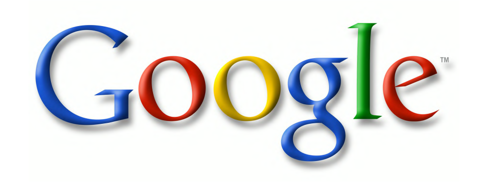

Google


de 1352
à 1378.
S·YOLANT·DE·FLANDRES·CONTESSE·DE·BAR·DAME·DE·CASSEL
.: yolent
Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Article 15 du Règlement intérieur. — La Société, en admettant au Bulletin les articles communiqués par ses membres, n'entend ni en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Année 1871. — 25e volume

5e DE LA 2e SÉRIE.



AUXERRE
SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.
PARIS

V. MASSON ET FILS, Place de l'Ecole de Médecine.

DURAND, LIBRAIRE, 9, rue Cujas.

1871.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1871.

I.

SCIENCES HISTORIQUES.

LES FONTAINES D'AUXERRE

Par M. Challe.

L'amélioration matérielle la plus considérable que la ville d'Auxerre ait réalisée depuis le commencement de ce siècle est certainement la conduite dans ses murs des eaux de la fontaine de Vallan. Cette grande et féconde opération a son histoire et une histoire certainement intéressante et curieuse, qui abonde en incidents, parfois tristes et parfois piquants, parmi lesquels le *sic vos non vobis* a tenté lui-même de se glisser, et qui peut fournir aux administrations municipales plus d'un genre d'enseignement. Mais elle s'est passée en grande partie à huis-clos dans les murs de l'Hôtel-de-

Ville, et le public ne la connaît pas. J'ai cru devoir la faire sur les documents officiels et authentiques. Et, quoi que ce soit de l'histoire contemporaine, ce sujet ne saurait paraître étranger aux travaux de la Société des Sciences historiques.

Tant que le vieil Auxerre gaulois était demeuré à l'embouchure du ruisseau de Vallan, emplacement où se sont assis depuis le faubourg Saint-Martin, le moulin du Bâtardeau et le quartier des rues du Pont et de Saint-Pèlerin, il avait trouvé, tant dans ce cours d'eau que dans les fontaines qui se déversent sur ce sol, de quoi fournir abondamment à la consommation de ses habitants. Lorsqu'il s'établit sur la haute et aride colline qui longeait le côté septentrional de cet emplacement primitif, et que se formèrent un peu plus tard des quartiers groupés à l'ouest de ce nouveau castrum, il dut y amener des eaux empruntées aux sources des collines avoisinantes. Une découverte faite en 1867, dans un jardin voisin de la porte d'Egléný, celui de M. Augé, a donné à cette conjecture tous les caractères de la certitude. Ce propriétaire a trouvé, à un mètre sous le sol, un aqueduc, en tuyaux de pierre de quinze centimètres de diamètre intérieur, s'emboîtant les uns dans les autres, bien cimentés à leur point de jonction, qui venaient du côté du couchant, où existe, à un kilomètre de distance, la source de Sainte-Geneviève, et se dirigeaient vers le point culminant de la cité romaine. Ces tuyaux, dont on peut voir des spécimens au musée de la ville, étaient complétement engorgés d'une vase jaunâtre qui attestait leur long usage. C'est que la ceinture de larges et profonds fossés dont on entoura la ville dans le dernier tiers du douzième siècle, avait sans doute coupé cet

aqueduc, où les eaux, privées de leur débouché, déposèrent leur limon jusqu'à complète obstruction.

Dans les trois siècles qui suivirent l'établissement de cette nouvelle enceinte militaire, les puits et les citernes durent probablement fournir seuls aux besoins des habitants des quartiers élevés. Aussi les incendies qui venaient à y éclater y faisaient toujours de grands ravages. Cependant, un important document, que nous allons bientôt citer, indique l'existence de fontaines à cette époque dans l'intérieur de la ville. M. Chardon, dans la notice historique dont nous parlerons plus bas, et à laquelle nous ferons plus d'un emprunt, en a conclu que dès cette époque les habitants avaient trouvé le moyen d'y conduire les sources de Vallan, qui en sont distantes de plus de six kilomètres. Cette conjecture n'est appuyée sur aucune preuve suffisante. Ces fontaines étaient peut-être alimentées par une dérivation nouvelle des eaux de Sainte-Geneviève, introduite par une des portes de la ville.

Quoiqu'il en soit, en 1495, lorsque soixante années de paix avaient rendu à nos ancêtres l'aisance et la prospérité que les funestes guerres des invasions anglaises avaient longtemps et profondément altérées, les inconvénients graves de la disette d'eau firent songer aux sources abondantes qui s'écoulent du fond de la gorge en forme d'entonnoir qu'occupait dès lors le petit village de Vallan. Le nivellement du sol montrait qu'en adoucissant, par un trajet sur le flanc des collines, la pente que suit au fond de la vallée le ruisseau formé par ces eaux, on pouvait les amener jusqu'au point le plus élevé de la ville. Parmi les nombreuses sources qui s'épanchent dans cette gorge, il y en a qui s'épuisent pendant la durée d'une longue sécheresse. Mais il en est quatre fort abondantes, dont le débit, tout en diminuant dans cette saison, ne tarit jamais entièrement. L'ordre des chevaliers

de Saint-Jean de Jérusalem était, comme successeur des Templiers, seigneur du village de Vallan, l'une des dépendances de la commanderie du Saulce, que possédait alors le chevalier Antoine Bourneil. Ce dernier consentit à céder à la ville l'une de ces sources, celle que l'on connait sous le nom de la fontaine Naudin. Il n'y mit d'autre condition que la jouissance perpétuelle pour l'hôtel qu'il occupait à Auxerre près de la porte qui, du nom de cette maison, s'appelait dès lors la porte du Temple, d'un filet d'eau à recueillir dans un tuyau de la grosseur d'un pois.

Voici la teneur de l'acte que l'on dressa pour constater cette précieuse concession, et qui fut, l'année suivante, confirmé, de l'avis du chapitre de l'ordre, par le grand prieur de France, Henri d'Amboise :

A tous ceulx qui ces présentes verront, Guillaume Grart, sommelier de paneterie du roy nostre Seigneur, et Simon Tribolé, garde du scel du roy, nostre Seigneur, en la prévosté d'Aucerre, salut, savoir faisons que par devant Pierre Depogne, clerc notaire juré du roy nostre dict Seigneur et de par luy estably en ladicte prévosté, comparut en sa personne noble homme messire Anthoine Bourneil, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Saulce, de Sacy et de Villenoison, en l'ostel et chambre des bourgeois de la ville d'Aucerre, où estoient assemblez les gens et officiers du roy audict Aucerre, les douze jurez d'icelle ville ou la plus part d'iceulx, les gouverneurs, procureur et receveur du faict commun et plusieurs aultres notables personnages de ladicte ville en grant nombre. Disons que pour obvier à plusieurs graves inconvéniens qui surviennent et peuvent survenir chaque jour à ce ladicte ville, tant par feu que aultrement, par faulte d'eau, et d'avoir une fontaine ou plusieurs en ladicte ville, ainsi qu'il souloit d'ancienneté et qu'il estoit besoin et nécessité en faire venir par tuaulx et qu'il

n'y avait rien plus propice, meilleur ni plus convenable pour prendre la source et la faire venir en ladicte ville, que au lieu de Valan près d'Aucerre, où il y avoit et a plusieurs belles fontaines, mesmement une que sans dommage et détriment aucun dudict chevalier ni de ses subjects habitants dudit lieu de Valan, l'on pourroit faire venir en ladicte ville et luy suplièrent et requirent lesdicts habitans parce que c'étoit en sa justice haulte, moyenne et basse, que son plaisir fust leur permettre la clourre et fermer, pour icelle faire venir audict Aucerre et passer sur sa justice par tuaulx et cors le plus convenablement et prouffitablement que faire se pourroit, et ils offroient et estoient contens et d'accord que si, pour donner cours à ladicte eau par la justice dudict chevalier ou aultrement, domage estoit faict à aulcun héritage, de le réparer à leurs despens. Ledict chevalier inclinant à leur requeste, voyant icelle estre juste et raisonnable, aussi pour le bien de la chose publique et pour obvier aux inconvénients de feu et aultres qui de jour en jour adviennent et peuvent advenir en ladicte ville et habitans d'icelle par faulte d'eau, il leur a donné et octroyé et par ces présentes leur donne congé, licence et permission de lever et prendre ladicte eau et icelle faire clourre et fermer en ladicte terre et seigneurie de Valan et la faire passer et prendre son cours par les détroits d'icelle à toujours, à leurs dépens, risques et fortunes, pourveu qu'il en aura en sa maison à Aucerre un tuau de gros d'un poys, qui fermera et ouvrira à une petite canelle, pour s'en servir et avoir de l'eau à son ostel pour son mesnage et aisance quant besoing lui sera, lequel se refermera quant il en aura eu sa suffisance, pour le tout remettre et renvoyer au cours et principal tuau d'icelle fontaine. Car ainsi il a esté passé permis, consenty et accordé par lesdits chevalier et habitans, lesquels ont promis et juré que contre les présentes, le contenu et effects d'icelle, jamais ne viendront, ne feront venir, mais les tiendront, garderont et accompliront selon leur forme et teneur sous peine de paier par la partie défaillant à l'aultre partie tous cousts, frais,

missions, intérêts, pertes et domaiges qui par deffault de ce faire seront faicts ou soutenus, obligeans quant à ce lesdicts chevalier et habitans, c'est à savoir ledict chevalier tous les biens de ladicte commanderie, et lesdits habitants tous les biens de ladicte communauté, lesquels quant à ce ils ont soubs mis à la jurisdiction et contrainte de la cour de ladicte prévosté et à toutes, pour estre contrainctes et justiciez par la prinse, vente et expropriation d'iceulx. Renonçans en ce faict par leur dicte foy à toutes les choses qui contre la teneur de ces présentes lettres pourroient être dictes ou opposées, présens et appelez à ce par ledict juré honorable homme Etienne Gleron esleu d'Aucerre et maistre Jehan Guillot licencié ez lois, demeurans audict Aucerre. En témoing de ce nous gardes dessus dicts du rapport dudict juré avons scellé ces présentes lettres du scel de ladicte prévosté qui furent passées et accordées audit ostel desdits habitants dudict Aucerre, le trentième jour du mois de juillet mil quatre cent quatre vingt quinze.

Signé : POGNES.

Dès la même année les gouverneurs du fait commun firent renfermer la source dans un édicule voûté, qui subsiste encore, et un aqueduc en tuyaux de bois amena les eaux sur la place du Pilori, qui prit depuis le nom de place des Grandes-Fontaines. Elles y coulèrent sans interruption pendant trente-sept ans ; après quoi les tuyaux, qui commençaient à se pourrir, furent remplacés par des tuyaux en terre cuite, assis sur une maçonnerie de chaux et de ciment. Et, au lieu de maintenir cette conduite par une pente continue, ce qui exigeait de longs détours, on s'avisa de lui faire traverser des vallons. Mais comme elle n'avait pas assez de force pour supporter le poids de l'eau dans ces profondes dépressions du sol, plusieurs des tuyaux crevèrent, et l'eau, diminuant peu à peu de volume, avait fini, vers le milieu du seizième siècle, par se perdre entièrement en route. Les troubles et

les guerres du Calvinisme empêchèrent longtemps de pourvoir à la dépense de leur reconstruction. On s'y reprit en 1579, en employant du bois d'aulne ou verne. L'aqueduc ainsi refait, quatre fontaines furent établies, près de la porte du Temple, sur la place du Pilori, devant l'Hôtel-de-Ville et à la Croix de pierre, carrefour dont le nom ne subsiste plus sur les inscriptions de nos rues et qui se trouvait au lieu où la rue Française débouche dans la rue de Paris. Le nouveau travail périt après peu de temps, soit par la facile altérabilité de la matière, soit par le même vice de tracé que le précédent. Des réparations entreprises en 1583 et 1586 n'y pourvurent qu'insuffisamment, et la profonde misère apportée dans le pays par les guerres de la Ligue empêcha de continuer ces travaux ; aussi, avant la fin du seizième siècle l'eau avait cessé d'arriver. Un demi siècle s'écoula ainsi, puis une reconstruction nouvelle eut lieu en 1647, et cette fois encore en tuyaux de terre cuite, qui durèrent encore moins que les premiers, car vingt ans après Auxerre se trouvait entièrement privé de ces eaux si précieuses, qu'il ne devait plus revoir que près de deux cents ans plus tard (1).

Des débris de ces aqueducs ont été retrouvés à plusieurs époques et notamment lors des nouveaux travaux dont nous parlerons bientôt. On peut en voir au musée de la ville, et le premier coup d'œil suffit pour montrer l'imperfection d'une telle œuvre et son impuissance à résister longtemps à la pression énorme des eaux accumulées au fond des pentes et contrepentes du tracé que l'on avait suivi dans les trois dernières reconstructions.

Pendant les deux siècles qui ont suivi, la ville ne reçut plus que les eaux de la source de Sainte-Geneviève, que l'on

(1) Registre de l'Hôtel-de-Ville, *passim*.

y avait ramenée en 1611. Ce n'était qu'une ressource misérable, car elle ne donnait par jour que trois cent soixante hectolitres, dont encore une grande partie se perdait en route. Aussi, lors de la réfection de l'aqueduc de Vallan en 1546, on l'avait cédée au couvent des Capucins, situé au pied de cette colline. On leur en reprit les deux tiers en 1668, et c'est sur ce faible approvisionnement, et sur celui des puits et des citernes, que l'on vécut pendant cent quatre vingt deux ans, non sans des dépenses considérables que constatent les délibérations de l'Hôtel-de-Ville, et qui se renouvelaient à chaque génération, en fouilles, en construction de château d'eau, de regards, de tuyaux de pierre, de plomb ou de fonte. Dans l'année 1832 on y dépensait encore trente mille francs. Il est vrai que là dessus une forte somme était employée à déplacer le bassin de l'ancienne place du Pilori, et à en reconstruire un autre, qui ne coûtait pas moins de dix mille francs, y compris près de trois mille francs pour faire le transport de ce monolithe, taillé dans les carrières de Coutarnoux. Après quoi on n'avait pas plus d'eau qu'auparavant.

A diverses époques, lorsque la sécheresse faisait plus vivement souffrir du manque d'eau, on avait consulté des ingénieurs en renom. Couplet père, en 1706, et Rennequin, en 1731, n'avaient rien trouvé de mieux que des tranchées nouvelles dans la colline de Sainte-Geneviève. Couplet fils, en 1733, avait proposé d'en faire d'autres dans le vallon de Cassoir, et d'y dépenser soixante quinze mille francs. On ne fit rien de tout cela, et l'on eut sans doute raison. C'eût été beaucoup d'argent perdu sans résultats sérieux. On ne parlait plus de Vallan, et le souvenir de la conduite de ses eaux à Auxerre était à peu près oublié. Cependant, en 1797, un autre ingénieur hydrauliste appelé Chapus, qui avait recueilli des tra-

ditions sur l'existence de l'ancien aqueduc du quinzième siècle, voulut en avoir le cœur net. Il exécuta un nivellement qui lui démontra la possibilité de refaire avec succès ce travail. On conserve dans les archives de la mairie deux lettres, où, rendant compte de ses opérations, il dit avoir trouvé que la fontaine Naudin est à quarante quatre pieds d'élévation au-dessus de la Porte du Temple, résultat exact à quatre ou cinq pieds près, et il propose d'en faire venir les eaux dans un canal en ciment de chaux et de détritus de forges. Mais aucun document n'indique qu'on ait donné la moindre suite à ce projet. Sa dépense excédait, sans doute, les ressources dont la ville pouvait disposer à la suite des épreuves et des désastres de la Révolution.

Cependant, dans l'hiver de 1813 à 1814, lorsque la guerre et l'invasion étrangère avaient suspendu tous les travaux publics, un ingénieur en chef des ponts et chaussées appelé Sutil, qui, depuis plusieurs années qu'il habitait Auxerre, avait eu fort à se louer de la cordialité de ses habitants, voulut employer ses loisirs forcés à l'étude d'un projet d'utilité publique, qu'il pût leur léguer comme un témoignage d'affectueuse reconnaissance. Avec l'aide d'un jeune ingénieur du canal de Bourgogne, M. Robillard, qui, s'étant allié à une famille distinguée d'Auxerre, se regardait comme un citoyen de cette ville. il se mit à faire la recherche et l'étude de toutes les sources avoisinantes. Celles de Vallan leur parurent seules propres à satisfaire aux besoins de la ville, et la possibilité de les amener à Auxerre leur ayant été démontrée par un nivellement relevé avec le plus grand soin, ils recueillirent de premières notes, que plus tard, au moment du départ de M. Sutil, ils complétèrent d'une manière plus approfondie.

M. Robillard a raconté ces premiers travaux dans une lettre du 24 novembre 1844, qui est conservée aux archives de la mairie.

« Lorsque M. Sutil fut remplacé par M. Fèvre dans le ser-
« vice d'ingénieur en chef du département, il m'exprima le
« regret que lui faisait éprouver la nécessité de quitter la
« ville d'Auxerre avant d'avoir réalisé un projet d'une
« grande utilité. C'était le projet de dérivation des eaux de
« Vallan. Jeune et attaché à M. Sutil par la plus sincère
« amitié, je lui offris de l'aider dans l'accomplissement de
« son louable projet. Il accepta. Quelques jours après j'étais
« son commensal, et courais vos côteaux, l'instrument à la
« main, pour y recueillir tout ce qui était nécessaire pour
« l'étude et la rédaction ultérieure d'un projet. M. Sutil
« quitta Auxerre. J'emportai à Tronchoy toutes mes notes et
« mes cahiers d'observations, et profitai des loisirs que me
« laissaient de temps en temps mes travaux pour développer
« les pensées que M. Sutil et moi avions arrêtées. »

Les choses en étaient là, en 1819, quand une longue sécheresse fit de nouveau rechercher aux Auxerrois les moyens de se procurer de l'eau. Deux avant-projets furent apportés à la mairie. L'un, émané d'un M. Gingembre, consistait à élever les eaux de l'Yonne au sommet de la ville au moyen d'une machine à vapeur. L'autre, produit par M. Robillard, dérivait, par un aqueduc en beton de mortier hydraulique, avec deux syphons de fonte jetés sur les vallons transversaux, les eaux de la fontaine de Vallan, et les amenait à la porte du Temple. L'ingénieur en chef Fèvre, que l'administration municipale consulta, donna sans hésiter la préférence au second projet, comme plus facile, moins dispendieux et plus avantageux à tous égards. Mais, dans l'intervalle, la séche-

resse avait cessé et les pluies avaient approvisionné les citernes. On mit les projets au carton et, comme d'habitude, il n'en fut plus question.

M. Robillard ne se découragea pas pour si peu. Il reprit ses notes et croquis et en fit un projet complet avec plans, devis et détails estimatifs, qui comprenait, outre l'aqueduc extérieur et les syphons, un petit réservoir et une conduite de distribution intérieure, avec neuf bornes-fontaines, le tout évalué à 112,417 francs, non compris la valeur des terrains à acquérir. Il se proposait de le soumettre à M. Sutil, afin que ce dernier en fît lui-même hommage à la ville d'Auxerre. Mais auparavant, voulant s'assurer si, dans les détails, il n'aurait rien oublié d'essentiel, ou si quelque point n'aurait pas pu être mieux traité, il adressa ce travail à M. de Gasville, alors préfet de l'Yonne, avec prière de demander l'avis du conseil-général des ponts-et-chaussées. Le projet franchit avec succès cette nouvelle épreuve, et revint avec une approbation entière, à l'exception des dimensions de la conduite, que l'on conseillait d'agrandir, pour parer aux inconvénients des concrétions dans les tuyaux. Le 15 avril 1823, le préfet transmettait le dossier au maire d'Auxerre, en l'invitant d'une manière pressante à le soumettre à son conseil. Nous ignorons si cela fut fait ; le registre des délibérations n'en fait pas mention. Mais tout en resta là. On allégua la prétendue insolidité d'un aqueduc en beton, sans se rappeler que les Romains avaient construit partout des aqueducs semblables, dont beaucoup subsistent encore aujourd'hui. Mais ce n'était sans doute qu'un prétexte. La véritable raison était la crainte d'être entraîné dans de trop fortes dépenses. Elle l'emporta sur l'évidence des immenses avantages que le projet devait apporter.

Cependant, toutes les fois qu'il survenait un été très sec, on examinait ce qu'on pourrait faire. C'est ainsi qu'en 1829, dans une période d'engouement pour les puits artésiens, on se fit remettre la soumission d'un entrepreneur appelé Burat, pour un travail de cette nature. On ne donna pourtant aucune suite à cette affaire; mais on passa un marché pour la substitution de tuyaux de fonte à la conduite en pierre de la source de Sainte-Geneviève. La révolution de 1830 fit résilier cette entreprise, qu'une administration nouvelle reprit un peu plus tard, en la compliquant de fouilles nouvelles dans le bassin de cette source et de tranchées dans ses alentours. Un emprunt de 25,000 francs fut absorbé par ces travaux, dont les auteurs, qui en espéraient des merveilles, furent bientôt détrompés par la nullité du résultat.

Avant d'en arriver là, ils durent être éclairés par un écrit que publia, en 1833, le président Chardon, sous le titre de *Notice historique et observations sur les grandes fontaines de la ville d'Auxerre*. Il y racontait l'histoire de la source de Sainte-Geneviève, et, à l'aide des registres de l'Hôtel-de-Ville, il montrait que l'on y avait nombre de fois curé, creusé et tranché, avec force dépense et sans aucun accroissement du volume de l'eau. En même temps, il constatait la richesse de la fontaine de Vallan, et, en racontant en détail les travaux qui, à quatre reprises différentes, l'avaient amenée à Auxerre, il prouvait que l'imperfection de l'ouvrage, résultant, tantôt de l'altérabilité, tantôt de la fragilité des tuyaux, était la seule cause de leur peu de durée. Il rappelait ensuite le beau et solide projet dont MM. Sutil et Robillard avaient gratifié la ville, et, en analysant cet important travail, dont il mettait en lumière la facilité et les avantages, il affirmait que



tôt ou tard, mais infailliblement, on aurait le bon sens de l'exécuter. Malgré l'évidence de ses démonstrations, Auxerre devait en attendre encore vingt ans la réalisation.

Cependant, dans la conviction de la haute utilité de son œuvre, le digne et toujours zélé M. Robillard, qui n'avait plus occasion de venir à Auxerre, ne rencontrait pas un seul habitant de cette ville sans lui en exposer, avec une irrésistible lucidité, le plan et les avantages. C'est ainsi que, dès l'année 1831, il nous avait été donné d'en entendre de sa bouche l'origine et les développements successifs. Son récit nous avait vivement intéressé et nous avait fait partager toutes ses convictions. En janvier 1834, nous donnions, avec deux autres avocats, une consultation qui se trouve aux archives de la mairie, et nous y établissions que le droit de la ville sur la fontaine Naudin subsistait encore sans aucune atteinte. A tout événement, nous obtenions à cette époque que la ville interrompît, par un acte signifié à la commune de Vallan et aux propriétaires des usines établies sur le ruisseau où se déversent les eaux de cette fontaine, la possession de fait qu'ils pouvaient avoir. Et le conseil municipal de cette commune, ainsi que les usiniers, après quelques velléités de contestation, finissaient par reconnaître notre droit. Mais l'administration municipale ne songeait à tirer ensuite aucun parti de ce droit précieux, et elle continuait à dépenser de l'argent pour le maigre filet d'eau de Sainte-Geneviève, dans l'espoir chimérique d'en accroître le volume. C'est ainsi qu'en 1838 elle consacrait encore une somme de 10,000 francs aux moyens d'emmagasiner ses eaux dans la citerne communale du carrefour de la Croix-de-Pierre. Il y eut cependant, en 1835, un rapporteur de la

commission du budget (1) qui éleva la voix pour le projet de M. Robillard, et proposa d'en entreprendre l'exécution. Mais c'était *vox clamantis in deserto*; on avait ajourné d'abord à la session suivante, et puis il n'en avait plus été question.

Pendant l'été de 1840, une pétition circula dans la ville et fut couverte de signatures pour demander qu'au lieu de discuter sur des projets assez dépourvus d'intérêt que poursuivait alors le conseil municipal, il s'occupât enfin de moyens sérieux pour procurer à la ville ce qui, à raison de l'accroissement de la population, était devenu d'une indispensable nécessité, de l'eau en abondance. On avait presque sous les yeux le beau travail que venait d'exécuter à Dijon M. l'ingénieur en chef Darcy, qui, avec une dépense relativement modique, avait amené à cette ville, de douze kilomètres de distance, une source d'une richesse inépuisable. Cela ne suffit pourtant pas pour ouvrir les yeux du conseil qui, le 21 septembre de cette année, se borna à ordonner de nouvelles recherches pour augmenter le volume des eaux de cette pauvre petite source de Sainte-Geneviève, et nomma, à cet effet, une commission, qui ne s'en occupa aucunement et fit bien.

L'année suivante, survint une nouvelle pétition qui disait: « Il nous faut absolument de l'eau, et, si l'on n'en trouve pas à Sainte-Geneviève, que l'on aille ailleurs où il s'en trouve. » Alors la commission s'émut, et elle consulta un maître de forges qui avait entendu parler du projet de Vallan, qu'il jugeait bon, mais qui naturellement trouva que des tuyaux de fonte seraient préférables à un aqueduc en beton, et offrit

(1) M. Gallois, alors juge et depuis président du tribunal civil.

de se charger à forfait de la fourniture et de la pose, dont il serait remboursé en dix ans et par dixièmes. Son avant-projet, qu'il présenta le 11 mai 1841, abandonnait toutefois le tracé de M. Robillard, pour suivre le parcours de la route impériale qui, d'Auxerre, conduit à Vallan. C'était, sur le trajet, un abrègement de 500 mètres, et l'on était dispensé par là d'acheter des terrains. Mais cette double économie était plus que compensée par l'augmentation du prix, qui était évalué à 132,000 francs, au lieu de 72,000 francs que devait coûter la conduite en beton avec ses syphons. Néanmoins, croyant trouver là de meilleures conditions de solidité et de durée, et ne songeant pas au danger de la formation des concrétions ferrugineuses, par le lent écoulement, sur un plan peu incliné et dans des tuyaux étroits, des eaux de fontaine, avant qu'elles n'eussent pu dégager, par leur contact avec l'air libre, les gaz qu'elles contenaient en suspension, le conseil s'éprit de ce nouveau système, et, séance tenante, il demanda au préfet que les acotements de la route fussent mis à sa disposition, et décida qu'un projet définitif serait dressé par le soumissionnaire pour être mis immédiatement en adjudication.

Nous crûmes devoir alors publier, dans un petit journal qui paraissait à Auxerre sous le titre de *Revue de l'Yonne*, des observations raisonnées contre cette fâcheuse résolution. Après avoir fait, dans le numéro de cette feuille du 30 mai 1841, un exposé comparatif des deux projets du beton et de la fonte, nous ajoutions :

« Nous émettrons nos doutes sur l'utilité de la substitu-
« tion de la fonte au beton. Nous ne saurions comprendre
« les raisons de remplacer le beton par la fonte. Certes ce
« n'est pas pour la durée. Les aqueducs que les Romains

« ont construits en beton se voient encore intacts comme au « premier jour, tandis qu'un siècle ou deux suffisent pour « détruire des tuyaux de fonte soumis à la double action « oxidante de l'eau qui y coule et du sol dans lequel ils sont « placés. Un aqueduc en beton, construit dans des dimen- « sions suffisantes pour éviter les engorgements, est indes- « tructible. Les gens du métier sont tous d'accord là-dessus. « Ce n'est pas non plus la raison d'économie qui peut faire « donner la préférence à la fonte. Avec une capacité moin- « dre, les tuyaux de fonte proposés coûtent quatre fois plus « que le conduit de beton de MM. Robillard et Sutil. Le prix « moyen des premiers est d'à peu près 20 francs par mètre « courant, tandis que celui du second n'est porté qu'à envi- « ron 5 francs..... Il y a toutefois une objection grave à « faire à l'un et à l'autre projet, c'est la dimension insuffi- « sante des aqueducs proposés...... Seize centimètres de « diamètre dans les tuyaux en fonte pour seize pouces d'eau, « c'est-à-dire pour un volume qui, supposé tombé verticale- « ment, remplirait un orifice de quatre pouces sur quatre, « ou onze centimètres sur onze, c'est trop peu, beaucoup « trop peu. Il faut, à l'eau coulant avec lenteur sur une « pente d'une faible inclinaison, un bien plus large espace « que celui qu'elle occuperait en tombant verticalement. Et « puis, dans un ouvrage semblable, on doit songer à l'avenir « et parer aux nécessités ruineuses de fréquentes répara- « tions. Toute eau sortant de terre est chargée de subs- « tances minérales ou gazeuses, dont elle se dépouille sur « son passage. Sans doute elles ne sont pas toutes comme « la fontaine d'Arcueil, près Paris, qui en six ans obstrue « tous ses tuyaux. Mais toutes, ou plus ou moins, précipitent « un sédiment le long des parois des aqueducs et, s'il faut,

« après dix ou quinze ans, ouvrir la conduite de beton ou « relever les tuyaux de fonte pour les nettoyer, c'est un « assujctissement dispendieux. Pour éviter cet inconvénient, « les Romains construisaient des aqueducs assez larges « pour y introduire un ouvrier, et pouvoir, en cas de besoin, « réparer ou curer à l'intérieur. Nous avons vu à Lyon, à « Arles et ailleurs des débris d'aqueducs de cette dimen- « sion. Celui de Nîmes, pour lequel fut élevé le fameux pont « du Gard, a plus d'un mètre d'ouverture. La dépense d'ou- « vrages semblables est-elle exorbitante? A Dijon, un aque- « duc de 80 centimètres de large, dans lequel un homme « peut facilement entrer, n'a coûté, pour quatorze mille « mètres de longueur, y compris l'acquisition des sources, « l'achat des terrains, les syphons et autres accessoires, « qu'une somme de 300,000 francs. En adoptant cette pro- « portion, ce serait 120,000 francs qu'il en devrait coûter « pour un aqueduc à large section et de 6,000 mètres seu- « lement. Mais, avec cette dépense, moindre de beaucoup « que celle que l'on propose pour les tuyaux de fonte, ce « serait une œuvre d'une durée éternelle. C'est à nos édiles « à y pourvoir. Nous, humble contribuable, nous n'avons « que voix consultative. Chacun donne la sienne à son « loisir, sauf à n'être point écouté. Nous consignons la « nôtre ici. »

Nous doutions trop du bon sens public. Notre voix devait finir par être écoutée. Mais ce n'était pas sans un long retard, sans avoir rencontré auparavant de graves et nombreuses difficultés. Il y a des esprits agités qui, trouvant le bien sur leurs pas, ne sauraient s'en contenter, et veulent toujours se mettre à la recherche du mieux. Et puis les rivalités qui divisaient alors le conseil municipal, et qu'au-

cune main ferme ne dominait, opposaient un obstacle presque invincible à tout progrès utile. On ne se demandait pas si telle mesure était bonne, mais par quel parti ou quelle personne elle était proposée, et l'on votait souvent, non pour ou contre la proposition, mais pour ou contre ses auteurs. Si les registres de l'Hôtel-de-Ville n'étaient pas là pour nous renseigner, on pourrait difficilement s'imaginer tous les projets et contre-projets, les discussions et les résolutions successives et contradictoires auxquelles cette affaire si simple donna lieu, et dont nous allons maintenant faire le récit.

Le 11 septembre 1841, un membre du conseil, s'opposant à la dérivation des eaux de Vallan, apportait un projet complet pour faire remonter au sommet de la ville, à l'aide d'une machine à vapeur, les eaux de la rivière, et pour en opérer le filtrage avant de les distribuer dans les divers quartiers. Sur quoi une commission était nommée pour examiner, étudier et apprécier.

Le 16 septembre 1842, un autre membre proposait de faire sur la colline de Saint-Siméon des tranchées pour y recueillir les eaux de la fontaine de Sainte-Marguerite et d'autres dont il supposait l'existence dans ce lieu. Ces travaux étaient alors ordonnés et immédiatement exécutés. Après quoi le jaugeage avait donné 1984 hectolitres le 24 décembre, mais qui se réduisirent un peu plus tard à 345. C'était un produit presque insignifiant. Néanmoins, une délibération du 14 janvier 1843 décidait en principe que ces eaux seraient amenées à la ville, et arrêtait en conséquence qu'un devis de la dépense serait sans retard préparé.

Il le fut, et une nouvelle commission en fut saisie, aussi bien que de celui de la pompe à feu et des deux devis de Vallan, tant celui de la conduite en fonte, que celui de l'aqueduc en beton.

On avait, sur ces entrefaites, procédé à de nouveaux jaugeages de la fontaine Naudin, et l'on avait constaté que son débit excédait en hiver 17,000 hectolitres, et qu'à la fin d'un été très sec, il ne s'était pas abaissé au-dessous de 2,650.

On avait de plus demandé une analyse de ses eaux à un chimiste renommé, M. Bouchardat, et voici les conclusions du rapport qu'il avait envoyé :

« Les eaux de la source de Vallan, que la ville d'Auxerre
« se propose de dériver dans ses murs, doivent être rangées
« parmi les eaux potables de la meilleure qualité. »

Dans cet état, la dernière commission nommée présentait, le 11 août 1843, son rapport sur tous les projets dont on avait été saisi. Elle écartait d'abord celui de la pompe à feu, à raison, tant de ce que le succès du filtrage en grand des eaux de la rivière était au moins très problématique, qu'à raison de l'énormité de la dépense, qui était de 122,000 fr. pour premier établissement, et, pour entretien annuel, de 9,500 fr., selon l'auteur de la proposition, et de 13,500 fr., selon la commission.

Sainte-Marguerite ne devait coûter guère moins. Son devis était de 85,000 fr., rien que pour amener à la porte Saint-Vigile une eau dont la qualité était contestable et le volume très insuffisant.

La commission adoptait le projet de Vallan. Le tracé de M. Robillard lui paraissait meilleur que celui qui empruntait la route départementale, mais elle donnait la préférence à la fonte sur le beton, en élevant toutefois à vingt centimètres le diamètre intérieur des tuyaux, qui n'était que de seize.

En conséquence elle proposait, et le Conseil, adoptant ses conclusions, décidait que le projet de M. Robillard serait

exécuté avec cette substitution, et que les plans et devis de cet ingénieur lui seraient renvoyés avec prière de les revoir, de les remanier et d'y substituer dans ces conditions les tuyaux de fonte à l'aqueduc de béton (1).

M. Robillard, ayant fait d'abord, sur ce changement, des observations dont on ne voulut tenir aucun compte, se décida, avec autant d'abnégation que de désintéressement, à modifier son premier projet, ou plutôt à le refaire sur ces nouvelles bases, selon qu'on le lui demandait. Le 24 décembre 1844 le Conseil déclare l'approuver, et il est transmis au Ministre des travaux publics, qui demande, selon l'usage règlementaire, l'avis du Conseil-général des ponts-et-chaussées. Cet avis intervint au mois d'août 1845. Il blâmait par des raisons graves l'emploi de la fonte et il conseillait avec une grande sagesse d'en revenir au béton. Le 29 septembre 1845 le Ministre approuvait cet avis et renvoyait le projet. Mais, dans

(1) Ici se présente sur le registre des délibérations un incident assez curieux. Le maire avait, dans la discussion, lu un mémoire à l'appui du projet de la pompe à feu. Après la délibération prise, il avait fait transcrire ce travail sur le registre. La majorité, peu tolérante, décide le 22 décembre 1843 que cette transcription sera entièrement biffée, *attendu que les opinions motivées des membres ne peuvent pas faire partie du procès-verbal.* Sans approuver entièrement une telle rudesse, on pourrait peut-être en rappeler le considérant aux secrétaires des derniers conseils, dont les procès-verbaux se sont grossis dans les proportions les plus démesurées, et surtout depuis qu'ils sont communiqués aux journaux, et ce pour satisfaire aux exigences des membres qui tenaient à y trouver le long exposé de leurs opinions motivées, et souvent avec plus d'ampleur, de développement et d'éloquence que la séance n'en avait entendus.

l'intervalle, de nouvelles vicissitudes étaient venues traverser et retarder la conclusion de cette affaire.

Des constructeurs, appelés à Auxerre par le préfet pour dériver la source de Sainte-Marguerite et l'amener à l'Asile départemental des aliénés, au moyen d'un nouveau système de tuyaux en verre, MM. Bergeron et Bouchardier, s'étaient présentés au Conseil municipal et lui avaient proposé, le 12 juillet 1845, d'entreprendre l'exécution de deux grandes œuvres d'intérêt communal, qu'ils confondaient dans un seul et même projet, savoir; la dérivation et la distribution en ville des eaux de Vallan, et l'éclairage des rues au gaz. Ils offraient d'exécuter le premier projet avec construction d'un réservoir de mille hectolitres, et de donner de l'eau pour le service public dans cinq fontaines, à la double condition que la ville leur paierait une somme de quinze mille francs pendant dix-huit années consécutives, et que pendant soixante-quinze ans ils auraient le privilége exclusif de concéder des prises d'eau aux particuliers. Ils n'adoptaient, du reste, le projet de M. Robillard qu'avec cette différence, qu'au lieu de franchir les deux vallons du Moulin-Rouge et de Cassoir à l'aide de syphons en fonte, ils construiraient des aqueducs sur arcades, en perçant de plus par des tunnels les contreforts des vallons. Ponr l'éclairage, ils stipulaient à leur profit pendant la même durée diverses conditions dont ce n'est pas le lieu de s'occuper ici.

Quelque bizarre que fût cette réunion dans une même entreprise de deux projets aussi hétérogènes que l'eau et le gaz, ces propositions n'en séduisirent pas moins le Conseil municipal, qui, six jours après, déclara en accepter toutes les conditions. Et voilà le projet des fontaines, qui était sur le point d'aboutir, lancé dans une voie nouvelle. Les proposi-

tions des soumissionnaires n'avaient pas sans doute pas été bien mûries dans l'origine, car le 3 septembre, ayant fait de nouvelles études sur leurs aquéducs à tunnels et arcades, ils déclarèrent renoncer à ces complications, dont le mirage avait peut-être contribué à éblouir le Conseil, et en revenir aux syphons du projet Robillard. Et le Conseil, ratifiant ces modifications, demanda l'autorisation de traiter avec ces entrepreneurs de gré à gré pour une durée de soixante-quinze ans.

Mais un tel marché eût été contraire aux règles les plus élémentaires d'une bonne administration. La loi protectrice des intérêts communaux a sagement voulu, pour prévenir les surprises et les fraudes, que tous les traités portant une aliénation quelconque, consentis par les administrations locales, fussent soumis à l'épreuve des enchères publiques, et elle n'a excepté de cette règle que les objets d'un caractère urgent et d'une somme modique. Un contrat aussi considérable et une longue aliénation des droits de la commune ne pouvaient donc être soustraits à la formalité de l'adjudication. Aussi le Ministre, sur l'avis du Conseil d'Etat, refusa de l'approuver. Le conseil insistait avec vivacité, le 14 mai 1846, pour vaincre ce juste refus, qui n'en était pas moins et irrévocablement maintenu le 1er juillet suivant, et la municipalité se décidait enfin à ordonner la préparation d'un cahier de charges régulier.

Ce document, présenté le 3 octobre 1846, persistait à réunir dans une seule entreprise deux projets, si différents, des eaux et du gaz, confusion dont on a peine à comprendre l'aberration. Il était d'ailleurs défectueux sur plus d'un point de détail, et fut l'objet d'observations critiques du Conseil d'État dans son avis du 13 février 1847, dont, après

de longues hésitations, le Conseil municipal finissait par reconnaître la justesse. Mais, après cette épreuve, il restait toujours empreint de ce vice radical auquel on n'avait pas voulu renoncer, d'embrasser à la fois deux choses qui n'ont aucun rapport entre elles. Néanmoins, il était alors soumis à l'enquête *de commodo et incommodo*, et enfin, après l'accomplissement des formalités légales, une ordonnance royale, rendue le 8 février 1848, en déclarait l'utilité publique. Quelques jours après éclatait une révolution dont l'effet inévitable devait être l'ajournement de tout projet d'amélioration. Les fonds qui avaient été mis en réserve pour l'exécution de ces utiles travaux, avaient, dès l'année 1847, été assez mal à propos détournés en partie pour une autre et peu judicieuse destination. Ils achevèrent d'être pris en 1848 pour des dépenses d'un caractère politique, et les eaux de Vallan furent laissées de côté.

Pendant que l'administration municipale d'Auxerre, au lieu de donner purement et simplement suite à un projet complet et irréprochable, s'épuisait en discussions chimériques pour chercher mieux et trouver pis, la petite ville d'Avallon donnait un meilleur exemple. Elle adoptait et exécutait de point en point un projet de M. l'ingénieur Belgrand, qui faisait venir d'une distance de cinq kilomètres, par une conduite en beton, les excellentes eaux du ru d'Aillon. Le vallon du Cousin était franchi à l'aide d'un syphon de 1,270 mètres de longueur et de 88 mètres de flèche. En utilisant pour cette conduite les produits de l'exploitation de ciment récemment créée à Vassy, l'ingénieur les substituait dans son beton à la chaux hydraulique et construisait un aqueduc identique de matière aux aqueducs romains. En décembre 1847, après sept mois de travaux, Avallon était

mis en possession d'une fontaine qui débitait plus de quatre mille hectolitres en saison d'abondance, et deux mille cinq cents dans les temps de sécheresse.

Emu peut-être par ces beaux résultats, le Conseil municipal d'Auxerre voulut reprendre en 1849 la double affaire de Vallan et du gaz. Mais, loin d'avoir des ressources disponibles, on se trouvait, après dix-huit mois du régime nouveau, grevé de dettes assez considérables. Il décida alors d'emprunter cent mille francs, dont plus de moitié serait consacrée à l'acquit de ces dettes, et le reste servirait de premier fonds pour le paiement des travaux. Une imposition extraordinaire de neuf centimes pendant douze ans était créée pour en assurer le remboursement. Cet emprunt fut autorisé par une loi rendue le 5 octobre 1849, et des placards furent affichés pour annoncer que l'adjudication aurait lieu le 14 juillet 1850. Mais, comme on pouvait s'y attendre, aucun adjudicataire ne se présenta. Le projet de Vallan, modifié, bouleversé, remanié de toutes façons, n'inspirait plus de confiance. Bergeron et Bouchardier, dont les tuyaux de verre n'avaient pas réussi pour l'aquéduc de l'Asile départemental, avaient quitté le pays. Et, parmi les entrepreneurs que l'affaire eût pu tenter, ceux qui étaient propres à diriger des travaux d'aquéduc ne voulaient pas se charger de créer et d'entretenir une usine à gaz; et ceux que la spéculation du gaz eût pu attirer étaient repoussés par l'obligation d'entreprendre en même temps des travaux hydrauliques.

Tout était donc encore une fois abandonné. Mais tout devait être bientôt repris, et cette fois avec ordre, successivement et sans confusion.

Au commencement de l'année 1851, des élections nouvelles avaient amené au Conseil municipal des hommes

étrangers aux passions politiques de l'époque, et dont nous nous honorions de faire partie. Nos collègues et nous étions bien décidés à ne nous occuper que d'administration municipale, à faire succéder le calme d'une entente pacifique aux discordes et aux violences des assemblées précédentes, et à conduire activement à bonne fin les améliorations que la ville demandait depuis si longtemps. Le Conseil avait été installé le 26 mars, et dès le 8 avril, il y était question des moyens de se procurer l'eau et le gaz dont on avait besoin. Nous faisions alors remarquer, et le procès-verbal de la séance en fait foi, que les deux affaires, pour ne pas se nuire, devaient être traitées séparément; que la première, celle des eaux, comme plus urgente, devait venir la première; et, sur notre proposition, une commission était nommée pour s'en occuper. En quelques jours, elle avait étudié l'affaire à fond et reconnu qu'il n'y avait aucun autre parti à suivre que de reprendre et d'exécuter le projet de 1822.

Choisi pour rapporteur, nous présentions, dès le 11 mai, notre travail, dont les conclusions étaient, séance tenante, approuvées par le Conseil. Ce rapport avait été imprimé d'avance, et il fut ensuite publié dans le journal *La Constitution* dès le lendemain 13 mai. Il ne paraîtra peut-être pas hors de propos que nous en citions quelques passages.

Nous disions en commençant :

« Vous avez montré dès le jour de votre installation que « vous compreniez parfaitement la pensée qui vous avait « appelés à siéger au Conseil muuicipal. Vos concitoyens « ont voulu que cette enceinte cessât d'être une arène, où « les amours-propres, les rivalités locales, les partis politi- « ques, se préoccupant beaucoup plus de leurs intérêts, de « leurs passions et de leurs querelles que des besoins de la

« ville, éternisassent leurs discussions au détriment des « affaires les plus essentielles à la prospérité du pays...... « Au premier rang des questions qui réclament la sollicitude « active de la municipalité, vous avez placé dès le premier « jour la question des eaux, et vous avez chargé une com- « mission d'examiner ce qu'il convenait de faire pour donner « enfin satisfaction, dans la mesure des ressources finan- « cières de la ville, à un besoin de première nécessité, si « universellement reconnu, si urgent, et qui depuis tant « d'années attend et sollicite en vain des mesures efficaces « et sérieuses, sans rien obtenir que de vaines paroles, des « promesses inutiles, ou des actes insignifiants et sans « résultats.

« Pour accomplir le mandat que vous nous avez confié, « nous nous sommes livrés à une étude consciencieuse et « approfondie de tous les documents que contiennent sur « cette question les archives municipales. Ils sont nombreux « et complets, et nous nous sommes convaincus, en les par- « courant, qu'à toutes les époques, pendant les trente der- « nières années, l'avis de tous les Conseils municipaux avait « été le même au fond, savoir, que les fontaines de Vallan « pouvaient seules satisfaire complétement aux besoins de « la ville, tant sous le rapport de l'abondance des eaux, « que sous celui de l'économie financière..... Nous savons « tous que cette pensée est également celle de la très grande « majorité de nos concitoyens. Il n'y a à Auxerre, en fait « d'administration municipale, qu'une idée vraiment popu- « laire, mais elle l'est au plus haut degré...., c'est la néces- « sité et l'obligation de ramener dans nos murs les eaux de « Vallan, que nos pères y ont vues à plusieurs reprises dans « les quatre derniers siècles.....

« Néanmoins, nous avons voulu ne pas affirmer sur la « seule parole de nos devanciers, mais voir par nous-mêmes « le fond et les détails de la question, et cette étude nous « a pleinement confirmés dans notre conviction. Il nous a « paru, dans le cours de cet examen, que nous devions, pour « procéder logiquement, approfondir les questions sui- « vantes :

« 1° Quelle est la quantité d'eau dont la ville a besoin ?

« 2° Où peut-on trouver le plus sûrement et le plus éco- « nomiquement cette quantité d'eau ?

« 3° Quels sont les moyens qui méritent la préférence, « sous le double rapport d'une durable solidité et d'une éco- « nomie réclamée par l'état financier de la ville ?

« 4° Comment pourvoir immédiatement au paiement des « dépenses d'exécution. »

En examinant successivement ces quatre questions, nous établissions d'abord que l'approvisionnement minimum d'une ville devait être de cinquante litres par tête d'habitant, et, qu'avec les fontaines du bas de la ville et les nombreuses citernes qui n'étaient pas moindres de quatre cents, il fallait encore, pour satisfaire à ses indispensables besoins, tout au moins quatre mille hectolitres d'eau. - Puis nous montrions l'insuffisance du produit des sources qui sont dans un rayon de deux kilomètres du point culminant d'Auxerre, savoir, Sainte-Marguerite, Sainte-Geneviève et Cassoir ; et les graves inconvénients ainsi que les énormes dépenses de l'emploi des eaux de la rivière refoulées et distribuées par des machines à vapeur. Arrivant ensuite à la fontaine Naudin, nous montrions qu'elle débite dans les temps d'abondance jusqu'à dix-sept mille hectolitres, et que si, à la fin d'un été chaud et sec, on l'avait vue baisser jusqu'à deux mille six cent cin-

quante hectolitres, ces périodes avaient été très courtes, et que le produit moyen n'était pas moindre de huit mille. Pour répondre aux objections tirées de l'énormité de la dépense d'un aquéduc de six mille mètres, nous rappelions que celui qui venait d'être construit à Avallon sur cinq mille mètres de longueur et dans un terrain beaucoup plus accidenté, n'avait coûté que quatre vingt-dix-sept mille francs.

Prenant ensuite le projet Robillard de 1822, avec l'agrandissement des dimensions de son aquéduc, selon ce qu'en 1822 le Conseil-général des ponts et chaussées avait conseillé, et avec la substitution du ciment de Vassy à la chaux hydraulique, comme M. Belgrand l'avait employé pour Avallon, nous proposions d'adopter ce projet ainsi complété, d'acheter sur-le-champ les terrains du parcours et de mettre immédiatement le projet en adjudication. Et, ne nous bornant pas à ces simples conclusions, nous indiquions, en même temps, dans le plus grand détail, la marche à suivre pour opérer sans retard et utilement.

« La mise en adjudication, disions-nous, qui devra suivre « sans aucun délai, n'aura besoin que d'une autorisation « de M. le Préfet, puisqu'il s'agira de travaux deux fois « approuvés par le Conseil général des ponts-et-chaussées « et le ministre compétent, et déclarés d'utilité publique par « par une ordonnance royale du 8 février 1848. Si vous « vouliez adjuger d'une seule fois la totalité des travaux, « comme il faudrait assurer au préalable les fonds destinés « à les payer, vous ne le pourriez qu'à l'aide d'une impo- « sition extraordinaire, et il faudrait subir le retard d'un « envoi des projets et des devis au ministère. Mais vous « éviterez ce délai en divisant l'adjudication en deux parties. »

Ici nous indiquions le mode de division à présenter pour

les travaux de maçonnerie et de terrassement, en réservant les syphons, le réservoir et la distribution en ville pour des adjudications séparées. Et nous ajoutions :

« Le surplus des travaux nécessaires pour amener l'eau « à la porte du Temple consistera, outre les deux syphons, « dans le réservoir d'au moins quatre cents mètres cubes, « et une conduite en tuyaux de fonte à partir du regard « n° 57. Nous vous proposons de décider, par une déli- « bération distincte, qu'ils feront immédiatement l'objet de « devis séparés, sur le vu desquels vous prendrez prochai- « nement les mesures nécessaires pour en assurer les fonds « et en préparer la prochaine adjudication.

« Enfin vous aurez à voir s'il ne convient pas aussi d'or- « donner l'étude immédiate d'un projet de distribution des « eaux dans la ville, et de régler, dès à présent, les bases « de cette distribution, de manière à ce que les intérêts « des divers quartiers soient pleinement garantis. »

Au moyen de cette division, les voies et moyens pour la première adjudication étaient faciles, et nous les indiquions au-delà même des besoins, savoir : 47,676 francs restés libres, après l'acquittement des dettes arriérées de la ville, sur l'emprunt de 100,000 francs qu'avait autorisé la loi du 5 octobre 1849, et 11,755 fr. 31 c., montant de l'excédant des recettes disponibles, que faisait ressortir le budget supplémentaire ; le reste, destiné à subvenir aux secondes adjudications, devant être demandé à une imposition extraordinaire.

Nous terminions en conviant, en ces termes, le Conseil à une prompte détermination :

« Parmi les Conseils municipaux qui, depuis trente ans, « se sont succédé dans cette enceinte, il n'en est pas un qui

« n'ait senti la louable ambition d'attacher son nom à cette
« féconde création. Mais plusieurs n'ont point eu le courage
« qu'il fallait pour entreprendre une dépense dont l'un des
« résultats immédiats devait être de charger la ville, pendant
« nombre d'années, d'une imposition extraordinaire. D'autres
« ont manqué de l'habileté nécessaire pour en assurer le
« succès. D'autres, enfin, par une déplorable aberration,
« ont négligé le bien pour se laisser égarer à la poursuite
« chimérique du mieux. A plusieurs reprises, cette grande
« affaire a été sur le point d'aboutir. Mais, au moment de la
« terminer, vos devanciers se laissaient détourner de leur but
« par des combinaisons malencontreuses ou par des spécu-
« lations intéressées. Que ces exemples ne soient pas perdus
« pour vous. Ne cherchez plus de nouvelles possibilités, de
« nouveaux moyens d'exécution, de nouvelles lumières,
« quand depuis tant d'années cette question a été si com-
« plétement étudiée sous toutes ses faces. Assez longtemps
« on a parlé, écrit et discouru sur le sujet qui va occuper
« votre délibération. Il est temps d'agir. Agissez donc et
« méritez cet honneur que l'on dise de vous que vous avez
« su faire en un mois ce que vos prédécesseurs n'avaient pu
« faire pendant de longues années. »

Ce langage était écouté avec faveur et toutes nos propositions approuvées à l'unanimité.

M. Mondot de la Gorce, ancien ingénieur en chef, choisi pour diriger et surveiller les travaux avec M. Dondenne, architecte, présentait, dès le 27 mai, d'après le projet Robillard, un devis pour la conduite libre, laquelle devait avoir à l'intérieur cinquante centimètres de radier et trente centimètres de pieds-droits, sur une épaisseur de dix centimètres. M. Robillard, qui était consulté, s'empressait de

transmettre, avec la plus parfaite obligeance, les explications, les renseignements, les avis dont on pouvait avoir besoin pour toutes les parties du travail.

Le 5 juin, M. Lorin, architecte, que M. Belgrand avait bien voulu aider des conseils de son expérience, ayant dressé un avant-projet de distribution en ville, M. Mondot de la Gorce produisait ce travail devant le Conseil.

Le 7 du même mois, le Conseil approuvait ces devis et projets, et, pour assurer le complément de la dépense de 179,000 francs, à laquelle tous les travaux étaient évalués, votait une nouvelle imposition extraordinaire pour cinq années et l'adjudication des travaux de la conduite.

M. Haussmann, alors préfet de l'Yonne, auquel nous avions exposé nos vues pour une rapide mise en action de l'entreprise, les avait pleinement approuvées, et le 16 juin il autorisait l'imposition extraordinaire pour cinq années et l'adjudication des travaux de la conduite.

Cette adjudication était tranchée le 27 du même mois au profit de M. Gariel, directeur de l'usine à ciment d'Avallon, moyennant un rabais de 20 pour 100.

Le 23 juillet, M. Lorin fournissait, d'après les plans et les instructions de M. Robillard, un devis spécial pour les syphons, lesquels, après autorisation du Préfet, étaient adjugés à un autre entrepreneur.

Les travaux de la conduite furent terminés avant la fin de 1851. Un réservoir, d'une capacité de 6,286 hectolitres et dont le projet avait été dressé aussi par M. Lorin, fut soumissionné à l'amiable par M. Gariel, le 9 août 1852, et terminé en peu de temps. La distribution des eaux en ville par tuyaux de fonte de seize centimètres de diamètre intérieur ne fut exécutée que l'année suivante.

Voici quelques détails de chiffres sur ces importants ouvrages.

L'aquéduc a, de longueur totale, 6,300 mètres. Cinquante-sept regards sont ouverts sur son trajet. L'aquéduc en beton, dont les dimensions prévues par le devis ont été, nous ne savons par quel ordre, mais à l'insu du Conseil municipal, réduites dans l'exécution, est une cuvette rectangulaire de 30 centimètres de largeur sur 15 de hauteur, recouverte d'une petite voûte de 11 centimètres de flèche. Les tuyaux des syphons et ceux de la distribution en ville ont partout 16 centimètres de diamètre intérieur. L'aqueduc en béton débite, en entier, les 17,000 hectolitres de la source. Les syphons ne peuvent verser que 10,368 hectolitres. Quand le produit de la source est plus considérable, l'excédant est déversé au dehors par plusieurs issues.

Il est peut-être à regretter que l'on ait, dans l'exécution, réduit les proportions de l'aquéduc en beton, qui, selon le devis, devaient être de 50 centimètres de radier et de 30 centimètres de pieds-droits. Il peut, sans doute, débiter encore le produit total de la source. Mais, en cas d'obstruction, le curage n'en serait pas sans difficulté. Il est vrai que, dans une conduite en beton, les concrétions sont peu à craindre. Quant aux syphons, on pourra en doubler la puissance par l'adjonction d'un second tuyau, si jamais, ce qui ne se verra sans doute de longtemps, l'approvisionnement de 10,368 hectolitres devient insuffisant pour les besoins de la ville.

La distribution en ville comprenait d'abord 4,902 mètres de tuyaux. On a, depuis, ajouté un millier au moins pour des besoins non prévus dans l'origine. Le nombre des bornes-fontaines, qui ne devait être d'abord que de vingt-trois, a

été ensuite porté à vingt-sept. Il s'est accru, pendant les années suivantes, jusqu'à soixante environ.

Nous donnons ici le relevé exact de la dépense totale de la construction primitive :

Conduite libre,	50,328 fr.	»»
Syphons,	28,135	60
Acquisitions de terrains et servitudes,	7,063	20
Réservoirs,	20,013	32
Distribution en ville,	61,228	68
Dépenses diverses,	6,232	73
	173,001	53

En regard de ce chiffre, il faut placer tout de suite celui du produit des concessions d'eau accordées aux particuliers. Ce chiffre qui, depuis dix-sept ans, a toujours été en croissant, est aujourd'hui, selon le budget de 1870, de 8,835 fr. ; c'est-à-dire qu'il représente, à une légère différence près, l'intérêt à cinq pour cent du capital dépensé.

Le 7 novembre 1852 il y eut, pour l'inauguration de ce grand travail, une fête dont on a imprimé la relation. Elle se termina par un banquet. Il y eut des toasts qui se ressentaient de l'enthousiasme du succès. Celui qui fut porté au maire, par un conseiller municipal, disait que c'était à l'initiative de cet administrateur qu'était due l'idée première de cette féconde entreprise. La modestie du maire, nouveau venu depuis quatre ans dans le pays, dut souffrir de cet hommage immérité, de cette grossière flatterie. L'auteur du toast fut plus dans la vérité en ajoutant qne ce fonctionnaire, par son dévouement de tous les jours, par ses efforts constants, avait contribué à accélérer l'exécution de cette œuvre importante et à en aplanir les difficultés.

Dans tous ces toasts, on n'avait oublié qu'une seule personne, l'auteur du projet, qui n'assistait pas à cette fête. Nous crûmes devoir réparer cet oubli et proposer la santé de ce bienfaiteur si dévoué et si désintéressé. Depuis, nous apprîmes de lui qu'il n'avait pas reçu d'invitation pour la solennité à laquelle il eût été heureux d'assister. Il avait assez de dignité dans le caractère pour ne pas se plaindre de cette omission si étrange, mais il s'en montrait, à juste droit, étonné.

Déjà, à l'occasion d'un article de journal, plein d'éloges pour ce beau travail, et dont l'écrivain, dans l'exagération de son zèle, passait l'auteur sous silence, en semblant attribuer à la mairie tout l'honneur de la conception, aussi bien que celui de l'exécution, nous avions cru à propos de dire, dans une autre feuille, que, sans rien ôter aux mérites de l'administrateur, il serait juste, au moins, de réserver une part de nos louanges et de notre reconnaissance pour l'habile ingénieur, au savoir, au dévouement et au zèle persévérant duquel nous devions tout d'abord ce précieux bienfait. Cela nous avait valu une réplique assez agressive, pour ne rien dire de plus, du journal semi-officiel, comme si c'était dénigrer une bonne administration que de rendre hommage à l'auteur d'un projet dont elle avait le mérite d'avoir activement mené à fin la bonne exécution.

Sur notre proposition, le Conseil municipal voulut bien ensuite décider qu'une médaille serait frappée pour perpétuer la mémoire du succès de cette utile entreprise, et qu'il serait fait hommage à M. Robillard d'un exemplaire en or de cette médaille. Il crut devoir en offrir aussi un autre exemplaire, au maire, qui le méritait par son zèle éclairé pour les intérêts de la ville, et le rapporteur de la Commission en

reçut une en argent. Enfin, il arrêta de donner à l'une des places publiques de la ville le nom de place Robillard, et le nom de rue Sutil à celle dans laquelle ce digne ingénieur en chef avait résidé pendant tout le temps qu'il était demeuré à Auxerre. En même temps, par un juste sentiment de reconnaissance, on appela du nom de Bourneil la rue qui, dans le faubourg Saint-Amatre, se dirige sur Vallan.

A l'époque où ces travaux furent exécutés, la fontaine de Vallan satisfaisait suffisamment, même dans les temps de de sécheresse, aux besoins de la ville. On était, de longue main, habitué à ménager l'eau, et le minimum du produit des nouvelles fontaines, c'est-à-dire environ trois mille hectolitres au lieu de trois cents auxquels on était réduit auparavant, paraissaient un trésor inépuisable. Mais l'abondance amena plus tard la prodigalité. Les consommateurs de toutes les classes abusèrent des richesses que l'on avait mises à leur disposition, et aujourd'hui chacun a si bien pris l'habitude de prodiguer l'eau, que la diminution de son volume, dans les temps de sécheresse, semble une intolérable privation. Aussi, à ces époques, l'administration est dans la nécesité de faire fermer chaque soir le réservoir pour qu'il puisse se remplir pendant la nuit. Ce qui reste alors dans les tuyaux de distribution est bien vite absorbé par une consommation incessante. Et, si un incendie survient pendant la nuit, il peut les trouver complétement vides. C'est un inconvénient grave et même un danger sérieux auquel une administration prévoyante ne doit pas tarder plus longtemps à remédier. Il faut désormais que le minimum de l'approvisionnement ne reste jamais au-dessous de six mille hectolitres. On y avait pensé avant nous; et, en 1845, lorsque les entrepreneurs Bergeron et Bouchardier

avaient présenté leur soumission, ils prenaient l'engagement d'acquérir des sources nouvelles, de manière à maintenir en toute saison à ce chiffre de six mille hectolitres au moins le débit journalier de leur conduite d'eau. Cette année (1870), dès le mois de mai, le fléau de la sécheresse s'étant montré d'une manière inquiétante, l'administration municipale a tenté d'acheter, de la commune de Vallan, la moitié d'une de ses sources qui ne tarissent jamais. Cette commune s'y est refusée, et contre toute raison, car elle a en tout temps beaucoup plus d'eau qu'il ne lui en faut. Les sources y abondent. On les compte par dizaine ou quinzaine. Celle du Four, dont nous voulions acheter la moitié, n'a pas donné moins de six à huit mille hectolitres pendant toute cette année, dont la sécheresse a dépassé ce qu'on avait vu depuis deux cents ans. Le nombre des habitants qui s'en servent ne monte pas à une centaine. Cette quantité d'eau excède donc dix fois au moins leurs besoins. Et néanmoins, quand il fut question de cet achat, dont le prix devait enrichir notablement le budget de la commune, une opposition violente se manifesta dans la population, et notre demande fut rejetée.

En présence de ce refus d'un égoïsme aussi peu judicieux, nous dûmes chercher d'autres sources appartenant à des particuliers. Mais celles-ci n'étaient que d'un faible rendement, leurs propriétaires, obéissant à un aveugle esprit de spéculation, nous en demandaient des prix exorbitants. Alors l'administration municipale a tenté d'ouvrir une source dont beaucoup d'indices extérieurs semblaient révéler l'existence souterraine. Des raies couvertes creusées dans le pré du moulin ont été amenées à un vaste puits ouvert pour recevoir l'eau qu'elles devront, en temps ordinaire, y conduire

en abondance, même à la fin de l'été. Les eaux de ce puits, versées dans le premier regard de l'aqueduc à l'aide d'une pompe, ont, cette année, grossi dans une certaine mesure celles que la fontaine Naudin ne donnait plus qu'en faible quantité, quinze cents hectolitres environ. On ignore quel sera le produit de ce travail dans les sécheresses qui ne dépasseront pas la limite ordinaire. L'expérience de l'an prochain dira si cette ressource est suffisante pour compléter toujours le minimum de six mille hectolitres. S'il en est autrement, l'achat d'une source nouvelle sera indispensable. Et, si la commune de Vallan persiste dans son mauvais vouloir, on devra songer à une autre acquisition. Il a été question d'ue source abondante située à moitié chemin de Vallan, et que son propriétaire offre de céder à juste prix. Elle se trouve, à la vérité, en contrebas de six à huit mètres par rapport à l'aqueduc qui passe sur la colline voisine. Il faudrait donc élever ses eaux à cette hauteur par une petite machine à vapeur, et la dépense d'achat de la machine s'accroîtrait de la construction de son abri et de son entretien pendant trois ou quatre mois de l'année. Mais on sera porté, sans doute, à n'y pas regarder, car l'accroissement de l'approvisionnement d'eau est devenu indispensable, et il est d'ailleurs probable que le produit de nouvelles concessions compenserait en partie cette dépense (1).

(1) Ceci était écrit au commencement de juillet 1870. Mais les tristes évènements survenus depuis, et les énormes dépenses qu'ils ont amenées, et qui ont obéré les finances de la ville, ajourneront sans doute pour longtemps la réalisation d'une amélioration si désirable.

UNE LEGENDE DE SAINT-GERMAIN.

Par M. Challe.

Séance du 21 mai 1871.

En ouvrant le Congrès scientifique d'Auxerre, qui se tint en 1858, je disais, dans mon discours d'inauguration :

« Les services rendus à l'Eglise par notre grand évêque « saint Germain, ont été souvent racontés par les hagio- « graphes. Mais la science attend encore son histoire poli- « tique, que l'on n'a jusqu'à présent pu qu'entrevoir dans « les allusions symboliques des légendes et au travers des « lacunes que laissent les chroniques, si rares et si brèves, « de son siècle; histoire dont on peut deviner l'éclat et la « grandeur dans les formules admiratives de Grégoire « de Tours et des écrivains des siècles suivants. »

Je suis revenu sur cette idée dans une des deux conférences publiques que j'ai faites il y a quatre ans, sur les origines historiques d'Auxerre. Je faisais remarquer que le prêtre Constance, qui, une ou deux générations après la mort de ce prélat, écrivit, d'après la tradition, son livre intitulé *Vita Sancti Germani*, ne s'était proposé, comme il le dit lui-même dans les deux lettres à saint Patient, évêque de Lyon, et à saint Censure, évêque d'Auxerre, qui lui servent

de prologue, que de célébrer la sainteté du vénérable évêque et de raconter les miracles que sa piété avait opérés (1). Je disais que de grandes actions politiques, administratives et militaires se révélaient sous le texte de ce légendaire, mais qu'elles n'y étaient indiquées que par de simples allusions ou par la mention rapide de quelques faits transfigurés, dont il fallait chercher la portée, non dans le sens littéral des termes, mais dans la signification cachée sous la formule symbolique qu'avaient créée et que s'étaient transmise les échos de la reconnaissance populaire. La pensée de l'auteur s'était tenue en dehors de tout ce qui touchait à la carrière civile ou guerrière du saint et vénéré personnage, à son génie et à ses services sociaux, dont le retentissement vivait encore trop fortement dans tous les souvenirs, pour que l'auteur jugeât à propos d'en parler autrement que par une vague indication, et encore autant que les faits avaient quelque point de contact avec les miracles qu'il se proposait de préconiser. Je m'imaginais, dans la simplicité de mon cœur, que cette illustre mémoire ne pouvait rien perdre à ce que l'on mît en lumière ses grandes qualités d'homme de gouvernement et d'administration, ses grands services comme protecteur des peuples, ses puissants et infatigables efforts pour soutenir la civilisation, qui croulait sous les attaques et les invasions des barbares.

Mais j'ai été vertement tancé par un petit journal ecclé-

(1) Dum et sanctum virum illustrare virtutibus suis, et profectui omnium miraculorum exempla largiri (Lettre à saint Patient).
Nunc commemorare aliqua vel proferre, et religionis contemplatio et innumerabilium miraculorum exempla compellunt. (Lettre à saint Censure).

siastique, qui a vu « dans mon système de symbolisme un « danger capital pour la foi comme pour l'histoire, car, disait- « il, si l'historien avait symbolisé dans les faits purement « mondains, ne pourrait-on pas croire qu'il a fait de même « dans le récit des miracles. Repoussons donc ce symbole « avec ses tristes conséquences. N'ôtons pas à nos saints « les plus beaux fleurons de leurs couronnes. »

Cette critique a pu paraître ici à quelques personnes édifiante et orthodoxe. Cependant, je dois dire qu'on est moins scrupuleux ailleurs, même dans le clergé. Et je viens de lire dans la livraison du 15 octobre de la *Revue Savoisienne* une dissertation du savant abbé Ducis, aumonier du lycée d'Annecy, qui, à propos de l'ancienne station romaine de *Bergintrum*, assise sur la voie antique du Petit-Saint-Bernard, explique et démontre avec évidence le sens symbolique d'un fait auquel le récit de Constance donnait une forme miraculeuse.

On sait qu'une voie militaire avait été construite par les Romains dans le col ouvert sur les Alpes graïennes, qui porte le nom de Petit-Saint-Bernard. C'était le passage le plus pratiqué pour passer de la Gaule à Milan et à Ravenne. Saint Germain l'avait suivie pour aller trouver dans cette dernière ville l'empereur Valentinien et fléchir ses rigueurs en faveur des provinces de la Gaule centrale, accablées d'exactions intolérables. Lorsqu'il voulut traverser ces montagnes, le gonflement des torrents avait miné, sur une grande longueur, le pied des hauteurs qui soutenaient cette voie et y avait opéré un énorme éboulement, que l'on peut encore vérifier aujourd'hui. La communication était interrompue, et ce n'était qu'en gravissant des rochers presque à pic sur des pentes escarpées, en traversant à gué le lit des torrents, et en portant leurs fardeaux à dos d'homme, que les habitants

de ces hautes vallées pouvaient regagner leurs demeures. L'ignorance et la pauvreté de ces peuplades à demi sauvages les mettaient hors d'état de pourvoir autrement à la réparation de ce désastre. Un nouveau tronçon de chemin fut alors construit plus bas, pour combler cette lacune et relier les deux parties restées intactes de l'ancienne route. Selon la tradition du pays, ce chemin, qui se développe en écharpe sur le flanc inférieur de la montagne, a été tracé par saint Germain lui-même. C'est grâce à la science qu'il avait acquise dans ses études et sa longue expérience d'administrateur des provinces, que les habitants de ces hautes régions, les vieillards et les infirmes comme les hommes robustes, purent circuler et transporter leurs fardeaux à travers ces âpres rochers et ces dangereux précipices. Aussi, la reconnaissance publique donna, non pas à la totalité de cette route antique, mais à cette partie nouvelle et encore aujourd'hui fort reconnaissable de la vieille route, le nom du saint évêque, nom qu'elle porte encore aujourd'hui. On y voit une chapelle qui lui fut dédiée en souvenir de ce bienfait. Beaucoup d'autres églises lui furent consacrées plus tard dans cette région, et c'est lui que l'on invoque dans tous les accidents, assez fréquents dans ce pays, de rupture des chemins par les débordements torrentiels.

De vagues retentissements de ce service signalé et de la gratitude des pauvres montagnards étaient parvenus jusqu'au centre de la Gaule, et voici comment Constance, qui écrivait à Lyon, à une date qu'on ne peut préciser exactement, mais qui, si l'on consulte la *Chronologie des évêques de Lyon et d'Auxerre*, auxquels il dédia son écrit, ne peut être que de trente à soixante ans après la mort de saint Germain, traduisait dans son récit ces traditions lointaines de la reconnaissance publique.

« Après avoir traversé les cités de la Gaule, le saint prélat « escalada les Alpes pour entrer en Italie. Il s'était joint à de « pauvres ouvriers qui revenaient du travail lointain pour « lequel ils avaient loué leurs services, et qui, chargés de « lourds fardeaux qu'ils portaient sur leur têtes, comme des « bœufs sous le joug, gravissaient jusqu'à la région des « nuages la montagne, dont la route était coupée par un « torrent qui, en bouleversant ces précipices, avait fait dis- « paraître tout vestige du passage des hommes et des ani- « maux. Parmi ces voyageurs il y en avait un boiteux et « accablé d'années. Le saint prélat prit son fardeau et le « porta sur ses épaules à travers les vastes gouffres, puis, « revenant sur ses pas, il chargea sur son dos le pauvre « vieillard et le transporta sur l'autre bord. »

L'auteur s'étend ensuite sur cette action d'un personnage si éminent, affaibli et amaigri par la vieillesse, le jeûne et les macérations, qui se trouve subitement doué d'une force suffisante pour accomplir ce prodigieux travail de courage, de force et de charité.

Notre vieil Hérik, le commentateur poétique des récits de Constance, a paraphrasé ce passage en deux longues pages, où, après avoir cité la traversée des Alpes par Annibal, et son prétendu emploi du vinaigre pour fondre les rochers, il dit cependant, en traduisant plus exactement le sens de la tradition populaire que ne l'avait fait son devancier, que « l'illustre Germain y trouva un honneur justement mérité « et qu'il obtint la gloire et le monument d'un éclatant « triomphe. » Mais il revient ensuite aux détails du récit légendaire, qu'il termine en ces termes un peu trop ampoulés, même pour le mauvais goût de son temps:

« Tu es réputé grand dans l'olympe éthéré, prélat voisin

« de Dieu, à qui il fut donné d'immoler au roi du ciel les « holocaustes de tant de pieuses œuvres !

Maintenant, écoutons comment le docte et judicieux abbé Ducis, aidé par une tradition précise, qui s'est jusqu'à présent conservée dans ces montagnes, interprète et explique un récit vrai pour le fond des choses, mais qui se trouvait déjà matérialisé et transformé par la succession des rumeurs populaires, quand le pieux légendaire avait pu le recueillir.

« La brèche faite en 448 à la voie romaine par suite d'un « éboulement constaté dans la *Vie de saint Germain d'Auxerre*, peut être vérifiée encore aujourd'hui. Le passage « ouvert au bas par le saint évêque, qui allait voir l'empereur « Valentinien à Ravenne, a gardé le nom de saint Germain, « et une chapelle y a été érigée en son honneur, depuis que « son corps fut rapporté d'Italie par la même route. C'est « ensuite de cet accident, qui avait arrêté une foule de « voyageurs, que saint Germain est invoqué dans le diocèse « de Tarantaise pour toutes les difficultés de voyage. »

C'est ainsi qu'un écrivain ingénieux et sagace, en étudiant le sens, souvent obscur et symbolique, des textes légendaires, et en le comparant avec la tradition locale et les traces matérielles encore existantes sur les lieux, sait mettre en lumière des faits historiques d'un grand intérêt, et restés longtemps dénaturés, quant aux détails, dans l'esprit de ceux qui s'en étaient tenus au sens littéral du récit. Est-ce que de notre temps nous ne voyons pas encore les récits populaires transformer en actes matériels de la force extérieure les prodigieux résultats obtenus par la science, le courage et le génie ? Entrez dans une veillée de village, et écoutez le récit des guerres de la révolution et de l'empire. Les victoires de nos grands généraux y seront attribués, non à la pro-

fondeur de leurs combinaisons stratégiques et à l'inébranlable intrépidité de leur âme, mais à leurs poignets de fer et à leurs gigantesques coups de sabre. « Quand Masséna « donnait le signal de la bataille, disait un jour devant moi « un vieillard qui prétendait l'avoir vu, il prenait la bride de « son cheval entre les dents, son grand sabre d'une main et « un pistolet de l'autre, et il s'élançait sur les ennemis qu'il « sabrait tant qu'il en restait un. » Fable pour les détails extérieurs, mais vérité pour le fond des choses ; voilà de point en point la légende. Il ne faut ni la vénérer comme un oracle, ni la mépriser comme un conte ridicule. Laissons l'écorce et retenons le fruit, me disait un jour, à propos d'une autre légende, qui concernait le saint de sa paroisse, un vieux curé de campagne. J'avais, je le confesse, d'abord ri de celle-là. Depuis je n'ai plus ri d'aucune autre. J'en ai seulement cherché la signification.

SUPPLÉMENTS

AUX RECHERCHES HISTORIQUES SUR LA PUISAYE ET SES SEIGNEURS

Par le docteur P. J. E. DE SMYTTÈRE.

(Séance du 6 février 1870.)

Nous avons vu à la page 26 de nos Recherches historiques sur la Puisaye, insérées en tête du précédent volume du Bulletin (1), et aux additions de la fin de notre texte, que le duc de Bar, Robert, fit en 1385, avec sa mère, la comtesse Iolande de Flandres, dame douairière de Puisaye, etc., alors à Aluye, une conclusion d'échange par laquelle il devint immédiatement possesseur de diverses localités de la Puisaye en Auxerrois, telles que Saint-Fargeau et son château, la baronnie de Toucy, le château de Perreuse, etc., que la comtesse possédait en douaire. Cet échange, avons-nous dit, fut

(1) Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 2e série, t. III, 1er trimestre 1869.

consommé par un traité passé à Bar le 31 octobre de la susdite année (1).

Le duc put donc disposer de ces domaines à partir de ce moment, et il en résulta ce qui suit : Robert s'était obligé, par l'une des clauses de son contrat de mariage, en 1364, à donner à la duchesse, sa femme, 3,000 livres de terres ou de rente sur les acquêts qu'il devait faire en France, au moyen de 3,000 livres affectées à cet emploi, sur la dot de Marie de France, duchesse de Bar. Le duc accomplit cette condition le onzième jour d'avril 1388, en délivrant à Bar des lettres réglant le douaire de la princesse.

Le duc Robert donna pour cette somme, à la duchesse, outre les châtellenies du Barrois, les terres, en Puisaye, de Toucy, Saint-Fargeau, Mézilles, Perreuse, La Couldre, Lavau et Faverolle, Donzy, Sept-Fonds, Saint-Privé et Sormery, sises en France, et d'autres seigneuries en Bourgogne, auxquelles il ajouta le droit, qu'il tenait de ses ancêtres, de prendre chaque année 60 muids de vin au cellier du duc de Bourgogne, à Beaune et à Pomart.

Ces lettres furent confirmées par les aînés du duc et de la duchesse et par le roi Charles VI, à Paris, en août 1389, c'est-à-dire quatre mois plus tard (2).

Cependant Robert et Marie, qui avaient dépassé l'âge de

(1) Robert accomplit à Compiègne la formalité de foi et hommage-lige qu'il devait au roi, tant en son nom qu'au nom de la duchesse, son épouse, pour ces terres. (V. Servais, d'après les archives de Bar.)

(2) A. Duchesne, Histoire de la Maison de Bar. (Preuves de Bar, p. 54, extrait des registres de la Chancellerie de France.) — Merlin, Mémoire sur le Barrois, 1806. — Servais, Annales historiques du Barrois.

cinquante ans, se firent, le 13 février 1398, un don mutuel de tous les immeubles qu'ils avaient acquis ou qui le seraient à l'avenir, durant la communauté.

En conséquence, le duc de Bar donna à sa femme ses droits sur certaines seigneuries et châtellenies qu'il est inutile de citer ici en détail, mais parmi lesquelles étaient comprises ses terres du Perche, du pays Chartrain et de la Beauce.

D'un autre côté, la princesse Marie transmit à son mari tous ses droits sur la châtellenie de Toucy, comprenant les villes ou villages de Fontaines, Dracy, La Villette, Moulins, et une partie de Flory, Lalande, la châtellenie de Mézilles, Sept-Fonds, les Bordes ; celle de Saint-Fargeau, Saint-Martin des Champs, Lavau et Faverolles, Saint-Privé, Arquien, Perreuse, Sainte-Colombe, La Bassière, Tenières et Bascherot, le tout situé dans le diocèse d'Auxerre ; Sormery et Otte.

Le duc et la duchesse ne devaient avoir toutefois que la jouissance viagère de ces terres. D'après les stipulations portées au traité, les biens compris dans la donation devaient, à leur mort, retourner à leurs héritiers (1). Mais le duc Robert fut destiné à vivre après Marie, sa digne femme.

Robert fit, au commencement de l'année 1403, un voyage en Puisaye. On voit, par les termes d'un mandement du 23 janvier, qu'il était alors sur le point de s'y rendre. On lui envoya, le 8 février, de Lamarche à *Saint-Fargeol* (Saint-Fargeau), un relevé des sujets de plainte que les prévôts de Sens et les sergents du roi avaient donnés au prévôt de Lamarche et au clerc-juré de Châtillon. Il appela le 11 février,

(1) Du Fourny, Inventaire de Lorraine, t. VII ; — Lay, Mariages des Comtes et Ducs de Bar.

à *Saint-Fargeo*, Girard de Saint-Loup, à qui le prévôt de Lamarche paya, le 20, six livres pour ses frais de voyage. (V. Servais.)

Après la mort de la bonne duchesse Marie, survenue vers la mi-octobre 1404 (1), sept ans avant celle de son mari, le duc céda, le 30 septembre 1405, à Iolande de Bar, sa fille aînée, veuve de Jean, roi d'Aragon, la seigneurie de Saint-Fargeau, en Puisaye, pour en jouir sa vie durant. Il y mit pour condition que la reine renoncerait à la possession de cette terre et de ses revenus, dans le cas où elle ne viendrait pas s'y établir, ou sur un point du Languedoc. Iolande souscrivit à ces conditions, et en donna une reconnaissance par des lettres signées à Barcelone, le 20 décembre suivant (2).

Ces engagements, de part et d'autre, paraissent ne pas avoir été accomplis, puisque Iolande de Bar, veuve de Jean d'Aragon depuis 1395, ne quitta pas Barcelone, où elle mourut le 3 juillet 1431, la même année que son frère cadet le cardinal Louis, duc de Bar, avec lequel elle fut en procès. (Nous avons rapporté ces faits dans nos Recherches historiques sur la Puisaye.) Ce procès, elle le gagna en Parlement en septembre 1419.

La reine douairière d'Aragon a dû renoncer en un temps à la possession de la terre seigneuriale de Saint-Fargeau, puis-

(1) Selon A. Duchesne, — Monstrelet dit en l'année 1403.

(2) Du Fourny, Inventaire de Lorraine, t. II, fol. 996. — Le sceau de Iolande de Bar, apposé au titre dont on rapporte ici l'extrait, est en cire verte; il représente, suivant du Fourny, une dame debout, sous un grand portique, tenant de la main droite un sceptre, et la gauche sur son estomac, au côté de laquelle, hors du portique, sont des anges qui portent et soutiennent deux écussons aux armes partie d'Aragon et de Bar.

que, dans le partage du duc Robert de 1409, elle fut donnée à d'autres de ses enfants, comme il a été dit dans nos études précédentes, ainsi que le document joint aux pièces justificatives (le n° V) le confirme.

Nous avons cru bien faire en ajoutant le résultat de ces nouvelles recherches historiques à notre travail sur la Puisaye; ce sont autant de notes qui pourront servir surtout à ceux qui s'occuperont ultérieurement de cette belle contrée auxerroise. Elles sont, nous le pensons, d'autant plus précieuses que la plupart des archives du comté de Saint-Fargeau eurent, le 29 septembre 1793, le sort de celles de Tonnerre; elles disparurent dans les flammes allumées par les niveleurs impitoyables, croyant, comme le dit M. Quantin (1) pouvoir effacer ainsi toutes les traces du passé de la France. — Le 17 juillet 1793, ils avaient fait décréter par la Convention le brûlement des titres féodaux. Par ce décret funeste, une immense quantité d'archives et de titres précieux fut détruite du même coup : ceux de la Puisaye furent dans ce cas.

Notes diverses sur Iolande de Flandres.
Découverte récente de l'un de ses principaux scels, etc.

Nous avons pensé qu'il serait utile d'ajouter à ce supplément historique, sur la Puisaye et ses seigneurs, quelques nouvelles notes sur Iolande de Flandres, qui fut plus de quarante années dame douairière de la Puisaye, au XIV[e] siècle.

Ces notes ont été recueillies par nous à cause de cir-

(1) Introduction de l'Inventaire sommaire des archives départementales, rédigé par cet infatigable auteur, l'archiviste de l'Yonne.

constances, toutes récentes, qui ont trait à Iolande, comtesse de Bar et de Longueville, fille de Robert de Cassel, et petite fille d'Iolande ou Hyolenz de Bourgogne, comtesse de Nevers, en un temps d'Auxerre, et qui fut la deuxième femme de Robert de Béthune, comte de Flandres, ainsi que nous l'avons déjà démontré.

Nous avons à parler d'abord de son beau scel original, ayant huit centimètres de diamètre, que nous avons eu le bonheur de découvrir bien singulièrement il y a quelques semaines. Cet objet monumental, des plus précieux, en cuivre rouge mêlé d'un tiers d'argent (espèce de melchior), d'une époque déjà éloignée de plus de cinq siècles, fut trouvé il y a peu de temps, en Bretagne, par des ouvriers occupés à la tranchée du chemin de fer pratiqué vers Châteaulin (département du Finistère).

M. Rigaud, entrepreneur à Auxerre, notre nouveau collègue, qui dirigeait les travaux de déblayage et de terrassement pour cette voie, en devint le premier possesseur, mais sans savoir ce que c'était. Personne ne se doutait ni de la valeur scientifique de ce cuivre, ni de sa provenance, quand un jour nous remarquâmes, avec une profonde surprise, une empreinte sur cire rouge de ce scel chez M. Guesnier, artiste graveur de notre ville, qui avait entrepris de nettoyer cet antique objet, alors très oxydé et méconnaissable, encore rempli de la poussière boueuse des gravats, où il avait été très longtemps et assez profondément enfoui, on ne sait comment, dans ce terrain de remblai, situé, dit-on, non loin d'anciennes ruines d'une abbaye.

Il me serait difficile, Messieurs, de dire combien fut grande notre émotion, notre joie, en voyant et reconnaissant cette empreinte. C'était, en effet, un hasard tout provi-

dentiel que de mettre ainsi la main sur le magnifique scel de 1360 d'Iolande, princesse dont nous venions justement de terminer l'histoire. Ce scel, nous l'avions cherché en vain pendant plus de trente années, car nous n'en possédions qu'une empreinte en cire qui avait été appendue comme sceau à un acte en parchemin de la comtesse, et ce ne fut que sur cet exemplaire, déjà un peu fruste, et aidé du sigilligraphe Vredius, que nous avions pu prendre le dessin; celui-ci a servi à le reproduire en gravure sur l'une des planches destinées à illustrer notre ouvrage historique étendu, dont nous avons eu l'honneur d'entretenir la Société des Sciences de l'Yonne dans sa séance du 5 juin de l'an dernier.

Notre découverte si inattendue est une pièce officielle d'histoire par excellence. Ce scel d'Iolande aidera à corroborer des documents souvent épars de toute une époque mémorable, aussi bien pour la partie ouest de l'Auxerrois que ponr le Barrois, le Perche et la Flandre la plus occidentale, domaines héréditaires de la comtesse et de sa descendance. Nous nous sommes empressé de l'acquérir.

Voici, messieurs et honorés collègues, la description de ce scel et des emblêmes qu'il représente:

Il doit dater du commencement de la deuxième moitié du XIVe siècle, c'est-à-dire de l'époque où la comtesse de Bar, mère du duc Robert, encore mineur, se remaria.

Iolande était veuve depuis 1344 du comte de Bar, Henri IV, dont elle portait les armes, ainsi que le prouve son premier scel, lorsqu'elle épousa, en 1352, Philippe de Navarre, comte de Longueville, fils cadet du roi de Navarre, Philippe III dit le Bon, et frère du suivant, Charles II le Mauvais.

En effet, sur ce scel, où Iolande est debout, il y a à ses côtés deux blasons aux armes de *Navarre-Longueville*. Ils

sont portés chacun par un homme, espèce d'athlète, et des petits génies en soutiennent les draperies. L'écu de dextre est écartelé des armes de *Navarre* (1 et 4) et de celles du comté de *Longueville* (2 et 3). Le blason placé à sénestre de la comtesse est parti de même et parti aux armes de *Flandre*, au lion de sable, avec la brisure de la branche cadette, attribuée à Robert, père d'Iolande et frère cadet de Louis de Nevers Ier, comte du Nivernais du chef de sa mère.

La comtesse a dû employer ce scel particulièrement après la mort de Philippe de Longueville, qui finit sa carrière en Normandie l'année 1363, lors des guerres contre le roi de France.

Elle s'en servit jusque vers 1380, époque où on la voit reprendre, pour certains actes, son premier scel de comtesse aux armes de Bar, (Celui que nous avons reproduit à la planche 2 de nos Recherches sur la Puisaye.)

Le scel que nous venons de trouver a peut-être été perdu en Bretagne lors des séjours qu'elle y fit, ou oublié par elle dans ces parages, ou dans l'abbaye même près des restes de laquelle il a été déterré en l'année 1368. Ceci est assez vraisemblable, car Iolande avait eu pour mère Jeanne de Bretagne, de la famille des célèbres ducs de cette province, et de celle de Montfort-l'Amaury, qui y avait des domaines. Comme héritière directe et unique de Jeanne, elle avait dû lui succéder dans ses biens. De plus, tout nous porte à croire, après renseignements récents, qu'elle avait été la fondatrice de l'abbaye susdite, dont on ne voit plus, dit-on, que quelques vestiges de l'ancien emplacement.

Sans ces suppositions, on ne pourrait s'expliquer la présence de ce scel dans cette localité bretonne, située si loin de la Flandre-Flamande, du comté de Bar et de la Puisaye, qu'elle administra aussi d'une manière féodale.

Il est vrai, néanmoins, de dire que le petit Perche (P. Gonet), où Iolande possédait par son père Alluye et Montmirail, et dont elle était baronne, est situé plus près de la Bretagne ; elle a dû même y séjourner.

Dans Nathalis de Wailly, t. II, p. 158 (*Eléments de Paléographie*), il est dit ce qui suit :

« Iolande employait, en 1373, deux sceaux ronds, de « 2. p. 3/4 de diamètre. On la voit debout entre deux écus- « sons, soutenus chacun par un homme sauvage et une « femme, deux autres femmes retiennent la draperie ratta- « chée aux ornements gothiques qui règnent dans le haut du « champ. Un de ces types la représente croisant les bras, « l'autre étendant les mains vers les deux écussons, dont « les armoiries sont les mêmes sur l'un et sur l'autre sceau.

« L'écusson placé à sa droite est écartelé (au 1er et au 4e « aux armes de Bar, au 2e et au 3e semé de France, brisé « d'un bâton en bande, les deux quartiers supérieurs brisés « d'un lambel de trocs pendants). L'autre écusson est parti : « le premier coupé en chef aux armes de Navarre, en pointe « semé de France, et brisé d'un bâton en bande, le deuxième « aux armes de Flandre.

« Ce second écusson se retrouve sur les deux contre- « sceaux. L'empreinte sur laquelle il est entouré des sym- « boles des quatre évangélistes, porte pour légende : S. Yolat « D. Fladres, comtesse de Bar Z. dame D. Cassel.

« On lit sur l'autre contre-sceau : Yolant de Flandres, « comtesse de Bar, de Longueville, dame de Cassel. »

Disons que c'est le contre-scel qui accompagne le beau scel en gravure ci-joint : l'écu carré y est entouré et soutenu par huit anges ; il a été trouvé par nous, en cire verte, mais très fruste, aux archives départementales du Nord. (Voir à la planche ci-jointe.)

Nous ne relèverons pas toutes les inexactitudes de ce passage de de Wailly, qu'il sera facile aux spécialistes de rectifier par la comparaison avec les types des scels et contre-scels de la comtesse, (reproduits par nous dans nos précédents ouvrages); nous nous bornerons à dire seulement que l'écusson de droite de ces derniers scels n'est nullement aux armes de Bar (et cela ne pouvait être à cette époque) (1), mais il offre uniquement en écartelé les armes de Navarre et de Longueville, sans le lambel à trois pendants dont parle l'auteur susdit, quoique du reste cette brisure appartienne aux armes de Philippe de Navarre, comme cadet de la maison royale.

Quant aux bras d'Iolande, que M. N. de Wailly dit avoir observés croisés sur l'un de ces scels, c'est encore là une erreur, car la comtesse y porte au contraire un petit chien sur sa main senestre, qu'elle caresse de l'autre main, comme il est facile de le voir sur la copie ci-jointe de l'empreinte prise exactement sur notre sceau récemment découvert.

Faisons observer que des doutes ont été exprimés concernant l'authenticité du sceau d'Iolande, dont il vient d'être question, (sceau placé en tête des figures de scels et contre-scels représentés à la page qui suit); mais ces doutes ont été levés, en vertu de considérations péremptoires, à la séance de la Société des Sciences de l'Yonne du 16 juillet 1871.

Les incertitudes émises se basaient particulièrement sur

(1) L'emblême des deux *bras adossés* ne fut employé par la comtesse que lors de son premier veuvage, puis de nouveau (mais non accompagnés des armes de Longueville) une quinzaine d'années surtout après la mort de son second mari, ainsi qu'on peut s'en assurer par notre brochure sur la Puisaye publiée en 1869, et à la planche n° 2.

ce qu'aujourd'hui on fabriquerait des sceaux du moyen-âge comme autrefois on fabriquait des médailles antiques, tellement bien imitées que les numismatistes les plus érudits y étaient quelquefois trompés. Ces falsifications, toutefois, n'ont été exécutées, le plus souvent, que pour des objets de première valeur historique qui en méritaient la peine et la dépense.

Nous croyons bien faire en ajoutant ici, pour corroborer l'exactitude des circonstances de la trouvaille de notre scel, les témoignages suivants :

Reçu de Monsieur de Smyttère la somme de quarante francs pour le sceau de Iolande de Flandre, trouvé dans les fouilles du chemin de fer de Châteaulin (Bretagne, Finistère).

Auxerre, le 14 mai 1871.

Signé : RIGAUD.

Je soussigné, graveur à Auxerre, certifie avoir restauré et nettoyé dernièrement, pour M. Rigaud, entrepreneur, un vieux sceau en cuivre trouvé en Bretagne.

Ce grand scel d'Iolande de Flandre était d'abord méconnaissable, à cause d'une épaisse couche plâtreuse et de vert-de-gris qui le recouvrait et en remplissait profondément les creux. Ce morceau curieux doi être très ancien, ainsi qu'on peut encore le remarquer, à la loupe, aux parties qui ont été rongées par le temps.

Auxerre, le 30 mai 1871.

Signé : GUESNIER,

Autres scels d'Iolande.

Nous pensons bien faire de dire ici quelques mots des sceaux successifs de la comtesse Iolande, afin de compléter la sigillographie de cette dame.

Les armes d'Iolande avant son mariage étaient naturellement comme celles de son père, Robert de Cassel. Le P. Anselme (t. I, p. 282) les blasonne ainsi : *Flandre* : *d'or au lion de sable et lampassé* (ou lampasté) *de gueules avec brisure de branche cadette, c'est-à-dire bordure engrelée et componnée d'argent et de gueules.*

La jeune dame Iolande joignit aussi parfois alors, en écartelé, aux armes de Robert de Flandre, le blason armorié de ses aïeux ou de sa mère Jeanne de Bretagne. Nous savons qu'il était comme suit, selon A. Duchesne : *Bretaigne* (qui estoit *lors de Dreux*) échiquier or et azur *en franc quartier d'hermines, avec bordure de gueules* (1).

Lors de son union, en 1340, avec le comte Henri IV, Iolande ajouta ses armes paternelles de Flandre à celles du comte de Bar, qui étaient *d'azur à deux barbeaux adossés d'or, l'écu semé de croix recroisetées au pied, fiché de même.* C'était là l'écu de l'ancienne famille de cet Henri, comte de Bar, qui mourut, nous le savons, en 1344.

Ces armes, soit isolées, comme sur certains sceaux et contre-scels (C. R. A. S.) de la comtesse, soit conjointes ou parties, soit enfin écartelées (1 et 4 Bar et 2 et 3 Flandre branche cadette) se voient représentées aux planches précédentes communiquées à la Société l'an dernier.

Quand la comtesse Iolande se maria en secondes noces, en 1352-53, avec Philippe, comte de Longueville, fils cadet du roi de Navarre Philippe III, elle quitta avec motifs les armes de Bar pour prendre, sur les sceaux, celles du prince de

(1) Sur un arbre généalogique conservé aux archives de Bar-le-Duc, il y a seulement *hermines sans Dreux ;* c'est sans doute par omission.

Navarre, son deuxième mari, dont le blason, on le sait, est

SCELS ET CONTRE-S. DE LA COMTESSE IOLANDE



Navarre (1) et *Longueville*, mi-parti en écartelé. — Quelquefois, mais rarement, on voit les armoiries du comté de Longueville seules sur l'écu. Celles-ci sont *d'azur semé de lis sans nombre* (*France*), *au baston componné d'hermines et de gueules mis en bande* (2) *brochant sur le tout* (P. Anselme, t. I, p. 282, Palliot, etc.).

Au petit cachet d'Iolande, il en est de même : Navarre y est joint à Longueville.

Faisons cependant remarquer qu'à l'un des sceaux de la comtesse, on voit encore les armes de Bar aux petits carrés du champ du fond de ce scel. Elles y sont accompagnées alternativement d'autres figures représentant soit le lion de Flandre, soit le yak du pavillon royal d'Angleterre, ceci à l'exemple de la mère d'Iolande, Jeanne de Bretagne (de royale origine anglaise, qui l'a de même figuré au carrelage du fond de son beau scel.) Nous l'avons reproduit avant ceux-ci, lorsqu'il s'est agi de Robert de Cassel son mari.

Le riche scel d'Iolande qui vient d'être si heureusement trouvé, (où cette princesse s'intitule aussi comtesse de Bar et de Longueville et dame de Cassel, de même qu'à son contre-scel) représente seulement à son fond des têtes de lion de Flandre, à des carrés qui alternent avec ceux où figurent des croix de Navarre et d'autres croix, comme signe religieux ou bien *croix recroisetées de Bar*.

Après le décès de Philippe de Navarre, survenu en 1363,

(1) Navarre composé de *croix*, *sautoir* et *orle* (espèce de bordure), *de deux pièces de chaisnes d'or*, *au champ de gueules*.

(2) Les armes de la maison d'Evreux, appartenant à Navarre, ne diffèrent de celles de Longueville que parce que le bâton y est componné *d'argent et de gueules*.

la comtesse reprit, en un temps, avons-nous dit, les armes de son premier mari, (tout en continuant à s'y intituler comtesse de Bar et de Longueville (1). Ceci se prouve par son dernier grand scel (2) qui a servi à sceller en 1378, par exemple, des actes, règlements, lettres de privilége émanant d'Iolande en faveur des habitants de Cassel, de leurs fabriques spéciales de draps, etc. Actes importants que nous avons soin de donner *in extenso* aux pièces justificatives de l'histoire d'Iolande de Flandre qui va être publiée.

D'après du Fourny, la comtesse avait aussi un autre scel dont la figure était en losange; mais nous n'avons rencontré nulle part sa représentation. Il en est de même du cachet ou signe d'or dont Iolande fut dépouillée, dit-on, en 1371, lors de son arrestation, et qui lui fut rendu plus tard, en 1374, par le duc Robert son fils, à Nieppe, près Cassel, après sa libération par le roi de sa prison de Vincennes.

Du reste, les divers modèles des sceaux d'Iolande que nous avons copiés pour nos planches, soit dans O. Vredius (3), soit aidé par P. Palliot (4), sont suffisants, ce nous semble,

(1) C'est probablement parce que celui aux armes de Navarre-Longueville était égaré; en effet, il vient d'être retrouvé, comme nous l'avons dit plus haut, dans une tranchée de chemin de fer en Bretagne (Finistère).

(2) Ce scel, au blason de Bar, est représenté en tête de la planche II de nos Recherches historiques sur la Puisaye, insérées au Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne de l'année 1869, 1er trimestre.—Le contre-scel, aux armes de Longueville entourées des figures emblématiques des quatre evangélistss, se voit à côté.

(3) *Olivarius Vredius* (Olivier de Wreed ou Vrée), jurisconsulte brugeois, *Sigilla comitatum Flandiæ,* etc. Brugis, 1569, in-fol. coté à la Bibliothèque imp., Ms. 1747, p. 103 et 104.

(4) P. Palliot, Sciences des Armoiries, etc., de la bibliothèque d'Auxerre.

pour donner une idée de la sigillographie historique soignée du XIVe siècle, regardant particulièrement les princes et princesses qui furent en ce temps seigneurs et dames de Cassel et des châtellenies voisines, ainsi que d'autres contrées lointaines, comme la Puisaye, le Perche-Goûet, etc.

Nous terminerons ces notes par un aperçu généalogique qui prouve que la comtesse Iolande, première dame officielle de la Puisaye pendant près de quarante années, et qui fait le sujet de ce petit travail, fut la souche féminine des princes de la maison de Bourbon-Vendôme, qui devinrent rois de France à partir de Henri IV de Bourbon, roi de Navarre.

Nous avons déjà vu que Robert, fils du comte de Bar Henri, quatrième du nom, et d'Iolande de Flandres, obtint en 1353 le titre de duc de Bar, non-seulement de Jean de Valois, roi de France, mais de l'empereur d'Allemagne Charles de Luxembourg, en même temps qu'il fut créé marquis ou gardien du Pont (Pont-à-Mousson) sur la Moselle, car alors ce fleuve séparait la France de l'empire germanique : tout ce qui était né à sa rive droite, aux terres du Barrois, relevait de cet empire.

Le duc de Bar Robert eut pour aîné de ses enfants, avec Marie de France, Henri, qui fut surnommé d'Oisy, marié à Marie de Coucy.

Henri de Bar, comte de Marle, eut pour fille unique Jeanne, comtesse de Soissons (1), qui épousa Louis de Luxembourg,

(1) Cette Jeanne était, par ses parents, du sang de France (cousine remuée du roi Charles VI), d'Angleterre, de Bohême, de Hongrie, de Bretagne, d'Aragon, et d'autres plusieurs *moult* nobles.

le fameux connétable exécuté en place de Grève, sous Louis XI, ainsi que l'histoire nous l'enseigne.

Pierre de Luxembourg, issu du mariage de Louis et de Jeanne de Bar, eut pour fille aînée Marie, qui épousa François de Bourbon-Vendôme.

Antoine de Bourbon fut l'un de leurs fils. Il fut héréditairement châtelain de Lille, et devint roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret.

Henri de Bourbon-Navarre était leur fils. Nous savons tous comment il devint souverain de France après l'assassinat de Henri III, dernier roi de la branche des Valois.

Le nom de Henri IV lui fut donné, et c'est ainsi que la maison de Bourbon-Vendôme monta sur le trône en 1589 (1), car le roi Henri descendait directement de Hugues Capet et de saint Louis.

Disons en passant qu'après la mort du bon Henri IV, survenu le 14 mai 1610 (aussi par assassinat), sa veuve, Marie de Médicis, fit bâtir le palais du Luxembourg durant la minorité de Louis XIII, en 1626. Ce fut particulièrement en souvenir des ancêtres paternels de son défunt mari.

Louis XIV à son tour fit décorer Paris de plusieurs belles places, telles que celles des Victoires, du Carrousel, etc., il n'oublia pas la noble souche d'où il provenait; la place Vendôme fut aussi bâtie en 1676 en mémoire de ses aïeux les Bourbon-Vendôme, issus de la fameuse Marie de Luxem-

(1) Entre tant de branches sorties de la Maison royale de Bourbon, celle de Vendôme semblait autrefois être fort éloignée de la succession à la couronne de France, et cependant elle acquit ce particulier avantage d'honneur et de gloire. (*Floris Vanderhaer.*)

bourg dite de Vendômois, petite-fille de Jeanne de Bar : cette dernière était elle-même petite-fille du comte Henri IV et de la comtesse Iolande de Flandre, si longtemps dame douairière de la Puisaye et d'autres contrées importantes dont les princes de l'illustre maison ducale de Bar furent les héritiers.

Toutes ces choses seront développées dans nos Recherches historiques sur la Flandre la plus occidentale, et les seigneurs et dames de Cassel et de ses autres principales localités, depuis le XI[e] siècle.

RÉCEPTION D'UN AMBASSADEUR TURC A SENS
EN 1797

par M. A. CHALLE.

(Séance du 11 juin 1871.)

C'était un jour de grandes affaires pour le corps municipal de Sens que le 23 messidor an V. Il fallait, pour le bien comprendre, se faire une juste idée de la position que tenait alors, tant dans la ville que dans le département, cette administration si occupée, et du but qu'elle se proposait dans les choses mémorables qu'elle allait accomplir ce jour-là.

Quoique les populations de ce département eussent accueilli avec grand enthousiasme les promesses de réforme et d'égalité civile de 1789, elles n'avaient pas, en général, montré un goût bien vif pour le régime de la république inaugurée en 1792. Il y avait eu sans doute dans quelques villes des entraînements politiques qu'expliquaient l'exemple et l'influence des chefs du parti républicain, dont quelques-uns se recommandaient par une grande position sociale et un renom de désintéressement et d'intégrité. Mais une profonde horreur avait été soulevée par les assassinats commis

publiquement en cette année 1792 dans les rues de Sens et d'Auxerre, tristes préludes des journées de septembre et du régime de sang que la Convention allait inaugurer; puis nos campagnes ne comprenaient pas trop comment, au nom de la liberté et de la fraternité, on mettait leurs récoltes en réquisition, on fermait leurs églises, on enlevait leurs cloches pour en faire des canons, on emprisonnait leurs prêtres et souvent de préférence les plus dignes et les plus populaires, et l'on mettait en vente leurs presbytères au profit de la nation. Aussi, dès le lendemain du 9 thermidor, avait éclaté dans ce pays une réaction qui, grandissant de jour en jour et s'étendant dans presque tous les cantons, se manifestait principalement par des émeutes de village pour la conservation des cloches et des curés.

C'est dans cet esprit qu'avaient été faites les premières élections aux conseils des Anciens et des Cinq-Cents. Les municipalités en grand nombre avaient suivi ce mouvement. Auxerre, Joigny, Avallon, Tonnerre, Villeneuve-sur-Yonne étaient aux mains du parti qui paraissait tendre au rétablissement du culte catholique et de la royauté. La ville de Sens presque seule avait résisté, soit que la forme républicaine et le système d'égalité absolue y eussent trouvé de plus vives sympathies qu'ailleurs, soit que les sanglantes condamnations qui avaient frappé tant de familles honorables et vénérées, eussent laissé au cœur de ses habitants une profonde intimidation, qui comprimait l'expression de leurs sentiments secrets et enchaînait le vote d'un grand nombre d'entre eux. Là, une municipalité révolutionnaire tenait bon contre les efforts de la réaction et servait de guide et de point d'appui aux minorités républicaines des autres cantons du département, mais elle avait fort à faire. Quoique les classes supé-

rieures de la société eussent été, dans cette ville surtout, décimées et dispersées par la persécution, les débris épars de ces classes si cruellement éprouvées tendaient à se réunir et à ressaisir leur influence sous l'abri du calme qui venait de se faire. Et comme elles comprenaient que c'est à la tête qu'il faut frapper le serpent, un journal venait de s'établir à Sens tout exprès pour battre en brèche le dernier rempart de 1793.

Ce journal est maintenant profondément oublié. Il y a bien peu de personnes de la génération actuelle qui en aient entendu parler. Et je ne suis pas bien assuré qu'il en reste plus d'un exemplaire dans cette ville. Il est vrai que cette modeste feuille ne paraissait que trois fois par mois ; qu'elle n'avait qu'un nombre d'abonnés fort restreint, ce qui peut se comprendre dans un pays où l'on n'avait jamais vu aucun autre journal qu'une feuille d'annonces ; qu'enfin elle n'a guère vécu que six mois et n'a publié que vingt-six numéros. Et cependant, par son énergique audace, par le talent, la verve et l'esprit qui y étincelaient, elle méritait peut-être de ce pays et de la ville de Sens en particulier un souvenir plus curieux. Je veux, chemin faisant, relever un peu sa mémoire, sans tomber pourtant dans le travers de faire ici de la politique rétrospective et sans me donner le ridicule de me passionner, à soixante-quinze ans de distance, pour ou contre Blanckenbourg et Clichy. Et surtout, à l'exception du principal auteur de cette publication, je ne veux citer aucun nom propre. Un demi-siècle et plus d'intervalle ne suffisent pas pour que, dans le cercle étroit d'une ville de province, des noms propres puissent être stigmatisés sans froisser peut-être les susceptibilités les plus respectables. Après tout, une longue expérience m'a convaincu que, dans les dissensions

politiques, il y a plus de bonne foi qu'on ne le pense communément, et je crois que la postérité qui les juge, doit, en condamnant les torts, faire une grande part d'indulgence en faveur des intentions.

Le principal rédacteur de cette petite feuille était un homme d'un vif esprit et d'un grand savoir, qui vingt ans plus tard a brillé de quelque éclat dans la littérature et dans la presse périodique de Paris. C'était Jacques-Barthélemy Salgues, qui, né à Sens d'une famille originaire du Midi, était, avant la révolution, entré dans les ordres et avait été, dès l'âge de vingt-cinq ans, professeur d'éloquence au séminaire de cette ville ; qui, plus tard, enivré par les promesses de 1789, était rentré dans la vie civile et avait même pris part à l'administration de sa commune natale; mais qui, dès avant la fin de 1792, avait protesté avec éclat contre les crimes qui venaient de se commettre et contre les catastrophes qui se préparaient. Je ne sais si, plus tard, quand il rédigea le *Journal de Paris* et *l'Oriflamme*, il se rappelait son petit journal sénonais. La *Biographie des Contemporains*, qui a été imprimée de son vivant, dit qu'en 1797 il rédigeait un journal des spectacles. Comme il n'a pas démenti cette assertion, ses amis eux-mêmes l'ont crue, et on la trouve reproduite dans une courte notice biographique que publia, en 1852, l'*Annuaire statistique de l'Yonne*, et qui est due pourtant à la plume d'un de ses parents. Cette prétendue feuille de théâtre était le *Journal politique et littéraire de l'Yonne*, journal éminemment sérieux pour le fond des idées, et qui savait tempérer souvent, par la finesse de la plaisanterie et l'ingénieuse gaîté du sarcasme, l'âpreté violente dont sa polémique, à l'imitation de la grande presse de cette époque, n'était que trop souvent empreinte, à un degré dont

nous pouvons à peine nous faire une idée, quoiqu'en 1848 nous n'ayons pas été précisément gâtés par l'excessive aménité des journalistes.

Il faisait une guerre à outrance à la municipalité sénonaise, et son premier numéro qui portait pour devise cette phrase de Cicéron : *Omni timore deposito, libere reipublicæ consulendum est*, sous le prétexte de rechercher quelles vertus convenaient au vrai républicain et quels étaient les vices ou les méfaits qui rendaient indignes de ce titre honorable, avait débuté par la satire la plus violente de chacun des hommes qui étaient à Sens les principaux représentants des idées de 1793, satire conçue en termes voilés, mais assez transparente, et qui, tout en ne prononçant aucun nom, n'en marquait pas moins au front les personnes et les livrait à la malignité du parti contraire, ironiquement stigmatisé du trait principal, souvent chargé sans doute, et peut-être parfois un peu mensonger, de cette véhémente caricature, mais qui devait peut-être se conserver à travers le temps et les évènements, comme un sobriquet proverbial.

En même temps l'auteur, pour mieux assurer son succès, avait fait courir, sous le titre de la *Doublure du journal politique et littéraire*, un prospectus en couplets, qui n'était que la traduction en vers de son premier article, avec la devise :

> Quand tant de gens te font pleurer,
> Heureux celui qui te fait rire.

Il y répétait les mêmes allusions, les mêmes invectives, mais avec la verve mordante du chansonnier, dont le trait, enchâssé dans une rime narquoise, ne parvient que mieux à frapper son but.

La suite répondait à ce début, et, à chaque décade, l'auteur, continuant ses attaques, traduisait avec une intarissable verve, tantôt en prose et tantôt en vers, les crimes passés, les violences présentes, les illégalités flagrantes, le ridicule de certaines mesures, l'odieux de quelques autres. Il plaidait, avec la plus éloquente énergie, la cause de la tolérance, de la religion et de la liberté pour tous. Heureux s'il s'était tenu toujours dans ces justes limites. Mais l'air plein de passion que l'on respirait à cette époque brûlante, l'exaltait parfois jusqu'à de regrettables extrémités. Il prenait alors à partie les personnes, leurs habitudes, leur conduite privée, et son impitoyable ironie les livrait tout entières à la risée publique.

Pour se défendre des coups d'un si rude assaillant, la municipalité républicaine avait ressuscité un journal créé à Sens un an auparavant, sous le titre de l'*Observateur du département de l'Yonne, journal des corps administratifs et judiciaires*, dont il avait paru alors seulement dix numéros, consacrés à une polémique qui tâchait d'être conciliante, mais dont la forme et le style avaient le tort d'être plus que raisonnablement ennuyeux, et qui s'était alors affaissé sous le poids de son insignifiance. Les nouveaux rédacteurs avaient plus de talent, plus de couleur, plus d'ardeur militante. Ils défendaient pied à pied le terrain, s'attachant habilement à dévoiler le fond de la pensée de leurs adversaires, à montrer en eux les partisans de l'ancien régime, qui voulaient renverser la république après avoir peut-être applaudi à sa fondation; faisant d'incessants appels aux intérêts et aux passions du régime nouveau; usant, du reste, des mêmes violences de langage, des mêmes licences de diffamation privée, opposant invectives à invectives, récriminations à

récriminations, avec une persévérance infatigable, quoiqu'avec moins d'habileté, de finesse, de talent et d'esprit. Pour essayer de rendre les armes égales, ils avaient aussi appelé la poésie à leur aide, et, aux chansons sarcastiques de Salgues, répondu par d'autres couplets. Si leur muse ignorait le trait fin et délicat d'Horace et les sévérités solennelles, mais toujours graves, de Juvénal, elle pouvait du moins se vanter que nul ne la surpassait en crudités amères, comme on pourra juger par le titre seul d'un de ces morceaux qui, je crois, n'a jamais été imprimé, et que j'ai trouvé annexé aux feuilles du journal, dans l'exemplaire qui est parvenu jusqu'à moi :

« Couplets patriotiques sur une compilation infâme, tirée « de l'ordure pestilentielle de tous les égoûts de Paris, inti- « tulée *Journal politique et littéraire*, rédigée par une « bande infernale de chouans réfugiés à Sens. »

Cet échantillon de la polémique du temps suffit à expliquer pourquoi je crois devoir m'abstenir d'emprunter aucune autre citation textuelle, soit à l'un, soit à l'autre des partis.

Cependant, en dépit de cette résistance, la réaction allait son train dans l'Yonne. Elle avait triomphé encore en l'an V aux élections pour le Corps législatif. Mais le parti qui occupait le pouvoir à Sens ne s'en efforçait pas moins, par tous les moyens possibles, de retenir avec lui la masse des électeurs de la ville et du canton. Il avait compris que les fêtes publiques sont parfois un précieux instrument de popularité, et il n'avait garde de les dédaigner. Mais, pour que les fêtes émeuvent puissamment le public, encore faut-il qu'elles lui offrent de l'attrait, soit par les pompes d'une religion qui parle à l'âme en même temps qu'aux yeux, soit par la sé-

duction enivrante des arts, soit par la poésie des vieux souvenirs, soit au moins par le charme de la nouveauté et de l'imprévu. La municipalité ne s'épargnait ni aux séances décadaires, ni aux fêtes des anniversaires politiques, ni à celles que la loi d'alors avait créées, avec un rituel administratif passablement monotone, en l'honneur de certaines abstractions, comme la jeunesse, la vieillesse, l'agriculture, etc. Mais tout cela se suivait et se ressemblait, sans être ni bien émouvant, ni bien divertissant. Aller en cortège sur l'esplanade, au pied de l'arbre de la liberté, entendre l'agent municipal, monté sur l'autel de la patrie, débiter un discours bien ronflant sur les vertus républicaines, puis entonner un des trois ou quatre hymnes patriotiques auxquels se bornait le répertoire officiel, c'était très édifiant, sans doute, mais on avait vu cela tant de fois sans aucune variante, qu'il était bien permis de s'en lasser un peu, et rien ne dépopularise comme l'ennui. Les théophilanthropes étaient bien venus un jour apporter leur contingent de zèle ; mais on les avait sifflés avec tant d'ensemble à la première représentation, qu'ils n'osaient plus reparaître.

Ces candides apôtres d'une religion nouvellement fabriquée s'étaient réfugiés dans le journal l'*Observateur*. Ils émaillaient sa polémique de leurs naïves homélies, dont le ton bonasse et emmiélé tranchait singulièrement sur le fonds bouillonnant de ses philippiques chauffées à blanc. Fort heureusement pour nos municipaux aux abois, un incident nouveau survint, qui pouvait servir de thême à une fête d'un nouveau genre, et ce n'était rien de moins que le passage à Sens de Esseïd Ali Effendi, ambassadeur de la Porte ottomane auprès de la République française, avec laquelle le Sultan n'avait jamais interrompu ses rapports diplomatiques.

Les instructions du Directoire exécutif enjoignaient aux administrateurs de le recevoir avec les honneurs dûs à sa dignité. Cela s'était fait ponctuellement, mais sans aucun apprêt extraordinaire, dans toutes les villes qu'il avait traversées et notamment à Auxerre, Joigny et Villeneuve-sur-Yonne. Mais à Sens il en devait être autrement, et l'on avait résolu d'y ressusciter, en l'honneur du diplomate turc, des solennités comme il ne s'en était pas vu dans la ville depuis le dernier passage d'une tête couronnée. Il avait fallu, pour cela, compulser les vieux registres, retrouver l'ancien cérémonial, l'adapter aux circonstances nouvelles, combiner en conséquence de vastes préparatifs, et c'était là ce qui, le 23 messidor an V, tenait si fort occupés nos fonctionnaires municipaux. La garde nationale tout entière avait été mise sur pied, et comme elle ne comprenait que de l'infanterie et de l'artillerie, on avait arrangé, comme on avait pu, une cavalcade improvisée, qu'un document officiel, dont nous parlerons bientôt, appelle, un peu ambitieusement, la cavalerie bourgeoise, oubliant que cette dénomination aristocratique apporte une note passablement dissonnante dans l'harmonie démocratique de son style administratif. Les troupes de passage dans la ville, au nombre de trois compagnies, avaient été requises aussi pour escorter les autorités, et tous les habitants étaient invités à décorer de guirlandes et de feuillages les façades de leurs maisons.

Nous ne saurions mieux raconter toutes les magnificences qui furent alors exhibées aux yeux de la population, qu'en faisant des emprunts au texte du procès-verbal que rédigea le lendemain l'administration municipale et qui fut imprimé tout au long dans l'*Observateur*.

C'est à deux heures après-midi qu'un courrier, dépêché le

matin par la ville de Sens, y rentre pour annoncer l'arrivée très prochaine de l'ambassadeur. A son approche les grosses cloches de Saint-Etienne, que le procès-verbal appelle les « bourdons communaux », sont mises en branle et le « corps de cavalerie bourgeoise » s'avance, que dis-je? il ne faut pas affadir le texte, *vole à sa rencontre*. Les compagnies de gardes nationaux font la haie, et l'on s'empresse d'accrocher aux portes et aux fenêtres des habitations les branches d'arbres et les guirlandes de fleurs. A trois heures la municipalité et les corps judiciaires, escortés de soldats, de tambours et de musique, arrivent à la porte de la ville, que l'on n'avait pas trouvé moyen de débaptiser et que l'on appelle seulement, dans le procès-verbal, la porte ci-devant Dauphine. Elle était ornée de feuillages surmontés d'un croissant et de six médaillons portant, en l'honneur de l'alliance franco-ottomane, des devises auxquelles, si l'on veut en croire ce que rapportait le lendemain le journal de Salgues, il manquait deux choses, de l'esprit et de l'orthographe. Là, après une salve de douze coups de canon, le président de l'administration municipale adresse à l'ambassadeur un discours que le procès-verbal officiel appelle « le « compliment d'usage, qui peignait en peu de mots les sentiments de considération du peuple sénonais envers la « Sublime-Porte. » L'ambassadeur n'entendait pas un mot de français, ce qui n'empêche pas le procès-verbal d'affirmer que les idées dont était composé ce discours parurent lui faire le plus grand plaisir. Le *Journal politique et littéraire* prétendait d'ailleurs, le lendemain, que c'était une longue amplification où il était fort question de liberté, d'égalité, d'unité et de fraternité, toutes choses fort belles, mais assez difficilement intelligibles pour un serviteur de Sa Hautesse.

Mais ici se place un épisode dont le récit exigerait beaucoup de délicatesse, et que, dans la crainte de ne pouvoir en parler avec assez de convenance, je crois ne devoir mentionner qu'en citant textuellement le naïf procès-verbal, qui l'exprime en ces termes :

« Douze jeunes citoyennes, vêtues en blanc et parées « de fleurs et de rubans de toutes les couleurs, lui offrirent « l'hommage des fleurs et des fruits de la saison dans des « corbeilles décorées avec art et arrangées avec goût. Ce « spectacle galant et inattendu fit sur l'ambassadeur une « impression si vive qu'il en poussa un cri d'étonnement et « d'admiration. »

Ici, je dois l'avouer, je suis tenté de croire que le procès-verbal, qui interprète à sa façon ce cri d'enthousiasme, s'est peut-être mépris sur sa véritable signification, et que le digne musulman, peu façonné encore aux mœurs de l'Occident, et qui se voyait reçu avec une pompe et des démonstrations qui ne s'accordaient jusque là qu'aux souverains, a pu croire que dans cette France, où depuis tant d'années on avait changé tant de choses, on se conformait maintenant, dans la réception que l'on faisait aux ambassadeurs étrangers, aux traditions de leur pays, et qu'adoptant, pour le fêter, les usages de l'Orient, on avait résolu de lui faire hommage d'une cargaison de belles esclaves circassiennes. Son cri d'étonnement et d'admiration n'était sans doute que l'expression de sa vive satisfaction pour ce somptueux cadeau.

Je serais injuste si je n'ajoutais ici que la bizarrerie singulière d'un pareil cérémonial avait été comprise par un grand nombre de familles, dont on avait sollicité en vain le concours à cette étrange représentation. Le *Journal officiel*,

qui publia le lendemain le procès-verbal administratif, y joignait, en effet, sous forme de réprimande, la curieuse note suivante :

« L'administration avait adressé les invitations les plus « honnêtes à plusieurs demoiselles *comme il faut*. (Ces « trois mots sont soulignés dans le texte et non sans inten- « tion). Elle avait cru que, ne s'agissant ni d'une *décade*, « d'une *fête nationale* (autres mots soulignés), mais de la « réception d'un ambassadeur étranger, elles se seraient « plu à embellir la fête de leurs grâces et de leurs vertus. « Point du tout, il est survenu ce jour-là entre elles une « espèce d'épidémie subite. L'une avait un mal de tête vio- « lent ; l'autre un mal de gorge affreux ; celle-ci avait des « vapeurs ; celle là la jaunisse ; cette autre une autre ma- « ladie. Plusieurs n'avaient plus d'habillements blancs ; « d'autres avaient oublié de les faire passer à la lessive ; « quelques-unes les avaient serrées dans des malles pour « un voyage indispensable. »

Tant de circonspection au milieu de ces abstentions et le soin de chercher pour ces refus des excuses plausibles peignent assez bien l'esprit de l'époque et la terreur qu'inspiraient encore aux familles bourgeoises de récents et sinistres souvenirs. Il n'y eut, selon le témoignage de la même note, qu'une seule personne, une dame d'un faubourg, qui, à la manière franche que Molière prête à la femme du bourgeois gentilhomme, osa dire leur fait aux envoyés de la mairie dans un style qu'ils appellent « grossier et indécent », et les reprendre sur « l'impudence qu'ils avaient eue de jeter les yeux sur sa fille pour une pareille mission. »

Elle était assez délicate, en effet, cette mission, puisqu'on lit dans la suite du procès-verbal, qu'arrivé dans son hôtel,

le galant Effendi, qui y avait été suivi par les douze jeunes filles, « parut trouver de l'agrément dans la société du beau « sexe ; qu'il fit l'accueil le plus flatteur aux jeunes demoi- « selles et leur offrit des fleurs et des dragées ». Et plus loin, « que pendant le diner, auquel assistait un cercle de « femmes parées avec élégance, il offrit encore des sucreries « aux jeunes citoyennes qui lui avaient offert à son entrée « des fleurs et des fruits. »

Décidément la dame du faubourg avait raison et la démarche imposée à ces jeunes personnes était terriblement hasardeuse.

Le procès-verbal poursuit le récit de la fête. L'ambassadeur, avant de s'asseoir au banquet préparé par la municipalité, avait voulu faire une visite à la magnifique cathédrale de St-Etienne ; il avait admiré les sons majestueux de l'orgue et contemplé avec intérêt le mausolée du dauphin, donnant ainsi une leçon indirecte au vandalisme de l'époque, et protestant implicitement par sa curiosité respectueuse contre le mépris des grandes œuvres de l'art et le dénigrement des vieux souvenirs. Le soir il se rend sur l'esplanade au milieu des illuminations avec l'administration municipale, et toujours, selon le procès-verbal, « avec un cortége nombreux « de femmes et de jeunes citoyennes ». On lui fait admirer là l'autel de la patrie avec la statue de la liberté qui, selon les sarcastiques récits de Salgues, n'était autre qu'une statue de sainte Cécile, volée au lutrin de l'ancienne maitrise du Chapitre. La journée se termine par un feu d'artifice, et le lendemain il reçoit à son départ les mêmes honneurs que la veille. Le procès-verbal, qui avait entremêlé son récit du premier jour de la description des cris, de la gaieté, de l'enthousiasme inexprimable, raconte avec le même entrain

les adieux et la tristesse de la séparation, et il revient en terminant sur la pompe et l'éclat de cette belle fête qui, dit-il, « reçut particulièrement du concours et de l'empresse-« ment du beau sexe le caractère aimable et gracieux qui le « distingue. »

Comme il n'ajoute pas que l'ambassadeur emmena avec lui les « douze jeunes citoyennes », nous devons croire qu'elles seront demeurées à Sens, où elles auront continué à montrer leur empressement aux fêtes publiques dont elles étaient le plus bel ornement.

Leur situation était si délicate que le *Journal politique et littéraire* n'osa pas même y faire allusion. Mais il prenait sa revanche sur le mauvais goût des décors, sur l'éloquence frelatée des discours officiels, sur le personnel mêlé du banquet et les vulgarités de langage des municipaux, que le vin de la côte de Paron avait mis en belle humeur et qui poursuivaient sans cesse de leurs familiarités triviales celui qu'ils appelaient « le citoyen ambassadeur. »

Tout cela était très vif et très spirituel. Mais la fête n'en produisit pas moins l'effet attendu. En vain le journaliste alla-t-il fouiller dans les budgets et les comptes pour en signaler le désordre et le gaspillage. La réception d'Esséïd Ali Effendi avait fait reverdir avec éclat la popularité des administrateurs, et, quand allait venir le jour de l'élection, ils devaient être renommés à une triomphante majorité.

Mais quelques jours après, le coup de tonnerre du 19 fructidor venait briser la majorité de la représentation nationale. Les chefs du parti de Clichy étaient exilés, emprisonnés, déportés. Les églises, que depuis deux ans on avait rendues au culte, étaient de nouveau fermées, les clubs rouverts et la presse baillonnée. Une loi dictatoriale portait

que les journaux et les presses qui les imprimaient étaient mis pendant un an sous l'inspection de la police, qui pourrait les supprimer.

La municipalité de Sens n'y mit pas de retard. Elle prit sur-le-champ un arrêté pour proscrire comme contre-révolutionnaire le *Journal politique et littéraire* et mettre en outre sous le scellé les presses de son imprimeur, « parce « que, disait-elle, il est à présumer que cette imprimerie « dévouée à Clichy avait vomi dans le sein de cette com- « mune ces libelles anonymes, ces placards incendiaires « affichés sur nos murs, qui provoquaient les citoyens à la « guerre civile et à l'assassinat des républicains. »

On ne s'en tint pas là. Un procès criminel fut intenté au directeur et à l'imprimeur de cette feuille. Mais la poursuite fut arrêtée par un verdict du jury d'accusation, qui déclara qu'il n'y avait lieu à suivre.

L'*Observateur du département* avait, comme on le pense bien, applaudi aux persécutions dont était frappé son confrère. Il fulmina avec emportement contre ce qu'il appelait la complicité criminelle des jurés sénonais. Son parti prit d'ailleurs une terrible revanche contre le rédacteur du petit journal, et le président de l'administration municipale de Sens, porté par le coup d'Etat à la présidence du tribunal criminel du département, se donna la satisfaction de condamner à la déportation l'écrivain audacieux qui lui avait fait une si rude guerre, mais qui, heureusement, échappa par la fuite à cette inexorable sentence.

On lit, en effet, dans le numéro du 5 pluviose an VI, de l'*Observateur* :

« On dit que monsieur (le mot de monsieur est dans sa pensée une grosse injure ; aussi le met-il en toutes lettres),

« que monsieur Salgues, ancien coopérateur du *Journal* « *politique* et *littéraire*, vient d'être condamné par contu- « mace par le tribunal criminel de l'Yonne à la déportation. « Nous insérerons son jugement dès qu'il nous sera parve- « nu. »

On pourrait croire que la victoire de son parti avait adouci l'aigreur virulente du langage de l'*Observateur*. Elle n'avait, au contraire, qu'exalté la violence de ses passions. Ce n'est pas sans une impression pénible qu'on voit, à sa lecture, tout ce que contenaient de haine et de fureur les ressentiments politiques de cette triste époque. Ses derniers numéros sont remplis de menaces, d'anathèmes et de dénonciations contre les hommes du parti vaincu, sur lesquels il appelle les vengeances les plus impitoyables. Il ne survécut pas longtemps à sa victoire, et quelques jours après la publication de l'article que nous venons de transcrire, il mourait à son tour. Etait-ce faute d'abonnés, ou d'un accès de fièvre chaude? Son dernier article est une dénonciation furibonde contre un digne prêtre qui a survécu quarante ans à cette époque de discordes, et dont la mémoire est encore vénérée dans le pays pour les grands et précieux services qu'il a rendus avec tant de désintéressement à l'instruction publique dans son établissement de Villethierry, l'abbé Veluard, qui, caché alors par le dévouement de ses anciens paroissiens, avait échappé jusque-là à la déportation.

Détournons nos regards de ce triste et honteux spectacle. Mais gardons-nous de croire que tous les hommes du régime nouveau tombaient dans de pareils excès. Les deux partis comptaient en nombre égal des cœurs droits et honnêtes qui n'étaient animés que de l'amour du bien public. Mais les uns, ne se préoccupant que des intérêts de l'ordre et de la

sécurité universelle, voyaient le salut du pays dans le rétablissement de la vieille monarchie qui depuis tant de siècles avait fondé et développé la prospérité de la France. Les autres, passionnés avant tout pour les grands principes de 1789, la suppression des priviléges et la liberté, ne les jugeaient compatibles qu'avec la forme républicaine et combattaient avec une infatigable ardeur pour le maintien de l'édifice élevé en 1792. Aucun de ces deux partis n'avait été pur de crimes et d'excès. Des deux côtés les gens de bien en avaient horreur, mais des deux côtés aussi ils avaient le tort de ne manifester hautement cette horreur que pour les excès et les crimes du parti opposé.

La France n'a cessé depuis de tendre vers la conciliation de ces principes divers qui sont indispensables à la vie des sociétés modernes, l'ordre, la liberté civile et religieuse et l'égalité devant la loi. Et l'histoire, tout en flétrissant, sans distinction de partis, les excès et les crimes, doit honorer les efforts de tous ceux qui ont contribué à fonder, affermir et développer ces grands et inappréciables bienfaits.

UN

CHAPITEAU GALLO-ROMAIN DU MUSÉE D'AUXERRE

Par M. A. CHALLE.

(Séance du 21 mai 1871.)

Le musée lapidaire d'Auxerre possède, entre autres richesses, un monument aussi rare que curieux. On visiterait bien des collections d'antiquités avant d'en trouver un semblable. Nous n'en connaissons pas en France. C'est un chapiteau gallo-romain, qui porte sur chacune de ses quatre faces des figures sculptées. On connait quelques exemples de personnages sculptés à la base des colonnes. La célèbre colonne de Cussy en est un très remarquable. On cite aussi, comme une grande rareté, l'existence d'une figure symbolique, celle de la Victoire, sculptée sur une des faces d'un chapiteau antique, celle qui correspond à la façade d'un édifice à colonnade. Mais, quant à des figures sculptées sur les quatre faces du chapiteau, il faut descendre jusqu'au onzième siècle pour en trouver des spécimens. Ils sont alors si nombreux qu'ils deviennent, non une exception, mais comme la règle générale. Il est probable pourtant que l'architecture romane avait emprunté ce détail d'ornementation à quelques modèles, presque tous disparus aujourd'hui, de l'art romain.

Notre chapiteau est en pierre calcaire et d'ordre corinthien; son abaque est bordé d'une fine torsade, et au-dessous sont creusés des traits cunéiformes presque verticaux, dont la pointe est cependant légèrement inclinée de chaque côté vers le centre; sa hauteur est de 60 centimètres, et son diamètre inférieur, à la naissance de la colonne, de 45. Du milieu des feuilles d'acanthe sort gracieusement à chaque face un personnage manifestement hiératique.

Le premier, jeune et imberbe, est coiffé du pétase sans ailes et porte un caducée de la main gauche. La main droite a disparu. Elle tenait sans doute la bourse symbolique. A ces caractères on ne peut méconnaître le dieu des arts et du commerce. Il n'y a pas à s'arrêter à l'absence d'ailes à sa coiffure. Montfaucon (*Antiquité expliquée*) reproduit, dans les planches 69 et 72 du tome 1er, deux bustes de ce dieu, dont le bonnet est sans ailes, et il fait remarquer qu'on le trouve ainsi ailleurs, quoique rarement, et, par exemple, dans le beau Mercure du Trésor palatin du cabinet de Madame.

Comme cette première figure nous offre un dieu du paga nisme, il en faut conclure que celles des autres faces ne doivent sans doute représenter que des Dieux.

Le second personnage est un guerrier revêtu de son armure et dont la face est malheureusement brisée. Il porte un collier en torsade, et sur la poitrine un médaillon de forme ronde, insigne militaire désigné sous le nom de phalère dans nombre d'auteurs grecs et romains, et que l'on trouve fréquemment sur des bustes antiques de soldats (1).

(1). Voir sur ce sujet M. de Longpérier, *Revue Numismatique* de 1848, p. 85, et M. Dognée dans le compte-rendu de la 34e session du Congrès archéologique de France, p. 29.



Son bras gauche soutient un vaste bouclier de forme elliptique, présentant au centre un orbe inscrit dans un losange très allongé. La main droite qui manque tenait sans doute une arme. Mais le Dieu de la guerre se révèle assez dans ce qui reste de l'ensemble primitif de cette figure.

La troisième figure est celle d'un personnage entièrement nu, à l'exception de l'épaule gauche sur laquelle retombe une draperie. La face est également brisée, et l'on ne peut voir si elle était jeune ou vieille, imberbe ou barbue. Le bras gauche manque aussi. Mais de sa main droite il tient une haste dont le haut repose sur son épaule et d'où sortent verticalement des flammes ondoyantes. Des observateurs peu attentifs y avaient vu la foudre et en avaient conclu que le personnage était le Dieu du tonnerre. Mais un examen plus sérieux montre que ce n'est qu'un flambeau, accessoire suffisamment caractéristique, et qui évidemment est l'attribut symbolique du Dieu de la lumière.

La dernière figure est celle d'une femme, dont le sein parfaitement modelé indique la jeunesse. Elle est vêtue d'une tunique sans manches, retenue par une ceinture. Ses bras sont ornés de bracelets au-dessus des poignets, et de chaque main elle tient de petites gerbes ou faisceaux d'une plante dont la feuille ressemble exactement à un fer de flèche. Trois des feuilles de la gerbe tenue par la main droite s'étalent sur la volute du chapiteau. De la gerbe de la main gauche trois feuilles s'épanouissent en haut sur le sein, et trois autres en bas sur les plis de la robe. Il ne reste qu'une de celles-là, mais on voit la trace des deux autres. Cette plante, sur laquelle les botanistes ne peuvent se méprendre, est la sagittaire, qui croît sur les bords des eaux stagnantes des forêts, et est ainsi nommée de la forme de ses feuilles.

La sculpture a reproduit, avec une grande vérité, non seulement cette forme, mais le port et la physionomie de la plante, telle qu'on la voit sortir du bord des flaques marécageuses (1).

Les trois formes de flèches étalées sur la volute avaient paru à un archéologue peu clairvoyant représenter un trident, et, de la jeune fille au sein nu et si bien arrondi il avait fait un Neptune. Cette grossière erreur, qui a été pourtant imprimée, ne résiste pas au plus simple examen. Nous avions d'abord été porté à penser que c'était peut-être la divinité topique de l'Yonne, Icauna, dont, au siècle dernier, on a retrouvé un autel votif portant une inscription que Lebeuf nous a conservée. Mais, après une étude attentive, il nous paraît difficile de méconnaître, dans cette vierge tenant dans ses mains la plante des bois marécageux qui darde vers le ciel ses feuilles en fer de flèche, la déesse des forêts et de la chasse. Celle-ci n'était pas toujours représentée avec son arc et son carquois. Dans deux figures de la planche 79 du tome 1er de Montfaucon elle tient seulement un rameau à la main.

Le Dieu du commerce et des arts, le Dieu de la guerre, celui de la lumière et la déesse des forêts et de la chasse, étaient, sous les noms de Mercure, Mars, Apollon et Diane, adorés dans la religion que Rome avait empruntée à la Grèce. Mais le culte des Gaulois comprenait certaines divinités si rapprochées, par la puissance et l'action qu'ils leur attribuaient, des divinités de l'Olympe, que les Romains crurent y reconnaître leurs propres Dieux. Entre Teutatès et Mercure, Bel et Apollon, Hésus et Mars, Arduinna et Diane, Taranis et Jupiter, ils voyaient assez peu de différence.

(2) Planche III.

« Les Gaulois, dit César (*Commentaires*, liv. VI, § 17) « honorent surtout le dieu Mercure. Il y en a plusieurs simu-« lacres. Ils rapportent qu'il est l'inventeur de tous les arts, « qu'il préside aux chemins et qu'il a une grande puissance « sur les profits et les marchandises du commerce; après lui « ils vénèrent Apollon, Mars, Jupiter et Minerve. Ils leurs « donnent à peu près les mêmes attributs que les autres na-« tions (1). »

Diane, dont il n'est pas fait mention dans ce passage, est identifiée, dans des inscriptions citées par Montfaucon, avec Arduinna, déesse topique des forêts de la Gaule. Il donne, dans la planche 17 du t. 1er, un bas-relief au-dessous duquel sont gravés les noms de cinq divinités gallo-romaines qui y figurent. La première est Arduinna. Et il relate, d'après Gruter, une inscription sépulchrale d'un prêtre de Diana Arduinna.

Il n'y avait pourtant entre le polythéïsme romain et celui de la Gaule que des analogies plus ou moins rapprochées. Les noms différaient, aussi bien que les traits des idoles et le culte qui leur était consacré. Ces traits et ce culte étaient, dans chacune des deux nations, en rapport avec l'état des mœurs et le degré plus ou moins avancé de la civilisation. Avant la conquête romaine les divinités gauloises étaient toutes altérées de sang humain, et en recevaient

(1). Deum maxime Mercurium colunt, hujus sunt plurima simulacra, hunc omnium inventorem esse artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem, hunc ad questus pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur, post hunc Apollinem et Martem et Jovem et Minervam, de his eamdem ferè quam reliquæ gentes habent opinionem.

d'horribles sacrifices. Nous lisons dans Lucain (*Pharsale*, chant 1[er], § 17) :

> Et quibus immitis placatur sanguine diro,
> Teutates, hærens que feris altaribus Hesus
> Et Taranis, Scythiæ non mitior ara Dianæ.

M. Amédée Thierry (*Histoire des Gaulois*, t. II, p. 76) fait d'ingénieuses remarques sur cette théogonie de la Gaule et sur ses rapprochements avec le culte romain.

« L'adoration immédiate de la matière brute, des phéno-« mènes et des agents naturels, pierres, arbres, vents, lacs, « rivières, tonnerre, soleil, fit place, avec le temps, à la no-« tion abstraite d'esprits ou de divinités réglant ces phéno-« mènes, imprimant une volonté à ces agents. De là Tarann, « esprit du tonnerre, Vosège, déification des Vosges, le Dieu « Pennin, des Alpes, la déesse Arduinna, de la forêt des « Ardennes ; de là le génie des Arvernes, la déesse Bi-« bracte, etc.

« Par un degré d'abstraction de plus, les forces générales « de la nature, celles de l'âme humaine et de la société « furent aussi déifiées. Tarann devient le Dieu du ciel, le « moteur de l'univers, le juge suprême qui lançait sa foudre « sur les mortels. Le soleil, sous le nom de Bel et de Belen, « fut une divinité bienfaisante qui faisait croître les plantes « salutaires et présidait à la médecine. Heus ou Hesus, mal-« gré son origine druidique, prit place dans le polythéisme « gaulois comme Dieu de la guerre et des conquêtes. Le « génie du commerce reçut aussi les adorations des Gaulois « sous le nom de Teutatès, inventeur de tous les arts et « protecteur des routes. Enfin le symbole des arts libéraux, « de l'éloquence et de la poésie fut déifié sous la figure

« d'un vieillard, armé comme l'hercule grec de la massue « et de l'arc, mais que ses captifs suivaient gaiment, atta- « chés par l'oreille à des chaines d'or et d'ambre qui sor- « taient de sa bouche. Il portait le nom d'Ogmius. On « voit qu'avec de légères différences c'était l'olympe des « Grecs et des Romains presque complet.

« Des rapports si frappants ne furent pas sans étonner « les observateurs romains, et César tout le premier, qui re- « trouvaient en Gaule leurs Dieux. La ressemblance se « changea presque en une entière identité lorsque la Gaule, « soumise à la domination de Rome, eut subi quelques « années seulement l'influence des idées romaines. Alors le « polythéïsme gaulois, honoré et favorisé par les empereurs, « après un règne brillant, finit par se fondre dans le poly- « théïsme de l'Italie. »

Il nous parait évident que c'est à cette époque de fusion qu'il faut rapporter notre chapiteau symbolique, dont le style élégant et correct ne permettrait pas d'ailleurs de lui assigner une date postérieure à la fin du second siècle. Il est donc précieux à ce nouveau titre, comme expression de l'alliance des deux cultes, dans leur réunion, sous les mêmes emblêmes, en une seule et même théogonie.

Il est plus difficile de savoir à quel genre de monument appartenaient cette œuvre d'art et la colonne qui la portait; faisaient-elles partie de la colonnade d'un temple ou de tout autre édifice public? Dans ce cas la pensée de symbolisme se poursuivait nécessairement, dans la même forme et sur d'autres colonnes, par les figures d'autres divinités des deux cultes, assimilées entre elles, Tarann et Jupiter, Minerve et la divinité gauloise de l'industrie, Ogmius et son analogue dans le culte romain; et elle pouvait se compléter par la

figuration des dieux ou génies topiques ou locaux, au premier rang desquels se plaçait, sans doute, Icauna, la divinité de la rivière qui, prenant sa source dans le *pagus Autissiodorensis*, en parcourait tout le territoire. Un tel édifice eût été comme le panthéon du vieil *Autessiodurum*.

Ou bien la colonne était-elle isolée, comme celle de Cussy, qui, avec les figures des divinités qu'elle porte sur son piédestal, s'élève dans un lieu désert ; ou comme les colonnes Trajane et Antonine, qui, érigées sur des places publiques, ne portent que des bas-reliefs ? Ce pouvait être alors un monument spécial de consécration ou de commémoration. Mais rien ne vient appuyer les conjectures que l'on pourrait émettre au sujet de l'une ou l'autre de ces deux destinations. Et c'est à un autre point de vue, et quelle qu'ait été sa destination, que notre chapiteau présente un si haut intérêt archéologique.

UN

RETABLE DU MUSÉE LAPIDAIRE D'AUXERRE.

Par M. A. CHALLE.

(Séance du 21 mai 1871).

Le grand autel de l'église conventuelle de Crisenon était orné d'un retable en pierre, contenant, en huit tableaux sculptés, les principaux faits de la naissance et de l'enfance de Jésus-Christ, savoir :

L'Annonciation ;

La Visitation de sainte Elisabeth ;

La Naissance dans l'Étable ;

La Visite des Bergers ;

L'Adoration des Mages ;

Un sujet, dont le tableau a disparu ; ce devait être, ou la Circoncision, ou plutôt, selon nous, le Massacre des Innocents, qui offrait plus de ressources à l'art ;

La Présentation au Temple ;

Le Voyage en Égypte (1).

Après la suppression du monastère, les débris de ce morceau de sculpture furent transportés au château de Trucy,

(1) Planche II.

où on les employa dans un balcon. Lors de la démolition de ce balcon, il furent donnés à M. Bernard, curé de Saint-Eusèbe d'Auxerre, qui s'en servit pour modèle d'un devant d'autel. Le marbrier dans l'atelier duquel avait été exécuté ce dernier travail, les y conserva, et c'est là qu'ils furent recueillis par M. le docteur De Smyttère, qui en a fait don à notre musée.

Quatre de ces tableaux subsistent en entier. Le troisième et le huitième sont seulement un peu écornés. Le quatrième est aux deux tiers détruit. Mais la figure qui en reste indique suffisamment le sujet.

Ces débris, qui, dans l'état actuel, sont divisés, pourraient être réunis et soudés, en laissant un vide pour le tableau disparu, de manière à présenter dans son ordre l'ensemble de la composition, et nous nous permettrons de recommander cette amélioration aux soins éclairés de M. le Conservateur.

L'œuvre serait, selon le catalogue, du xiv[e] siècle. Peut-être y pourrait-on trouver plus exactement le caractère de la sculpture du xv[e]. En tous cas elle est due, sans doute, à l'un des imagiers qui ont sculpté les tableaux du grand portail de la cathédrale d'Auxerre, car le style se rapproche beaucoup de celui de ces tableaux. Quoiqu'elle ait beaucoup souffert dans les vicissitudes qu'elle a subies, et que beaucoup des figures soient usées et en partie effacées, on peut trouver encore, dans la composition des divers sujets, dans l'attitude des personnages, et dans l'expression de quelques têtes, le cachet d'un remarquable talent. Le peu qui reste du tableau de la Visite des Bergers, un personnage debout, la main levée et le doigt étendu, exprime admirablement ce verset de saint Luc :

« S'étant donc hâtés d'y aller, ils trouvèrent Marie et

« Joseph et l'enfant couché dans une crêche, et l'ayant vu,
« ils reconnurent la vérité de ce qui leur avait été dit tou-
« chant cet enfant. »

M. Eugène Daudin, qui se propose de dessiner, pour illustrer le catalogue du musée lapidaire, les morceaux les plus précieux de cette collection, a commencé par la reproduction que je mets sous vos yeux des fragments de ce rétable, et vous pouvez juger, par ce premier dessin, du talent et du soin qu'il apporte à cette reproduction ; sa planche nous offre les fragments dans l'ordre où ils sont placés aujourd'hui. Ainsi le cinquième tableau, qui est l'Adoration des Mages, se trouve placé le dernier, ce qui nuit à l'effet de l'ensemble. Mais il a dû se conformer dans son dessin à la place occupée aujourd'hui.

On peut voir dans une des chapelles de l'église St-Eusèbe la copie de ce retable, que M. Bernard a fait sculpter et lithochromier. Elle est assez exacte. Mais l'exécution des figures, qui laisse beaucoup à désirer, est à une énorme distance de l'original. Le sujet de la Circoncision, par lequel a été remplacé le tableau disparu et où l'artiste manquait d'un modèle, est d'un naturalisme si vulgaire, qu'on pourrait le prendre pour une caricature.

Voici encore des dessins qu'a faits M. Daudin de deux de nos monuments épigraphiques, la curieuse tombe de Robert Foucher, qu'il va décrire dans une notice spéciale, et la pierre fondamentale de l'église de Saint-Loup d'Auxerre, démolie pendant la Révolution. Vous jugerez par là de l'intérêt qu'offrirait l'œuvre entière de cette illustration.

DALLE FUNÉRAIRE DE ROBERT FOUCHER

Par M. Eug. DAUDIN.

(Séance du 21 mai 1871.)

En offrant à la Société des sciences la gravure de la pierre tumulaire de Robert Foucher (1), reproduction qui pourra trouver sa place dans l'intéressant catalogue de notre Musée lapidaire, je crois pouvoir ajouter quelques renseignements à la notice publiée par M. Chérest.

« Nous n'avons », dit l'auteur, qui écrivait en 1869, « aucun détail sur Robert Foucher. » Mais M. Quantin, dans le vaste résumé historique qu'il intitule *Histoire des Rues d'Auxerre*, (Annuaire de l'Yonne de 1870), cite, à propos de l'église Saint-Eusèbe, un certain Me Robert Foucher, notaire royal, qui, en 1509, intervint dans un accord entre les religieux et les fabriciens de cette paroisse. L'inscription de la tombe place la mort de Robert Foucher à la date du 3 janvier 1532. Il y a toute probabilité que le défunt était notaire et paroissien de Saint-Eusèbe. L'origine du monument le dit assez, puisque la dalle provient de cette église.

Il est une autre importance que je me plais à attacher à ce monument : c'est la perfection achevée, au point de vue

(1) Planche I.

littéraire, de son inscription. Je la rappelle, en français aussi moderne que possible, sans y rien changer :

Je suis Robert Foucher,
Que la mort vint toucher
Selon droit de nature;
Tout nu me faut marcher,
En étendant ma chair
Qui gît en pourriture !
Rien n'ai fors pour armure :
Foi, baptême, mérite,
Et la passion dure
De Jésus *qui est* sûre.
Pour me sauver tout quitte,
Quelqu'oraison petite
Donnez-moi mes amis.
Votre fin est écrite
Par la mort qui vous cite
Au point où Dieu m'a mis.
Mil-cinq cent-trente-deux,
Troisième de Janvier !
Au dard très-furieux
De la mort — obvier
Ne sut le trépassé
Qui ci-gît sous la lame ! —
Quiescat in pace
Et avec Dieu soit l'âme !

Au seizième siècle, à cette époque où la langue française se débrouillait à peine, ce petit chef-d'œuvre poétique mérite une mention d'honneur. Les seize premiers vers, à quatre rimes redoublées ; le soin de la versification jusque dans l'insertion des dates ; les enjambements hardis ; les inversions, un peu latines peut-être, mais gracieuses ; tous ces caractères rendent réellemeut précieuse cette petite poésie, transition heureuse du *romancero* à la poétique moderne. La richesse des rimes rendrait jaloux un littérateur, même coloriste ; Musset eût admiré la mesure des charmants vers qui commencent ainsi :

Pour me sauver tout quitte ;....

Et Sainte-Beuve eût jalousé la frappante image :

Qui ci-gît sous la lame !...

Sans entrer dans l'examen grammatical que notre poésie supporterait victorieusement, il faut noter deux fautes qui, je me hâte de le dire, n'en étaient pas alors, par exemple l'hiatus dans le dernier vers : Et avec Dieu soit l'âme. Le *et*

se prononçait comme en latin. Quant à l'autre, il échappait par l'élision, et il est bon de noter que ces élisions se sont continuées dans Racine, dans Lafontaine et jusque chez M. de Voltaire. Sa *Mort de César* finit, assez platement, par ces vers :

> Entraînons-le à la guerre ; et sans rien ménager
> Succédons à César en courant le venger.

Que Messieurs de la Comédie Française prononçaient :

> Entraînons *l'a* la guerre....

La notice de M. Chérest nous signale une descendance de Robert Foucher. Evidemment il appartenait à une famille distinguée et à une société lettrée. Le défunt aurait-il rédigé son épitaphe en même temps que son testament ? C'est aller un peu loin dans la conjecture ; mais cela n'a rien d'impossible. On ne peut, en toute équité, refuser à l'auteur de cette légende funéraire un esprit facile et une brillante érudition. Il n'y a, dans le texte de l'épitaphe, rien de monastique, et surtout rien de commun.

L'image de la Mort, gravée au bas de l'inscription, se ressent aussi de cette liberté d'allures que le seizième siècle apportait dans les arts comme dans les lettres. C'était alors que pénétraient en France les compositions d'Albert Dürer, de Lucas Kranach, de Holbein. La Mort prenait une physionomie grotesque, satirique ou terrible dans les *Danses macabres*. La physionomie du squelette sculpté au bas de la dalle tumulaire de Robert Foucher a une expression sarcastique, un rictus, qui, si l'on considère le blason qu'il semble contempler, montre l'inanité des orgueils et des jouissances de ce monde.

DIVINITÉS TUTÉLAIRES GALLO-ROMAINES.

Par Eug. DAUDIN.

(Séance du 2 Mai 1871).

Trois des bas-reliefs de la collection lapidaire de notre musée m'attachent spécialement (1), aussi bien à cause de leur travail relativement élégant, que parce qu'ils rentrent dans une catégorie beaucoup moins nombreuse que celle des cippes et des tombeaux : la section des monuments du culte local, des divinités du foyer. Je verrais difficilement une attribution funéraire à ces curieuses sculptures, et, dans ce cas encore, faudrait-il supposer une chapelle, un hémicycle quelconque, un autel enfin, au-dessus duquel fussent posés ces personnages de moyenne dimension (2), que j'ai reproduits pour notre bulletin. J'ai l'honneur d'ajouter à mes gravures quelques observations que je verrais avec plaisir discutées ou combattues.

(1) Voir planche V.

(2) Le plus grand de nos modèles ne mesure que 0,48 c. de hauteur sur 0,54 c. de largeur. A ce propos, je ferai remarquer que les dimensions indiquées par le Catalogue sont souvent erronées. Il sera facile de les rétablir, par les dessins ici reproduits, l'échelle de proportion étant précisée.

Tout d'abord, j'accorderai l'antériorité à ces monuments sur les sculptures dégénérées dont le musée offre quelques échantillons. Je ne vois guère que le monument de *Jucunda*, dont le dessin est ici reproduit (pl. IV), qui se rapproche de ce type; et encore l'assimilation est-elle imparfaite, le faire des mains et des draperies étant beaucoup moins satisfaisant. Cette affirmation se trouvera corroborée, je l'espère, par la suite de cette notice, où j'essaierai de faire saisir l'importance du procédé artistique de nos modèles et surtout la présence d'objets qui nous reportent au temps de la classique Pompéïa, la nécropole et le berceau, pour nous, de l'histoire figurée des Romains.

Le premier et le plus important de nos bas-reliefs représente deux personnages assis sur une sorte de *bisellium* orné de draperies. La figure de droite est celle d'un homme négligemment enveloppé dans une étoffe qui laisse à nu la poitrine, le bras et la jambe du côté droit. Son corps est décapité, ainsi que celui de l'autre acteur. C'est la règle à peu près générale pour les statues qui ont traversé les temps barbares. Le second personnage est une femme, richement drapée dans sa *tunica*, recouverte de la *palla*, signe distinctif des déesses ou des femmes appartenant aux classes patriciennes. Ici, la *palla* n'est pas relevée aux hanches, ce qui arrive lorsqu'elle doit recouvrir la poitrine, comme, par exemple, dans les statues des chasseresses, qui ne portent pas la longue tunique de dessous. Les draperies sont traitées dans ce groupe avec une véritable science du dessin et ont une tournure tout à fait magistrale. Elles se ressentent encore de la grande école grecque.

Lorsque j'admets que les deux images ici représentées sont celles de divinités protectrices, de dieux assimilables aux

lares et aux pénates, je n'entends pas que ces types soient ceux de chefs de l'Olympe. La place de ceux-ci était dans les temples, et le rôle tutélaire de ce que j'appellerais presque des *intercesseurs*, convenait mieux à la modestie du culte privé. Le christianisme a retrouvé sous toutes les formes cette dévotion populaire et s'en est emparé en la modifiant.

Ici, je reconnaîtrais les divinités patronnes de la moisson et de la vendange, non pas Bacchus et Cérès, dont les attributs, pampres, thyrses, faucille, manquent absolument; mais des génies locaux, patrons de ces cultures.

L'homme avance le bras droit; tenait-il une coupe, un raisin? La main manque et les suppositions sont inutiles. En s'en tenant aux autres caractères, il reste une définition suffisante. En effet, le pied gauche de cette figure s'appuie sur une *outre* rebondie liée au col, lequel est muni d'une collerette de cuir découpé destinée à donner plus de résistance à cet orifice par lequel, la ligature étant enlevée, le vin était distribué dans les coupes. La forme triangulaire du fond de l'outre est très discernable dans la sculpture et ne peut laisser aucun doute sur cet objet. On voit, dans la gravure, l'une des sections concaves déterminées par la couture des peaux formant ce récipient. Un autre détail de la figure nous montre, maintenu sur la cuisse du personnage par sa forme curviligne, un *rythium*, — le *rython* des Grecs, — terminé par le mufle d'un ruminant dont les oreilles s'adaptent au col, et des lèvres duquel s'écoulait le liquide. Cet ustensile, bien connu, me semble ici d'un certain intérêt : il est de la bonne époque, de l'âge de bronze et d'ivoire. Les nombreux échantillons conservés au musée de Naples sont identiques à celui-ci dans leur forme. Anthony Rich en a reproduit un,

de l'époque primitive, qui peut avoir une longueur de cinquante centimètres. C'est la dimension approximative du nôtre. Ces caractères suffisent-ils à corroborer l'opinion que j'émets sur le rôle de protecteur des vendanges que j'attribue à ce personnage? L'examen de la figure de la femme semble la confirmer.

Celle-ci, drapée, comme on l'a vu, avec une rare élégance, tient de la main gauche légèrement élevée au-dessus du genou, la partie inférieure d'une corne d'abondance. La main est très belle de mouvement, quoique l'index, qui venait s'étendre sur la pointe de l'objet, ait été mutilé. Les limites du Bulletin ne permettent malheureusement pas la reproduction de détails, si utiles pourtant dans l'examen des œuvres antiques. Ici, la corne d'abondance suit la flexion gracieuse du bras et venait s'épanouir dans la partie brisée de la pierre. La gravure ne reproduit donc cet objet qu'en raccourci et n'en peut suivre le contour onduleux. Mais, avec M. Chérest, qui y reconnaît cet attribut, et avec tous les archéologues qui pourraient étudier l'original, je ne présume pas qu'il y ait à en discuter le type. Qu'on n'y voie surtout ni un fuseau ni une quenouille, ni un sceptre : ces doutes ne subsisteraient pas s'il m'était possible de donner un profil explicatif. J'entre donc dans ces développements pour ne pas favoriser une supposition que la tournure du modèle pourrait motiver par suite d'une illusion de perspective.

Le pied droit de la statue s'appuie sur un disque dans lequel je n'hésite pas à reconnaître une meule, — la *mola manuaria,* — en tout semblable, de dimensions et de forme, à celles conservées dans nos collections. La partie antérieure de cet instrument, qui dépassait la plinthe supportant le groupe, a été brisée; mais les caractères sont encore très

appréciables. En considérant la présence de cette corne d'abondance, dont l'épanouissement devait être une gerbe de blé; de cette meule, correspondant logiquement à l'outre placée sous le pied de l'autre personnage, je demande à placer la déité que je viens de décrire parmi les tutrices de la moisson.

Le monument suivant qui, comme le remarque judicieusement M. Chérest, a une si grande analogie avec celui-ci, éclaire et complète, s'il est possible, la synthèse que je présente.

Dans cette seconde petite scène, dont le détail n'est pas si facile à saisir à première vue, l'action me paraît plus intéressante, car elle reproduit un épisode que, jusqu'ici, je n'ai vu figurer dans aucun monument gallo-romain.

La position et le vêtement de l'homme sont les mêmes que dans le groupe précédent, le bras gauche est également brisé, et les têtes des deux personnages manquent aussi. La femme n'est plus assise de face : elle se trouve à demi sur son siége, et son bras gauche s'appuyait sans doute sur l'épaule de l'homme. Elle n'est plus vêtue de la *palla* : elle ne porte que la longue tunique, dont le sculpteur a essayé de rendre la légèreté du tissu en indiquant les formes et en ménageant les plis. C'est absolument la chemise moderne, et elle n'a plus l'ampleur que l'on remarque dans la figure précédemment décrite.

L'action des deux personnages, assez singulière, si l'on n'observe pas les détails, s'expliquerait ainsi, dans mon analyse : l'homme tient un objet vers lequel la femme étend elle-même sa main ; le mouvement est indiqué, quoique la partie antérieure du bras de la femme ait été mutilé ; enfin, une coupe, une sorte de patère repose sur les genoux de

celle-ci. L'objet, indéterminé jusqu'ici, que l'on remarque au-dessus du vase, serait un pain, et ceci n'est pas une simple conjecture : en dépit de quelques légères brisures, la forme en est probante. Les peintures de Pompéïa, et, plus encore, la découverte, après dix-huit siècles, de pains authentiques dans le four d'un boulanger de cette nécropole, nous donnait, sur le dessin des pains romains. de précieuses indications. Ils sont de forme turbanée légèrement aplatie, et divisés par des rayons qui en favorisaient la rupture. Ces caractères se retrouvent entiers dans notre modèle. Aussi, vois-je dans les deux acteurs de cette scène, soit une sorte de communion mystique des déités tutélaires de la moisson et de la vendange : l'alliance rituelle du pain et du vin ; soit les *agapes connubiales*, ce qui réduirait l'action à une phase de la vie civile. En effet, les Romains ne célébraient l'agape qu'avee le pain et le vin, et les Chrétiens seuls y ajoutèrent d'autres mets. Quelle que soit l'attribution que l'on veuille choisir, je trouve ici l'acte de deux personnages rompant le pain, cette forme sacramentelle de l'alliance chez tous les peuples et dans toutes les religions. A ce titre, j'estime que le musée d'Auxerre possède un monument très important, et qui ne manquera pas d'attirer l'attention d'autorités bien plus sérieuses que ne peut l'être ma modeste notice iconographique.

La statuette isolée me paraît être un *Mercure apportant à Nysa, fille d'Aristœus, le Bacchus enfant*. Le dieu, n'ayant pas la gracilité de formes attribuées au messager de l'Olympe, on a pu, à sa musculature tròp opulente, le prendre pour un Hercule; mais ce n'est point un lion qui l'accompagne : c'est une chèvre, très mutilée, mais reconnaissable à son pied fourchu; le caducée figuré auprès du cour-

rier céleste le nomme et le désigne suffisamment. On sait le rôle multiple de ce dieu dans toutes les phases de la vie humaine : il est le compagnon de l'homme dans la théogonie romaine, et, s'il n'entretient ses vertus, il flatte ses vices. Aussi est-ce le dernier représentant du paganisme que l'on retrouve après la chute de l'Empyrée. Jusque dans les catacombes de Rome, au cimetière Saint-Prétextat, il conduit le quadrige de Pluton enlevant l'âme de la chrétienne *Vibia*; coiffé du pétase, il présente cette cliente au tribunal du Christ et le peintre a le soin de noter son nom et sa qualité d'introducteur au-dessus de sa tête; il ne quitte enfin la bienheureuse Vibia qu'au seuil du banquet mystique. Image de la faiblesse humaine, Mercure prend l'homme à sa naissance et ne l'abandonne qu'à la mort.

UNE PASTORALE AU PAYS BASQUE.

Par M. CHALLE.

(Séance du 13 août 1871.)

J'avais parcouru, il y a vingt-cinq ans, avec un vif intérêt les sites les plus renommés des Pyrénées. Quelques années plus tard, j'eus l'occasion de retourner dans ce pays pour un séjour aux Eaux-Bonnes. Après les excursions habituelles au Pic du Midi, aux Eaux-Chaudes, à Gabas et au Pic de Jères, je descendis à Bayonne pour terminer ma campagne, comme le font beaucoup de touristes, par quelques bains de mer à Biarritz. Un jour, en déjeûnant à la Fonda de San-Esteban, je lus dans le journal du lieu l'annonce suivante :

« Dimanche, fête patronale à Cambo. Grande pastorale où « figureront, tant à pied qu'à cheval, quatre-vingts amateurs « dans le pur costume cascarot. Danses de caractère à la « vieille mode basque. Grande partie de pelotte par les plus « fameux joueurs de France et de Guipuzcoa, divertisse- « ments, bals, etc., etc. »

Cette lecture piqua ma curiosité. On me dit que Cambo était un gros bourg à quelques lieues de là, au pied des

montagnes et au débouché des hautes vallées du pays basque, qui avait des eaux thermales sulfureuses et ferrugineuses, moins actives et moins fréquentées que celles de Bagnères, de Cauterets et des Eaux-Bonnes, mais assez suivies encore par les classes moyennes des départements voisins, et surtout des provinces espagnoles voisines de cette partie des Pyrénées.

On ajouta que les pastorales étaient des petits drames composés et joués d'improvisation et en plein air par les jeunes gens de cette région, qui s'enorgueillissent du nom de cascarots, comme on fait en Espagne de celui de majo. C'était plus qu'il n'en fallait pour stimuler mon goût de la couleur locale.

Le lendemain matin je prenais l'omnibus de Cambo. D'abord assez aride en quittant les bords de la mer, le pays que je traversais devenait de plus en plus accidenté et verdoyant, et, en approchant, il reproduisait à mes yeux l'aspect si frais et si boecager de nos vallons de la Puisaie.

En descendant de voiture, je me trouvai dans un gros village, dont les habitations, entourées de jardins, s'échelonnent sur deux collines d'inégale hauteur, séparées par une petite rivière. Plus d'une enseigne annonçait des fabriques de chocolat. C'est là, en effet, que se confectionne en grande partie cet aliment savoureux et parfumé dont Bayonne est l'entrepôt et a le renom, et qui ne ressemble guère aux produits pâteux que l'industrie parisienne déverse dans nos contrées à l'aide des réclames dont elle remplit nos journaux et des affiches dont son charlatanisme vient effrontément barbouiller les murs de nos maisons jusque dans les moindres villages.

Après un excellent déjeûner dans une auberge confortable

du Haut-Cambo, je m'installai sur une terrasse ombragée de jeunes platanes, d'où je planais sur la rivière, qui décrit un gracieux demi-cercle autour de Cambo-le-Bas. Au-delà de la vallée, sur les collines qui s'élèvent en pente douce, je voyais de grands champs de maïs, qui de loin ressemblent à s'y méprendre aux vignes de la Bourgogne. En montant plus haut, le terrain, plus accidenté, montrait un grand nombre de fermes et de hameaux, entrecoupés de bosquets et de grands peupliers et adossés à des massifs de forêts, au-dessus desquels se dressaient dans le lointain les cimes neigeuses des hautes montagnes.

Tout en savourant mon cigare, je m'informai du sujet de la pastorale auprès du brigadier de gendarmerie, qui, en faisant sa tournée, passait au pied de ma terrasse. L'agent de la force publique, qu'à son accent je reconnus pour un enfant du pays, hochait la tête d'un air soupçonneux et se bornait à me dire qu'il trouvait le programme *un peu machiavélique*. Ce ton mystérieux éveillant davantage ma curiosité, je faisais causer mon hôtesse, qui, plus communicative, voulait bien me faire ses confidences sur ce que l'on se disait déjà à l' reille dans tout le pays.

Il venait d'être assez vivement agité par une aventure tant soit peu scandaleuse. Un jeune homme de la contrée, obéissant au courant qui entraîne beaucoup de ses compatriotes vers les rives de la Plata pour y chercher fortune, avait trouvé d'heureuses chances, et peu d'années après il en était revenu riche, élégant et déluré. Jeune, beau et spirituel, ces qualités ne sont pas rares dans le pays basque. Mais riche, c'est moins commun. Aussi le Montévidéen avait eu des succès qui suscitèrent d'assez vives jalousies, dont l'aigreur s'accrut quand on annonça son prochain mariage avec une

des jeunes filles les plus recherchées de la commune. Mais des lettres venues d'outre-mer suspendirent ce projet. Elles disaient que le nouveau Lovelace était déjà marié. Ce n'était peut-être que de la main gauche, comme il arrive si facilement aux aventuriers européens pendant leur séjour dans ces contrées lointaines. On ajoutait à cela des détails, inventés peut-être aussi par la malveillance, à savoir, qu'apprenant son prochain départ pour la France, les frères de sa femme avaient menacé de le tuer. Il ne leur avait échappé qu'en se cachant dans une barrique à fond de cale du bâtiment qui l'avait ramené. Quelle que fût la vérité sur ces rumeurs, elles avaient acquis assez de gravité pour que le maire, éprouvant des scrupules, eût cru devoir ajourner le mariage jusqu'à nouvelles justifications. Pour tourner cet obstacle, le gaillard avait passé la frontière avec sa fiancée, et, trois mois après, tous deux étaient revenus en annonçant qu'on les avait mariés en Espagne. Alors les sifflets, les cornets à bouquin, les chaudrons et tous les ustensiles discordants des cuisines locales les avaient assaillis et mis en fuite par un formidable charivari prolongé pendant plusieurs jours. L'autorité s'était émue de ce désordre, et, sur la poursuite du parquet, les meneurs de cet orchestre turbulent et injurieux avaient été condamnés par la police correctionnelle à l'amende et à quelques jours de prison. On avait payé son amende et fait sa prison, parce que contre la force il n'y a pas de résistance. Mais, comme on était basque, c'est-à-dire spirituel et malin, on s'était promis de prendre sa revanche, une revanche sans offenser la légalité, mais avec un succès de rire dont il serait parlé longtemps sur les deux versants des Pyrénées. Pour cela on avait, d'un air candide, demandé, car le régime de la liberté des théâtres n'était pas encore venu, l'autorisation de

jouer, le jour de la fête patronale de Cambo, une innocente pastorale dont le sujet était *le Jugement du Coq*. Le sous-préfet, ne soupçonnant aucune malice, avait permis la représentation publique et promis même de l'aller voir. Tout avait marché à souhait et l'on allait, sous le voile de l'allégorie, venger les charivariseurs et s'en donner à cœur joie sur les charivarisés, leurs champions et leurs soutiens.

Pendant que l'on me fait ce récit, je vois de tous côtés descendre des montagnes les acteurs et les spectateurs rustiques de ce drame aristophanesque, les uns à pied, beaucoup à cheval, en chars-à-banc, en charrettes, chaque bande précédée de tambours, de trompettes ou d'autres instruments. Tout cela sonne, bat, crie, s'appelle, se répond, se heurte, s'accroche et se démêle avec de joyeux éclats de rire. Bientôt le cortége des cascarots, pour donner au public un avant-goût de la fête, se met en route, précédé de sa musique et d'une nombreuse cavalcade, et parcourt les rues en dansant méthodiquement sur deux files, l'une de femmes, l'autre d'hommes, chaque file ayant en tête son coryphée, et laissant entre les deux un large espace, en tête duquel est le coryphée général.

Parlons d'abord de leur costume. Pour les hommes il est simple, mais leste et gracieux. Ils sont en manches de chemise chargées de rubans sur les épaules, les bras et la poitrine, avec une écharpe de soie rose et un pantalon de nankin garni de haut en bas d'une bande rose semée de grelots de cuivre. Le chapeau est de couleur rose, rond, très plat, à petits bords, mais recouvert d'un large bouquet de fleurs artificielles avec grelots dans leurs calices, et mêlées de feuilles et d'épis d'or. Chaque danseur tient de la main droite un thyrse ou petit bâton orné de clinquants et de rubans. Quant aux coryphées, ils sont coiffés d'une sorte de mître très éle-

vée, d'or par devant et rose par derrière, moins semblable de forme aux mîtres d'évêque qu'à celles des grands-prêtres juifs comme les dessins les figurent, c'est-à-dire terminées au sommet par deux cornes qui se rejoignent de droite à gauche. Le tout est chargé de fleurs à grelots, de plumes de marabouts blanches, roses et bleues, et d'un flot de rubans de toutes couleurs qui retombe par derrière et descend jusqu'aux reins. Voilà pour les hommes. Mais, chose singulière, la parure de l'autre sexe est tout-à-fait insignifiante. Ce n'est pas le costume des montagnardes, à la jupe courte, bordée de rubans rouges, et au capulet écarlate. On a peut-être trouvé cela trop vulgaire et on a voulu se mettre à la française. On a donc pris la coiffe blanche de forme arrondie, la jupe longue et le corsage à manches en cotonnade, comme les portent les femmes du peuple dans le centre de la France. Et comme ces danseuses sont des garçons habillés en filles, le spectateur n'a pas la ressource de se rabattre sur les jolis minois.

Tout ce monde danse, au son de la musique, un pas de caractère qu'on appelle le saut basque, que nos bals ont reproduit depuis sous le nom de *sottich*, mais en mettant plus de rapidité dans la mesure, ce qui nuit incontestablement à l'effet et à la grâce. Plus lent, le rythme du saut basque permet les fioritures de la vieille danse, les entrechats, les flic-flacs que ne connaît plus la génération actuelle, mais qui ont fait les délices de nos grands-pères. Tout cela est pratiqué avec un sérieux entrain et une incomparable vigueur par les choristes. C'est ici seulement qu'on peut comprendre le proverbe : *Sauter comme un Basque*. Le coryphée général est naturellement le plus fort danseur de la bande. C'est un homme déjà mûr, qui paraît pénétré du sentiment de sa dignité, qui s'en acquitte avec gravité, et qui ne s'élève guère à moins d'un

mètre de hauteur, en quadruplant ses gigantesques entrechats.

Je suis le cortége pour me rendre sur l'emplacement de la fête. Au milieu de Cambo-le-Bas est un carré long d'une vaste étendue. C'est à la fois la place publique et le jeu de paume. Il est fermé aux deux bouts par deux murs élevés pour arrêter les balles des joueurs. On ne connaît plus aujourd'hui parmi nous ce jeu qui passionnait nos pères, et pour lequel on trouvait de vastes salles dans chacune de nos villes. C'était un puissant et salutaire exercice de gymnastique, que rien n'est venu remplacer dans nos habitudes, et il y a peut-être lieu de le regretter. Je l'ai vu encore pratiquer à Paris dans ma jeunesse. On ne le retrouve plus aujourd'hui que dans le pays basque, où, par exemple, il a conservé d'ardents amateurs. Il y a conservé le nom qu'il portait chez nous avant le XVIe siècle : la pelotte. Une partie de pelotte entre joueurs des deux côtés des Pyrénées passionne parfois la population tout entière. On en fait une question d'honneur national. On y vient de Mauléon, d'Orthez et d'Oloron, comme de Saint-Sébastien, de Pampelune et de Bilbao, et il y a parfois plus de cent mille francs engagés dans les paris.

Sur cette vaste place, on a, pour la circonstance, élevé à droite et à gauche d'immenses échafaudages en plan incliné, garnis de bancs en planches, où je prends place pour mes vingt sous avec deux ou trois mille autres spectateurs. Ces bancs faits à la hâte sont mal assurés. Ils cèdent parfois sous le poids du public, se brisent ou se disjoignent et s'affaissent. Ces accidents, qui font rouler les gens sur le plancher incliné, suscitent d'immenses éclats de rire, et se renouvellent partiellement jusqu'à la fin du spectacle. La double ligne d'ares qui borde et ombrage les gradins est elle-

même chargée de grappes de curieux, spectateurs de contrebande qui ont escaladé, sans payer, ces loges aériennes. D'autres ont grimpé sur les murs du fond et de la face et en couronnent le sommet de leur foule turbulente. Tout ce monde rit, s'agite et crie tout le temps que l'estrade dressée au bout de l'espace reste vide. Mais, silence! Voici les acteurs qui s'avancent.

Trois graves personnages, vêtus de longues robes noires, avec cravates et rabats blancs, coiffés de toques de magistrats ou d'avocats, et portant sous leurs bras de gros livres, font majestueusement leur entrée dans l'enceinte et montent lentement sur l'estrade. L'nn, dont le nez supporte de grandes lunettes bleues, va s'asseoir au milieu de la table qui l'attendait. Les deux autres siégent aux deux bouts. C'est évidemment un tribunal que l'on constitue, avec son parquet et son barreau. Un appariteur apporte un coq dont les pattes sont liées, et, malgré les cris et la résistance de la pauvre volatile, la dépose aux pieds du tribunal. Il est manifeste que c'est là l'accusé que l'on va juger. L'un des hommes noirs se lève alors. Ecoutons ce qu'il va dire : Mais, ô déception, il parle une langue qui m'est inconnue. On me dit que c'est l'idiome basque, cette langue de l'antique peuple, qui se donne le nom d'*Escualdunac ;* langue qui ne s'est conservée que dans ce pays et que parlent tous ses habitants. Une de mes voisines veut bien me promettre de me traduire le sens général de ce qui va être débité.

L'orateur commence d'un ton solennel. C'est l'accusateur public. Ses premières phrases, accompagnées de gestes saccadés, suscitent d'immenses éclats de rire. Il paraît qu'il imite avec une vérité saisissante la pose, le geste et le débit du substitut qui a conclu contre les charivariseurs. Mais

cette fois ce n'est pas d'eux qu'il va s'occuper. Il parle d'un coq effronté qui a quitté son gîte pour s'introduire dans une basse-cour étrangère, où, par son ramage et son plumage, il a séduit une poule au cœur trop tendre, qui, pour le suivre, a abandonné les coqs indigènes et son perchoir natal. Le séducteur libertin est d'autant plus coupable qu'il avait dans sa résidence des poules qui l'affectionnaient et une postérité intéressante et déjà nombreuse. Il faut punir d'une façon éclatante cet aventurier peu moral et faire un exemple sévère, pour maintenir dans leur devoir les poulettes irréfléchies qui seraient tentées de suivre le premier venu. Tout cela est dit avec un flux prodigieux de paroles sonores, débitées avec une merveilleuse facilité. C'est tout ce que j'en puis juger. Mais il paraît que la verve de l'orateur abonde en plaisantes allusions, et en sarcasmes mordants et spirituels, car il est à chaque phrase interrompu par d'universels éclats de rire. Quoiqu'il parle longtemps, l'hilarité générale ne fait que s'accroître, et elle atteint les proportions d'un véritable enthousiasme quand l'éloquent accusateur se rassied et tire son mouchoir pour éventer majestueusement son visage et en essuyer la sueur.

C'est à l'autre avocat de parler maintenant. Il le fait d'abord d'un air patelin et d'un ton doucement insinuant. Mais les rires redoublent et l'interrompent bruyamment pendant plusieurs minutes, car, au dire de mes voisins, il reproduit, avec un rare talent d'imitation, l'allure et le son de voix de l'avocat le plus renommé du chef-lieu d'arrondissement, et ses allusions, ses traits piquants n'ont pas moins de succès. Il plaide l'innocence du malheureux accusé. Ce n'est point un étranger. Il est né dans le pays, dans cette basse-cour même d'où l'avait éloigné dans sa jeunesse le désir de cher-

cher fortune. Il est revenu dès qu'il l'a pu. Son cœur s'est attendri à la vue d'une amie de son enfance. Il a cédé aux doux penchants de la nature; et celle qui l'a écouté est d'autant plus excusable que les coqs restés au perchoir maternel n'ont pas la grâce qu'il a acquise dans ses voyages et la richesse de sa parure. Ici des allusions personnelles sur les imperfections des rivaux de l'accusé, car, pour faire mieux rire, l'orateur ne ménage pas plus ses amis que ses ennemis. On allègue qu'il a laissé en des pays lointains une compagne et des rejetons. Mais c'est une calomnie de la malveillance. Il a bien pu, comme tout jeune coq, enjôler quelques poulettes. Mais une alliance et une paternité, il les nie et l'on ne saurait les prouver. C'est au milieu d'un véritable tonnerre de joyeux applaudissements que l'orateur termine sa plaidoirie par un geste arrondi et emphatique, qui est, à ce qu'il paraît, un tic du modèle qu'il imite, et bien connu de tout ce public.

Le moment est venu pour le troisième personnage de parler à son tour. Il se lève avec une gravité présidentielle. Mais il n'a pas même besoin d'ouvrir la bouche pour que l'auditoire le reconnaisse et se livre aux accès de son hilarité. Car ces lunettes bleues et cet air roide et gourmé sont connus de tout l'arrondissement. Quand il a parlé, c'est bien autre chose, car il n'y a pas deux nasillements pareils dans le ressort. Il prononce un jugement d'une formidable longueur, et chaque considérant est si drôlement tourné que le public tout entier se tord dans les convulsions de son hilarité. Il paraît avoir frappé à tour de bras sur les deux parties, et, pour faire descendre la lumière dans les ténèbres de la cause, il ordonne une enquête.

Alors, des postillons à cheval entrent dans l'enceinte. Les

avocats leur remettent des messages qu'ils ont écrits, et ils les emportent en repartant au galop.

Ici se place un intermède. C'est d'abord un ballet dansé par la bande des cascarots, qui fait le tour de la place et délecte le public par la richesse de ses costumes et la vigueur de ses entrechats. Puis vient le tour du poète. Autre institution en grande estime et de pratique usuelle dans le pays basque. Le poète est de toutes les fêtes et de toutes les cérémonies. Il vient aux noces chanter des couplets en l'honneur des époux, aux enterrements pour célébrer les mérites du défunt. Dans les fêtes publiques, il a des refrains politiques ou militaires. Tout cela est improvisé et avidement écouté par ce peuple à l'imagination vive et qui a le sentiment de la poésie. Walter Scott en raconte autant des bardes de l'Ecosse, mais seulement comme un souvenir des générations passées, car l'époque actuelle n'en connaît plus. Chez les Basques, an contraire, le poète existe encore en chair et en os. On l'appelle souvent et de très loin, on l'accueille partout, on l'applaudit, on le paye et on le régale. Celui-ci fait son entrée à cheval. C'est un homme de petite taille, droit, sec et vigoureux, l'œil vif et l'air narquois. Il fait sur son bidet le tour de l'enceinte, s'arrêtant pour faire face aux spectateurs, et leur chante ses couplets sur un air connu en France de tous ceux qui se rappellent la complainte de Fualdès. Sa poésie a grand succès, et je regrette de ne pouvoir la comprendre. Il paraît qu'il trouve encore, après les avocats et le juge, des quolibets tout nouveaux qui font pâmer d'aise les auditeurs.

L'audience est ensuite reprise, car les postillons ont apporté la réponse aux dépêches. Sur quoi, nouvelles plaidoiries aussi étendues que les premières, et aussi spirituelles, si

j'en juge par la gaieté et les acclamations du public. Puis autre allocution du juge, selon lequel les avocats ont tellement embrouillé l'affaire qu'il n'y comprend plus rien du tout. C'est pourquoi il faut qu'on recoure à de plus amples informations. Les postillons sont donc encore appelés et emportent de nouvelles dépêches. Ce qui est suivi d'un second intermède, consistant en danse tourbillonnante des cascarots et en une avalanche de nouveaux couplets du poète. C'est, à ce qu'il paraît, aux dépens des avocats et un peu de ceux des juges qu'il divertit l'auditoire. Il a lardé ses strophes d'allusions et d'anecdotes qui ont un grand succès de rire, et je crois comprendre qu'il y fait entrer jusqu'à la fable de l'*Huître et les Plaideurs*. Pendant ce temps, le juge et les avocats, tout en gardant leurs siéges, ont sans façon allumé leurs pipes et vident des bouteilles qu'on leur a apportées. Les commissaires de la fête, d'autres bouteilles à la main, font le tour des tribunes pour offrir des rafraîchissements gratuits aux spectateurs, et le poète fait sa collecte auprès des admirateurs de son talent.

L'audience est reprise, les courriers rapportent leurs dépêches, et avec eux entrent dans l'enceinte une charrette contenant une barrique posée debout et une calèche conduite par un cocher nègre et dans laquelle sont une femme et des enfants. Les deux voitures stationnent et attendent. C'est alors que se livrent entre les deux hommes de loi les grands combats d'éloquence. L'accusateur roule des yeux furibonds, frappe à grands coups de poing sur la table, et débite, à grand renfort d'éclats de voix, des phrases de longue haleine, dans lesquelles il entasse sans doute les figures de rhétorique les plus burlesques, car les acclamations exhilarantes de l'auditoire le suivent et lui font chorus. Le défen-

seur prend, au contraire, le ton pathétique, il sanglotte, larmoie, se frappe la poitrine, fait tournoyer ses bras autour de sa tête, et roule en cadence ses périodes gémissantes, à la grande joie du public dont l'hilarité n'a plus de bornes.

L'homme aux lunettes bleues prononce alors ce qui paraît être le jugement définitif. C'est, dit-on, une suite de bourdes, de quolibets, de calembourgs, de coq-à-l'âne, où il est impossible de rien comprendre, et l'auditoire n'en rit que plus fort et de meilleur cœur. Le montagnard basque qui remplit ce rôle n'a certainement pas lu Rabelais, mais sa verve burlesque s'est rencontrée avec celle du joyeux curé de Meudon, et son jugement ressemble de tous points à celui que prononce Pantagruel dans le fameux procès du seigneur de Humevesne, au chapitre XIII du deuxième livre des *Faits et Dits héroïques du bon Pantagruel.*

Tout semble terminé, quand de la barrique qu'une voiture avait amenée sort une tête d'homme qui se hasarde à regarder autour d'elle, et l'homme, voyant le procès fini et que tout le monde lui rit, sort tout entier de cette cachette. Mais de la calèche descendent une femme et des enfants qui se jettent à son cou. D'abord effrayé il veut fuir, mais poursuivi et bientôt atteint, il finit par en prendre son parti, et l'on va voir des scènes de tendresse, quand une femme en furie vient troubler cette réconciliation pour revendiquer ses droits. Les deux femmes s'arrachent leur mari commun ; les enfants se mettent de la partie; l'homme est culbuté, roulé par terre ; puis les deux femmes se prennent aux cheveux, se déchirent leurs coiffes et se livrent un combat où leur furie et leurs forces sont égales. Enfin elles se réunissent contre l'homme, qui est par elles battu et fouetté, et la représentation finit par ce grotesque incident. Elle avait duré six heures

entières, sans lasser la curiosité du public, sans rassasier sa soif de joyeuseté.

En sortant je rencontrai le brigadier du matin.

— Eh bien, lui dis-je, comment les trouvez-vous?

Les sympathies du vieux sang basque avaient désarmé la sévérité du bon gendarme.

— Ah! les coquins, répondit-il, j'en serai malade, ils m'ont fait trop rire!

Je voulus savoir qui étaient ces acteurs, qui avaient montré dans leur rôle tant de naturel, d'aplomb et de vérité, et dans leur langage improvisé une élocution si abondante et si facile, une verve si sarcastique et si désopilante. Il me fut dit que l'un était un cordonnier de Cambo, un autre un douanier du pays, et le troisième quelque chose d'approchant.

C'est qu'une imagination vive et une rare facilité d'élocution sont des qualités innées dans cette race basque, dont le caractère comme le langage diffèrent autant de la gravité morose des Espagnols que de l'apathie des Landais et de la turbulence peu sociable des Languedociens. Elle a conservé ses vieilles mœurs, ses antiques coutumes, son esprit d'indépendance, et son idiôme qui n'a aucun rapport avec le français, l'espagnol et le patois roman du midi de la France, toutes langues dérivées du latin, ni avec les débris de la langue celtique que l'on parle dans la Basse-Bretagne, dans le pays de Galles et dans les montagnes de l'Irlande. Aussi, les ethnologues et les historiens, quoiqu'ils ne soient pas d'accord sur son origine, les uns y voyant les descendants des peuplades autochtones de la Gaule refoulées dans les gorges des Pyrénées par l'inondation des races âryennes, les autres les débris d'une race touranienne qui avait envahi la Gaule avant celles-ci, tous au moins se réunissent pour

reconnaître une famille complétement distincte des divers rameaux de la grande famille âryenne.

La douce gaieté de leurs mœurs m'avait frappé tout d'abord dans une visite que j'avais faite le matin dans une église de village. Pour y entrer, j'avais traversé un jardin rempli avec une telle profusion des fleurs de la saison, parfaitement cultivées et entretenues, qu'elles dérobaient aux yeux toutes les aspérités du sol. Ce n'est qu'en sortant que je m'aperçus que ce riant jardin n'était autre chose que le cimetière du village. Cette population, si ingénieusement amie du franc rire et de la joyeuse insouciance, a voulu cacher la mort même sous l'éclat et le parfum des fleurs.

NOTES SUR LA BIBLIOTHÈQUE D'AUXERRE

Par M. Aimé CHEREST.

(Séance du 26 mars 1871.)

Les préoccupations au milieu desquelles nous vivons sont si douloureuses que les esprits les plus énergiques ne sauraient entreprendre un travail de longue haleine. Aussi j'espère que la Société m'excusera de lui soumettre quelques notes, écrites à la hâte, sur un sujet d'importance secondaire.

Depuis longtemps, j'avais remarqué que notre magnifique bibliothèque renfermait un grand nombre de pièces curieuses, cachées dans des recueils que personne ne consulte. Il y en a même qui se rattachent à l'histoire de notre département, soit par leur objet, soit par leur auteur; ne serait-il pas convenable de les signaler à l'attention, ou plutôt de les extraire et de leur faire une place distincte dans une catégorie spéciale ? D'un autre côté, nos éditions originales, nos livres rares sont confondus avec les éditions les moins estimables et les livres vulgaires. Tel ouvrage, couvert d'annotations par l'abbé Lebeuf, et qui, dans une vente publique, se paierait au poids de l'or, est abandonné sur nos rayons

à la poussière et à l'oubli. Ne faudrait-il pas constituer une Réserve, dans laquelle tous nos trésors bibliographiques trouveraient un asile plus sûr, et où les érudits pourraient les examiner plus facilement? Je laisse à notre excellent bibliothécaire le soin de résoudre ces questions délicates, et, en attendant, je me borne à consigner ici, comme exemple ou comme indication, le résultat de mes propres recherches. A différentes reprises, la Société a écouté avec intérêt le récit d'excursions botaniques, exécutées dans nos campagnes, à la découverte de plantes utiles ou curieuses. Je réclame aujourd'hui son indulgence pour les excursions d'un bibliomane à travers la bibliothèque d'Auxerre.

—

Prenons d'abord pour guide le catalogue manuscrit dressé jadis par M. le capitaine Lefèvre. J'ouvre,au hasard, la partie consacrée à la section des Belles-Lettres, et j'y remarque sous le numéro 582, la mention suivante : *Recueil de pièces d'Eloquence,* 21 volumes in-4°. Vérification faite, sur nos rayons, je ne trouve plus que quatorze volumes au lieu de 21. Que sont devenus les autres? Sont-ils perdus complètemen? Sont-ils simplement égarés? Je l'ignore. Quoiqu'il en soit, je choisis l'un de ces quatorze volumes, dont la reliure est couverte de papier marbré, et dont la modeste physionomie n'annonce rien de remarquable. Cependant, il contient 29 pièces, dont M. Lefèvre a pris soin de dresser la table sur l'une des feuilles de garde, et parmi ces pièces plusieurs méritent de fixer l'attention.

La première est l'œuvre d'un homme que Lebeuf a rangé parmi les écrivains Auxerrois, et sur lequel il a publié une

courte notice à la fin des ses *Mémoires sur l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre.* Le texte est ainsi conçu :

« Christophori Baltazari, in tribunali Altissiodorensi « advocati regii, panegyricus viro illustrissimo D. Nicolao « Fulceto, regni ministro, sacri ærarii præfecto, et in supre- « mo senatu parisiensi cognitori dictus. Parisiis excudebat « Dyonisius Langlæus, in monte P. Hylarii sub Pelicano, 1655. (18 pages de texte, plus deux pages de dédicace, adressées à Bazile Fouquet, abbé de Barbeaux, frère du surintendant.) A côté de ce titré, Lebeuf a écrit en note : « Bayle n'a vu que cela d'imprimé dudit Baltazar et le « trouve d'un beau style. » Bayle s'est trompé en ce sens que Baltazar a publié d'autres ouvrages, que plus tard Lebeuf a énumérés dans son *Catalogue des Ecrivains auxerrois.* Quant au style du morceau, mérite-t-il les éloges du célèbre critique? J'avoue que je n'ai pas eu la curiosité de m'en rendre compte. En vrai bibliomane, je me suis borné à constater que l'exemplaire est d'impression satisfaisante et de conservation parfaite, quoique les marges soient un peu trop rognées. La pièce elle-même est rare : elle manque dans la collection de Bastard, composée avec tant de soins et si riche en opuscules auxerrois. Ajoutez le prix que lui donne la mention autographe de Lebeuf. Voilà un début qui encourage à poursuivre l'examen du volume.

La pièce suivante n'est pas moins remarquable. C'est l'œuvre d'un véritable Auxerrois, Edme Pirot, superbement imprimée par Cramoisy, avec ces beaux caractères et ces charmantes vignettes dont nous aurons bientôt occasion de parler. Elle a pour titre : « Oratio habita in scholis Sor- « bonæ, die Jovis XIX Decemb. 1669, pronuntiante, ad « suas lectiones theologicas feliciter auspicandas, Edmundo

« Pirot, doctore theologo, socio Sorbonico, lectore Sorbonæ « nuper electo. Parisiis, apud Sebastianum Mabre-Cramoisy, « Regis typographum, 1670, (35 pages, in-4°.) » Au point de vue de la rareté, elle ne le cède en rien à la précédente, et manque également dans la collection de Bastard. Enfin, elle aussi est illustrée d'une note autographe de Lebeuf, note que je reproduis textuellement : « Natus est E. Pirot, « die 12 Augusti 1635, in registris B. M. extra muros Au- « tissiodorensis, de Guillemo Pirot advocato et Christiana « Vincent. Ipse vidi et legi, 1724. » Vingt ans après, dans son *Catalogue sur les Ecrivains auxerrois*, Lebeuf a imprimé ou laissé imprimer qu'Edme Pirot était né le 12 août 1631. De quel côté est l'erreur? Pour le savoir, je n'ai eu qu'à consulter, à la mairie d'Auxerre, les registres de la paroisse Notre-Dame-la-d'Hors, et je me suis assuré qu'Edme Pirot était bien né en 1635, comme le dit la note manuscrite de notre savant compatriote.

Parmi les autres pièces que renferme le même volume, il y en a encore quatre qui intéressent l'histoire littéraire du département de l'Yonne. Mais aucune n'est annotée par Lebeuf, et aucune ne présente le caractère de rareté des deux premières. Je me contente de les énumérer sommairement.

La 9e est l'Eloge funèbre de M. de Caylus, qui porte la date de 1754, sans nom d'imprimeur, (8 pages in-4°). Sous ce titre unique, cet opuscule comprend à la fois un éloge latin, en forme d'épitaphe, et un éloge francais, en prose rythmée. Deux mentions manuscrites constatent que l'éloge latin a été composé par M. l'abbé Potel, chanoine d'Auxerre et membre de la Société Littéraire, et que l'éloge français est dû à M. l'abbé Précy, membre de cette même société.

Ces deux mentions me paraissent émaner de l'abbé Potel lui-même : c'est bien son écriture qu'on retrouve sur une foule de livres lui ayant appartenu. Je soupçonne également que l'opuscule a été imprimé ici par Fournier, en dépit des mesures de rigueur prises par l'autorité civile, pour imposer silence au clergé Auxerrois, à l'occasion de la mort du prélat janséniste.

La treizième pièce est le discours de réception à l'Académie française, prononcé par Lacurne de Sainte-Pallaye, le le 26 juin 1758. Paris, Brunet, 16 pages in-4°.

La 28e est l'Eloge funèbre du Dauphin, prononcé dans la salle du collége d'Auxerre, le 28 janvier 1766, par le célèbre traducteur de Plutarque, Dominique Ricard; éloge imprimé par Fournier, avec la permission du maire de la ville, M. Baudesson. L'exemplaire est de bonne conservation; malheureusement, il n'est pas accompagné des gravures qu'on remarque dans celui de la collection de Bastard.

La 29e est l'Oraison funèbre de ce même Dauphin, prononcée devant l'assemblée générale du clergé de France, par notre évêque, Champion de Cicé. Paris, Desprez, 56 pages in-4°.

—

Voici, maintenant, cinq volumes de format variable, se rapprochant plus ou moins de l'in-4°, reliés en parchemin moucheté, et portant sur le dos le titre : *Recueil d'Eloquence*. Ils semblent avoir appartenu à Joseph Languet, d'abord évêque de Soissons, puis archevêque de Sens, membre de l'Académie française et l'un des plus brillants

adversaires que les Jansénistes aient eu à combattre pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Un grand nombre de pièces lui sont adressées, soit de la part des auteurs, soit par les auteurs eux-mêmes. Quelques-unes sont des couplets ou des morceaux manuscrits composés en son honneur. Je n'y trouve à glaner que quelques œuvres dudit prélat, confondues çà et là avec les œuvres de ses amis ou de ses correspondants. Sans y attacher une grande importance, j'en donne ici la liste :

1° Discours prononcés dans l'Académie française le 18 août 1721, à la reception de Mgr l'évêque de Soissons. Paris, chez Coignard, 24 pages in-4°. Le discours de l'Evêque de Soissons remplit les dix-huit premières.

2° Harangue faite au roi à Versailles le dimanche 29 août 1723, par Mgr l'archevêque de Sens, pour la clotûre de l'assemblée générale du clergé de France. Paris, Simon, 1723, 11 pages in-4°.

3° Discours prononcés dans l'Académie française le 25 décembre 1736 à la réception de Mgr l'évêque de Mirepoix et M. de la Chaussée (*sic*). Paris, Coignard, 1736, in-4°. On trouve à la page 24 la réponse de l'archevêque de Sens, directeur de l'Académie, aux deux récipiendaires.

—

Les six volumes qui suivent nous offrent une plus ample moisson. Ils sont de format in-4°, reliés en veau fauve, et semblent avoir appartenu au collége des Jésuites de la ville d'Auxerre. Quelques-uns portent sur la feuille de garde une table des matières, dressée au siècle dernier; d'autres une table écrite par M. Lefèvre. Nous commencerons par en extraire les pièces intéressant le département de l'Yonne.

Dans le volume coté A, je relève : 1° Une brochure de 7 pages in-4°, contenant une déclaration de Mgr de Montpezat, archevêque de Sens, en date du 22 juillet 1675, à l'effet de rétablir les Jésuites dans l'exercice des fonctions ecclésiastiques ; et ensuite des observations intitulées : « Difcultés proposées au Conseil de Mgr l'archevêque de Sens par un curé de son diocèse touchant sa nouvelle ordonnance du 22 juillet, portant le rétablissement des Jésuites dans les fonctions ecclésiastiques. » Le tout sans nom d'imprimeur, ni lieu, ni date.

2° Une autre brochure de 8 pages, qui a pour titre : « Lettre de l'assemblée générale du clergé de France envoyée par son ordre aux Evêques dans toutes les provinces sur le différend de feu Mgr l'illustrissime et révérendissime Louis Henri de Gondrin, d'heureuse mémoire, avec les Jésuites de son diocèse, extraite du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé, tenue à Paris en l'année 1650. » Malgré ce titre, la brochure n'a dû être imprimée qu'en 1675 et pour servir de complément à la précédente. Car elle débute par des observations sur l'ordonnance de M. de Montpezat en date du 22 juillet 1665, et la déclaration de 1650 n'est datée que pour répondre à ce prélat. L'auteur de la publication ajoute malicieusement que M. de Montpezat, en qualité de membre de l'assemblée de 1650, n'avait pas hésité à approuver la conduite de son prédécesseur, M. de Goudrin, conduite qu'il blâme en 1675.

3° Un arrêt du conseil privé du roy en date du 31 août 1672, interdisant au lieutenant général d'Auxerre de s'immiscer dans le contrôle et la vérification des comptes de fabrique des paroisses de ladite ville, 4 pages in-4°, et, à la fin, on lit la mention manuscrite : « Collationné aux origi-

naux par moy conseiller secrétaire du roy et de ses finances. » — Signé : « Hosdier. »

Le volume coté B nous fournit une « Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée dans l'église des bénédictines de l'abbaye royale de Saint-Julien d'Auxerre, par M. Fernier, docteur de Sorbonne, grand archidiacre de la cathédrale d'Auxerre. » Paris, Georges Josse 1666, pages in-4°. Fernier était né à Auxerre et il a sa place dans le catalogue de nos écrivains, dressé par l'abbé Lebeuf.

Dans le volume coté F, je trouve un second exemplaire du discours de Pirot, dont nous avons parlé tout-à-l'heure, exemplaire assez bien conservé, mais beaucoup plus rogné que l'autre.

Le volume coté F contient : 1° Un Mandement de M. de Caylus, en date du 16 août 1721, pour faire chanter le Te Deum en action de grâces du rétablissement de la santé du roy. 1 page in-folio.

2° Une lettre de Mgr de Gondrin, archevêque de Sens, à M. le Recteur de l'université de Paris, sur le sujet de M. Du Moustier, principal du collége des Grassins, à Paris, en date du 26 août 1659, sans nom d'imprimeur ni lieu d'impression, 4 pages in-4°.

3° Une ordonnance de Mgr l'illustrissime et révérendissime archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, pour la visite des doyens ruraux de son diocèse, en date du 23 mars 1671, à Sens, chez Louis Pressurot, 8 pages in-4°. L'impression est vraiment belle et fait honneur au typographe sénonais.

—

En dehors de ces pièces d'un intérêt local, les bibliophiles auraient encore bien des choses à recueillir dans les six volumes que nous venons de feuilleter. Ainsi, les amateurs de causes célèbres y trouveront les Mémoires publiés de part et d'autre dans l'affaire de la marquise de Brinvilliers, avec l'arrêt du parlement en date du 16 juillet 1676, qui condamna la trop célèbre empoisonneuse.

Mais ce qui donne à ces volumes un attrait plus vif, c'est une série nombreuse d'éditions originales de nos meilleures oraisons funèbres. Ici la typographie française et la gravure se sont montrées dignes des chefs-d'œuvre impérissables qu'elles étaient chargées de reproduire et d'illustrer. Qu'y-a-t-il, au point de vue matériel, de préférable à l'Oraison funèbre du grand Condé, par Bossuet, imprimée par Sébastien Mabre-Cramoisy, avec les vignettes de Sevin et de Parosel? Les autres oraisons de l'évêque de Meaux ont été publiées dans des conditions analogues. En les rassemblant toutes, on formerait un des plus beaux et des plus excellents livres que puisse souhaiter un collectionneur. Pour qu'il n'y manque rien à mon gré, je le ferais précéder ou suivre de l'Oraison funèbre de Bossuet lui-même, prononcée par le P. de la Rue le 23 juillet 1704, et imprimée par la veuve Simon Bernard, avec plusieurs vignettes, parmi lesquelles le portrait de l'illustre défunt, assez bien gravé d'après Rigaut. La principale difficulté serait de trouver des exemplaires en bon état et dont les marges soient à peu près intactes. Ceux que contiennent nos volumes ne sont malheureusement point dans ce cas. Leurs marges sont beaucoup trop rognées et quelquefois les vignettes sont enlevées au ciseau. Néanmoins il y en a qui valent la peine d'être mis à part et convenablement reliés. Je réclame aussi en

faveur des oraisons funèbres de Fléchier, de Bourdaloue, de Mascaron. La plupart sortent des mêmes presses et sont illustrées par les mêmes artistes. Je ne voudrais même pas qu'on négligeât les Oraisons du P. de la Rue et autres, prononcées dans les premières années du XVIIIe siècle. Si elles sont bien inférieures aux précédentes sous le rapport du style, elles s'en rapprochent au point de vue typographique, et quelques-unes sont ornées de vignettes très remarquables.

A propos de vignettes, nous venons de rencontrer le nom de P. Sevin. Or, le musée d'Auxerre possède un tableau qui représente le Massacre des Innocents et qui est signé P. Sevin, 1683. Suivant toute apparence, le peintre et le dessinateur ne sont qu'une seule et même personne. Seulement le talent du peintre, à en juger par l'œuvre que nous possédons, est beaucoup moins gracieux que celui du dessinateur. Nous avons déjà cité un exemple de ses compositions gravées. On en trouvera un autre dans l'Oraison funèbre de Condé par Bourdaloue, imprimée en 1687, par Etienne Michallet, le célèbre imprimeur de La Bruyère. Sevin a même dessiné des armoiries pour une brochure curieuse, contenue dans nos volumes et qui est intitulée : *Explication de l'appareil pour la Harangue prononcée en l'honneur du parlement de Paris.*

—

Pour en finir avec le sujet de cette notice, il ne nous reste qu'à feuilleter rapidement deux derniers volumes. L'un, de format in-12, ne contient que des matières insignifiantes. L'autre, de format in-4°, porte sur le dos le titre : *OEuvres*

mêlées. Il se compose en presque totalité d'Oraisons funèbres, qui font double emploi avec celles du *Recueil de Pièces*. Mais il débute par un opuscule intitulé : *Etat général des dettes de l'Etat à la mort de Louis XIV, arrivée le 1er septembre 1715, leur réduction et leur paiement, avec la suppression et extinction d'un grand nombre d'offices et droits à la décharge des peuples*. Paris, Coutelier, 1720, 28 pages in-4°. De toute la brochure, nous ne citerons que les dernières lignes, lesquelles sont ainsi conçues : « Par conséquent les finances du Royaume, depuis la ré-« gence de Mgr le duc d'Orléans, sont améliorées par année « de 83,317,972 francs. »

Si le fait est exact, il vaut la peine d'être relevé, à la décharge d'une administration qui a laissé dans notre histoire de tristes souvenirs.

Mais nous laissons à d'autres le soin de vérifier ce problème historique. Notre but, en ce moment, est plus modeste. Il se borne à donner une idée des trouvailles qu'on peut effectuer sur les rayons de la bibliothèque d'Auxerre, et si la Société pense que de pareilles indications offrent quelque utilité, nous la continuerons dans un prochain article.

MÉMOIRE

SUR LES ARCHIVES HISTORIQUES DU SÉNONAIS

CONSERVÉES A LA MAIRIE DE SENS

Par M. QUANTIN



I

Lorsque vous visitez les salles de la Bibliothèque et du Musée de la ville de Sens, vous vous demandez peut-être ce que renferment de hautes armoires qui s'élèvent au milieu de ces collections. Rien sur leurs faces n'indique leur contenu; c'est donc un mystère? Point du tout! c'est là qu'est le Trésor des chartes du pays sénonais, que recèlent ces meubles si bien clos et si discrets. Le trésor des chartes sénonaises, voilà un titre bien ambitieux, mais qu'il me sera facile tout-à-l'heure de justifier.

Tournons d'abord nos regards en arrière. La révolution de 1789 avait, en emportant les anciennes institutions, jeté sur le pavé sénonais un homme à qui vous devez beaucoup, Messieurs, car c'est lui qui est le créateur du trésor dont je

(1) Ce Mémoire a été lu à la séance solennelle des Sociétés de Sens et d'Auxerre, tenue à Sens le 22 novembre 1866.

veux vous parler. Cet homme, c'est le Père Laire, religieux minime, savant bibliographe, attaché alors au service du cardinal de Brienne. Il avait suivi ce personnage dans la bonne fortune; il avait formé sa riche bibliothèque; mais le temps des revers était arrivé; les beaux et précieux livres avaient été vendus. Le prélat, faible et irrésolu, avait descendu les degrés de la misère morale; il était devenu évêque constitutionnel du département de l'Yonne, et n'osait même plus, en signant, faire précéder son nom d'une croix.

Le Père Laire, disons-nous, jeté comme une épave sur le terrain de la révolution, se retrancha dans son amour des livres; et saisit comme une planche de salut l'occasion que lui offrait la loi du 7 messidor an VII, pour reprendre vie et utiliser ses talents et sa science.

La révolution avait mis la main sur toutes les archives des corporations religieuses et sur celles de l'archevêché de Sens. Les bâtiments occupés par l'administration du district en étaient remplis, car ces collections étaient immenses. Mais déjà des trouées funestes y avaient été pratiquées. On y avait pris les plus larges parchemins, afin d'en faire des gargousses ; d'un autre côté, on avait ordonné d'en faire disparaître les titres dits *féodaux*. Il se fit, en conséquence, sur la « sainte montagne » un auto-da-fé des terriers des seigneuries, des actes de foi et hommage, et de tout ce qui semblait suspect à un archiviste de hasard dont les notes menaçantes : *A brûler!* se voient encore sur certains documents qui lui ont échappé au moment fatal.

Le Père Laire avait conservé son autorité de savant au milieu de ce désordre, et il faut ajouter tout bas qu'il avait assez chaudement donné dans les idées de la révolution pour se faire accepter, heureusement pour les pauvres archives historiques du Sénonais.

Armé de la loi du 7 messidor an II, qui portait création de bibliothèques et de musées dans les chefs-lieux des districts, il mit bravement la main sur les collections historiques, malgré l'archiviste brûleur préposé à la garde des archives; tria, des monceaux de parchemins qui encombraient le dépôt, la fleur des pièces, et les mit à l'abri de la destruction. Il y avait pourtant là de quoi faire de belles gargousses, surtout avec les bulles des papes du XII[e] siècle, du *fonds* du chapitre de Sens!

Le décret de la Convention sur la formation de bibliothèques et de musées de districts demeura presque partout lettre morte; et Sens est une des rares villes de France qui aient eu la bonne fortune de le voir exécuter.

Bientôt le Père Laire quitta Sens pour un plus grand théâtre. Il était nommé bibliothécaire du département et professeur de bibliographie à l'Ecole centrale, cette autre création de la Convention.

Les archives sénonaises, mises si précieusement à part par le Père Laire, passèrent de longues années au fond des placards de la mairie sans qu'on s'inquiétât de leur existence. Peut-être quelques curieux indiscrets y mirent-ils la main et emportèrent-ils certaines pièces pour les étudier à loisir. Dans ce temps-là ces emprunts n'avaient pas le caractère qu'on leur a donné depuis; et l'on connait d'ailleurs de riches collections qui ne se sont pas autrement formées, et sans que ni les gardiens, ni les emprunteurs s'en soient fait scrupule. — Autres temps, autres mœurs.

Plus de quarante ans s'étaient donc passés, et les archives sénonaises paraissaient oubliées, lorsque sous le règne de Louis-Philippe l'attention s'est reportée sur elles. Je fus chargé alors par le ministre de l'Instruction publique, c'était

en 1837, de rédiger un rapport sur les manuscrits de la bibliothèque de Sens. C'est en visitant ces collections que je tombai sur les précieux parchemins du Père Laire.

Quelle ne fut pas ma surprise! J'avais depuis longtemps reconnu des lacunes énormes dans les collections des Archives départementales pour la partie du Sénonais, et je retrouvais ce qui nous manquait! Ce fut alors l'objet d'un rapport au ministre de l'Intérieur, pour obtenir, en vertu de la loi du 5 brumaire an V, la réintégration de ces pièces aux archives de la préfecture.

Je n'entrerai pas ici, Messieurs, dans le détail des longues négociations que cette affaire fit naître entre la ville et le ministre, et qui se terminèrent par une décision du 7 janvier 1862, où le Ministre déclara maintenir à Sens les documents en litige comme une annexe des archives départementales. La Société archéologique, qui venait de naître, se mit vaillamment à l'œuvre pour faire des documents historiques un catalogue que réclamait le Ministre. Mais les meilleures intentions n'aboutissent pas toujours, et par suite de l'éloignement de Sens de plusieurs membres de la commission, le travail est resté inachevé. C'est sur ces entrefaites que je fus officiellement chargé, à mon tour, de dresser cet inventaire des richesses que renferment les archives sénonaises. C'était chose de mon métier et j'y étais doublement poussé.

Le travail fut donc bientôt fait et il va être publié dans la collection des inventaires des archives départementales, où tout le monde pourra puiser.

Je voudrais, en attendant, Messieurs, vous donner un avant-goût de ce que ces archives renferment.

II

Les archevêques de Sens étendaient jadis leur juridiction spirituelle sur une vaste province, qui représentait la 4e Lyonnaise ou Sénonie des Romains. La devise de leurs armes, le mot CAMPONT, qui brillait sur leur écusson, était formée des lettres initiales des évêchés suffragants : Chartres, Auxerre, Meaux, Paris, Orléans, Nevers et Troyes. Les archives sénonaises renferment la preuve de cette vaste juridiction dans les statuts des Conciles provinciaux de 1346 à 1528, et dans les actes par lesquels les archevêques ont exercé, non souvent sans débats, leur juridiction sur leurs suffragants et sur les abbayes de ces circonscriptions diocésaines. L'archevêque P. de Corbeil ayant essuyé un refus de la part des religieux de Saint-Martin du Val-de-Chartres, lança contre eux les foudres de l'excommunication (1207). Guillaume de Melun, l'un de ses successeurs, frappa de même l'évêque de Chartres qui refusait de lui laisser exercer son droit de visite dans son palais épiscopal (XIVe siècle).

Mais les plus graves difficultés de ce genre se sont élevées avec l'archevêché de Paris. L'évêque qui siégeait à côté du trône de France, et son clergé, supportaient difficilement cette antique suprématie que les siècles avaient consacrée en faveur de Sens. Ce fut surtout l'archevêque T. de Salazar qui eut de graves conflits avec le Chapitre de Paris. Il fut même interrompu violemment dans l'exercice de sa juridiction dans la cathédrale de Notre-Dame; mais il l'emporta encore au Parlement et le Chapitre fut condamné à une grosse amende, avec le prix de laquelle l'archevêque acheta de riches tapisseries qu'il donna à son église.

C'est ici le cas de rappeler la perte du beau Pontifical

sénonais du XIVe siècle, qui fut vendu en 1859 et disparut de Sens pour toujours. Ce manuscrit, précieux à tant de titres pour l'église de Sens, portait les signatures de tous les évêques des siéges suffragants et de tous les abbés des mêmes diocèses, qui avaient prêté serment de fidélité aux archevêques de Sens depuis le XIVe siècle jusqu'en 1789 (1).

L'exercice de la juridiction des archevêques sur les abbayes, sur les églises collégiales et sur les paroisses du diocèse de Sens, a laissé des traces dans nos archives. Quelle richesse de détails ! Que de matériaux pour l'histoire locale dans les procès-verbaux des visites épiscopales ! Il fut un temps, au XIIe siècle, où les prélats voyageaient à cheval et étaient escortés d'une suite montant à quatre-vingts chevaux. L'excès de charges que cet état de choses imposait au clergé amena des réclamations, et l'interdiction par le pape à l'archevêque de continuer ses tournées sur ce pied-là.

Par la suite, ce droit de visite fut converti en une taxe en argent, et les curés surent alors à quoi ils étaient obligés. Une autre coutume, qui était bien dans les mœurs féodales, c'était qu'à la mort d'un curé l'archevêque héritait de son lit garni et de son bréviaire (XVe siècle).

Au XIIe siècle, le roi Philippe-Auguste avait sa chapelle bien établie dans votre ville, et le titulaire de ce bénéfice jouissait de deux muids de froment de rente à prendre sur le grenier royal à Sens (2), et de deux muids de vin du crû du clos du même souverain , également à Sens; et en outre de vingt sous parisis de rente; ce qui formait un assez joli

(1) Il fut vendu 500 francs à M. de Salin de Metz.

(2) Le muid de blé valait 96 bichets ; deux muids, 192 bichets. Le Bichet de Sens pesait 36 livres.

revenu. Saint-Louis confirma cette situation et accrut encore la dotation du chapelain. Cela dura jusqu'en 1345, époque de la réunion de la chapelle royale à la cure de Saint-Maximin (G. 58).

Les doyens ruraux imposent, au xve siècle, des contributions sur les habitants des paroisses pour la réparation des églises. Les fabriciens, assistés de deux ou trois habitants élus par la population, répartissent la taille nécessaire à cette dépense.

La juridiction féodale de l'archevêque était considérable, et les plus grands seigneurs et le roi lui-même rendaient au prélat foi et hommage pour les terres qu'ils tenaient de lui. L'importance de ces fiefs prouve quelle devait être dans les temps primitifs l'étendue de la seigneurie de l'archevêque de Sens. Ainsi, au xive siècle, le roi reconnait tenir en fief de l'archevêché les terres de Montereau et de Bray-sur-Seine et leurs nombreuses dépendances. En 1275, Marie, impératrice de Constantinople, dame de Courtenay, s'excuse de ne pouvoir assister à l'entrée solennelle de l'archevêque Gilon à Sens, et y envoie un chevalier à sa place. Cette cérémonie était fort belle. Le pontife, escorté de son nombreux clergé, de la noblesse et du peuple sénonais, sortait de l'église de Saint-Pierre-le-Vif, porté dans sa chaise par le délégué du roi, par le comte de Joigny, les sires de Courtenay et des Barres-sur-Chaumont, et par le sire de Trainel, comme baron de Sergines.

Une institution qui est largement représentée dans les archives, c'est le grand Chapitre cathédral. L'histoire de ce corps puissant est à faire et mériterait de l'être. — Quels sujets de méditations dans l'étude d'une institution qui a commencé de naître au ixe siècle, et qui était encore debout

et si dignement à la fin du XVIIIe siècle! Le chapitre de Sens était indépendant et ne relevait que du pape. Il administrait le diocèse pendant la vacance du siége. Les papes l'ont fréquemment honoré de bulles confirmatives de ses biens et du patronage de nombreuses églises. Ces monuments datent au moins du XIIe siècle. Ses dignitaires étaient le doyen, le grand-archidiacre, le trésorier, et le préchantre chargé des écoles. Les chanoines se divisaient en prébendés et semi-prébendés. Et, comme des satellites, il y avait, au-dessous, de petits chapitres dont les membres remplissaient dans l'église diverses charges religieuses.

La Fabrique ou l'*OEuvre* tient une bonne place dans les archives sénonaises. On y apprend que le pape Alexandre III consacra le grand autel de la cathédrale en 1165 (G. 124). Les nombreux autels des chapelles des nefs, si singulièrement transformées de nos jours, sont consacrés en 1332 (G. 124). A partir du milieu du XVe siècle, les travaux de ce monument, interrompus par la guerre, recommencent. Les papes et les archevêques accordent des indulgences aux fidèles dans ce but; et des frères quêteurs parcourent le diocèse et la France entière afin de recueillir de l'argent en montrant au peuple les reliques de l'église cathédrale. Le trésor de cette église que nous admirons, se forme par des libéralités des rois et des archevêques, et les inventaires prouvent qu'il était autrefois bien plus riche qu'à présent.

Il y existait surtout une table d'or, ou plutôt un retable d'or de neuf pieds de long sur trois pieds six pouces de haut, représentant au centre Jésus-Christ couronné par deux anges, accompagné de quatre chérubins, de la Vierge et de saint Jean. Aux angles étaient les emblêmes des quatre évangélistes.

Ce joyau sans prix avait été donné à son église par l'archevêque Sewin, vers l'an 980. Un zèle inintelligent le fit, sous Louis XV, dans un moment de gêne pour l'Etat, porter à la Monnaie, où il fut fondu. Il fut estimé 48,797 livres, plus de deux cent mille francs de nos jours.

La cathédrale possédait dans sa bibliothèque un manuscrit fameux, mentionné dans les inventaires, c'est celui qu'on appelle le *Missel de l'Ane*, et qui est aujourd'hui une des curiosités de votre bibliothèque publique. Ce manuscrit, couvert d'un précieux dyptique d'ivoire du IVe au Ve siècle, qui représente le triomphe de Bacchus Hélios sortant de l'Océan pour éclairer le monde et présider aux vendanges (1), contient le texte de la Fête de l'Ane composé, croit-on, par l'archevêque P. de Corbeil. Il a été, dans ces derniers temps, l'objet de plusieurs publications intéressantes (2) Les archives renferment aussi l'original de l'ordonnance du cardinal Odo de Tusculum, en 1245, pour proscrire l'usage de la fête des Fous et des Innocents dans la cathédrale, cette plaisante réjouissance des clercs et des enfants de chœur (G. 133), qui résista longtemps encore après aux interdictions.

La réception, dans le chœur de la cathédrale, pendant les cérémonies publiques, du corps du présidial et du corps municipal fut, en 1733, l'objet d'un règlement qui porte que ces

(1) Duchalais, *description du Diptyque de la Bibliothèque de Sens*, Bulletin de la Société archéologique de cette ville, 1854.

(2) Voir notamment : *Office de la fête des fous à Sens,* par Bourquelot, Bulletin de la Société archéologique de Sens de 1854, p. 871 et suiv. — Ce travail contient la reproduction intégrale du texte du Missel. — M. Carlier a également publié dans le Bulletin de la même Société, en 1858, une notice sur l'auteur du *Missel de Sens*.

Messieurs « occuperont une partie du sanctuaire à gauche, vis-à-vis du trône archiépiscopal, et qu'ils seront assis sur des bancs à dos couvert d'une étoffe semée de fleurs de lis » (G. 132). Les questions de préséance amenaient souvent des conflits dont on peut voir les détails dans les archives. Il y aurait encore bien à dire ici sur le reste des archives du Chapitre ; sur les testaments de ses membres ; sur les cures unies au Chapitre par les archevêques ; sur la juridiction temporelle qu'il exerçait sur tout autour de la cathédrale, dans l'étendue de son cloître, lequel était fermé par des portes (G. 141). Mais passons à d'autres souvenirs.

Nous trouverons matière intéressante dans les papiers concernant les archidiacres.

Le grand-archidiacre de Sens est une puissance au moyen-âge. Il a dans le rayon de son archidiaconé une autorité égale à celle de l'archevêque, sauf pour juger les crimes d'hérésie et les cas de lèpre. Chargé d'installer les évêques suffragants, les abbés des monastères, il reçoit pour son droit d'assistance un marc d'or et deux marcs d'argent. Cependant en 17.., M. de Tencin, à l'installation de Mgr Bargedé, évêque de Nevers, se contenta, pour son droit, d'un service de faïence de Nevers. Il faut dire qu'alors cette faïence avait peut-être autant de réputation qu'à présent (G. 71). Les visites des paroisses, que font à la fin du xve siècle les archidiacres, nous révèlent souvent l'état moral des populations et la nécessité des réformes. Le chapelain de Villeroy est condamné à l'amende comme étant un grand ignorant; celui d'Etrechy est également puni parce qu'il ne tenait pas de registres de mariages. Vous voyez que l'on n'avait pas attendu, dans le Sénonais, l'ordonnance de François Ier, de 1539, pour s'occuper de l'état civil (G. 74).

Messire Louis Brochet, visitant, à la même époque, son archidiaconé de Melun, condamne à un écu d'amende Beaudoin Villain, de Mont-en-Montois, pour avoir usé du ministère d'un prétendu sorcier de Courlon, afin de découvrir des trésors cachés dans sa maison. Le curé de Talestric-la-Reposte est condamné à entendre en confession Jeanne Leglantier, sa paroissienne: il alléguait pour son refus qu'elle l'avait battu. Des anecdotes de ce genre émaillent ces vieux registres et en disent plus sur les mœurs du temps que les plus belles dissertations. Mais je m'arrête et je termine ce sujet par un dernier trait.

En 1672, l'archevêque de Gondrin visitait l'archidiaconé d'Etampes, et se trouvant un jour dans l'église de Messe, vit tout à coup les fidèles se précipiter au dehors à l'annonce du passage d'une troupe de soldats, pour empêcher le pillage de leurs maisons qui étaient restées ouvertes (G. 76). Ces épisodes étaient ordinaires en ces temps-là, et le séjour ou le passage de soldats était un fléau pour le pays qui y était exposé.

III

A côté du clergé séculier existait le clergé régulier, formé de la pieuse phalange des enfants de saint Benoit et de saint Augustin. Ici ce n'est plus par siècles que nous mesurons la durée de ces abbayes de Sainte-Colombe, de Saint-Pierre-le-Vif et de Saint-Remi de Sens, c'est par plus de mille ans, c'est treize et quatorze cents ans qu'il faut leur donner. Elles étaient dans toute leur splendeur aux temps carlovingiens, et leurs seigneuries, les villages nombreux qui en dépendaient, fruits de la culture des moines et de leurs colons, formaient une brillante ceinture autour de la métropole sénonaise,

Les archives de ces monastères ont conservé des copies de leurs chartes du ve ou vi^e siècle, et des diplômes impériaux du ixe siècle, précieux, rares et fragiles monuments que nous sommes heureux de posséder aujourd'hui. Les privilèges des papes ne devaient pas faire défaut à ces grandes abbayes, qui avaient traversé les âges barbares et féodaux. couvertes surtout de la protection pontificale.

En parcourant dans le détail les portefeuilles de ces maisons, on trouve d'abondants matériaux pour l'histoire locale et celle des institutions du moyen-âge. A Sainte-Colombe, les chartes énoncent le patronage de nombreuses cures, le détail des immenses domaines dus à la libéralité des rois et des barons. Elles établissent l'indépendance de l'abbaye qui relevait directement du Saint-Siége (H. 1). L'histoire de la Réforme au xvie siècle, celle de la possession des reliques de saint Loup, contestées par les religieux de Saint-Pierre-le-Vif, l'état des bâtiments du monastère dévastés par les reîtres en 1567 (H. 9), forment un léger aperçu des documents de cette collection. A Saint-Pierre-le-Vif se voient notamment les procès-verbaux de réception des archevêques avant leur première entrée dans leur cité épiscopale. Les frais de cette réception, assez onéreuse pour les moines, sont fixés, en 1395, à 50 livres tournois et un bœuf gras (H. 33).

L'histoire des élections des abbés, des officiers du monastère et des prieurés de la dépendance offre des éléments nombreux et inédits depuis le xiie siècle. Les débats des moines de Saint-Pierre avec la commune de Sens, à la fin du même siècle, amenèrent Philippe-Auguste à intervenir, et il arrêta par son ordonnance de 1193 (H. 51) les empiètements des citoyens de la commune, qui voulaient englober les

habitants des bourgs de Saint-Pierre, de Mâlay et de Saligny dans leur confédération. La juridiction de l'abbaye dans le bourg subsista jusqu'en 1789. En 1741, le procureur-fiscal condamna à l'amende J. Bourgoin pour avoir refusé de travailler à éteindre le feu qui était à l'église Saint-Pierre.

Il exista autrefois, et jusqu'à la fin du XVIIe siècle, dans le bourg Saint-Pierre, des foires et notamment celle de Saint-Pierre en Mars, dite *du pardon*, qui était le but d'un grand concours de marchands.

L'abbaye Saint-Remi, après avoir eu une grande importance au IXe siècle, s'éclipsa dans les guerres civiles du XVIe par suite de la destruction, par les habitants de Sens, en 1589, de ses bâtiments qui nuisaient à la défense de la ville. Elle fut réunie à celle de Saint-Pierre en 1674 (H. 61).

Après ces trois puissants monastères nous trouvons encore l'abbaye Saint-Jean de l'ordre de Saint-Augustin, fondée vers 506 par l'archevêque saint Eracle, et détruite en 735 par les Sarrasins. Elle sortit de ses ruines en 1111, par la libéralité d'Etienne, prévôt du Chapitre cathédral, qui y établit des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin, et la soumit à l'autorité du Chapitre (H. 13).

Des chartes nombreuses, dues aux archevêques et aux papes, favorisèrent l'accroissement de l'abbaye dès sa fondation, et l'on vit bientôt s'étendre le patronage de Saint-Jean sur plus de vingt paroisses que les religieux desservaient avec le titre de prieurs. Parmi ces chartes du XIIe siècle, nous voyons la donation d'une rente d'un muids de froment faite par la reine Adèle aux chanoines de Cudot « pour « l'honneur de Dieu et l'amour de vénérable dame Alpès, qui « passe en ce lieu une vie glorieuse et admirable » (H. 28).

Mais je m'arrête, car il faudrait tout citer, et parler encore des séminaires diocésains, de la chambre du clergé, des paroisses et de plusieurs couvents de la ville.

Le temps me presse et je quitte à regret cette revue rapide de vos archives historiques, heureux, Messieurs, si j'ai pu vous donner une idée de leur richesse, et provoquer quelques érudits d'entre vous à les étudier.

NOTE

SUR UNE TROUVAILLE DE MÉDAILLES ROMAINES

A CHARENTENAY

Par M. QUANTIN.

Séance du 10 *avril* 1871.

Il y a cinq ans qu'un habitant de Charentenay, en creusant une cave dans sa maison, voisine des murs d'enceinte du village, rencontra sous sa pioche un pot rempli de monnaies romaines.

Il s'empressa de les recueillir et chercha bientôt à les vendre. Ces médailles nous furent présentées, et, à ce moment, personne ne s'occupant du médailler, j'essayai de déterminer ces pièces et de les cataloguer. Après une revue minutieuse j'en arrivai à constater que la trouvaille consistait en médailles consulaires de cinquante-et-une familles, à un ou plusieurs exemplaires, et en près de quatre-vingts monnaies d'argent de petit module au type d'Auguste. Le possesseur du trésor s'en exagérant, comme toujours, la valeur, n'accueillit pas l'offre de 300 fr., chiffre assez raisonnable qu'on lui en fit. Il porta son médailler à Paris,

s'adressa à plusieurs marchands infructueusement et il revint enfin, fort heureux d'accepter nos offres. Il se fit alors renvoyer ses médailles, qu'il avait laissées à quelqu'un chargé de les vendre.

Mis en possession du trésor, nous avons voulu vérifier s'il était intact. Mais je m'aperçus bientôt qu'il y manquait seize pièces consulaires, parmi lesquelles une *Licinia*, valant 50 fr. Je réclamai alors au vendeur, et il nous arriva quelque temps après, de Paris, une boite contenant quatorze médailles d'argent, petit module, d'empereurs du haut empire, au lieu de consulaires. L'envoyeur avait pensé que le propriétaire ignorant se contenterait du nombre et de l'apparence. Il avait compté sans son hôte et sans le catalogue dressé au préalable.

Mais que faire? Les intermédiaires par les mains desquels les médailles étaient passées étaient nombreux: il était difficile d'établir l'identité des pièces. On passa outre.

Je tenais à raconter ces petits incidents pour la moralité de l'affaire et afin qu'on se tienne à l'avenir sur ses gardes.

Quoiqu'il en soit, nous avons fait là une bonne acquisition. Notre médailler, qui ne comptait que six ou sept familles, en a aujourd'hui cinquante-sept.

M. Desmaisons, classificateur du médailler, a bien voulu me charger de déterminer les consulaires, ce qui devenait facile à l'aide du livre de Cohen, contenant la description des médailles de ce genre.

Voici la liste des familles de la trouvaille de Charentenay:

FAMILLES :

Accoleia.	Curiacia.	Pinaria.
Acilia.	Fabia.	Plœtoria.
Æmilia.	Flaminia.	Plautia.
Antonia.	Fannia.	Porcia.
Apuleia.	Fundania.	Postumia.
Aquilia.	Hosidia.	Roscia.
Barbacia (*deficit*).	Julia.	Scribonia.
Calpurnia.	Junia.	Servilia.
Carisia.	Marcia.	Titia.
Cassia.	Mescinia.	Terbinia.
Claudia.	Mettia.	Urbinia.
Cœlia.	Minutia.	Valeria.
Considia.	Mussidia.	Vibia.
Cornelia.	Nœvia.	Volteia.
Cossutia.	Papia.	*Incerta* :
Crepusia.	Petilla.	Pallas, R. Dioscures.

Les plus importantes sont :

Ælia (Cohen 2).	Julia (C. 51).	Plœtoria (C. b.)
Antonia (C. 2, 63).	Mescinia (C. 1).	Porcia (C. 3).
Cœlia (C. 5).	Mettia (C. 1).	Postumia (C. 12).
Cornelia (C. 62).	Mussidia (C. 5, C. 8).	Servilia (C. 15).
Cossutia (C. 1).	Pinaria (C. 8).	Vibia (C. 2).

L'intérêt de ces médailles est très réel, et à divers points de vue. La beauté et la variété des types, les emblêmes et revers, tout en est curieux. On sait que les médailles consulaires ont été frappées par les familles qui portaient ce titre, et qu'elles rappellent souvent des souvenirs historiques, des actions marquantes accomplies par les membres de ces familles, dans les guerres ou dans les fonctions publiques. Sur le droit, qui a ordinairement un caractère mythologique, on représente des têtes de divinités, telles que Jupiter, Hercule, Janus, Pallas, Mercure, Bacchus, Junon, ou encore des bustes de femmes voilées. Les têtes de Brutus, de Pompée, d'Antoine, de César et d'Octave ou d'Auguste s'y rencontraient également.

Les revers de ces médailles sont encore plus variés que les droits. Les graveurs semblent s'être livrés dans leur composition à toute leur imagination. Les biges, les quadriges et les victoires y sont fréquentes. Les proues de vaisseau, les galères, dans la famille *Antonia* surtout, les temples, les trophées d'armes et les emblêmes religieux se montrent sous des formes diverses et curieuses. Les savants numismatistes tels que Eckel, Cavedoni, Riccio, Borghesi et en dernier lieu M. Cohen, se sont livrés sur les médailles consulaires à des études et à des commentaires qui sont fort intéressants, et dont le dernier auteur offre le résumé dans son excellent ouvrage.

Je terminerai par une remarque sur la date de ces médailles et sur les causes de leur enfouissement.

En général, dans nos pays, les trouvailles des médailles en grand nombre mettent au jour comme à Appoigny, Brienon, Migennes, Cravan, Bussy-en-Othe, etc., des masses de monnaies de billon du bas-empire, du temps des trente tyrans (1). Il est plus rare de trouver des monnaies d'argent, notamment, et du haut-empire, comme autrefois à Esnon, à Etivey, à Vault-de-Lugny et à Châtel-Gérard. Mais, dans le cas qui nous occupe, ce n'est plus seulement au haut-empire que remonte notre trésor, mais aux temps consulaires et à Auguste seulement, au plus bas.

La plus grande partie de ces consulaires ont été frappées pendant le premier siècle avant Jésus-Christ, et une des pièces (Mescinia) seize ans seulement auparavant. C'est la plus récente. Quelques-unes remontent au deuxième siècle

(1) Voir liste des médailles trouvées, dans le Bulletin de la Société et le Répertoire archéologique du département.

avant Jésus-Christ (Flaminia); mais c'est le petit nombre.

Quant aux monnaies d'Auguste, les dates extrêmes de leur frappe vont entre l'an 31 et l'an 14 après l'avénement de Jésus-Christ, temps de la durée du règne de ce prince.

Sur cet exposé quelle cause peut-on attribuer à l'enfouissement de ce trésor?

Remarquons encore une fois sa singulière composition: des monnaies d'argent de petit module, composées de consulaires et d'Auguste seulement; et ces dernières presque toutes au même revers.

Il faut nécessairement, pour la date de l'enfouissement, s'arrêter au premier siècle après Jésus-Christ, et au temps d'Auguste ou de Tibère, car, étant donné un individu inquiet de son trésor, il a dû le cacher tout entier, et en y mettant les médailles d'Auguste et une consulaire *Mescinia*, il a évidemment daté son action. Mais on conviendra que de trouver rassemblées cinquante médailles consulaires et quatre-vingt monnaies d'Auguste toutes en argent, ni plus ni moins, c'est un singulier hasard.

On a voulu y voir la main d'un avare qui cacha son trésor formé de pièces d'argent patiemment ramassées. On peut faire là-dessus bien des suppositions. Quoiqu'il en soit, il y a près de deux mille ans que ces médailles ont été enfouies, et elles nous fournissent la preuve de l'existence du village de Charentenay dans ces temps reculés.

NOTICE

SUR

M. MONDOT DE LAGORCE

Par M. G. DONDENNE.

Séance du 15 *mai* 1871.

Dans une des dernières séances de la Société, l'un de nos collègues avait fait la motion de consacrer, à l'avenir, une notice nécrologique à chacun de ses membres que la mort enlevait.

Il faisait bien la remarque que, sans doute, parfois, ces notices pourraient se réduire à peu de lignes, puisqu'ici il y avait à considérer l'homme au point de vue des travaux relatifs aux sciences, faits par lui pendant sa vie; mais enfin que, quelque courtes qu'elles fussent, ce serait toujours un hommage rendu à la mémoire de ceux de nos collègues qne nous perdrions.

Cette proposition ayant semblé obtenir une adhésion tacite, et le nom de M. Mondot de Lagorce, l'un des membres fondateurs de la société, auquel, la veille même, nous avions rendu les derniers devoirs, ayant été prononcé, notre hono-

rable président m'a invité à rédiger, pour vous être lue, une notice concernant M. Mondot.

Quoiqu'ayant recueilli directement de lui, pendant près de trente ans où nous avons eu de fréquentes relations ensemble, divers renseignements relatifs à ses travaux et à sa vie, ils eussent été insuffisants pour vous le faire apprécier, si sa fille, Madame la baronne Dijols, ne m'eût fourni de nombreux documents, qui ont servi à compléter ceux que j'avais déjà.

M. André-Joseph-Jules Mondot de Lagorce était né le 21 février 1791, à la Souterraine, petite ville du département de la Creuse.

Il était issu d'une ancienne famille noble, originaire de la Guyenne, et, si nous n'avons pas à parler ici des honneurs obtenus par ses ancêtres, comme on aime toujours à entendre rappeler les actes de dévouement et de courage, il nous sera peut-être permis de dire qu'un des membres de sa famille, garde du corps, avait obtenu de Louis XVI la croix de Saint-Louis, et reçu, en présent, de Madame Elisabeth, un diamant, pour avoir contribué à sauver la reine dans les fatales journées des 5 et 6 octobre 1789.

Un oncle de M. Mondot étant devenu l'un des propriétaires des coches de l'Yonne, et son père étant lui-même intéressé dans l'entreprise, il était venu, avec sa famille, s'établir à Auxerre. Son fils Jules, qui avait alors environ douze ans, était entré comme élève à l'Ecole centrale.

Plus tard il obtint une bourse au lycée Napoléon, d'où il sortit pour entrer à l'Ecole polytechnique.

Reçu d'abord élève dans les douze à quinze premiers, son rang, pendant qu'il y suivait ses cours, s'était amélioré, car il en sortit le cinquième et fut classé dans les ingénieurs des ponts et chaussées.

Il prit part, comme ingénieur ordinaire, à l'exécution, et, plus tard, il dirigea, comme ingénieur en chef, de nombreux travaux parmi lesquels nous ne citerons que ce qu'il y a de plus saillant. Ainsi, après avoir coopéré à l'exécution de travaux faits dans les ports de Fécamp, du Hâvre et de Rochefort, il s'embarqua et partit résolûment pour aller remplir à la Martinique les fonctions d'ingénieur en chef.

Pendant un voyage qu'exigeait son service, et qu'il eut à faire peu de temps après son arrivée dans cette île, il fut subitement pris par la fièvre jaune. Heureusement pour lui que là, à cette époque, et pour des causes qui nous sont inconnues, les voyageurs qui avaient à se rendre sur un même point, se réunissaient et formaient des sortes de caravanes, et, heureusement pour lui encore que, parmi ceux qui l'accompagnaient, se trouvait un médecin qui, habitant depuis longtemps ces contrées, savait s'y prendre pour combattre un tel mal, et qui agit si énergiquement qu'en quelques heures M. Mondot fut sauvé.

Après un séjour de deux ans aux Antilles, il rentra en France où il occupa successivement l'emploi d'ingénieur en chef à Aurillac, à Toulouse et ensuite à Lyon.

Dans cette dernière résidence, il fit exécuter divers travaux, et, entr'autres, par des moyens ingénieux qui ont été cités, établir, en immergeant des vieux bateaux, assez chargés de matériaux pour les couler à fond, une digue fermant une dérivation que le Rhône, en un lieu dit la Vitriolerie, s'était ouverte, et qui nuisait beaucoup à la navigation sur le cours principal.

Quand M. Mondot quitta Lyon, ce fut pour venir de nouveau habiter Auxerre et y remplir les fonctions d'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Dans les services qu'il a rendus à ce pays qu'il considérait, quoiqu'il n'y fût pas né, un peu comme le sien, nous ne parlerons que de l'œuvre dont la réalisation faisait, depuis de si longues années, l'objet des vœux de tous les habitants.

C'est de l'établissement des conduites d'eau de Vallan.

Chacun sait qu'à une époque déjà ancienne M. l'ingénieur Robillard avait établi le projet primitif qui a servi à l'exécution de ce beau travail. Les nivellements avaient été faits avec la plus rigoureuse exactitude et sur ses plans, il en était de même pour le tracé des directions que devaient suivre les conduites.

Mais, ce que chacun sait moins, c'est que, quand il fallut se mettre à l'œuvre, il y eut à reporter sur le terrain le tracé indiqué pour la pose des conduites, ce qui exigeait un soin extrême, car les pentes étaient tellement faibles, que la moindre erreur eût pu avoir les conséquences les plus graves; qu'ensuite M. Mondot trouva à apporter à l'œuvre de M. Robillard quelques modifications qui, quoique semblant peu importantes, constituaient cependant d'assez notables améliorations.

Ainsi il fit établir, à chaque point où les conduites font des coudes, de petits puisards où les graviers et autres corps que les eaux peuvent entraîner se déposent. Ces puisards servent aussi de regards, exécutés à peu de frais, étant même, comme le surplus des conduites, recouverts de terre, et leur place étant simplement indiquée par des bornes qui affleurent le sol.

M. Mondot fit également adapter, à la partie inférieure des siphons en fonte, de forts robinets-vannes, placés dans des puisards, qui servent, par des moyens plus simples que

ceux indiqués au projet primitif, à opérer la vidange et le nettoyage de ces siphons, et à procurer l'écoulement des eaux qui les remplissent par le fond des vallées.

On sait, du reste, avec quelle rapidité les travaux de l'établissement des conduites libres et des siphons par lesquels les eaux de Vallan arrivent à Auxerrre, ont été exécutés, et quel en a été le succès.

Si, après avoir indiqué quelques-uns des travaux dont M. l'ingénieur Mondot a dirigé l'exécution, nous voulions citer ici seulement les titres des ouvrages imprimés qu'il a produits, la page ressemblerait trop à celle d'un catalogue de librairie.

Aussi nous réduirons-nous à ne parler que de quelques-unes de ses œuvres.

Quand on veut les étudier, on se trouve assez naturellement amené, il me semble, à les grouper en deux classes.

Les unes se rattachant plus ou moins intimement à sa profession d'ingénieur, et les autres ayant un rapport plus ou moins direct avec les questions d'histoire.

Parmi celles qui peuvent être rangées dans le premier groupe, nous citerons une brochure publiée à Lyon en 1840 et dont le titre est: *Du choix à faire entre divers projets présentés pour le tracé d'une même route et des subventions à fournir pour faire adopter une direction qui ne serait pas la meilleure dans l'intérêt général.*

Une analyse de cette œuvre, même quelqu'abrégée qu'elle fût, serait encore trop longue pour trouver place ici, et nous nous contenterons de dire que si, ce qu'il ne nous serait pas possible de décider, dans la pratique les résultats n'étaient pas toujours conformes aux calculs de l'auteur; cependant il semble avoir à fond traité son sujet et n'avoir négligé d'em-

ployer aucune des données qu'il y avait à prendre en considération.

Pendant qu'il résidait à Lyon, M. Mondot avait aussi dirigé l'exécution d'un travail destiné à obtenir l'élargissement du pont de la Guillotière au moyen de fermes en fonte. Cette opération avait été faite avec succès, et tout ce qui la concerne a été décrit dans une brochure publiée par un élève-ingénieur des ponts-et-chausssées attaché à ces travaux.

Il existe une collection assez volumineuse de brochures publiées par M. Mondot, et si on voulait les réunir pour former un tout, le titre qui pourrait, je pense, convenir à ce recueil, serait celui d'*Essai d'un code d'administration des ponts-et-chaussées* que l'auteur a donné à quelques-uns des cahiers.

Les sujets en sont assez divers ; ainsi, tout ce qui concerne les routes, les chemins vicinaux, les chemins communaux, les cours d'eau, les règlements pour les machiues à vapeur, tant celles employées dans les établissements industriels, que celles servant à la navigation, y est traité très au long et très en détail.

Il faudrait, en quelque sorte, pour pouvoir discuter à fond de telles œuvres, avoir fait une étude aussi complète des questions qui y sont traitées que l'auteur lui-même, mais ce qui peut réellement étonner, c'est la masse de connaissances qu'il possédait et dont il y fait preuve.

Il avait été président d'une commission instituée dans le département du Rhône pour la surveillance des machines à vapeur, et, dans les brochures où il s'occupe de la réglementation de ce service, il ne s'en tient pas à indiquer les précautions à prendre, la police et la surveillance auxquelles

les chauffeurs et les mécaniciens seront soumis; mais il décrit les divers systêmes de machines en usage ; il fournit des renseignements sur la consommation d'eau pour l'alimentation des chaudières, sur la consommation du combustible, sur les dimensions à donner à ces chaudières, ainsi qu'à leur surface de chauffe, et jusque sur les tarifs de prix des machines, selon leur force.

Quand il s'agit de routes et de cours d'eau, on y voit que, non seulement ce qui s'y applique dans la législation en vigueur, l'auteur le connaît, mais encore qu'il a fait une étude sérieuse de ce qui, dans nos anciennes lois françaises, et même jusque dans les lois romaines, se rattache à ce sujet.

Après avoir jeté ce rapide coup d'œil sur les œuvres relatives á l'œuvre de l'ingénieur, et qu'a produites M. Mondot, si nous passons à d'autres dont les sujets sont bien différents, nous en trouverons uue autre dont le titre est :

Quelques questions politiqnes sur l'Histoire de France ancienne et actuelle, avec les réponses.

L'auteur, dans cet ouvrage, traite de tout ce qui se rattache à la filiation des trois races de nos rois, avec une sorte d'originalité qui fait que, quand même on serait disposé à le contredire, on ne le lit pas sans intérêt.

On pourrait presque dire aussi, en remarquant comment il expose les faits, et toutes les conséquences qu'il veut en déduire, qu'il traite les questions d'histoire un peu à la façon de celles de géométrie, et que, quoiqu'il opère en mathématicien, on découvre en lui une imagination des plus actives.

Des remarques complétement semblables peuvent s'appliquer à une autre production de M. Mondot, qu'il a nommée :

Arbre généalogique de la famille de Jésus-Christ, fils de l'Homme et Roi des Juifs.

Il semblerait, quand on voit ce titre, qu'on n'éprouve pas un grand désir de lire ce livre, et j'avouerai que, lors de sa publication, l'auteur ayant bien voulu m'en donner un exemplaire, j'avais eu le tort de ne pas le faire.

Ce n'est qu'après qu'une dame qui me l'avait vu entre les mains m'eut prié de le lui prêter, et que l'ayant lu, elle m'en eut parlé de façon à m'engager à le lire moi-même, que je le fis, et que je le trouvai moins dépourvu d'intérêt qu'on ne pouvait le croire.

Une remarque qui peut aussi être faite quand on étudie un peu les ouvrages où M. Mondot traite de sujets se rattachant à l'histoire, et parmi lesquels on peut même ranger le mémoire intitulé: *De l'état actuel de la Noblesse en France*, qui est publié dans nos bulletins, c'est de la sorte d'aptitude dont il était doué pour établir les généalogies et pour l'étude des textes des anciennes lois.

Par suite de ce que je dois me restreindre dans les citations, j'aurais peut-être pu me dispenser de parler d'un opuscule de M. Mondot, portant ce titre :

Est-on de la famille de sa mère?

J'ai cru cependant en devoir dire quelques mots, parce que, selon moi, il y a, à l'égard de cette œuvre, quelques objections à faire.

Ce n'est pas que l'auteur n'y fasse preuve de la variété des connaissances qu'il possédait, mais je crains que là sa vive imagination n'ait eu trop d'influence sur lui, et que cette œuvre ne soit qu'une sorte de jeu de l'esprit.

Quant à ce qui concerne la manière dont les divers ouvrages de M. Mondot sont écrits, il y a lieu de reconnaître qu'ils le sont avec une remarquable clarté et une rare facilité à exprimer ses idées.

Comme nous avons tous connu M. Mondot, puisqu'il a longtemps vécu parmi nous, nous n'avons pas à insister pour rappeler ce que tous nous avons pu apprécier nous-mêmes, c'était sa disposition naturelle à obliger chacun, et quelle était l'affabilité de son caractère.

Ses dernières années ont été troublées par des événements pénibles, et, entr'autres, par des procès qu'il a eu à soutenir, dans l'un desquels il a eu à lutter contre l'Etat, et qui ont été une source d'amertumes pour lui.

Enfin, nous terminerons cette courte notice en disant quelques mots de la fin de M. Mondot.

En passant un soir dans une rue de Paris, il tomba, et le visage porta contre terre. A la suite d'une blessure qu'il avait reçue dans cette chute, un érysipèle à la tête est survenu. Ayant été transporté à la maison de campagne de sa fille, où Madame Mondot, petite nièce du grand architecte Soufflot, s'était rendue pour le soigner, il y est décédé le 5 janvier 1870, à l'âge de 79 ans.

C'est là qu'a fini cet infatigable travailleur, ce savant ingénieur qui, à son début, produisait un mémoire inséré dans un des volumes de la *Correspondance de l'Ecole polytechnique*, lorsqu'il n'y était encore qu'élève, où il traitait les hautes questions d'algèbre, et qui était cité avec éloge par le célèbre géomètre Monge.

G. DONDENNE.

MONTALEMBERT

HOMME POLITIQUE ET HOMME PRIVÉ

Par M. DE KIRWAN.

Séance du 12 novembre 1871.

> *Fero et spero*
> *Donec criminis fortunam pudeat sui!*
>
> Je souffre et j'espère
> En attendant que le crime lui-même rougisse de ses triomphes!

MESSIEURS,

C'est une louable et pieuse pensée qui vous a fait décider, il y a dix-huit mois, — à une époque, hélas! où rien encore ne faisait pressentir le cataclysme politique et social qui menaçait notre infortunée patrie, — qu'une notice vous serait présentée sur votre illustre confrère, le comte de Montalembert, mort à un âge relativement peu avancé, à la suite d'une longue et cruelle maladie.

C'est aussi une pensée d'équité et de justice : Nul n'appréciait mieux que M. de Montalembert le but, les travaux et les efforts de votre Société. Il aimait aussi

votre département et le distinguait entre beaucoup d'autres pour les travaux intellectuels qui s'y accomplissent. Parmi les lettres pleines de bienveillance dont il a honoré l'auteur de ces lignes, qui les conserve comme un doux et cher souvenir, il en est une écrite dans les derniers temps de cette vie si remplie, et qui, dans la familiarité d'une causerie toute privée, laisse percer incidemment la grande estime dout vous étiez l'objet de sa part. Permettez-moi de vous en citer quelques fragments (1) :

« La Roche-en-Brenil, ce 3 août 1869.

« Votre lettre du 10 juin m'est arrivée entre deux phases bien douloureuses et bien prolongées de ma triste maladie. Je n'ai pas pu vous répondre jusqu'à présent ; mais je profite de l'amélioration provisoire que j'éprouve en ce moment et depuis que M. Nélaton a eu la bonne idée de m'envoyer respirer l'air du Morvan, pour vous remercier et surtout pour vous féliciter de votre nomination à Auxerre. Quoique le chemin de fer d'Auxerre à Avallon soit bien loin d'être terminé, nous nous regardons comme plus ou moins voisins de cette ville, ainsi que de tout le département de l'Yonne. J'espère que vous profiterez de ce voisinage pour venir souvent nous voir, etc. »

(1) Les lettres ou fragments de lettres de M. de Montalembert, cités dans ce travail, ne sont publiés que sur l'expresse autorisation de sa famille, la publicité de ces lettres, aux termes des lois en vigueur, appartenant tout autant aux héritiers de leur auteur qu'à leurs destinataires ou possesseurs.

Un peu plus loin, il ajoutait en post-scriptum et de sa propre main :

« Quand vous serez établi à Auxerre, vous ferez certainement partie de la Société des sciences *historiques* et naturelles de cette ville, dont je suis membre depuis vingt ans, et qui publie des *Mémoires* fort intéressants dont j'ai la collection. Je vous prierai, à cette occasion, de prendre des informations sur ce que devient la publication des *Lettres de l'abbé Lebeuf*, faite par ladite Société et dont je n'ai reçu que le tome I[er], paru en 1866. Il doit y en avoir deux ou trois autres, si je ne me trompe. Vous aurez aussi, j'en suis sûr, la bonté de m'apporter les *Annuaires de l'Yonne*, depuis 1865 inclusivement, lorsque vous viendrez nous voir. Cet annuaire est, sans comparaison, le meilleur de tous ceux qui se publient dans les divers départements. Vous voyez à quel point je compte abuser de votre complaisance de voisin et d'ami. »

Ces témoignages d'estime pour votre pays et vos travaux sont loin, Messieurs, d'être dénués de valeur, venant d'une telle source, surtout aux yeux de qui fut assez fortuné pour en recevoir, de la bouche même de leur auteur, le sympathique et chaleureux commentaire.

Politique, orateur, archéologue, historien, et, fait peu connu, sylviculteur à ses heures de loisir, le comte de Montalembert est un de ces hommes dont le portrait sincère et complet ne peut entrer dans un cadre restreint, tant ils offrent à l'étude de leurs contemporains des aspects variés et nombreux bien qu'associés dans une unité harmonieuse.

Deux de ces aspects, Messieurs, me paraissent plus particulièrement propres à soutenir votre intérêt : l'un, moins aperçu que d'autres, consiste en quelques traits de la vie intime et privée; le second, plus peut-être que les admirables écrits de l'auteur de *Sainte-Elisabeth* et des *Moines d'Occident*, plus encore que les chefs-d'œuvre et les éclats d'éloquence d'un des premiers orateurs du siècle, fera, aux yeux de la postérité, son principal titre de gloire : je veux parler du caractère de l'homme. Le caractère! cette noblesse des âmes que le besoin de domination n'avait que trop réussi à abaisser parmi nous; mais qui, véritable sel des nations, se relèvera d'elle-même, n'en doutons pas, lorsque notre chère patrie, qui se cherche encore et se débat sous l'action de germes funestes depuis longtemps déposés dans son sein, aura retrouvé et ressaisi d'une main ferme et sûre d'elle-même la direction de ses destinées.

I

Charles-Forbes-René, comte de Montalembert, de l'Académie française, ancien pair de France, ancien député du Doubs aux Assemblées Constituante et Législative et au Corps législatif, mort à Paris le 13 mars 1870, était né à Londres le 29 mai 1810, de Marc-René de Montalembert, gentilhomme français jeté dès l'âge de quinze ans en Angleterre par la Révolution, et d'Elise Forbes, de la maison des comtes de Granard, l'une des plus illustres familles de l'Écosse. (1).

(1) Il est d'usage, dans beaucoup de familles anglaises, de donner à l'enfant, comme prénom, le nom de famille de son

A l'âge de quatre ans, le jeune Charles fut ramené en France et fit de brillantes études successivement aux colléges des Ecossais et de Sainte-Barbe (1). Le long séjour de sa famille paternelle en Angleterre, non moins que ses relations de parenté maternelle, portèrent en lui d'heureux fruits; c'est par là qu'il put apprécier et étudier à ses sources l'esprit de cette grande et fière nation anglaise qui, par elle-même aussi bien que par les peuples issus de son sein, donne partout au monde ce consolant spectacle : une liberté féconde, *loyalement* pratiquée par tous les partis, garantie et sauvegarde de l'ordre social, bien loin de prêter son nom comme un voile trompeur aux hommes d'oppression et de désordre. C'est là sans doute que le jeune Montalembert puisa cet ardent amour de la liberté qui fut, jusqu'à son dernier soupir, l'une des deux grandes passions de sa vie.

J'ai dit : « l'une des deux passions de sa vie ». Son autre passion, plus noble et plus élevée encore, fut un dévouement absolu joint à un amour filial et tendre pour l'Eglise catholique, dont il fut pendant quarante ans le défenseur obstiné et intrépide. Et le service passionné de ces deux causes, qu'il ne sépara jamais dans son cœur, firent de Montalembert à la fois l'un des grands chrétiens et l'un des grands citoyens de son temps et de son pays.

parrain. C'est ainsi que le nom de Forbes était porté par M. de Montalembert, filleul de son grand-père.

(1) Et non aux colléges Henri IV et Rollin, comme on l'a dit par erreur.

Nul n'ignore quelle fut la noble et puissante originalité de ses débuts dans la vie politique et dans l'art oratoire; mais, si connu que soit l'épisode du procès de l'école libre, il est de ceux qu'on ne se lasse jamais de redire et d'entendre, parce qu'il offre à notre observation le tableau de ces mœurs viriles, de cette mâle pratique de la liberté, trop rares malheureusement parmi nous, et qui, dédaignant de recourir à la force, à la violence ou à l'injure, affirment le droit en le pratiquant, et finissent par en imposer au moins le souci et la discussion.

Un grand nombre de pères de famille et d'autres citoyens avaient, en 1831, pétitionné à la Chambre des pairs en faveur de la liberté de l'enseignement promise par la Charte constitutionnelle, et la pétition, renvoyée par la chambre haute au ministre, n'avait obtenu de ce dernier qu'un dédaigneux silence. Un admirable exemple d'initiative et de résistance légale fut alors donné par trois jeunes gens, presque des enfants, qui s'appelaient : de Coux, Lacordaire et Montalembert. Ils avaient résolu de constater leur droit en le mettant en acte. Une petite chambre est louée, un large écriteau en fait connaître la destination en ces termes, tracés en gros caractères :

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

AGENCE GÉNÉRALE POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.

ÉCOLE GRATUITE.

Dès le lendemain, quelques enfants répondent à l'appel, et, avant la fin de la deuxième leçon, la police intervient pour fermer l'école. Les jeunes instituteurs,

déjà grands citoyens, ne répondent point par d'aigres paroles, mais ils signent séance tenante un acte de protestation rédigé par Lacordaire; puis ils indiquent à leurs élèves l'ordre des leçons pour le lendemain.

« — Au nom de la loi, s'écrie avec force l'agent de police surpris, je déclare l'école fermée et j'avertis les enfants qu'ils n'aient plus à s'y présenter avant la décision de la justice.

« — L'heure de notre séparation accoutumée étant venue, dit gravement Lacordaire, nous allons prier et nous retirer. »

La même scène se renouvelle le lendemain d'une manière plus accentuée encore, mais toujours, de la part des enfants et de leurs trois jeunes maîtres, avec calme et dignité; et l'école improvisée ne put être dissoute que lorsque les sergents de ville employèrent la force.

On sait le reste. Les trois instituteurs furent traduits en police correctionnelle : ils réclamèrent un jury ; on les renvoya à la cour d'assises. Sur ces entrefaites, le père du jeune de Montalembert mourut après une courte maladie, et cette mort investissant héréditairement son fils de sa dignité, ce dernier devenait justiciable de la Chambre des pairs, bien qu'il n'eût pas encore atteint l'âge requis pour siéger au sein de la noble assemblée. La prévention soulevant un délit indivisible, les co-accusés de Montalembert le suivirent devant cette juridiction. Le 15 septembre 1831, tous trois parurent sans embarras et avec une noble assurance à la barre de la chambre haute.

Une tristesse simple et grave, causée par la perte

récente de son père, était empreinte sur les traits du jeune pair de France. « La pâleur de son visage que faisait ressortir la longue chevelure noire qui l'encadrait, dit un biographe (1), son œil vif et mélancolique, sa tenue sévère et son maintien plein de dignité, donnaient à son extrême jeunesse un air de grandeur qui inspirait tout à la fois l'affection et le respect. Lorsque son tour de parler fut arrivé, il se leva. Un profond silence se fit et l'on procéda aux questions d'usage :

« — Votre nom? dit le président.

« — Charles, comte de Montalembert, pair de France.

« — Votre âge?

« — Vingt-un ans.

« — Votre profession?

« — Maître d'école. »

Et le pair de France maître d'école prit la parole, et son discours fut moralement un long triomphe. « L'accusé s'était fait accusateur; on avait oublié le délit, la prévention, les juges; le banc des accusés était une tribune, et l'on écoutait dans un religieux silence ce jeune homme de vingt-un ans, qui, du premier bond, se plaçait hors deligne dans l'élite des orateurs de la Chambre et de la France. En relisant ce discours à un si grand éloignement de date et de température morale surtout, on retrouve les émotions de cette chaude journée, et l'on se rappelle le mot si heureux et si juste d'un spirituel

(1) M. l'abbé Dourlens. ***M. de Montalembert et extraits de ses œuvres.***

académicien (1), nous montrant la noble Chambre souriant « à l'éloquence pleine de verve d'un des complices, « comme un aïeul à la vivacité généreuse et mutine du « dernier enfant de sa race (2). »

Au point de vue du caractère et des tendances de sa vie entière, on peut dire, Messieurs, que Montalembert est tout entier dans cet épisode. En quelque lieu de sa vie ou de ses œuvres qu'on étudie cette belle figure politique, c'est toujours le droit, la liberté seuls revendiqués que l'on y trouve, c'est toujours la cause de l'Eglise servie par les seules armes de la liberté. Jetez les yeux sur la liste de ses ouvrages (3), quelles sont les causes qui y font le sujet le plus habituel de ses ardentes luttes ou de ses polémiques vengeresses au sein des parlements ou dans la presse? C'est la liberté de l'enseignement, c'est la liberté de la presse, c'est la liberté des ordres religieux, c'est l'émancipation des esclaves, c'est aussi la cause des nations ou des groupes de nations opprimées, en Irlande, en Suisse, en Pologne, c'est enfin l'indépendance du Saint-Siége et la liberté de l'Eglise, cette liberté à laquelle Elle aussi a droit et dont, à tout considérer avec un esprit honnête et impartial, elle fut la première et longtemps la seule initiatrice dans le monde. Voilà, Messieurs, quels sont les objets du dévouement militant du comte de Montalembert.

Mais, entendons-nous bien. Il ne s'agit pas ici de

(1) M. le prince Albert de Broglie. ***Discours de réception à l'Académie française.***

(2) ***Vie du père Lacordaire,*** par le père Chocarne.

(3) Cette liste existe très complète et très détaillée dans la ***Revue bibliographique***, livraison d'avril 1870, page 220.

« cette liberté de privilége que les esprits attardés dans l'archéologie du moyen-âge peuvent seuls réclamer pour l'Eglise », — ainsi s'exprimait à la Sorbonne, le 23 mars 1870, en prononçant l'oraison funèbre du grand orateur, le P. Adolphe Perraud, prêtre de l'Oratoire et professeur d'histoire à la faculté de théologie; « mais de cette liberté commune garantie par le respect des autres libertés et par la loyauté de ses propres enfants; cette liberté nécessaire, mais suffisante, avec laquelle l'Eglise se charge de faire l'œuvre de Dieu en ce monde, sans revendiquer d'autres priviléges que l'honneur de se dépenser sans mesure, pour éclairer, instruire, guérir, sauver les âmes (1). »

Vous le voyez, les causes faciles, la cause des puis-

(1) Cette défense de l'Eglise pour la liberté de droit commun et non pour la liberté de privilége a toujours été la ligne constante de Montalembert, quoique parfois les contemporains aient pris le change à ce sujet. Mais il n'a jamais perdu une occasion de protester contre une telle imputation.

Il le faisait encore un mois avant sa mort. On en aura la preuve en lisant la lettre suivante qu'il écrivait, le 11 février 1870, à un Auxerrois, son ancien collègue à la Législative, homme d'opinions, alors surtout, bien différentes, mais profondément honnête et toujours loyal et courtois adversaire, l'honorable M. Savatier-Laroche, qui, dans un récent ouvrage, *Les Profils parlementaires*, s'était absolument mépris sur les tendances, en cette matière, de l'illustre défenseur de l'Église.

Je reproduis cette lettre en son entier, pour ne pas mutiler une œuvre épistolaire aussi achevée :

« Paris, ce 11 février 1870.

« Mon cher ancien collègue,

« Vous m'avez procuré la plus aimable surprise en me faisant l'honneur de m'adresser vos *Profils parlementaires*. Après

sants et des heureux, n'étaient point celles qui tentaient son zèle; mais nulle oppression, nulle iniquité, nulle violation du droit par la force ne le trouvait insensible et n'échappait au stigmate de ses accusations émues et éloquentes. Courtisan habituel des opprimés et des victimes, il ne lui est guère arrivé qu'une fois de célébrer et d'exalter des vainqueurs; il s'agissait de la vic-

vingt ans écoulés dans le silence et l'oubli, vous voulez bien vous souvenir d'un homme qui n'avait que quarante ans quand il a fait son dernier discours, et vous le placez au premier rang des orateurs que vous avez entendus. Hélas! mon cher ancien collègue, il n'y a que vous pour avoir une mémoire à la fois aussi fidèle et aussi indulgente. Je serais peut-être devenu un orateur si on m'en avait laissé le temps; car, quoi que vous en disiez, l'adage, « *Nascuntur poetæ fiunt oratores* » n'est que trop vrai, comme je le sais par expérience. Mais une implacable destinée m'a condamné à finir ma carrière oratoire à l'âge où M. Berryer et M. Guizot ont commencé la leur, et le suffrage universel, auquel j'en ai appelé deux fois, a deux fois ratifié la sentence du second Empire. A propos de M. Guizot, il est venu me voir au moment où j'achevais la lecture de votre précieux volume. Je lui ai lu le passage où il est question de lui; il en a paru charmé. Je crois que vous ferez bien de lui envoyer un exemplaire, en l'adressant à son modeste troisième étage de la rue Billault, n° 10. Cet envoi vous vaudra probablement un de ces billets autographes aussi bien tonrnés que bien écrits, où se révèle la prodigieuse jeunesse de cet illustre octogénaire, qui a encore la tête aussi haute, la marche aussi sûre, les yeux et la main aussi dispos qu'en 1830.

« J'en reviens à votre livre.

« Sans pouvoir accepter tous vos jugements sur les hommes et sur les choses, j'aime à vous assurer que je me suis senti, en vous lisant, presque toujours d'accord avec vous. J'admire

toire des Américains du Nord sur les esclavagistes du Sud, et lui-même s'étonnait de cet heureux, mais étrange concours.

« Saluons, s'écriait-il en mai 1865 dans le *Correspondant*, saluons avec une satisfaction sans mélange l'heu-

cordialement l'exactitude et la sincérité de vos appréciations. J'ai surtout goûté vos notices sur Dufaure et Lamartine et votre article général, p. 136, sur l'Assemblée législative, à laquelle vous rendez la justice qui lui est due.

« Cette justice devient de la clémence quand vous daignez vous occuper de moi. Et cependant j'ai à réclamer contre une de vos appréciations. Comment avez-vous pu supposer que je repoussais ce que vous appelez le mot de Cavour : « ***L'Eglise libre dans l'Etat libre?*** » Mais ce mot, c'est moi qui l'ai inventé et qui l'ai prononcé le premier, ainsi que Cavour lui-même l'a reconnu, ainsi que vous le verrez dans ma ***première lettre*** à ce personnage et encore mieux dans ma ***seconde***, en tête du tome IX de mes Œuvres, dont j'ai chargé mon éditeur de vous expédier un exemplaire par la poste. Croyez bien, je vous prie, que je réprouve la théocratie autant que vous et probablement plus encore, car j'en connais mieux les périls et les douleurs.

« Quoi qu'il en soit, je saurai toujours bien bon gré à notre pauvre commission de l'assistance publique dont toutes les bonnes intentions ont si tristement avorté, de m'avoir mis en relations avec un homme tel que vous. Nous ne nous reverrons jamais ici-bas. Atteint depuis quatre ans d'une maladie incurable, ou, pour mieux dire, d'une infirmité funeste qui m'interdit à la fois le travail et le mouvement, je n'ai plus l'espoir d'aller un jour, comme je le voulais, frapper à votre porte à Auxerre. Mais nous nous retrouverons bientôt, s'il plaît à Dieu, dans ce monde meilleur auquel nous croyons tous deux, et d'ici là je serai toujours votre tout dévoué et très obligé serviteur, « CH. DE MONTALEMBERT. »

reuse victoire qui vient d'assurer aux Etats-Unis le triomphe du Nord sur le Sud, c'est-à-dire du pouvoir légitime sur une révolte inexcusable, de la justice sur l'iniquité, de la vérité sur le mensonge, de la liberté sur l'esclavage. On sait assez que nous n'avons pas l'habitude d'encenser la victoire, d'applaudir aux vainqueurs; c'est la première fois que cela nous arrive depuis plus de trente ans; l'on peut être bien sûr que nous n'abuserons pas de cette nouveauté et que nous n'en ferons pas une habitude. Que l'on nous permette donc de nous livrer aujourd'hui sans réserve à une joie si rare, en rapprochant notre émotion actuelle de ces jours trop vite passés, où la Charte de 1814, l'affranchissement de la Grèce, l'émancipation des catholiques anglais, la conquête de l'Algérie, la création de la Belgique, venaient successivement orner la jeunesse de ce siècle, réjouir et fortifier les cœurs libéraux et marquer les étapes du véritable progrès. Voici de nouveau, après un long intervalle, une victoire heureuse. Voici, une fois du moins, le mal vaincu par le bien, la force qui triomphe au service du droit et qui nous procure cette jouissance singulière et souveraine d'assister dès ce monde au succès d'une bonne cause servie par de bons moyens et gagnée par d'honnêtes gens. »

Jouissance singulière, en effet, et que les événements accomplis depuis cette époque ne nous feront pas paraître moins singulière et moins digne d'envie !

Mais comme on retrouve bien dans ces accents émus le partisan toujours et quand même de la liberté et du droit ! On peut dire que les principes de liberté furent la grande croyance politique de sa vie, comme la foi

catholique fut sa croyance religieuse. Sous l'empire des préjugés de notre temps il s'est trouvé, il se trouve encore des esprits, sincères d'ailleurs, mais assurément dévoyés sur ce point, pour opposer ces deux croyances l'une à l'autre et élever contre d'aussi nobles aspirations je ne sais quelle incompatibilité entre l'amour de la liberté, la foi à la liberté et la foi religieuse!... Je n'ai pas à rechercher ici les causes qui ont amené et maintiennent ce déplorable malentendu, source de bien des malheurs; mais, l'histoire à la main, je vous prierai de remarquer, Messieurs, que le scepticisme et le doute n'ont jamais rien enfanté de solide ni de durable, et qu'aux jours de leur prospérité et de leur vraie grandeur les sociétés humaines ont toujours été soutenues par de fortes croyances. Le peuple juif avait la foi quand, sous le sceptre glorieux des David et des Salomon, il jetait autour de lui un éclat incomparable; les républiques de la Grèce avaient la foi quand elles repoussaient victorieuses les hordes asiatiques au nom de la patrie et de la liberté; et c'est quand elle commença à ne plus croire à ses dieux que Rome glissa dans les hontes et les orgies du césarisme. De nos jours c'est la race restée, au fond, la plus croyante, qui voit ses horizons et ses destinées grandir sans cesse et qui, de Londres à New-York, de Québec à Madras et à Melbourne, en Angleterre, en Amérique, dans l'Inde et jusqu'aux antipodes australes, se développe, s'étend et marche, glorieuse et prospère, à la conquête pacifique du monde! — Nous, Messieurs, nous n'avons plus ni foi religieuse ni foi politique, et après vingt années d'un règne que je n'ai pas à qualifier ici, nous nous agitons

au fond d'un abîme, dans une crise douloureuse dont nul ne saurait encore entrevoir le terme !

C'est parce que Montalembert avait de profondes croyances politiques et une foi religieuse inébranlable qu'il fut, comme O'Connel, un grand citoyen et un grand chrétien, et c'est pour cela qu'il est et qu'il restera un grand homme.

Toujours fidèle à lui-même, il souffrit cruellement dans son amour pour le droit et pour la liberté quand, après quelques hésitations dont très-peu d'hommes furent absolument exempts à la suite du coup d'État de 1851, il vit quel usage le Prince-Président entendait faire de la dictature qu'il s'était fait attribuer. Dès le 28 janvier 1852, il protesta contre la confiscation arbitrairement rétablie au préjudice de la famille d'Orléans, et, député au Corps législatif du second Empire, il fut, pendant toute la durée de cette première législature, le *seul* qui fît entendre au parlement une voix libre et indépendante. Dans une des dernières lettres qu'il nous ait été donné de recevoir de lui, il en exprimait sa douleur dans un langage dont la vigueur et l'énergie ne vous surprendront pas sous une telle plume :

« Les années que j'ai passées au Corps législatif de 1852 à 1857, m'écrivait-il à la date du 14 octobre 1869, sont certainement les plus tristes et les plus méritoires de toute ma vie. Les douleurs matérielles que l'implacable maladie m'a fait connaître depuis lors ne sont rien auprès des angoisses morales que j'ai traversées pendant cette sombre et affreuse période. Je défendais *seul* alors, j'ose le dire, l'honneur et la liberté de la France, sans que personne m'en sût le moindre gré, ou eût même

l'air de s'en apercevoir dans le public. Je combattais en désespéré contre d'affreux reptiles dans une cave sans air et sans lumière. »

Ce furent ses dernières luttes parlementaires. Au renouvellement du Corps législatif sa candidature, comme bien on pense, ne put tenir contre l'ingénieux et trop efficace système des candidatures officielles : mollement soutenu, presque abandonné lors de la lutte électorale par ceux-là même qui lui devaient tout quant à la cause sacrée dont ils étaient les représentants directs, il succomba devant l'effort puissant de l'administration locale.

L'infatigable jouteur retourne alors à ses armes premières et reprend cette plume avec laquelle, le premier de sa race qui n'eût pas combattu par l'épée, il avait déjà soutenu l'effort de tant de luttes. Mais la presse était peu libre sous l'Empire. Plusieurs *avertissememts* à la revue (1) qui recevait le plus souvent les écrits de polémique de ce chevalier de la plume et de la parole, et trois procès politiques célèbres, dans l'un desquels la grande voix de Berryer eut un éclat qui traversa tous les obstacles, furent le prix des nouveaux efforts de cet écrivain incommode et obstiné qui ne savait pas se taire.

II

Après avoir essayé, Messieurs, de vous représenter, dans quelques-uns des actes de l'homme politique, ce que fut le caractère du citoyen, il me reste à esquisser quelques traits de la physionomie de l'homme privé.

(1) *Le Correspondant.*

Nous avons vu Montalembert entrer à vingt-et-un ans dans la vie publique par le procès de l'Ecole libre. Deux ans après, le 19 décembre 1833, nous le retrouvons simple touriste à Marbourg, ville de la Hesse-Électorale, occupé à étudier l'église gothique qu'elle renferme. L'étude de l'art, et particulièrement de l'art au moyen-âge, était l'un des entraînements de cette âme ardente et éprise du beau; l'architecture surtout, avec ses vieux monuments, vraies annales de pierre et témoins irrécusables du passé, avait trouvé dans le jeune écrivain un amant chaleureux, un champion infatigable. Déjà la *Revue des Deux-Mondes,* du 1er mars précédent, avait publié de lui une *Lettre à M. Victor Hugo* sur le *Vandalisme en France,* lettre que tout le monde a lue et qu'on ne relit jamais sans être entraîné avec l'auteur dans sa brûlante indignation contre les destructeurs de tous les vieux souvenirs : « On n'épargne rien, s'écrie-t-il; la hache dévastatrice atteint également les forêts et les églises, les châteaux et les hôtels-de-ville : on dirait une terre conquise d'où les envahisseurs barbares veulent effacer jusqu'aux dernières traces des générations qui l'ont habitée. »

En Allemagne, il se préoccupa surtout d'examiner les anciens monuments, et l'étude de l'église gothique de Marbourg nous a valu son premier ouvrage historique, lequel est en même temps un chef-d'œuvre littéraire : j'ai nommé l'*Histoire de Sainte Elisabeth de Hongrie duchesse de Thuringe,* dans laquelle on ne sait quoi plus admirer de l'érudition du savant, des inspirations du poète, ou de l'impartialité et de l'indépendance des juge-

ments de l'historien. L'introduction de cet ouvrage est elle-même, au point de vue de l'ethnographie, de l'archéologie, des beaux-arts et de l'histoire générale au XIIIe siècle, une œuvre remarquable. Parmi l'énumération des chefs-d'œuvre que ce siècle vit éclore dans toute l'Europe, vous ne serez pas surpris, Messieurs, mais il vous sera agréable d'apprendre que la cathédrale d'Auxerre est citée (1215.) L'ogive a toutes les prédilections du jeune historien ; écoutez-en la poétique description : « Il faut à cette vive flamme de la foi le moyen de se transformer en pierre et de se léguer ainsi à la postérité. Il faut aux pontifes et aux architectes quelque combinaison nouvelle qui se prête et s'adapte à toutes les nouvelles richesses de l'esprit catholique : ils la trouvent en suivant ces colonnes qui s'élèvent vis-à-vis l'une de l'autre dans la basilique chrétienne, comme des prières qui, en se rencontrant devant Dieu, s'inclinent et s'embrassent comme des sœurs : dans cet embrassement ils trouvent l'ogive. » (1)

Ce goût pour l'ogive et l'architecture qui en découle ne rend pas le jeune Montalembert injuste pour les chefs-d'œuvre enfantés dans d'autres styles. La basilique de Vézelay, ce type magnifique d'architecture romane, qu'il a, le premier, signalé à l'attention du gouvernement de Juillet et qu'il a ainsi contribué à conserver à l'admiration des contemporains et de la postérité, en le faisant classer parmi les monuments historiques (2),

(1) *Histoire de Sainte-Élisabeth*, *Introduction*, p. 93-94 (édition de 1844).

(2) Vers 1840, M. de Montalembert, en excursion de touriste, arriva à Vézelay au moment où une escouade d'ouvriers ve-

prouve, comme d'ailleurs tous ses écrits, que son esprit n'était rien moins qu'exclusif. C'était un esprit large, passionné pour la vérité comme pour le beau, mais impartial et bienveillant. Sous l'impression de ses accents énergiques et indignés qui, si souvent, ont retenti à la tribune ou dans la presse, on n'a pas assez remarqué ce côté sympathique de sa physionomie : il y avait chez lui non-seulement un fond de grande bienveillance, mais une exquise tendresse de cœur. Je n'en veux pour preuve que ce passage touchant dans lequel l'historien d'*Elisabeth* dépeint la scène de la séparation de la duchesse de Thuringe d'avec le duc Louis, son mari, partant pour la croisade :

« Ce fut au milieu de ses chevaliers, venus des extrémités de ses Etats, et du peuple qui se pressait pour voir une dernière fois son prince chéri, que Louis dut s'arracher des bras de tous ceux qu'il aimait.... Il ne pouvait retenir ses pleurs en les embrassant, et quand il se retourna vers sa bien-aimée Élisabeth, les sanglots et les larmes étouffèrent tellement sa voix qu'il ne sut lui rien dire. Alors l'entourant d'un de ses bras et sa

nait de donner le premier coup de marteau, en vue de la démolir, à l'antique basilique. Interrogés par le visiteur, les ouvriers répondirent qu'ils avaient ordre de renverser toute la partie antérieure de l'édifice et de n'en laisser debout que le chœur, bien assez vaste pour contenir toute la population de la petite ville de Vézelay. Profondément ému d'un tel acte de vandalisme, M. de Montalembert, membre du comité des monuments historiques, arrêta le bras des ouvriers et fit immédiatement d'actives démarches qui sauvèrent de la destruction l'admirable édifice.

mère de l'autre, il les tint ainsi toutes deux contre son cœur sans pouvoir parler, en les couvrant de ses baisers et en versant d'abondantes larmes pendant plus d'une demi-heure. A la fin il dit : « Ma mère chérie, il faut « que je te quitte ; je te laisse au lieu de moi tes deux « autres fils, Conrad et Henri ; je te recommande ma « femme dont tu vois l'angoisse. »

« Mais ni la mère, ni l'épouse ne voulaient se détacher de l'objet de leur amour, et le retenaient chacune de son côté. Ses frères et les autres chevaliers se pressaient confusément autour de ce groupe douloureux. Tous les cœurs étaient émus, tous les yeux humides, en voyant ce fils si pieux, cet époux si tendre et si fidèle, cherchant à se dérober aux derniers embrassements des êtres qu'il aimait le plus au monde, pour aller servir Dieu au péril de sa vie. Le pauvre peuple mêlait sa douleur sincère et bruyante à celle des princes et des guerriers....

« Quand le duc put enfin se dégager des embrassements de sa mère, il se vit comme emprisonné par les chevaliers qui restaient, et par ce pauvre peuple auquel il était, à juste titre, si cher ; chacun voulait le retenir, l'embrasser encore, lui prendre la main, ou au moins toucher ses vêtements ; mais lui, étouffé par les larmes, ne répondait à personne. Ce ne fut qu'après maints efforts qu'il put se frayer un chemin vers l'endroit où l'attendait son coursier : s'étant jeté dessus, il se plaça au milieu des croisés, et partit en mêlant sa voix aux chants sacrés qu'ils répétaient en chœur.

« Sa bien-aimée Elisabeth était encore auprès de lui, car elle n'avait pu se résigner à recevoir ses adieux en

même temps que tous les autres, et elle avait obtenu de pouvoir l'accompagner jusqu'à la frontière de Thuringe. Ils chevauchaient ainsi à côté l'un de l'autre, le cœur accablé de tristesse.... Arrivée à la frontière du pays, la jeune duchesse n'eut pas le courage de le quitter là, et fit encore une journée de route à ses côtés, puis une seconde, vaincue et entraînée par la douleur et l'amour.... Cependant il fallut enfin céder; et cet amour divin, qui est fort comme la mort, vainquit dans ces deux tendres et nobles cœurs l'amour de la créature. » (1)

Tel était à vingt-trois ans le cœur d'où avaient pu s'échapper de si touchants accents, tel on le retrouvait plus de trente ans après au sein du foyer domestique et dans les épanchements de l'amitié.

La cruelle maladie qui, pendant les quatre dernières années de sa vie, l'a tenu cloué sur une chaise longue, lui permettant à peine quelques rares courses en voiture, n'avait en rien altéré cette aménité, cette bienveillance, cet aimable enjouement qu'ont connu et apprécié tous ceux auxquels il a été donné de l'approcher.

Je crois le voir encore, dans son château de La Roche en Brenil, étendu devant son bureau couvert de livres, au milieu d'un vaste cabinet de travail dont les quatre murs disparaissaient derrière les étagères chargées de livres, du sol jusqu'au plafond; ou bien le soir jusqu'à neuf heures dans son salon, au milieu de sa famille; ou bien encore dans l'après-midi quand il faisait beau,

(1) *Histoire de Sainte-Élisabeth*, p. 366 à 370.

parcourant dans une américaine conduite par un dévoué et fidèle régisseur, le domaine entourant le manoir. Ni la douleur, ni l'affaiblissement causés par la maladie n'avaient eu prise sur cette activité indomptable: le parcours en voiture dans son domaine n'était point, pour le noble comte, une simple promenade de santé; il surveillait et dirigeait les exploitations de ces terres granitiques du Morvan bourguignon principalement couvertes de bois, en partie créées par lui dans des bruyères arides, et il le faisait suivant les plus saines traditions de l'art agricole et forestier (1). Quand on a eu la rare fortune de prendre part, côte à côte avec l'illustre malade, à ces sylvestres excursions, et qu'on a pu apprécier ainsi *de visu* et *de auditu* la méthode et la direction qu'il suivait pour l'aménagement et l'amélioration de ses bois, le régime de ses étangs et la culture de ses terres, il est permis de s'étonner qu'au milieu de tant de travaux, au sein d'une existence, comme vie publique si éclatante, si occupée et si remplie par le

(1) La terre de La Roche en Brenil avait été achetée par M. de Montalembert quelques années après son mariage. Elle se composait principalement de bois taillis et de maigres pâtures ou de friches, le tout en côtes accidentées, parsemées de blocs de granit et entrecoupées d'étangs et de cours d'eau. Une pensée esthétique s'empara tout d'abord de l'esprit du nouveau propriétaire : il voulut embellir le paysage. Une pensée charitable, celle de répandre quelqu'aisance dans le pays en y créant des travaux, lui suggéra les moyens d'exécution. C'est ainsi qu'il couvrit d'arbres verts de diverses essences ces côteaux arides qui ont acquis par là une valeur relativement considérable; et, cherchant le beau et le bien, il rencontra par surcroît le profitable et l'utile.

travail de cabinet comme vie privée, une place aussi large encore ait pu être faite à l'étude et à la pratique des affaires et de la vie rurales. C'est que, à une facilité merveilleuse, à la promptitude de l'intelligence, à la plus vaste mémoire, à une puissance et une rapidité de lecture peu communes, il joignait l'insatiable curiosité de l'esprit, l'opiniâtreté au travail et, sur toute question, une compétence pour ainsi dire universelle.

S'il est vrai, comme l'a dit Buffon, que le style soit l'homme, n'est-il pas vrai également que l'homme se retrouve dans toute œuvre intime qui émane de lui? La disposition au dehors, l'aménagement à l'intérieur et jusqu'à l'ameublement d'une demeure, ne reflètent-ils pas les goûts, les tendances et même la forme d'esprit de celui qui l'habite? Sous ce rapport, rien ne saurait mieux que le manoir de La Roche en Brenil donner une idée exacte de la manière d'être de celui qui en fût près de trente ans le possesseur, et aussi, — il n'est que juste de le dire, — de la famille si digne de lui dont il était entouré. Dans ce château aux murs épais, couverts d'un manteau de pampres et de lierre, dont les tours baignent leur pied dans un fossé large et plein d'eau, mais dont aucun pont-levis, aucun appareil guerrier ne défendent plus les approches (1), règne, en place de luxe, un goût artistique et austère. Sur les frontons, sur les corniches des fenêtres, de fières inscriptions sont gravées dans la pierre :

Fero et spero
Donec criminis fortunam pudeat sui.

(1) M. de Montalembert les avait supprimés.

Plus loin :

Ou bien, ou rien!

Puis ce noble dicton de la maison de Mérode à laquelle appartient madame de Montalembert, et qui seyait d'ailleurs si bien à celui qui fut son époux :

Plus d'honneur que d'honneurs.

Quand on passe le seuil de la porte d'entrée, si on laisse l'escalier de pierre qu'on voit s'élever devant soi pour se diriger sur la gauche, on entre dans une vaste salle carrelée qui prend jour des deux faces opposées, par quatre fenêtres y compris une porte vitrée, ce qu'on appelle en langage héraldique une « salle des gardes » mais ce que, — si je ne me trompe, — on appelait volontiers chez M. de Montalembert du nom plus conforme aux habitudes parlementaires de « salle des pas-perdus. » Sur les poutres et les solives qui font saillie au plafond de cette pièce simplement meublée, le maître de la maison a dédaigné de faire tracer de vulgaires ornements ; mais des sentences en harmonie avec celles qui se voient à l'extérieur et entremêlées de sobres et élégantes arabesques les remplacent avec avantage, telles que :

Ni espoir, ni peur!
Pour l'âme et l'honneur!

Sur la corniche qui règne tout autour de la salle au joignant du plafond, on lit toute une anecdote historique tirée d'un chroniqueur du temps auquel elle se rapporte. Rien ne résume mieux que cette inscription l'esprit politique et la vie publique tout entière de l'ad-

versaire constant et intraitable de tous les abus de pouvoir.

« Le duc Charles ne mesurait toutes choses qu'à l'aulne de sa volonté et de son profit particulier et fit proposer aux Estats de nouveaux subsides et impositions estranges. Mais les sires de Jonvelle, de Charny, de Myrebeau et autres vrays Bourguignons, firent la réponse pour tout le corps des Estats....... « Dites à Messire le Duc que nous luy sommes très-humbles et très-obéissans subjects et serviteurs ; mais quant à ce que vous nous proposez de sa part, il ne se fit jamais, il ne se peut faire, il ne se fera pas. » Petits compagnons n'eussent pas osé tenir ce langage. »

(*Saint-Julien de Balleure*, p. 68.)

Pour lire ce récit, il faut faire tout le tour de la salle, et la lecture s'en termine à la porte du salon. Dans cette nouvelle pièce, nouvelle inscription, et, parmi elles, celle-ci qui couvre une forte poutre traversière :

J'obéis à qui je dois;
Je sers à qui me plaît ;
Je suis à qui me mérite.

En descendant de ces hauteurs, l'œil se repose sur la disposition intérieure de la salle ; au fond et à peu près en face de la porte une énorme cheminée dans le sein de laquelle brûleraient des bûches de deux mètres de long. Au milieu, sur un tapis qui ne revêt que partiellement le carrelage ciré, un vaste guéridon couvert de miniatures, d'albums, de livres de choix : autour, des siéges. Dans un angle de la salle, un piano ; dans un

autre, une table en chêne sculpté. Aux murs d'antiques tapisseries encadrées de larges baguettes d'or, et quelques portraits de famille.

C'est dans ce milieu, où un goût sûr et élevé a intentionnellement mis l'ameublement en harmonie avec le style sévère de l'édifice, que la soirée réunissait toute la famille et les hôtes du château dans la plus charmante causerie intime à laquelle il nous ait jamais été donné d'assister. Rien de futile, rien de frivole dans ces conversations auxquelles chacun prenait part ; la politique, l'histoire, l'art et la littérature en faisaient les frais ; et cependant rien que simplicité, naturel, aimable enjouement, dans cet intérieur où la distinction la plus vraie se mariait à la cordialité la plus franche.

Dans les derniers mois, une modification de triste augure dut être introduite : le cher malade ne pouvait pas toujours supporter sans fatigue ces douces causeries qui suivaient chaque repas et auxquelles, — est-il besoin de le dire? — il prenait la part la plus appréciée. Il se faisait alors transporter soit dans le cabinet tapissé de livres dont il a été parlé plus haut, soit quand le temps était beau, sur un perron auquel donnait accès la porte vitrée de la « salle des pas perdus. » Là, chacun était appelé à tour de rôle à un inappréciable tête-à-tête ; là, tout ce qu'il y avait de bienveillant, d'affectueux, de tendre dans cette âme généreuse, se révélait dans les plus doux épanchements à ceux qu'elle honorait de sa précieuse amitié.

C'est à ceux-là — et ils sont nombreux, et parmi eux les humbles et les petits figurent pour une part abon-

dante, — c'est à ceux-là qui, en dehors de l'homme public ont connu l'homme privé, qu'il appartient de rendre à sa mémoire le tribut d'affectueux respect, de sympathie et de reconnaissance qu'attire irrésistiblement à elle toute grande âme servie par un cœur d'élite.

Puisse cette pâle esquisse contribuer à établir un tel témoignage ! L'âge contemporain n'a pas toujours été juste pour Montalembert ; sa fière indépendance cessa d'être comprise à la suite de l'abaissement général des caractères, et c'est de ceux-là mêmes dont il avait défendu les principes et qui partageaient sa foi, que lui vinrent les attaques les plus injustes et les moins mesurées. La postérité, plus équitable, rétablira les droits de la vérité et les mérites de chacun : *Suum cuique.* Elle justifiera la devise gravée sur le fronton du manoir :

Fero et spero !

VERRIÈRES

DE L'ÉGLISE DE SAINT-FLORENTIN

Par M. SALOMON.

Séance du 10 décembre 1871.

Indocti discant, ament meminisse periti.

La restauration de l'église de Saint-Florentin (1), exéçutée sous la direction de M. Pléplu, architecte du département, était terminée en 1861. Les travaux avaient duré trois années; la dépense avait dépassé l'énorme chiffre de 250,000 fr.; les fonds étant épuisés, il n'avait pas été possible de restaurer les verrières; ce ne fut pas sans regret qu'on se décida à les replacer telles qu'elles étaient, c'est-à-dire dans un état de complet délabrement.

Etait-on condamné à voir périr dans un court espace

(1) *Voir*, au sujet de cette restauration, la notice insérée au *Bulletin de la Société des Sciences historiques* de l'Yonne, année 1859, p. 386 et suiv.

de temps ces œuvres d'art qui avaient fixé l'attention du célèbre M. Viollet-Leduc? Heureusement il avait fait espérer que le Comité des monuments historiques dont il était membre se montrerait favorable à leur restauration.

Autorisés par les suffrages d'hommes aussi compétents, MM. Voirin, curé-doyen, Hélie, maire, et Hermelin, juge de paix, s'adressèrent à M. le ministre d'Etat, dans le département duquel étaient placés les monuments historiques, ainsi qu'aux membres du Comité spécial, et, grâce à la puissante recommandation de M. le comte d'Ornano, alors député de l'Yonne, leur démarche fut couronnée de succès. Ces Messieurs revinrent avec la promesse que les verrières seraient restaurées aux frais de l'Etat, la dépense dût-elle s'élever à 40,000 francs!

L'effet suivit de près; en 1862, une première somme de 10,000 fr. fut accordée pour commencer cet important travail, dont la direction fut confiée à l'honorable M. Piéplu, et l'exécution aux frères Veyssières, de Seignelay, artistes aussi modestes qu'habiles. Avec ce premier secours, huit des grandes verrières des chapelles et collatéraux ont été remises à neuf et replacées en moins de deux années.

Une seconde somme de 10,000 fr., accordée en 1864, a permis de restaurer trois autres verrières de même dimension et de commencer la restauration de celles du sanctuaire au-dessus du triforium.

Il restait à rétablir deux verrières des chapelles côté sud et six grandes verrières du chœur. Ce ne fut pas sans un vif regret qu'on apprit qu'il ne serait pas ac-

cordé de fonds pour achever l'œuvre. Ces dernières verrières, alléguait-on, étaient tellement détériorées qu'elles n'étaient pas réparables; elles étaient donc condamnées à périr!... Nous verrons tout-à-l'heure que le Conseil de fabrique n'a pas voulu souscrire à cet arrêt.

Ce fut dans ces circonstances que, dans le courant de l'année 1866, une description des verrières fut publiée dans le double but de faire connaître aux habitants ainsi qu'aux étrangers le mérite et les intéressants détails des verrières restaurées, et de rendre plus sensible la nécessité de ne pas laisser inachevée une œuvre de cette importance.

Cette publication, favorablement accueillie par le public, ne trouva malheureusement pas d'écho dans le sein du comité des beaux-arts. Il ne fut plus question de compléter le chiffre de 40,000 fr. promis au début. Quoiqu'il en fût, un éminent service avait été rendu à la ville et à la fabrique; c'était bien quelque chose que la restauration de quinze ou seize verrières, et il était désormais du devoir des administrations locales de compléter le travail.

Bien convaincu que la ville ne pourrait de longtemps s'en charger, le Conseil de fabrique a compris que l'accomplissement de ce devoir lui incombait dans la mesure de ses ressources; aussi n'a-t-il cessé d'aviser aux moyens de s'en acquitter.

La difficulté était de trouver un entrepreneur disposé à accorder de grandes facilités pour le paiement, modéré dans la fixation du prix et cependant présentant toutes les garanties de bonne et intelligente exécution.

Le Conseil a eu le bonheur de rencontrer tous ces avantages dans le traité qu'il a conclu en 1869 avec M. Levêque, peintre-verrier à Beauvais, à la recommandation de M. Hélie, alors maire de la ville.

L'entreprise comprenait :

1° Une verrière en grisaille (à personnages), côté sud des collatéraux.

2° Six grandes verrières hautes du chœur.

3° L'achèvement des cinq verrières hautes du sanctuaire dont les tableaux seuls avaient été restaurés aux frais de l'Etat par MM. Veyssières.

4° Deux verrières hautes dans le transept.

5° Enfin, la fourniture de chassis grillés destinés à garantir toutes les verrières, aussi bien que les onze des collatéraux restaurés les premières aux frais de l'Etat, en tout vingt-cinq.

Tous ces travaux, pourtant considérables, devaient être exécutés et posés sans frais dans le court délai d'un an.

Et il était accordé à la Fabrique dix années pour se libérer par annuités, le tout sans intérêts.

Les tristes événements de 1870 et 1871 n'ont retardé que de six mois l'exécution de cet important traité.

Bref, à la fin de juillet 1871, M. Levêque avait rempli tous ses engagements, ressuscité l'œuvre des artistes du XVIme siècle et assuré en même temps la conservation de nos précieuses verrières par des chassis grillés, d'une solide et parfaite exécution.

Nous ne devons pas oublier de faire ici mention du don généreusement fait en 1867, par Madame veuve Guiollot, d'une verrière qui manquait à la chapelle de

la Sainte-Vierge. Elle a été faite par MM. Veyssières, sur le modèle et dans le style de celle qui ornait déjà cette chapelle et dont la restauration était leur œuvre.

Aujourd'hui, la notice descriptive de 1866 est évidemment incomplète et insuffisante, et maintenant que l'œuvre de restauration est achevée, le besoin d'une nouvelle édition complète se fait sentir.

Avant d'entrer dans les intéressants détails qu'elle doit comporter, une courte explication est nécessaire.

Ce qu'il y a de particulièrement remarquable dans l'église de Saint-Florentin et ce qui attire l'attention des connaisseurs, c'est le chœur, le sanctuaire, le déambulatoire avec ses chapelles; cette partie se trouve séparée du surplus de l'édifice par le jubé ainsi que par les galeries ou colonnades établies sur la même ligne, tant à gauche qu'à droite.

Cette partie ainsi renfermée est bien l'œuvre du XVIe siècle, dont le chiffre est inscrit partout. Le jubé, qui en est comme le portique, porte la date de 1600.

Le transept et la nef sont du XVIIe siècle et d'un style médiocre; jusqu'en 1860, le transept n'était pas voûté. La tribune des orgues a été construite en 1862 au moyen d'une souscription (1). Les verrières, sauf deux dans le transept, restaurées par M. Levêque, sont en verre blanc.

Nous n'avons donc à nous occuper que de l'œuvre du XVIe siècle, qui se trouve complétement rajeunie. Le mot heureux que l'on attribue à M. Viollet-Leduc re-

(1) Cette tribune est l'œuvre de Guillaumet, originaire de Ligny-le-Châtel.

trouve bien ici son application : *L'architecte et les peintres verriers ont vraiment ressuscité un mort !*

Cela dit, pénétrons dans cette belle partie du monument, et ne franchissons cependant pas le jubé sans admirer son architecture, sa décoration, et spécialement l'élégante balustrade qui en fait le couronnement sur ses deux faces (1).

PREMIÈRE PARTIE.

LE CHŒUR ET LE SANCTUAIRE.

Première verrière à gauche. — Elle représente la Cène ou l'institution du sacrement de l'Eucharistie.

Citons les paroles de l'évangéliste :

« Jésus prit du pain et, l'ayant béni, il le rompit et le donna « à ses disciples en disant : Prenez et mangez, ***ceci est mon*** « ***corps;*** et prenant le calice, il rendit grâces et le leur donna « en disant : Buvez-en tous, car ***ceci est mon sang***, le sang de « la nouvelle alliance. »

Deuxième. — Baiser de Judas; — Jésus conduit chez le grand-prêtre.

Les deux premiers meneaux contiennent le premier tableau, et le second sujet en occupe les troisième et quatrième.

Troisième. — Flagellation et Couronnement d'épines.

Cette verrière renferme également deux tableaux.

La première scène se passe chez Pilate, gouverneur de la Judée, et la seconde a lieu dans le Prétoire.

(1) Ce jubé fut exécuté par Jean Bulion, tailleur de pierres à Tonnerre, moyennant 1,100 livres tournois, sans compter le transport des matériaux.

Quatrième. — L'Ecce Homo.

« Jésus sortit portant une couronne d'épines et un manteau « d'écarlate, et Pilate leur dit : Voici l'homme ! »

Cinquième. — Jésus porte sa croix.

« Et, portant sa croix, il vint au lieu appelé ***du Calvaire***, qui « se nomme en hébreu ***Golgotha.*** »

Sixième. — Crucifiement.

Ce beau vitrail est dans l'axe, au-dessus du maître-autel.

« Jésus est élevé en croix entre les deux larrons. Au pied « de la croix sont les saintes femmes. »

Septième. — Descente de Croix.

Huitième. — Résurrection.

« Jésus sort radieux du tombeau ; les gardes, frappés de terreur, sont renversés. »

Neuvième. — Apparition de Notre-Seigneur à ses Apôtres et incrédulité de Thomas.

L'Apparition aux Apôtres en l'absence de Thomas occupe les deux premiers meneaux ; la troisième apparition, lors de laquelle Notre-Seigneur reproche à Thomas son incrédulité, occupe l'autre partie du vitrail.

Dixième. — Deux tableaux représentant l'Ascension de Notre-Seigneur et la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres.

Onzième. — Deux tableaux représentant la Prédication de saint Pierre et la Mort d'Ananie.

De toutes ces verrières, une seule porte une date, encore est-elle incomplète, c'est la dixième. On y voit MV^c..... ; les autres chiffres n'ont pas été retrouvés.

Celle-là seule indique aussi des noms de donateurs ; ces noms sont : *Legrand* et *Gautron,* avec deux écussons à peu près semblables. On remarque aussi deux donateurs au bas des deuxième et quatrième meneaux de la neuvième verrière.

Les quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième (au sanctuaire), à en juger par les armoiries qu'on y remarque, doivent provenir de dons faits par les premières familles du pays.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPELLES ET DÉAMBULATOIRE.

Chapelle de Saint-Julien-le-Pauvre ou l'Hospitalier (1).

Pour l'intelligence des divers sujets représentés dans les tableaux, il est nécessaire de rapporter brièvement la légende.

« Julien poursuivait un cerf à la chasse ; le cerf se retournant lui dit : ***Tu me poursuis, toi qui tueras ton père et ta mère.*** Effrayé, Julien s'enfuit de la maison paternelle, et s'en alla dans des contrées éloignées pensant qu'ainsi il ne serait pas exposé à commettre un horrible parricide.

« Il fut accueilli par un prince qui se l'attacha et lui fit épouser une dame riche.

« Cependant, ses père et mère s'étaient mis à sa recherche, et après de longs et pénibles voyages, ils arrivèrent à un château où ils furent reçus par une dame qui était précisément la femme de leur fils. Elle les interrogea, et à leurs récits elle reconnut qu'ils étaient les père et mère de son mari. Celui-ci était absent. En attendant son retour, elle leur offrit l'hospitalité et leur donna sa propre chambre. Fatigués, ils se mirent au lit.

(1) A l'Hôtel-Dieu de Paris, il existe une chapelle dédiée à ce saint.

« Julien revint, et cherchant sa femme dans la maison, il monta droit à sa chambre. Voyant le lit occupé par un homme et une femme, il se figure que sa femme est en adultère ; il frappe de son glaive et donne la mort à deux innocents. Aussitôt il descend hors de lui, et, à peine dans la cour, il rencontre sa femme ; troublé, il lui confesse et son injurieux soupçon et son crime. Elle de s'écrier : Malheureux ! ce sont vos parents que vous avez tués ! Au désespoir, il prend la fuite, disant qu'il ne prendra pas de repos tant que, par sa pénitence, il n'aura pas obtenu le pardon de son parricide.

« Après avoir longtemps erré, il se fixe sur les bords d'une rivière, se consacrant à passer les malheureux voyageurs.

« Un jour, il reçut dans sa barque un pauvre lépreux transi de froid ; il le fit coucher avec lui pour le réchauffer, et dans la nuit cet homme se leva sain et blanc. C'était un ange qui lui annonça de la part de Dieu que sa charité lui avait mérité le pardon ; puis l'ange disparut.

« Voilà pourquoi, dit l'hagiographe, les pauvres pèlerins invoquent toujours saint Julien. »

Premier tableau. — Rencontre du cerf.

« A saint Julien, du cerf fut dit qu'il occira père et mère. »

Deuxième. — Julien quitte ses parents.

« Bientôt de lui se départent (se séparent), dont ils eurent
« douleur amère. »

Troisième. — Il est reçu par un grand seigneur.

« Julien demandé pour qu'il servît le comte de plaisance. »

Quatrième et cinquième. — Il combat pour le prince et se marie.

« De fait d'armes occit grand nombre d'ennemis, et pour ce
« fut fait chevalier et épousa une dame. »

Sixième. — Sa femme reçoit ses parents.

« Lui absent, sa femme reçut ses parents honorablement. »

Septième. — Julien les tue.

« Croyant sa femme adultère, ses père et mère mit à mort. »

Huitième. — Il rencontre sa femme.

« Julien, de sa femme, apprend sa faute infâme. »

Neuvième. — Le donataire avec cette inscription :

« Joseph Bourgiat et sa femme ont donné cette verrière
« MVXXVI. »

Dans l'ogive, tableau représentant Julien passant dans sa barque le pauvre lépreux, avec cette inscription :

« Pour pénitence, Julien se fait passeur. «

Dans les lobes :

Côté gauche. — Julien est représenté aux pieds du pape implorant son pardon.

Côté droit. — Il place dans son lit le lépreux, qui, de suite, se transforme en ange pour lui annoncer son pardon.

On remarque dans cette chapelle un bas-relief représentant le même sujet. Il est très-mutilé. Il est surmonté par la statue du saint en costume de pèlerin.

CHAPELLE SAINT JEAN (1).

Elle est ornée de trois verrières.

PREMIÈRE VERRIÈRE.

Elle représente des sujets ou scènes tirés de l'Apocalypse. Au bas on lit :

« Ces verrières font partie des visions et révélations vues par
« l'apôtre saint Jehan, lui étant dans l'isle de Pathmos (2).

(1) L'autel et sa décoration, le confessionnal, chef-d'œuvre de menuiserie, et le lustre, ont été généreusement donnés par Mme Riquement.

(2) Ces visions divines, ces prophéties obscures, dit M. Violet-

Il cite la rose occidentale de l'église de Mantes et celle de la Sainte-Chapelle de Paris, où ces sujets sont traités avec une énergie remarquable et une excessive finesse.

« L'an mil cinq cent vingt-neuf, IIIIe mois de mars, hono-
« rable homme Bertrand Mrengette et Anthoinette Pynot, sa
« femme, demeurant en cette ville de Saint-Florentin, ont
« donné cette verrière : Priez pour eulx. »

Les deuxième et troisième, divisées en tableaux, représentent la nativité, la vie et la mort de saint Jean-Baptiste. Elles sont dues à la dévotion des bouchers de la ville, au nombre de treize.

Nous allons indiquer les sujets des tableaux et transcrire les quatrains qui les accompagnent.

DEUXIÈME VERRIÈRE.

1er *Tableau.* — Apparition d'un Ange à Zacharie.

Ung jour Zacharie encensoit
Au temple en humilité,
Lorsque l'ange lui annonçoit
De saint Jehan la nativité.

2e. — La Nativité.

Elisabeth, saint Jehan conçut
De son époux Zacharie;
A sa naissance elle reçut
La sacrée Vierge Marie.

3e. — Circoncision.

Pour se conformer entièrement
A la loi Judaïque,
Zacharie, au temple humblement
Fait circoncire son fils unique.

Leduc, dans son *Dictionnaire d'Architecture*, n'ont été rendues dans le moyen-Age que par des peintures murales ou des *verrières*.

4e. — Saint Jean au désert.

Saint Jehan, par grâce supernelle
Congé reçoit de père et mère,
Laissant la maison paternelle
Pour vivre dans le désert.

5e. — Prédication.

Saint Jehan, de Jésus précurseur,
Pour abolir péché inique,
Prêchoit la venue du Sauveur
Devant le peuple judaïque.

6e. — Baptême de Jésus-Christ.

Jésus le voulut tant priser
Que devers lui s'en vint;
Par sa main se fit baptiser
Dans le fleuve Jourdain.

TROISIÈME VERRIÈRE

(Au-dessus de l'autel.)

1er *Tableau.* — Saint Jean reprend Hérode.

Saint Jehan Hérode reprenoit
Dedans son palais, sans soy taire,
En disant qu'à tort maintenoit
Hérodias en adultère.

2e. — Captivité.

Le faux roy, plein de déraison,
Écoutant d'Hérodias la malice,
Fait mettre saint Jehan en prison
Qui le reprenoit de ses vices.

3e. — Danse d'Hérodias.

La fille Hérodias sauta
Devant Hérode sans tarder,
Qui fort lui plust et accepta
Ce qu'il plut lui demander.

4e. — Décollation.

La fille Hérodias, de saint Jehan
Le chef ayant demandé,
Hérode, lâche et méchant,
Fit au saint la tête couper.

5e. — Sépulture.

Par ses disciples et amés
Fut enseveli en diligence;
En plaint lacrymable
Fut inhumé en révérence.

6e. — Hérode tourmenté par le diable.

Hérode, tant malheureux roy,
De son crime ne resta
Impuni, car, pour son déroy
Le diable le tourmenta.

Au bas de ces deux verrières on lit :

Pierre Bourgiat, — Thomas Pigneau, — Jacques Thierriat, — — Guillaume Mrengette, — Anthoine Vigneron, — Jehan Thierriat, — Jehan Vigneron, — Anthoine Mrengette, — Edmond Lemoine, — Jacques Pigneau, — Jehan Pigneau, — Jehan Chubrier l'aîné, — Jehan Chubrier le jeune, tous bouchers, ont donné ces deux verrières en l'honneur de Dieu.

Priez pour eulx — et pousées (posées) ont esté l'an mil cinq cent vingt neuf.

VERRIÈRE DE SAINT NICOLAS.

1er *tableau.* — Naissance.

Saint Nicolas, à sa naissance
Au bassin se leva tout droit,
Montrant Dieu que, puissance
Au temps futur il obtiendrait.

2e. — Il donne de l'argent à un gentilhomme pour faire marier ses filles.

Trois filles avait un gentilhomme;
Mais, malade estoit, faible et las;
D'argent lui donna grosse somme
Le glorieux saint Nicolas.

3°. — Remerciement.

Le père à deux genoux mercie
Saint Nicolas de son aumône,
Lequel bien marri, le prie
De n'en parler à personne.

4°. — Saint Nicolas à Myre.

A Myre, cité très exquise,
Après diverses élections
De prélats, il fut en l'église
Trouvé en dévote oraison.

5°. — Il est sacré évêque.

Puis, sacré fust en union
Evesque en grosse révérence,
Où, Dieu servit sans fiction
En faisant fruit de pénitence.

6°. — Il abat une idole.

Le bon et glorieux pasteur
Amateur de la foi chrestienne
Fit couper l'arbre de hauteur
Où était adorée Diane.

7°. — Il procure des blés aux habitants de sa ville.

Saint Nicolas, par bon moyen,
Des blés de ceux d'Alexandrie
En substanta ses citoyens
Sans leur mesure être amoindrie.

8°. — Il sauve la vie à trois hommes.

Trois gentilshommes injustement
Estoient prêts à décapiter,

Quand saint Nicolas hardiment
Vint au bourreau l'espée oster.

9ᵉ. — Il préserve d'un naufrage.

Mariniers en une galée (galère)
Périssoient par force d'oraige ;
Par saint Nicolas est allée
Au port sans avoir dommage.

10ᵉ. — Le diable sous la forme de nonnain.

Le diable par un faux stile
En forme de nonnain se fit,
Donna à pèlerins fausse huile
Pour brûler l'église du saint (1).

11ᵉ. — Prêt d'argent d'un juif à un chrétien.

Ung chrestien d'un juif emporta
Argent pris cavilleusement;
Dedans un baston le bouta
Soy parjurant en serment.

12ᵉ. — Punition du chrétien.

S'en retournant en sa maison,
Dieu qui voit tout, lui fit perdre
L'argent qu'il avait en baston
Lui occis par une charrette.

13ᵉ. — Miracle.

En mer se noya ung enfant
Tenant une coupe dorée.
Par saint Nicolas triomphant
Lui fut la vie restaurée.

(1) Ce fait est expliqué dans la vie de saint Nicolas : « Des « pèlerins allaient sur un vaisseau pour visiter le corps du « saint. Le diable qui avait été chassé du temple de Diane, « pour se venger, prit la figure d'une femme qui leur remit un « vase d'huile. Une tempête survint; le saint apparut porté

Au-dessus des tableaux, dans les lobes de l'ogive, on remarque trois tableaux particuliers avec les inscriptions ci-après :

A gauche :

« Comment un juif, voyant les miracles de saint Nicolas, « mit son image sur la maison, lui laissant la garde (1). »

A droite :

« Comment l'image de saint Nicolas s'appert (se montre) au « larron portant (emportant) le butin, et remit audit juif qui « se fait chrétien. »

Plus bas, à droite :

« Comment le juif fesse (frappe) l'image de saint Nicolas, « parce qu'il a été dérobé (volé). Par miracle l'image saigna. »

Au bas de la verrière, mention de la donation :

« Les enfants et héritiers de feues nobles personnes Pierre « Duguet, lieutenant général au baillage de Saint-Florentin, « et....., ont fait cette verrière en exécution de l'ordre fait « par ledit défunt en faisant son testament.

« A été posée en novembre MVXXVIII. »

VERRIÈRE DE SAINT-FLORENTIN.

A la pointe de l'ogive, saint Florentin à cheval et armé.

1er *Tableau.* — Sa naissance.

Saint Florentin était payen ;
Sa foy laissa et fust chrétien.

« sur une barque. Il ordonna de jeter l'huile dans la mer, ce « que firent les pèlerins. Aussitôt il s'éleva sur la mer un feu « épouvantable. »

(1) L'auteur de la vie du saint explique que ce juif était un voleur qui avait recommandé à l'image du saint de garder ses trésors.

Sur le corps glorieux s'adressent
Ses amis ; au besoin le laissent.

2e. — Il se dépouille en faveur des pauvres.

Les idoles plus n'adora ;
Ses gages qu'il avait de guerre
Aux pauvres de Dieu qu'il prisa
Les deptait (partageait) sans plus en querre.

3e. — Crocus veut le forcer à adorer les idoles.

Le roy Crocus l'envoya querre
Pour lui faire adorer ses dieux ;
Au crucifix s'en va grand erre
Laissant ses dieux d'or radieux.

4e. — Crocus l'interroge.

Le roy tout irracondieux
L'interrogea moult longuement :
Chevalier suis du roy des cieux,
Dit saint Florentin hardiment.

5e. — Fureur de Crocus.

Lors, le fameux roy cruellement
Pour sa rage et fureur passer,
Fit ignominieusement
Au saint les dents rompre et froisser.

6e. — Il lui fait couper la langue.

Puis, lui fit couper et tirer
La langue, qui tant le fascha ;
Mais Dieu le voulut tant priser
Que cela point ne l'empescha.

7e. — Martyre. — Crocus perd la vue.

Puis, lui fist couper la tête,
Injuste et cruelle manière.
Dieu qui voit tout lui fit sa peste (le punit),
Car des yeux il perdit la lumière.

8e. — Conversion de Crocus.

Adonc, connut sa faute entière;
Premièrement, Dieu l'inspira;
Dieu lui rendit la vue plénière,
Puis après on le baptiza.

9e. — Sépulture du saint.

Le roy Crocus et sa noblesse
Ensepvelirent à diligence
Saint Florentin en toute humblesse,
Puis le inhumèrent en révérence.

10e. — Visite de deux comtesses au seigneur du château de Saint-Florentin.

Deux sœurs comtesses à Rome allèrent;
Par le chastel Saint-Florentin
Passèrent, et là visitèrent
Leurs parents courtois et bénins.

11e. — Elles apportent des reliques du saint.

De retour, à Brême s'en furent
Où posoit le corps glorieux;
Des mains du Seigneur reçurent
Le chef et un os précieux.

12e. — Miracle.

Une femme avait ung enfant
Roide mort : le chef on bouta
De saint Florentin triomphant
Sur lui, et il ressuscita.

13e. — Dédicace de l'église (1).

L'église, en l'honneur Notre-Dame
Et saint Florentin, par bon sens

(1) Il s'agit de l'une des deux anciennes églises, du château ou de l'abbaye (le prieuré).

Fut dédiée par dévot terme
Par un archevêque de Sens.

Au bas de la verrière, les portraits des donateurs accompagnés de leurs patrons, avec cette inscription :

« L'an MVXXVII, le XXVIe jour de septembre, honorable « homme Guillaume Servin, marchand à Saint-Florentin, et « Claudine Chubrier, sa femme, ont donné cette verrière. « Priez pour eulx et pour tous trépassés. »

VERRIÈRE DE SAINT-MARTIN.

Saint Martin était le premier patron de la ville. La première église qui existait dans le faubourg de ce nom, et qui a été détruite lors des guerres du XIVe siècle, était sous le vocable de ce saint.

C'est sans doute à raison de ce patronnage primitif que cette verrière a été placée au chevet, derrière le maître-autel.

Elle contient douze tableaux dont les sujets sont tirés de la vie du saint.

1er *tableau*. — Naissance.

Saint Martin naquit en Hongrie,
Dans un village nommé Sabarie,
Et fut nourri en Italie,
Dans la ville de Praxie.

2e. — Education. — Il demande à être catéchumène.

Droit à six ans mis à l'école,
De vertu apprit le chemin;
Puis, à dix ans, bien le recole,
A Dieu fut fait cathécumin.

3e. — Il est soldat sous l'empereur Constance.

Du commandement de son père
A Constantin servir s'applique,

Et lui fait foy. La chose est claire
Combien que ce lui fust inique.

4e. — Il donne la moitié de son manteau.

Droit à la porte d'Amiens
Au pauvre son manteau départ (partage);
Jeunes le virent et anciens,
Même Julien l'Apostat.

5e. — Notre-Seigneur apparaît revêtu du demi-manteau.

Dieu s'est démonstré revestu
Du demi-manteau saint Martin
Duquel le pauvre avait vestu
Par pitié de couraige enclin.

6e. — Baptême.

Puis environ vingt-deux ans
Saint Hilaire le baptiza;
A vingt-quatre ans, soyez certain,
Exorciste et nommé l'ordonna.

7e. — Apparition du démon.

Le diable qui toujours me peine
A decevoir l'humain lignaige,
Saint Martin par son outrage
Volt soubz sort humaine (*sic*).

8e. — Conversion d'un brigand.

Deux larrons pleins d'iniquité
Voulurent occir saint Martin;
Le tiers, le coup pour vérité
Retint, et fut converti enfin.

9e. — Il est sacré évêque.

De saint Hilaire fut consacré
Archevêque de Tours pour vrai,

(1) Il faut probablement lire *exorciste*.

Dont tout le monde en vérité
Fut réjoui tout sans délay.

10e. — Il bâtit un monastère.

Et pour démener vie austère,
Près de Tours fit édifier
Un très noble monastère
Que l'on appela moustier.

41e. — Il est chassé par les Ariens.

Lui estant à Milan preschant
Au peuple la foy catholique,
Fut expulsé par les hérétiques
Que l'on appelle Arrians.

12e. — Miracle.

Couleuvres et serpens gastoient
Et infestoient tout le pays,
Mais saint Martin les transmit
Outre personnes que passer n'osoient.

Au-dessus des tableaux, dans les lobes de l'ogive, on remarque deux tableaux particuliers dont les sujets sont expliqués par ces inscriptions :

A gauche (du spectateur) :

« En la messe, à l'Elévation, un ange lui apporte un orne-
« ment précieux. »

A droite :

« Saint Martin abat les idoles et détruit un temple des
« payens. »

Au bas de la verrière sont représentés les donateurs avec cette inscription :

« Damoiselle Louise de Roffey, dame de Chamoy, veuve de
« feu Jacques de La Roëre, en son vivant seigneur de Chamoy.
« François de La Roëre, escuyer, fils unique dudit Jacques de
« La Roëre et de Roffey, seigneur dudit Chamoy, et damoiselle

« Hilaire Raguier, femme dudit François de La Roëre, dame « de Fontaine-lez-Saint-Georges, eulx trois ensemble, ont « donné cette verrière, en l'honneur de Dieu et de monsieur « Saint-Marin, l'an MVXXVIII, priez Dieu pour eulx et leurs « prédécesseurs. »

Les donateurs sont à genoux accompagnés de leurs saints patrons.

On ne peut s'éloigner de cette belle verrière sans jeter les yeux sur le chef-d'œuvre de sculpture qui lui sert de soubassement.

Le sujet principal et vraiment magistral est la Résurrection de Notre-Seigneur, exprimée avec un art parfait, et placé sous un arc surbaissé.

La face externe de cet arc, son archivolte, sa frise et les côtés sont ornés de toutes les scènes de la Passion, exécutées en bas-relief.

Au-devant de ce chef-d'œuvre est un autel orné de bas-reliefs.

Malheureusement ce monument a été horriblement mutilé par le vandalisme révolutionnaire et impie. Cependant, le marteau s'est arrêté devant la sainte face de Jésus qui est demeurée dans sa parfaite beauté; l'autel aussi a été respecté.

Toutes ces sculptures, qui demanderaient une description spéciale, sont nécessairemeut l'œuvre d'un grand maître. On y lit la date de 1548; l'autel est un peu plus ancien, il porte la date de 1536.

Faisons des vœux pour qu'un habile artiste puisse restaurer cette œuvre remarquable.

VERRIÈRE DE LA CRÉATION DU MONDE.

La baie est divisée par les meneaux en six parties

verticales qui, dans la partie de l'ogive, se terminent par une grande forme de fleur de lys ajourée.

Dans la partie supérieure de la fleur de lys, le peintre verrier a placé un Christ en croix dominant tout l'ensemble.

La partie régulière des meneaux contient dix-huit tableaux sur trois rangs :

1er *tableau.* — Dieu en présence du chaos.
2e — Dien crée la lumière.
3e — Il crée le soleil et les astres.
4e — Il sépare la terre et les eaux.
5e — La terre produit de l'herbe et des arbres.
6e — Création des animaux.
7e — Création de l'homme.
8e — Création de la femme.
9e — Adam et Ève introduits dans le paradis terrestre où est l'arbre de vie.
10e — Ils mangent du fruit défendu.
11e — Dieu leur reproche leur désobéissance.
12e — Ils sont chassés du paradis terrestre.
13e — Adam construit une maison pour lui et sa famille.
14e — Caïn et Abel offrent à Dieu leurs présents.
15e — Caïn tue son frère Abel.
16e — Caïn vagabond et son fils Hénoch.
17e — Il représente le donateur à genoux accompagné de ses deux fils.
18e — Il représente sa femme accompagnée de ses trois filles.

Au bas de la verrière sont ces quatrains :

I.

Dieu, le souverain psalmateur
Comme est le législateur en Genèse ;
Il créa au commencement
Le beau ciel, et puis la terre pareillement.

II.

Bêtes, poissons, oiseaux, plantes,
En orna par sa sainte puissance ;
Et puis, pour tout parfaire, créa
L'homme et la femme à sa ressemblance.

III.

Tout mit en leur jouissance.
Mais, plein d'envie, le serpènt inique
Les fit, par leur désobéissance,
Priver de la gloire déifique.

IIII.

Eslue fut la Vierge Marie
Pour cette réparation,
Car Jésus-Christ, vrai fruit de vie,
Prit en elle incarnation.

« Pierre de Provins, seigneur de Viarques et de Rastères, « esleu en l'eslection de Nemours, receveur fiscal de Saint-« Florentin, et damoiselle Anthoinette de Vitel sa femme, ont « donné cette verrière l'an MVXXV. — Priez pour eulx.

VERRIÈRE DE LA CONCEPTION DE LA SAINTE VIERGE.

(Elle est au-dessus de la porte de la sacristie.)

Dans le meneau central est l'image glorieuse de la Sainte-Vierge entourée de nuages ; au-dessus est le Père Eternel, avec ce phylactère significatif :

« *Amica mea, et macula non* (1). »

(1) C'était déjà l'affirmation de l'*Immaculée Conception.*

Dans les meneaux latéraux divers emblêmes empruntés aux litanies tels que : le Soleil, la Lune, le Lys, la Rose mystique, la Tour, le Jardin, le Miroir, etc.

Au bas, à l'angle du côté gauche, cette inscription :
« Le XXV[e] jour du mois de mars MVXXV, vénérable et dis-
« crète personne Gratien Chubrier (1), prêtre, a fait faire cette
« verrière, en l'honneur de ***Dieu*** et de la ***Conception*** de la
« Vierge Marie. Priez Dieu pour lui et tous trépassez. »

A l'angle opposé, le portrait du donateur, revêtu du surplis, et accompagné de son patron.

CHAPELLE DE LA SAINTE-VIERGE.

PREMIÈRE VERRIÈRE.

Elle est au-dessus de l'autel, et elle est en partie cachée par un retable gothique. Elle représente un arbre de Jessé se terminant au sommet par l'image de la Sainte-Vierge.

DEUXIÈEE VERRIÈRE.

Au sommet, dans l'ogive, l'Annonciation : d'un côté l'Ange, et de l'autre la Vierge.

Sur deux phylactères :

« ***Ave Maria, gratiâ plena, Dominus tecum,***
« ***Et concepit de Spiritu Sancto.*** »

Les tableaux au-dessous représentent :

Celui de gauche, la Nativité de Notre-Seigneur.

Celui de droite, l'Adoration des Mages.

Et celui du milieu, l'Assomption.

Trois arcades, style Renaissance, décorent le soubas-

(1) Il est présumable que le donateur était le proche parent de Claudine Chubrier, femme de Guillaume Servin, donateur de la belle verrière de Saint-Florentin, placée en 1527.

sement. Elles encadrent : celle de gauche, le portrait du donateur avec son écu portant deux cornes de cerf séparées par une étoile (1) ; les deux autres, des personnages inconnus.

L'arcade du milieu est surmontée d'un bel écusson portant deux lions (2).

Sur l'entablement de ce motif d'architecture on lît :

« L'an mil cinq cent vingt-quatre, Guillaume Cornu a donné « cette verrière. »

(La date fait présumer que cette verrière est la première de toutes.)

Au-dessus des cintres sont deux distiques latins.

Quos isto dignos offert Coursanus honore
His Senonum pastor dat pia sacra viris.
Uteris, Eusebi, his titulis, Cornute, sacello,
Coursanicus tribuit ; tu, hæc rata, pastor habes (3).

TROISIÈME VERRIÈRE.

Celle-ci est entièrement neuve, et remplace une verrière en verre blanc qui existait de temps immémorial.

(1) Armes parlantes : le nom du donateur étant *Cornu*.

(2) Probablement les armes du seigneur de Coursan, collateur.

(3). *Traduction.* — L'archevêque de Sens donne ce sanctuaire (confère cette chapelle) à ceux que le Seigneur de Coursan présente comme dignes de cet honneur. Eusèbe Cornu, vous posséderez cette chapelle à ce titre ; c'est le seigneur de Coursan qui vous confère ce bénéfice, et vous, prélat, vous en ratifierez la collation.

Note du rédacteur.— Le village de Coursan dépendait de bailliage de Saint-Florentin, ainsi que Lasson, Sormery, Neuvy-

Une généreuse et pieuse dame a voulu compléter la décoration de cette chapelle, et a confié aux frères Veyssière la confection de la verrière actuelle, qui a été posée en 1867. L'artiste s'est appliqué à l'appareiller autant que possible avec la deuxième.

Le sujet principal est le Couronnement de la Sainte-Vierge par la Sainte-Trinité. A sa droite est Dieu, le Père; à gauche, le Fils, et au-dessus, le Saint-Esprit sous la figure d'une colombe,

On voit dans le meneau de droite la Purification, et dans celui de gauche la Présentation.

Au bas, dans les arcades, sont les portraits : de la donatrice, au milieu, de son père, à droite, et de son mari, à gauche, accompagnés de leurs patrons et patronnes.

Au-dessus des cintres on lit :

« L'an 1867, dame Cécile Hugot, veuve de M. Denie Guiolot, « médecin et maire de la ville, a donné cette verrière, en son « nom, et en mémoire de son mari et de M. Charles Hugot, « avocat, son père. »

CHAPELLE DE L'ANNONCIATION.

Le ton de cette verrière qui décore cette chapelle est tout différent de celui des précédentes ; il a son cachet particulier.

Sautour et autres communes. La seigneurie de Coursan avait beaucoup d'importance. Le seigneur était sans doute un des bienfaiteurs de l'église, et en cette qualité il avait probablement le droit de présentation pour un chapelain. Quant à Eusèbe Cornu, il devait être un proche parent de Guillaume Cornu, donateur.

Ce travail fait honneur à l'artiste qui, chargé d'une restauration presqu'impossible, a refait à peu près en entier cette verrière.

Elle se compose de neuf tableaux sur trois rangs.

Le premier tableau du rang du bas présente le Mariage de la Vierge avec saint Joseph.

Au second, on voit l'Annonciation, et au troisième la Visitation.

Au rang supérieur sont représentés la Nativité de Notre-Seigneur, le Songe de saint Joseph et la Fuite en Egypte.

Enfin, le troisième rang offre à la vue l'intérieur de Nazareth, Jésus au milieu des docteurs et la mort de saint Joseph.

Dans les lobes, des anges tiennent des instruments de musique.

Le Père Eternel, placé dans l'ogive, a la main levée pour bénir.

Rien n'indique le donateur, ni la date du don.

Au bas on lit :

« Restaurée par Ch. Levêque, peintre verrier à Beauvais, 1871. »

Le charmant por ique (de la Renaissance) qui précède la chapelle mérite de fixer l'attention des amateurs.

Ici se termine le détail des verrières du chœur et de ses annexes. Evidemment, d'après les dates connues, elles ont été, sauf celle qui a été donnée en 1867 par Mme Guiollot, posées entre les années 1520 et 1530, et toutes ou presque toutes proviennent des dons des habitants de toutes classes, qui se sont disputé la gloire d'orner la maison de Dieu.

OBSERVATIONS.

Il est permis de croire que la construction du magnifique retable du maître autel, de la colonnade qui entoure le sanctuaire, de celle qui clot le chœur, et même la construction du jubé, n'entraient pas dans le plan du maître de l'œuvre. Cette belle addition doit être l'œuvre d'un autre architecte, passionné pour les séduisantes nouveautés de la Renaissance.

En effet, celui qui enchâssait de riches verrières dans les immenses baies des chapelles et des collatéraux, ne pouvait avoir l'idée de masquer ces chefs-d'œuvre. Ces grands tableaux translucides, faits d'ailleurs pour être vus à distance, étaient destinés à être vus du sanctuaire et du chœur dont ils étaient nécessairement, dans la pensée du maître de l'œuvre, le splendide et unique ornement.

Qu'on se reporte un instant à la période de 1530 à 1550 (1). A la satisfaction des donateurs et des paroissiens, les verrières brillent de tout leur éclat, l'autel du sanctuaire est surmonté sans obstacle par la verrière de saint Martin, patron primitif. Il est orné à droite par celle de la Création, et à gauche par celle du nouveau patron, saint Florentin. De l'intérieur du chœur on jouit librement de la vue des verrières des chapelles; rien ne rétrécit l'espace. Que pouvait-on désirer de mieux?

Or, il est incontestable que par l'œuvre (le chef-d'œuvre, si l'on vent) de la Renaissance, l'effet des

(1) L'œuvre décorative porte la date de 1550, le jubé est de l'an 1600.

tableaux décoratifs s'est trouvé perdu pour le sanctuaire, et singulièrement paralysé pour le chœur (1).

Que faire maintenant? C'est un fait accompli, et il remonte à plus de trois siècles! Permis de le juger, mais il subsistera !!!

Du reste, il faut remarquer que le même fait s'est produit dans presque toutes les églises de la province de Champagne, en commençant par celles de Troyes, sa capitale. On aurait peine à nombrer bien des églises, même des plus modestes, dans lesquelles, pour avoir

(1) M. Viollet-le-Duc, dans son ***Dictionnaire d'architecture***, au mot ***retable***, rappelle « que les anciens autels qui avaient « pour caractère la simplicité, étaient disposés de telle sorte « que les prêtres qui célébraient les mystères divins, et les « ***personnes qui étaient derrière***, se pouvaient voir les unes « les autres. »

La construction du retable et l'élévation du mur qui clôt trois travées du sanctuaire, ont pour conséquence de priver les paroissiens de tout l'espace qui se trouve derrière cette clôture, laquelle présente neuf à dix mètres de développement.

En ce qui concerne le retable en particulier, les statues équestres des deux patrons qui le surmontent sont loin d'ajouter à son mérite; c'est plutôt l'alliance du grotesque et du beau. Qu'après la destruction des portes de la ville, qu'elles décoraient jadis, on ait eu l'idée de les placer dans l'église pour les conserver, on conçoit cela; mais leur place n'était certes pas dans le sanctuaire, et la corniche du retable ne pouvait leur servir de piédestal.

Ne peut-il pas arriver qu'à la longue la délicate corniche qui supporte ces masses vienne à faiblir, et que par suite de leur chute on ait un malheur à déplorer? ***Caveant consules!*****.....**

la satisfaction de posséder un retable du style grec, on a supprimé et muré la baie absidale, en supprimant impitoyablement la verrière qui la décorait.

JOSEPH FOURIER

SA VIE, SES TRAVAUX

Par M. E. Duché.

L'œuvre biographique que nous entreprenons ici semblera peut-être d'une opportunité contestable à ceux qui sont suffisamment édifiés sur l'histoire de notre illustre compatriote. Les documents de toute nature ne leur ont pas fait défaut.

Nous reconnaissons nous-même qu'il n'y a pas de lacunes à remplir.

Mais si l'on veut bien considérer que les publications faites à ce sujet ont paru à des époques très différentes; qu'elles émanent de sources très diverses, bien qu'également recommandables, qu'elles sont éparpillées dans des ouvrages peu répandus ou dans des feuilles périodiques devenues rares, on nous pardonnera d'avoir tenté de refaire l'édifice à neuf, avec les pièces disséminées qu'il s'agit de remettre à la place qui leur convient.

D'un autre côté, il faut considérer que le nombre de ceux qui ont fait une étude sérieuse et complète de la vie et des

travaux de Fourier, est extrêmement restreint. L'immense majorité de nos compatriotes ignore ses titres de gloire ou se rend très imparfaitement compte des services qu'il a rendus à la science et à son pays.

N'est-il pas étrange de s'entendre demander par ceux qui passent chaque jour devant sa haute statue, si étroitement enserrée dans le petit jardin botanique d'Auxerre, ce qu'était cet homme si profondément rêveur et quelles actions d'éclat lui ont valu l'immortalité du bronze?

Nous croyons donc être utile à la mémoire de Fourier en commentant son apothéose et en remettant sous les yeux de nos concitoyens le dossier complet de cette existence si laborieuse et si largement remplie.

Enfin, nous devons confesser, dans toute l'ingénuité de notre cœur, que notre fierté d'Auxerrois a été profondément blessée par une phrase que M. Victor Hugo a inscrite, nous ne savons par quel caprice, dans un de ses livres les plus populaires: « Il y avait à l'Académie des sciences, y est-il dit, « un Fourier célèbre que la postérité a oublié, et dans je ne « sais quel grenier un Fourier obscur dont l'avenir se sou- « viendra. » (*Les Misérables.* — Liv. III.)

Pourquoi cette boutade contre un savant de premier ordre qui a été honoré par les hommes les plus éminents de son époque et qui compte parmi ses panégyristes Victor Cousin et François Arago, dont la compétence ne sera déclinée par personne? Et au profit de qui cette revendication inattendue? Au profit d'un utopiste dout nous ne contestons pas la valeur spécifique, mais qui n'a brillé que par l'excentricité de ses doctrines et la hardiesse de ses paradoxes dans ses élucubrations sur un monde imaginaire. Fourier Joseph, notre illustre compatriote, et Charles Fourier, le chef des phalans-

tériens, n'ont eu d'analogie que la fortuite similitude de leurs noms de famille. C'est ce que va démontrer surabondamment la lecture de cette notice.

Jean-Baptiste-Joseph Fourier est né à Auxerre, le 21 mars 1768. Son père était simple tailleur et sa famille originaire de Lorraine. Il comptait parmi ses ascendants un personnage considérable au dix-septième siècle, Pierre Fourier, chef et réformateur des chanoines réguliers de la congrégation de Notre-Sauveur, et instituteur des religieuses de la congrégation de Notre-Dame. La vie de ce révérend père a été écrite par le chanoine Jean Bédel, en 1866.

Notre Fourier devint orphelin de bonne heure et ses parents, morts pauvres, ne lui laissaient en perspective que la misère. Il n'avait guère que huit ans, lorsqu'il fut recueilli par l'organiste Pallais, maître de musique à la cathédrale d'Auxerre et directeur d'un pensionnat secondaire. Il en reçut les premiers éléments du français et du latin. Ses heureuses dispositions le firent remarquer et à la recommandation d'une bonne dame de la ville, l'évêque, M. de Cicé, le fit admettre à l'Ecole militaire d'Auxerre, alors sous la direction des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Là, ses aptitudes se développèrent sur une plus vaste échelle. Joseph Fourier s'y distingua par l'heureuse facilité et la vivacité de son esprit. Il était toujours à la tête de sa classe et cela presque sans effort et sans que les jeux et la légèreté de son âge perdissent rien à ses succès ; mais quand il arriva aux mathématiques il se fit en lui un subit changement, il devint appliqué et se livra à l'étude avec un zèle et une constance remarquables. Pendant la journée, il faisait une ample provision de bouts de chandelles, à l'insu de ses maîtres et de ses camarades, et la nuit, quand tout le monde dormait, il

se réveillait et descendait sans bruit dans la salle d'étude, s'enfermait dans une armoire, allumait ses bouts de chandelle et là passait de longues heures sur des problèmes de mathématiques (1).

L'instruction de Fourier fut complétée à Paris au collége de Montaigu, toujours grâce au patronage de l'évêque. A seize ans il avait terminé son cours de philosophie et revint à l'Ecole militaire où les Bénédictins l'accueillirent comme leur enfant de prédilection. Là il donna des leçons de mathématiques concurremment avec M. Bonnard, qui avait été son maître et qui fut fier de l'avoir pour collègue. A vingt ans, il avait composé un mémoire sur les équations algébriques, qu'il vint présenter à l'Académie des sciences et qui lui valut les plus précieux témoignages d'intérêt de Lagrange, de Monge et de Laplace.

La réputation croissante du jeune savant décida les Bénédictins à se l'attacher comme membre de la congrégation. Il se rendit à l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire où se formaient les novices. Il y fut chargé du cours de mathématiques.

C'est de là que sont datées ses premières lettres à son ami Bonnard, lettres intéressantes à plus d'un titre et qui ont été publiées dans le Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne (Année 1858).

« Je me permettrai peu de détails sur ma situation pré-

(1) Ces renseignements, qui sont devenus comme légendaires au collége d'Auxerre, ont été transmis avec beaucoup d'autres à M. Victor Cousin par M. Roux, un des plus anciens amis de Fourier, comme lui professeur à l'école militaire d'Auxerre, et qui ne l'a quitté qu'à son départ pour l'Egypte. M. Roux, ancien professeur de mathématiques, dit M. Cousin, est un homme de sens et d'honneur en qui on peut placer toute confiance.

sente, écrit-il, *sunt bona mixta malis*; j'assiste aux études, aux classes, aux récréations, aux leçons d'arithmétique; nous sommes bientôt aux fractions. Toutes ces minuties et mille autres ne me rendent ni moins constant ni moins heureux. Je n'ai pas voulu me consacrer aux plaisirs, mais bien à l'étude et à la religion. L'estime et l'amitié consolent de tout... Je paye avec usure à Morphée toutes les nuits que je lui ai dérobées à Auxerre; il ne reste plus le temps de vivre quand on dort huit heures, et ce ne sont pas là les nuits de Descartes. »

Le travailleur opiniâtre poursuivait sévèrement sa tâche; il avait foi dans son avenir. C'est ainsi qu'il ajoutait en post-scriptum dans une de ses lettres à Bonnard: « Hier j'ai eu « vingt-un ans accomplis; à cet âge Newton et Pascal avaient acquis bien des droits à l'immortalité. » Quand on a constamment les yeux fixés sur de tels modèles, il est impossible que l'on n'arrive pas à de grandes choses.

Nous voici vers la fin de 1789. De graves événements venaient de remuer profondément le sol de la France. Les institutions monastiques étaient menacées dans leur existence. Le supérieur de Saint-Benoit-sur-Loire, prévoyant l'issue probable du mouvement révolutionnaire, proposait à Fourier de faire ses vœux de congréganiste pour obtenir une pension au licenciement du monastère. Le novice refusa, disant qu'il ne voulait pas profiter d'un avantage qu'il n'aurait pas mérité. Cependant il était pauvre et son avenir était loin d'être assuré.

Il revint simplement à l'Ecole militaire d'Auxerre. Il fut chargé de la chaire de rhétorique et d'une partie de l'enseignement des mathémafiques. Durant son séjour, on utilisa ses lumières et les aptitudes connues de son esprit: on le chargea

de la rédaction d'un nouveau plan d'études plus étendu et mieux assorti que l'ancien aux aspirations et aux besoins de l'époque. « Ce plan, dit M. Mauger, à qui nous empruntons ces détails, ce plan, présenté par le principal Dom Rosman à l'administration départementale qui l'approuva, fut mis à exécution au commencement de l'année scolaire 1790-1791. Dans ce plan, la division des classes était conservée, mais l'enseignement des mathématiques et de la physique recevait plus d'extension; la géographie et l'histoire étaient l'objet de cours particuliers. Comme il fut chargé des nouveaux cours, c'est-à-dire de la géographie et de l'histoire, il ne continua pas de professer la rhétorique, qui fut confiée à un homme de talent distingué, M. l'abbé Davigneau; mais il conserva sa part de l'enseignement mathématique, et y joignit même, pour ses élèves les plus avancés, un cours d'astronomie qu'il faisait les jours de congé. Dans les années suivantes, Fourier réunit à ces divers enseignements la chaire de philosophie jusqu'à la fin de 1793, époque à laquelle les études du collége furent interrompues. Ceux qui ont eu le bonheur de suivre ses leçons savent avec quelle clarté, quelle élégance et quelle facilité d'élocution il développait les vérités les plus abstraites, les théories les plus compliquées. Il était doué d'une sensibilité exquise. d'une grande pureté de goût et répétait souvent cette pensée de Platon: « Que le beau est l'éclat du bon. »

Le mouvement qu'il imprimait à l'instruction publique dans l'école militaire, il voulut aussi le communiquer à la ville tout entière en contribuant à y fonder une société littéraire, qui, sous le nom de *Société d'Emulation*, obtint une certaine notoriété dans la contrée. Ses membres principaux étaient Joseph Villetard, l'abbé Davigneau, Garnier, Bourdeau, Chaudé,

François Lefèvre, Boulage, Liégeard, Deschamps, Burat et quelques autres, qui tous ont laissé des traces remarquables de leur passage dans la carrière des lettres, des sciences ou de l'administration (1).

Mais bientôt de nouvelles préoccupations vinrent le saisir. L'effervescence de l'esprit révolutionnaire avait gagné les villes de province. Auxerre eut ses clubs, ses orateurs, ses comités démocratiques : l'ère nouvelle avait réveillé tous les esprits, fait battre tous les cœurs ; la société se transformait de fond en comble. Fourier avait alors 25 ans. A cet âge les impressions sont vives, les passions ardentes, l'expérience des hommes et des choses a peine ébauchée. Notre jeune concitoyen se laissa facilement emporter par le torrent. Mais sa nature généreuse et sa haute intelligence le préservèrent des excès coupables que l'on eut à reprocher à tant d'autres acteurs de ce drame gigantesque. Comme l'a très bien dit son ami Mauger dans son excellente notice : « l'autorité paternelle que lui donnaient ses lumières, son éloquence et la coopération de quelques hommes sages parmi ses collègues, lui permirent d'empêcher beaucoup de mal et de faire un peu de bien. »

Mauger raconte qu'au mois de février 1793, par suite du décret sur la levée de 300 mille hommes, qui n'exceptait point du recrutement les professeurs ni les élèves des collé-

(1) Il eut également l'idée de se faire nommer bibliothécaire de la ville d'Auxerre, au moment où l'on organisait les bibliothèques publiques. La lettre qu'il écrivit aux administrateurs du département a été retrouvée dans les archives. M. Quantin l'a publiée dans sa notice sur le P. Laire, (Bulletin de la Société des Sciences hist. et nat. de l'Yonne, 4e vol.)

ges, Fourier ayant eu l'occasion de parler dans une assemblée générale sur le mode d'exécution de la loi, s'exprima avec tant de grâce et d'éloquence qu'il fit adopter le mode proposé par lui et fut couvert d'applaudissements. On l'engagea à faire partie de la société populaire, et quelque temps après une loi ayant prescrit dans toutes les communes la formation de comités de surveillance, appelés ensuite comités révolutionnaires, il fut nommé membre de celui d'Auxerre.

Nous ne nous arrêterons pas sur les actes de Fourier comme membre du comité révolutionnaire. Nous savons que sa mémoire en a souffert dans l'esprit d'un certain nombre de ses compatriotes, mais nous avons cherché vainement quelque chose de grave dans les documents que nous avons pu consulter et nous avons acquis la certitude qu'il s'est conduit honorablement. Il prêta, dit-on, devant le tribunal révolutionnaire, le secours de sa parole et de son influence à la mère de celui qui devait être le maréchal Davout. Il avait été le condisciple de ce dernier à l'Ecole militaire d'Auxerre; grâce à lui, madame Davout fut rendue à la liberté. Une autre fois, dans une mission à Tonnerre, il put, par une ruse ingénieuse, protéger la fuite d'un citoyen honorable décrété d'arrestation.

Il fut très affecté des accusations calomnieuses lancées contre lui. Nous reproduisons à la fin de cette notice une lettre qu'il écrivait à son ami Bonnard à cette occasion. On y trouvera la confession sincère d'un honnête homme incapable d'une mauvaise action (A).

Ce fut cet esprit de droiture et de modération qui lui valut une première persécution que nous laisserons raconter à son éminent biographe, Victor Cousin :

« Un nommé Ichon (1), membre de la Convention, était alors à Auxerre avec les pleins pouvoirs d'un représentant du peuple et spécialement chargé de la remonte des chevaux. Il envoya Fourier à cet effet dans le département du Loiret. Celui ci, arrivé à Orléans, y trouva le conventionnel Laplanche (2) qui, pour se rendre populaire, faisait au peuple des distributions de pain et de viande et en même temps s'entourait d'un appareil de luxe qui contrastait avec la misère générale et la rudesse des habitudes du temps. Notre jeune compatriote s'indigne et attaque à la société populaire d'Orléans la conduite du représentant. Laplanche, irrité, écrit au Comité de salut public à Paris, qui, à son tour, écrit à Ichon pour le gourmander d'avoir confié une mission à un homme qui osait entraver les opérations d'un représentant du peuple; et il y eut un décret de la Convention qui déclara Fourier indigne de la confiance du gouvernement. A la réception de ce décret, Ichon perd la tête, et de peur qu'on ne l'accuse de complicité avec Fourier, lance contre celui-ci un arrêté pour qu'il soit appréhendé partout où il se trouvera et guillotiné sur le champ. Fourier, après avoir achevé sa tournée dans le Loiret, s'en revient à Auxerre où il aurait couru le plus grand danger si la Société populaire et le Comité de surveillance ne se

(1) Ichon, député à la Convention par le Gers, était un ancien prêtre, supérieur de la maison de l'Oratoire à Condom. Il vota la mort du roi dans les 24 heures.

(2) Laplanche, Goyre, envoyé à la Convention par la Nièvre, était un ancien moine bénédictin, ensuite vicaire épiscopal constitutionnel. Il vota la mort de Louis XVI et sa prompte exécution. Il se signala par ses exactions et ses cruautés dans le département où il fut envoyé en mission, et fut complice des noyades de Nantes.

fussent mis entre Ichon et lui. Maure, député de l'Yonne à la Convention, qui était alors à Auxerre, s'employa efficacement pour son jeune et savant compatriote. C'était la première injustice qu'éprouvait Fourier ; elle le révolta et il voulut avoir raison du décret du Comité de salut public. Il vint donc à Paris plaider lui-même sa cause. Il fut présenté à la société des Jacobins et introduit auprès de Robespierre. Mais il paraît qu'il réussit fort médiocrement auprès de ce dernier, car peu de temps après son retour à Auxerre il fut incarcéré par ordre du Comité de salut public. Tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens à Auxerre réclama en sa faveur, et il fut mis en liberté. Huit jours après, nouvel ordre d'arrestation. L'estime dont Fourier jouissait à Auxerre était si grande qu'une députation officielle de la ville fut chargée d'aller à Paris demander sa mise en liberté. Saint-Just reçut la députation avec beaucoup de hauteur. Il convint des talents de Fourier et n'accusa pas même ses sentiments, mais il lui reprocha de la tiédeur. « Oui, dit-il, il parle bien, mais nous n'avons pas besoin de patriotes en musique. » Et conformément à ces paroles significatives, Saint-Just se préparait à agir quand le 9 thermidor l'arrêta et délivra la France.

« Telle fut la première leçon que reçut Fourier et ce ne fut pas la dernière.

« Plus tard, quand la réaction thermidorienne égala presque les excès qu'elle voulait punir, ce même Fourier, que le Comité de Salut public avait si fort maltraité, fut arrêté comme Jacobin et fauteur de Robespierre. On vint le prendre un matin chez lui, rue de Savoie, et, sans presque lui donner le temps de s'habiller, on le conduisit en prison avec des propos qui ne sont jamais sortis de sa mémoire. Quand la garde qui l'emmenait passa au bas de l'escalier, près

de la portière de la maison: « J'espère, dit celle-ci, que vous allez bientôt me le renvoyer. — Tu pourras toi-même, lui répondit le chef des sbires, venir le prendre en deux. Et cette fois c'en était fait de Fourier, si ses collègues de l'école polytechnique ne fussent intervenus. »

Sa présence à Paris était le résultat d'événements dont nous devons suivre la filière. Fourier, sous le coup d'un nouveau mandat d'arrêt du Comité de salut public, avait été réduit à se cacher à Auxerre et se livra loin des regards à ses études favorites. Il ne reparut qu'après le 9 thermidor. Il fut alors envoyé par le département de l'Yonne, comme élève, à l'Ecole normale fondée en 1794 pour former des professeurs destinés à l'enseignement pour toute la France. Les chaires de cette école étaient occupées par des hommes à jamais célèbres dans les sciences et dans les lettres: Lagrange, Laplace, Monge, Berthollet, Haüy, Volney, Garat, Laharpe, Sicard et Bernardin de Saint Pierre. Fourier a laissé une note curieuse à plus d'un titre sur ces maîtres d'élite. Nous la recommandons à ceux qui ne la connaissent pas et nous la reproduisons tout entière à la suite de ce travail, comme un document d'un extrême intérêt (B).

Le succès qu'il obtint à l'Ecole normale le fit bientôt nommer professeur à l'Ecole polytechnique où il fut adjoint à Lagrange. « Il y eut pour auditeurs, dit M. Mauger, outre Malus et plusieurs savants que la mort nous a ravis, les Poisson, les Biot, les Arago, les Thénard qui occupent le premier rang dans les sciences. Les cahiers de cette école renferment plusieurs mémoires de Fourier, aussi ingénieux que profonds. » Il y resta jusqu'au mois de mai 1798. Ce fut à cette époque que Monge et Berthollet furent chargés par Bonaparte de recruter une commissiou de savants pour

l'accompagner en Egypte. Fourier, leur collègue et leur ami, ne fut pas oublié. Il accepta cette mission avec l'enthousiasme du savant et le dévouement du grand citoyen.

L'un des premiers soins du général en chef de cette expédition lointaine fut de fonder un Institut à l'instar de celui de Paris. L'Institut d'Egypte fut créé le 20 août 1798, et installé dans un des palais des Beys. Il fut partagé en quatre sections: 1° Mathématiques; 2° Physique; 3° Littérature; 4° Economie politique. Chaque section pouvait être composée de douze membres. Dès la première séance Monge fut nommé président et Fourier secrétaire perpétuel. L'activité de ce dernier fut prodigieuse et la plupart des séances étaient remplies par la lecture de ses travaux mathématiques et de ses recherches sur les antiquités du pays.

Avant son départ pour la France, Bonaparte avait organisé le fonctionnement des deux commissions scientifiques qui devaient explorer la haute Egypte. Une avant-garde, sous la conduite de Desaix, était partie pour y établir une administration française. Fourier était de la seconde commission avec Parseval, Villoteau, Delille, Geoffroy-Saint-Hilaire, Lepère l'ingénieur, Redouté, Lacypière, Chabrol, Arnollet et Vincent. Ce fut à cette époque que le général Kléber prit le commandement de l'armée. Au retour des commissions, qui rapportaient une ample moisson de trésors de toute nature pour l'histoire naturelle, l'archéologie et l'exégèse des civilisations de cette vieille terre, il fut décidé, par ordre du général, que l'idée, vraiment libérale et patriotique, de réunir les belles choses rapportées de cette expédition, recevrait sa consécration; qu'il s'agissait d'élever un monument littéraire digne du nom français, qu'il fallait, sans retard, prendre des mesures pour assurer la rédaction des différents travaux, pour dis-

tribuer la matière et désigner celui qui sera chargé d'ordonner l'ensemble de ce beau tableau et d'en lier toutes les parties. Il fut convenu en outre qu'une introduction générale précéderait ce grand ouvrage. L'institut d'Egypte désigna immédiatement Fourier pour cette œuvre monumentale.

Le rôle de Fourier en Egypte ne fut pas seulement scientifique; il aborda simultanément la politique et l'administration. Bonaparte écrit dans ses mémoires, en racontant l'expédition d'Egypte, qu'il nomma Monge et Berthollet auxiliaires auprès du Grand Divan qu'il avait assemblé pour connaître les affaires générales de l'Egypte, et Fourier auprès du Divan spécial du Caire. Ces deux institutions ne commencèrent à fonctionner que sous Kléber, en l'an VIII, d'après les documents officiels. Le crédit de Fourier s'agrandit encore auprès de ce dernier général; il avait fait sa connaissance à bord de l'un des navires qui transportaient l'armée d'expédition; il devint, dit-on, son confident et son ami, et l'on assure que la relation de la bataille d'Héliopolis, envoyée par Kléber au Directoire, est de la main de Fourier. Plus tard, il fait partie d'une commission chargée de rédiger un plan général d'administration de la justice en Egypte et il devient bientôt le chef de cette administration. On signale, à cette occasion, dans le *Courrier d'Egypte*, une lettre du 18 nivôse an IX, écrite par le Grand Divan au général Menou, par laquelle le Divan lui fait savoir que, sur la demande du citoyen Fourier, commissaire auprès du Divan et chef de l'administratian de la justice, il a été décidé d'interdire aux soi-disant *saints* le droit de paraître nus dans les rues et de se livrer à aucune indécence.

Ce fut également Fourier qui prit l'initiative auprès du Divan de faire établir des listes de décès et de naissances, de

les rassembler et de les conserver dans un registre authentique. On trouve dans le même journal une lettre du Divan à Menou où il est établi que cette pratique qui appprend aux états ce qu'ils perdent de citoyens et ce qu'ils en acquièrent, n'est nullement contraire à la religion et peut très bien être observée dans toute l'Egypte.

« Cette lettre, dit Victor Cousin, à qui nous empruntons ces détails, est d'une certaine étendue, et, sous des formes musulmanes, contient, sur les rapports de la science et de la foi, des déclarations qui font le plus grand honneur au bon sens du Divan et à Fourier qui l'inspirait. C'est encore une institution de statistique tout à fait semblable que Fourier dirigea plus tard à la préfecture de la Seine. »

Enfin, on cite de Fourier un acte de diplomatie charmante que nous ne devons pas passer sous silence. Un des chefs les plus redoutables des bandes musulmanes, signalé par Bonaparte dans ses mémoires, était Mourâd-bey. Son habileté égalait son audace et, après l'expédition de Syrie, il le montre descendant dans le Fayoum, puis sur le lac Natron, errant enfin sur la lisière du désert et autour des pyramides. « Il « monta sur la plus haute et y resta une partie de la jour- « née à considérer avec sa lunette toutes les maisons du « Caire et sa belle campagne de Giseh. De toute la puissance « du mameluck, il ne lui restait que quelques centaines « d'hommes fugitifs et découragés, mais ce qu'il regrettait « surtout c'était sa femme, Sitty-Nefiçah. » On rapporte que cette femme était d'une beauté incomparable; qu'elle avait été enlevée par Mourad à Ibrahim, et qu'elle joignait à ses charmes une intelligence supérieure. Elle paraissait avoir conservé pendant la guerre un ascendant considérable et elle traitait déjà avec les Français tandis que son mari se battait

contre eux dans la Haute-Egypte. La soumission de Mourad et le bon vouloir de Sitty-Neficah étaient d'une grande importance pour l'avenir de notre installation en Egypte. Aussi Fourier, dont l'esprit pénétrant avait deviné le côté vulnérable du fier mameluck, s'insinua-t-il adroitement dans les bonnes grâces de Sitty; lui fit-il comprendre qu'elle pouvait mettre un terme aux malheurs de sa maison en décidant Mourâd à se déclarer ouvertement pour la France et à cimenter cette union par l'acceptation d'un poste en harmonie avec ses glorieux antécédents et ses hautes capacités. Ces propositions flattèrent l'ambition de la favorite en même temps que son cœur, et bientôt Mourâd-bey consentit à recevoir le titre de gouverneur de la Haute-Egypte, au nom des Français. Avant la bataille d'Héliopolis, il fut assez sage pour répondre à ceux qui voulaient l'attirer dans la révolte: « Je suis actuellement un sultan français; les Français et moi ne sommes qu'un! » Après avoir été notre ennemi le plus obstiné, il fut notre allié le plus constant et ne nous abandonna qu'avec la fortune. Fourier venait encore de rendre un grand service à son pays.

Pendant son séjour en Egypte il eut un triste devoir à remplir. Kléber était tombé sous le fer d'un assassin; Fourier fut chargé de son oraison funèbre. Monté sur un bastion qui dominait toute l'armée, ayant sous les yeux le cercueil du martyr déposé sur un tertre environné de cyprès, il lut avec émotion un discours devenu célèbre dans les fastes de l'histoire. Nous regrettons de ne pouvoir le reproduire. On a toujours admiré l'élévation des sentiments et la noble expression d'une douleur vraie dans ce morceau dont le style est d'une élégance achevée. Ce qu'on lui a reproché, c'est peut-être un peu de longueur, qui contrastait

avec la mâle énergie et la concision auxquelles le grand orateur Bonaparte avait habitué ses soldats.

Quelques mois plus tard, il prononçait également l'éloge de Desaix devant un cénotaphe qu'on avait élevé à l'est du dôme de la Qaubbéh. C'était un pieux hommage rendu à l'un des généraux les plus purs de notre armée et à l'illustre compagnon d'armes qui avait si puissamment contribué par son courage et son beau caractère à la conquête de l'Egypte.

Le retour de Fourier en France eut lieu vers la fin de l'an X. Sa première pensée, en débarquant à Toulon, fut d'écrire à son ami Bonnard. Il lui annonçait le bon état de sa santé après d'aussi longues fatigues, et son plaisir de revoir son pays et ses amis après plus de deux ans d'absence. Il lui parle de ses actes administratifs, de ses études sur la géométrie et surtout de la publication du grand travail sur les monuments astronomiques de l'Egypte qui va de préférence occuper ses premiers loisirs. Il n'oublie pas ses bons camarades, dom Rosman, Roux, Mathon, Amé, Balme et Defrance qui lui rappellent les meilleurs souvenirs de sa jeunesse à Auxerre. « Je pense, dit-il, que je n'ai point encore perdu tous les amis que j'avais depuis mon enfance parmi mes concitoyens; en vérité, je croirais les avoir conservés tous, à n'en juger que par mes propres sentiments; veuillez donc prévenir de mon arrivée ceux à qui cette nouvelle ne serait pas indifférente ou désagréable. »

Ses premiers soins en arrivant à Paris furent donc pour la composition de sa Préface de la *Description de l'Egypte*. Il s'occupa simultanément de pourvoir à son avenir, et sa prédilection pour les études classiques le décida à demander un emploi dans l'instruction publique, qui était en voie d'organisation.

Mais Bonaparte, devenu premier consul, n'avait pas oublié son secrétaire perpétuel de l'Institut d'Egypte. Il avait su apprécier ses habitudes laborieuses, son caractère sérieux, ses aptitudes administratives, que les préoccupations scientifiques n'avaient pas obscurcies, et la politesse aussi bien que la dignité de ses manières. Il lui fit proposer par Berthollet la préfecture de l'Isère. Cet offre était un ordre, dit M. Cousin, et le 2 janvier 1801 il fut nommé à cette place, qu'il occupa jusqu'en 1815. En 1808, l'empereur le nomma baron avec une dotation.

Le grand travail auquel Fourier a attaché son nom pendant sa préfecture de l'Isère est le dessèchement des marais de Bourgoin. Nous empruntons à M. Cousin les détails suivants qu'il tenait d'un témoin oculaire, ancien élève de Fourier à l'Ecole polytechnique, M. Augustin Périer :

« Imaginez d'immenses marécages qui s'étendent jusque dans trente-sept communes et forment des terrains vagues, dangereux pour l'air infect qu'ils exhalent et à peu près inutiles à tous les riverains. Depuis Louis XIV, le gouvernement avait plusieurs fois entrepris d'assainir ces terrains et de les rendre à l'agriculture. A diverses époques, cette opération avait été reprise sans pouvoir être terminée, à cause des prétentions contraires de toutes les communes riveraines et du conflit des intérêts opposés. Il ne s'agissait pas moins que d'amener toutes ces communes à des sacrifices mutuels dont elles ne voyaient pas l'avantage immédiat et qu'elles se rejetaient les unes sur les autres. Fourier fut obligé de négocier avec chaque commune et presque avec chaque famille, et ce ne fut qu'à force de raison et de bonté, surtout au moyen d'une patience à toute épreuve qu'il parvint à obtenir le concert nécessaire pour une pareille opération. Il fallait

régler la quotité de terrain qui serait remise à chaque commune après le dessèchement, ainsi qu'un grand nombre de conditions accessoires. Ce traité eut lieu le 7 août 1807. Trente-sept conseils municipaux, reconnaissant en même temps le bienfait de l'intervention paternelle de l'administration, adoptant les mêmes bases pour le règlement de leurs intérêts, trente-sept maires comparaissant à la fois et parfaitement d'accord pour souscrire une transaction en 28 articles, attestent la sage et forte influence de l'administrateur, exercée dans l'utilité réelle de cette nombreuse population.

« Le dessèchement des marais de Bourgoin, terminé en 1812, a livré des terrains immenses à l'agriculture, créé de riches pâturages et mis de riches moissons à la place de semences de mort. Franklin eut envié un pareil résultat, et pour l'obtenir il ne fallait pas moins qu'une grande réputation de lumières et de justice, une patience, une adresse et pour ainsi dire un charme de bienveillance digne d'un américain. »

L'ouverture d'une route de Grenoble à Turin par le Lantaret et le mont Genêvre fut également due à l'initiative de Fourier. Là encore il eut des obstacles graves à surmonter et particulièrement le mauvais vouloir d'un ministre de l'intérieur, qui, originaire de la contrée, défendait les intérêts de l'ancienne route qui était beaucoup plus longue, mais enrichissait la population sur son passage. Le préfet de l'Isère envoya une députation de notables à l'empereur avec une note concise et une carte des lieux. Fourier savait que l'on n'aimait pas les longs mémoires. L'empereur avait vu et avait compris, et aussitôt des ordres étaient donnés pour exécuter la nouvelle route.

Les événements de 1814 interrompirent sa confection,

mais la pensée de Fourier reçut depuis une consécration plus grandiose et plus audacieuse par le percement du Mont-Cenis, qui fait si admirablement communiquer la France avec l'Italie.

L'influence morale de Fourier eut une action d'une grande importance pour le gouvernement qui lui avait confié l'administration du département de l'Isère. « Le Dauphiné, pays de parlement, possédait de vieilles traditions de liberté qui lui firent embrasser avec ardeur la révolution française; mais l'habitude même de la liberté sauva le Dauphiné de l'enivrement révolutionnaire et on a remarqué que cette province si libérale avait été très modérée. On avait résisté aux folies de la république; on accueillait assez froidement l'empire. En général il n'y a pas d'enthousiasme dans le Dauphiné et c'est surtout la liberté pratique que l'on aime. Chacun y tient à ses opinions et veut qu'on les respecte. Fourier trouva là bien des républicains qui voyaient l'empire d'un mauvais œil et bien des nobles qui, retirés dans leurs châteaux, entravaient sourdement la marche du gouvernement. L'art de Fourier fut de les rallier peu à peu à la cause de l'empereur qui était alors la cause de la France. Ce n'était point du tout un administrateur dans le sens ordinaire, bureaucrate et paperassier; il écrivait peu, mais il voyait beaucoup de monde, parlait à chacun le langage de sa position et de son intérêt. Homme nouveau, il lui était aisé de s'attacher le parti populaire; homme aimable, il séduisait le parti aristocratique, et sans descendre à des feintes indignes de lui, il trouva dans d'habiles ménagements le secret de gagner le clergé. Bientôt les partis, qui jusqu'alors avaient vécu dans cet éloignement fâcheux où les préjugés et les inimitiés se nourrissent de l'ignorance, attirés à la préfecture, apprirent

à se connaître et finirent par déposer leurs ressentiments sous la main d'une autorité éclairée. Fourier, en obligeant tout le monde, conquit tout le monde au gouvernement nouveau. L'empereur, étonné, lui demandant un jour comment il s'y prenait pour conduire des esprits aussi difficiles : « Rien de plus simple, répondit Fourier; je prends l'épi dans son sens au lieu de le prendre à rebours. » (Victor Cousin, *Fragments et Souvenirs*).

Les préoccupations politiques et administratives du préfet n'empêchèrent pas les méditations du savant. Fourier sut mener de front les uns et les autres. Après les travaux officiels accomplis, il se retirait dans son cabinet particulier et poursuivant le développement de ses méthodes analytiques, il jetait les fondements de la *Théorie de la Chaleur*. « C'est dans une maison de campagne, près de Grenoble, dit encore M. Cousin, qu'il écrivit sa célèbre introduction au grand ouvrage sur l'Egypte. Il avait trouvé à Grenoble les deux frères Champollion, auxquels il donna le goût des études égyptiennes, et on lui doit peut-être Champollion, qui pourtant était destiné à porter le coup mortel à l'antiquité du Zodiaque de Dendérah, si chère aux savants de l'expédition. »

Les événements de 1814 et de 1815 vinrent interrompre tous ces labeurs de chaque jour. Sous la première Restauration, Fourier, recommandé par la noblesse, qui n'avait eu qu'à se louer de sa bienveillance et de son impartialité, fut maintenu à la préfecture de l'Isère. Mais au retour de l'île d'Elbe, sa position devenait difficile et même périlleuse, surtout quand il apprit que l'empereur se dirigeait sur Grenoble. « M. Fourier, dit M. Thiers dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, était du nombre de ces savants que les agita-

tions politiques importunent et qui ne demandent aux gouvernements qu'ils servent que l'aisance dans l'étude. Il aurait donc fort désiré que la Providence eût écarté de lui cette terrible épreuve. Attaché à Napoléon par des souvenirs de gloire, aux Bourbons par estime et par amour du repos, il n'avait de préférence bien marquée pour aucune des deux dynasties, et il était fort disposé à en vouloir à celui qui venait troubler sa paisible vie. Ajoutez à ce sentiment un honnête amour de son devoir, et on comprendra qu'il voulut d'abord être fidèle aux Bourbons, sans toutefois pousser le dévouement jusqu'au martyre. »

Fourier quitta donc Grenoble au moment même où Napoléon y entrait. Ce départ précipité exaspéra l'empereur : « Il était en Egypte avec nous, répétait-il; il a trempé dans la révolution, il a même signé une des adresses envoyées à la Convention contre ce malheureux Louis XVI, (Napoléon se trompait en ce point) ; qu'a-t-il de commun avec les Bourbons ? »

Il allait prendre un arrêté contre le préfet fugitif lorsqu'on lui communiqua les explications de Fourier qui le calmèrent. Il lui fit donner l'ordre de l'attendre à Lyon. Ce fut dans une mauvaise auberge sur la route, disent les uns, à l'archevêché, disent les autres, que Fourier comparut devant l'empereur : « Eh bien, Fourier, lui dit celui-ci, vous vouliez donc aussi me faire la guerre? Comment avez-vous pu hésiter entre les Bourbons et moi? Qui vous a fait ce que vous êtes? Qui vous a donné vos titres? Comment avez-vous pu croire que jamais les Bourbons pourraient adopter un homme de la révolution? Ce début n'annonçait rien de favorable. Mais Napoléon comprenait la position de Fourier et sentait lui-même qu'il fallait user d'indulgence: Allons,

ajouta-t-il, après ce qui s'est passé, vous ne pouvez plus retourner à Grenoble ; je vous nomme préfet du Rhône. »

Ce nouveau poste fut accepté. Mais les exigences de la situation politique ne lui permirent pas de s'y maintenir longtemps. Sa retraite fut des plus honorables pour la dignité de son caractère. On exigea de Fourier des mesures de police arbitraires. Il lui répugnait de renouveler en 1815 le régime de violence qui avait soulevé tant de revendications sous la révolution. Il refusa. Un commissaire extraordinaire fut envoyé à Lyon pour gourmander sa tiédeur et exécuter les ordres de Paris. « Monsieur le commissaire extraordinaire, lui répondit Fourier, c'est à vous de vous charger des mesures extraordinaires. Je suis prêt à mettre à votre disposition la force armée; quant à moi, il ne m'appartient pas de sortir du cercle de mes attributions. » Le commissaire extraordinaire ne manqua pas de lui opposer la danger des réunions royalistes: « Eh, mon Dieu! disait Fourier, je connais toutes ces réunions; tout s'y passe en bavardages ridicules. Si vous voulez frapper des vieillards, des femmes ou quelque étourdi sans expérience, vous aurez l'air d'avoir peur, vous augmenterez les mécontents, et vous ferez ce que l'empereur ne doit pas vouloir faire, une administration révolutionnaire. »

On le voit, Fourier voulait continuer d'être comme toujours l'homme de la conciliation. Cela ne convenait pas au ministre impérial. Il donna sa démission.

Après la chute définitive du premier empire, ses moyens d'existence étaient devenus très précaires. Le traitement qu'il avait eu pendant longtemps avait été dépensé en expériences de physique et en bonnes œuvres envers sa famille. « Le baron de l'empire, dit M. Cousin, se trouva fort

mal à l'aise. Heureusement il rencontra dans M. de Chabrol, préfet de la Seine, son ancien élève de l'Ecole polytechnique et son compagnon en Egypte, un ami puissant qui vint à son secours. M. de Chabrol lui donna la direction supérieure d'un bureau de statistique à la préfecture de la Seine, qui, sans exiger de lui une grande assiduité, lui rapportait quatre ou cinq mille francs et le mit à l'abri de la misère. C'est de ce bureau que sont sortis les beaux travaux de statistique qui ont tant honoré l'administration de M. de Chabrol. »

La statistique, on le sait, a été érigée depuis un demi-siècle à l'état de science d'une haute importance. Les travaux de Fourier n'avaient que peu de précédents ; ils enseignaient à la fois la théorie et la pratique, ils frayaient une route inconnue et qui devait être féconde en résultats pour l'économie sociale. On ne lui a pas rendu suffisamment justice à propos de cette œuvre, modeste en apparence, mais que de plus habiles ont su exploiter à leur profit sans daigner citer les sources où ils avaient puisé. On retrouvera les véritables titres de Fourier à la reconnaissance publique dans les *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine*, publiées en 4 volumes, qui renferment, outre un mémoire sur la population de la ville de Paris depuis la fin du XVII[e] siècle jusqu'à l'année 1821, deux autres *sur les résultats moyens déduits d'un grand nombre d'observations et sur les erreurs des mesures*. C'est vers la même époque que parut le rapport de Fourier sur les établissements appelés *Tontines*.

L'Académie des sciences n'avait pas oublié non plus les importants travaux de Fourier. Elle lui avait décerné en 1812 le prix de physique pour sa *Théorie mathématique de la chaleur* et voulut se l'associer en 1816. Louis XVIII, pré-

venu contre lui, ne voulut pas sanctioner l'élection. Mais un au plus tard, grâce à l'intervention de M. Dubouchage qui avait su apprécier Fourier dans l'Isère, et de M. Lainé, ministre de l'intérieur, il fut admis comme membre de l'Institut. Après la mort de Delambre, il prit le fauteuil de secrétaire perpétuel de la section de mathématiques, et en 1826 il succédait à Lemontey comme membre de l'Académie française. Enfin il eut la survivance de Laplace à la présidence du Conseil de perfectionnement de l'Ecole polytechnique.

Ces fonctions ramenèrent progressivement une certaine aisance dans son modeste intérieur. Il en profita pour faire un peu de bien. « Aussitôt qu'il l'avait pu, dit M. Cousin, il avait été utile à toute sa famille. Il avait à Paris un frère de père qui faisait un petit commerce et y réussissait médiocrement. Plus d'une fois Fourier releva la modeste boutique, et même, à la fin, il fit une rente à ce frère pour qu'il pût vivre sans travailler. Il avait un autre frère auquel il fit aussi du bien. Il prit soin de ses neveux et de ses nièces et les établit convenablement selon leur condition. Un de ses neveux est aujourd'hui curé auprès d'Auxerre (1); une de ses nièces a épousé un employé du ministère des finances. Il vivait dans sa propre maison à peu près comme les Bénédictins d'Auxerre. Son domestique de confiance, Joseph, touchait pour lui ses appointements, et faisait aller le ménage sans que son maître s'en mêlât. Il n'a rien laissé. A ce

(1) L'abbé Fourier dont il est ici question était chapelain de l'Asile des aliénés. Nous nous rappelons l'avoir vu souvent à la maison paternelle, où il était accueilli comme un ami. C'était un excellent homme qui ne tarissait pas sur les bontés de son oncle l'académicien. Il est mort en 1839. L'abbé Duru lui succéda.

désintéressement il joignait une bonté inépuisable, mais il faut convenir que cette bonté allait jusqu'à la faiblesse. Naturellement sage et modéré, l'expérience et le malheur l'avaient rendu réservé jusqu'à la timidité: ses sentiments seuls et son cœur n'avaient pas vieilli. »

M. Cousin a été pour nous une providence dans le récit de cette existence que nous venons d'esquisser rapidement. Nous avons, à notre grand regret, omis bien des faits, bien des anecdotes qui, racontées avec la verve charmante de ce grand écrivain et de ce penseur incomparable, auraient donné une saveur plus accentuée à notre modeste compilation. Les limites que nous devons nous imposer nous arrêtent. Nous renvoyons à M. Cousin lui-même les lecteurs qui voudront de plus amples détails. On sait que l'illustre chef de l'école éclectique a succédé à Fourier comme membre de l'Académie française et que son discours de réception, prononcé le 5 mai 1831, a été l'éloge de notre savant compatriote. Ce morceau est admirable. Fourier ne pouvait rencontrer un interprète plus éloquent et plus convaincu. M. Cousin, non content de la dette officielle qu'il avait si largement payée à son prédécesseur, voulut encore, à ses heures de loisirs, lui tresser une nouvelle couronne avec les souvenirs qu'il se plut à rassembler de toutes parts. C'est à cette pieuse idée que nous devons les notes additionnelles à l'éloge de Fourier. Elles ont été empruntées à ses amis, à ses compatriotes, aux savants collègues qui l'accompagnaient en Egypte, aux personnages politiques qui ont eu des rapports avec lui et enfin aux relations mêmes de Cousin qui devint, vers 1829, son voisin, son confident et son ami.

Parmi les épisodes si gracieusement éparpillés dans ses récits, M. Cousin nous apprend que Fourier, *quoique savant*,

ne partageait pas les préjugés de ses confrères et que, sans être dévôt, il était loin d'être dépourvu de sentiments religieux.

« M. Augustin Périer m'a rapporté, dit-il, que souvent dans l'intimité Fourier lui avait dit avec force, en faisant allusion au système d'athéisme alors si répandu : « Si l'existence de Dieu et l'état futur de l'homme ont leurs difficultés et leurs nuages, il ne faut pas oublier que le système contraire n'en a pas moins, et que la vraisémblance est encore du côté de la foi et de la Providence. Dans les incertitudes inévitables en pareille matière, il faut s'attacher au sentiment du juste et de l'injuste et y conformer sa conduite, afin de se mettre en harmonie avec l'ordre universel, dont le premier principe et les dernières conséquences échappent à notre faible vue. »

Fourier mourut presque subitement le 16 mai 1830. Ses dernières années avaient été très pénibles. Il craignait le froid, et l'hiver le rendait malheureux. Il avait employé son talent de physicien à se bien chauffer, et, malgré la chaleur intolérable de son cabinet, il regrettait encore le soleil de l'Egypte. Sa respiration était devenue difficile et il ne lui était plus possible de se coucher ni de s'incliner en avant sans provoquer des accès de suffocation. Il avait été obligé, pour parler et pour écrire, de se mettre dans une espèce de boite qui lui tenait le corps droit et ne laissait passer que la tête et les bras. Larrey, son médecin et son ancien compagnon de voyage en Egypte, déclara qu'il avait succombé à une angine de poitrine symptomatique d'une hypertrophie du cœur.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur les ouvrages de Fourier. Notre incompétence nous imposerait la plus

grande réserve, si nous n'avions à reproduire le jugement qui en a été porté par des hommes d'une haute valeur, qui n'ont prononcé qu'avec la plus parfaite connaissance de cause.

Ainsi, nous emprunterons à M. Cousin ses appréciations sur la préface de la *Description de l'Egypte.* « C'est une vraie préface, dit M. Cousin, où tout est indiqué avec ordre, netteté, élégance. Elle répand sur tout ce qu'elle touche un sérieux intérêt. Le style a l'éclat tempéré que comportait un écrit de cette sorte, d'un caractère presque officiel, et nous ne croyons pas diminuer le mérite de cette introduction, si justement estimée, en avouant qu'à nos yeux elle montre bien plus d'élévation dans le sentiment, de variété et d'étendue dans les connaissances que d'originalité et de profondeur. »

M. Cousin reproche à Fourier d'avoir méconnu le génie de Mahomet et l'influence du Koran sur le développement de la civilisation orientale. Il démontre que la doctrine du prophète, parallèlement à celle du christianisme, semait dans l'Afrique, dans l'Asie, par delà de l'Indus et jusqu'à la Chine les sentiments de la charité, en même temps que le dogme de l'unité de Dieu que Moïse et Jésus-Christ avaient déjà si fort répandus. L'Islamisme, après avoir enlevé un nombre incalculable de créatures au paganisme, avait perfectionné les Arabes, qui pendant cinq cents ans ont été la nation la plus polie et la plus remarquable dans les arts, les sciences et la philosophie. « Napoléon, dit M. Cousin, dans son chapitre sur la religion de l'Egypte, a pénétré bien plus profondément que Fourier dans le génie du mahométisme. »

L'expédition d'Egypte, envisagée par Fourier dans ses tendances et dans ses résultats, devait produire des avantages immenses : agrandissement de nos relations commerciales avec la terre des Pharaons, avec l'Inde en achevant le canal

du Nil à la mer Rouge, et en perçant un autre canal qui unirait le Golfe arabique à la Méditerranée. Les travaux de l'isthme de Suez, on le voit, étaient prévus et indiqués par notre illustre compatriote. De plus, cette occupation était une des étapes de notre influence en Afrique, influence continuée par l'établissement d'un gouvernement national en Grèce et par la conquête de l'Algérie, qui introduit définitivement la civilisation européenne dans la Méditerranée et continue de battre en brèche la domination musulmane.

La description du zodiaque de Denderah et de plusieurs autres auxquels Fourier donnait plus de quinze mille ans d'antiquité a également appelé la critique des archéologues les plus autorisés. Il arriva, par malheur, que les passions politiques et religieuses prirent au débat plus de part que la véritable science. Les savants arrivés d'Egypte appartenaient presque tous à l'école voltairienne et leur plus grande satisfaction, en rapportant leurs trophées archéologiques, c'était de s'efforcer de les faire remonter à des époques bien antérieures à l'ère vulgaire. Le premier soin de Monge, en débarquant à Fréjus avec Bonaparte, fut, dit-on, d'écrire à l'un de ses amis qu'ils rapportaient d'Orient des zodiaques dont l'antiquité mathématique allait mettre un terme à bien des préjugés.

« Ce qui charmait surtout nos philosophes, dit M. Cousin, c'est l'analogie trompeuse de la religion de l'Egypte avec la religion juive et la religion chrétienne qu'elle semblait expliquer. »

D'autres savants abordèrent plus tard ce périlleux problème au point de vue des intérêts de l'Eglise. Ils ont parfois aussi dépassé les limites d'une discussion impartiale et sans le vouloir, ont placé la querelle sur un terrain où la

conciliation devenait impossible. Il en résulta que les combattants se retirèrent avec leurs convictions respectives. En somme, ce qu'il y eut de plus clair, c'est que les zodiaques ne méritaient pas une si ardente levée de boucliers; qu'ils remontaient à une origine relativement moderne et que les découvertes ultérieures ont démontré qu'ils étaient tout bonnement contemporains de l'époque romaine.

Il faut donc, pour être juste envers Fourier, tenir compte du milieu dans lequel il avait vécu et des courants qu'il avait suivis. Ce qui fait le grand mérite de son travail sur l'Egypte, ce n'est pas assurément l'interprétation philologique ou archéologique; il n'y était pas suffisamment préparé; mais ce qui domine surtout dans cette œuvre de longue haleine, c'est l'enthousiasme sincère pour cet ancien monde dont on vient de recueillir les débris, c'est la patience admirable et le dévouement sublime qui collectionnent sans relâche au milieu des luttes sanglantes, c'est la distribution magnifique de tous ces trésors dans un musée iconographique sans précédent dans les fastes de l'art. C'est surtout le style sévère et néanmoins plein de charme qui faisait dire à Fontanes que Fourier écrivait avec la grâce d'Athènes et la sagesse d'Egypte.

Le grand ouvrage sur l'Egypte eut 2 éditions. La première fut publiée sous le premier Empire et la seconde sous la Restauration, en 24 volumes in folio. Les frais d'impression s'élevèrent à plusieurs millions.

Le second ouvrage de Fourier, celui qui le place au premier rang parmi les géomètres, est sa *Théorie de la chaleur* (1). On nous permettra d'analyser encore ici l'appré-

(1) Ces deux ouvrages ont été offerts par Fourier à la Biblio-



ciation qu'en a laissée M. Cousin, dans une note aussi complète que brillamment rédigée.

La première idée que l'on a communément, quand on cherche la source de la chaleur générale, c'est de l'attribuer exclusivement au soleil. C'est, en effet, le soleil qui, en paraissant et en se retirant, produit les variations de température du jour et de la nuit, en s'éloignant ou en se rapprochant amène la différence des saisons et celle des climats, les feux de l'équateur et les glaces du pôle. C'est lui qui, en échauffant les couches superficielles de la terre, en tire les trésors de la vie végétale, imprime, selon le degré de sa manifestation, un cachet aux divers aspects climatériques et même à certaines variétés dans les races du règne animal. Aussi le genre humain, à son berceau, l'a-t-il salué comme le père à la fois de la lumière, de la chaleur et de la vie. La science primitive a imité cet exemple : elle a rapporté tout d'abord la chaleur au soleil. Ce phénomène est-il exclusivement le fait de cet astre par excellence? Non, sans doute, et les recherches ultérieures l'ont surabondamment démontré.

La preuve la plus convaincante est celle-ci: fouillez à 32 mètres de profondeur dans la terre, et vous avez un degré de chaleur de plus qu'à la surface, à 64 mètres vous en aurez deux et ainsi de suite, en sorte qu'à une profondeur voulue vous avez la température de l'eau bouillante et, plus bas encore, celle de la fonte des métaux. Cela explique les sources minérales chaudes, la chaleur des mines et les feux des volcans. Les données les plus positives de la science nous enseignent qu'à une époque, dont la date n'a pas de nom, la

thèque d'Auxerre, et le dernier porte une dédicace écrite et signée de la main de l'auteur.

terre était un globe de feu, qui, se refroidissant de la surface au centre, a permis plus tard l'apparition de la vie sur notre planète. La terre serait donc un espèce de soleil à moitié éteint et dont le refroidissement continue toujours sa marche progressive et mathématique.

Indépendamment de la chaleur centrale et de la chaleur du soleil, il est démontré que l'espace où se meut la terre est doué d'une certaine température toujours la même. Ce calorique se lie au système du monde; il émane des astres qui, comme la terre, ont eu leur période d'incandescence et qui conservent leur température relative dont le rayonnement a son action sur l'immensité de notre système planétaire. La constance de cette température de l'espace est le résultat d'une loi par laquelle deux corps, diversement échauffés et placés à distance, tendent définitivement, l'un en recevant, l'autre en donnant de la chaleur, à se mettre en équilibre, et à imprimer également la même température à tous les points de l'enceinte où ils sont enfermés. Le même phénomène se produit dans l'immense enceinte du ciel où tous les astres doués d'une température différente, mais agissant perpétuellement les uns sur les autres, tendent à se mettre en équilibre de chaleur. La loi est la même, le résultat seul est plus grand. Telle est l'explication de la température moyenne et constante de l'espace, qui paraît indépendante de l'action solaire et du feu central dans la distribution de la chaleur à la surface de la terre et dans les phénomènes qu'elle y produit.

C'est par l'annalyse mathématique que Fourier est parvenu à résoudre ces formidables problèmes et à formuler quelques uns des secrets de notre admirable providence. Il faut parcourir son livre pour se rendre compte du travail gigantesque qu'il a dépensé pour arriver à de semblables résultats.

Que d'obstacles à franchir! Etudier d'abord attentivement la valeur des recherches antérieures, les soumettre à de nouvelles expériences, établir des observations sévères sur la distribution de la chaleur solaire dans les premières couches de la terre, celles de la chaleur centrale dans les couches inférieures, à travers des milieux sans nombre et d'une diversité extrême, solides, liquides ou gazeux, tenir compte des innombrables différences, pour arriver à une loi pouvant résumer les éléments constitutifs et généraux d'un phénomène, telle fut l'œuvre de Fourier. De semblables calculs exigent un esprit d'une grande puissance analytique, et l'analyse est un instrument qui demande la main d'un grand artiste. Chaque artiste a sa manière, comme on dit vulgairement. Notre illustre compatriote eut la sienne : il inventa de nouveaux calculs pour résoudre de nouveaux problèmes et ces calculs ont été pour lui la source d'une double gloire. D'abord, avec eux, il a résolu les grandes questions que soulevait le phénomène le plus universel de la nature, après le mouvement ; il a jeté de vastes lumières sur le monde et sur son histoire, il a enrichi à la fois l'astronomie, la physique et la géologie ; et de plus l'instrument de ces belles découvertes, considéré en lui-même indépendamment de ses résultats, par les difficultés que présentaient son invention et son application, a placé son auteur parmi les plus grands géomètres.

Citons encore quelques fragments d'une appréciation que nous empruntons au *grand Dictionnaire universel* de notre compatriote Pierre Larousse : « Dans la *Théorie de la cha-*
« *leur* où nos mathématiciens actuels pourraient apprendre,
« s'ils se donnaient l'agrément de lire, l'art d'être clairs,
« simples, élégants et méthodiques, sans rien sacrifier de la
« sévère precision de la science, Fourier se propose de

« chercher la démonstration mathématique des lois qui com-
« prennent tous les phénomènes de la chaleur. Pour don-
« nées, il part des faits acquis de son temps ; pour instru-
« ments il a le calcul différentiel et le calcul intégral, dont il
« se sert si bien, qu'en le lisant, on est près d'oublier qu'il
« y avait parmi ses contemporains un Legendre, un Lagrange,
« un Laplace. »

Enfin, laissons Fourier lui-même expliquer la méthode analytique; son exposition sera plus éloquente que tous les commentaires: « L'analyse mathématique est aussi étendue
« que la nature elle-même ; elle définit tous les rapports
« sensibles, mesure les temps, les espaces, les forces, les
« températures. Cette science difficile se forme avec lenteur,
« mais elle conserve tous les principes qu'elle a une fois ac-
« quis ; elle s'accroît et s'affermit sans cesse au milieu de
« tant de variations et d'erreurs de l'esprit humain. Son at-
« tribut principal est la clarté; elle n'a point de signes pour
« exprimer les notions confuses. Elle rapproche les phénomè-
« nes les plus divers et démontre les analogies secrètes qui les
« unissent. Si la matière nous échappe, comme celle de l'air, de
« la lumière, par son extrême ténuité ; si les corps sont placés
« loin de nous, dans l'immensité de l'espace ; si l'homme veut
« connaître le spectacle des cieux pour des époques succes-
« sives que sépare un grand nombre de siècles ; si les actions
« de la gravité et de la chaleur s'exercent dans l'intérieur du
« globe solide, à des profondeurs qui seront toujours inac-
« cessibles, l'analyse mathématique peut encore saisir les
« lois de ces phénomènes. Elle nous les rend présents et me-
« surables et semble être une faculté de la raison humaine
« destinée à suppléer à la brièveté de la vie et à l'imperfec-
« tion de nos sens. Et, ce qui est plus remarquable encore,

« elle suit la même marche dans l'étude de tous les phéno-
« mènes, elle les interprète par le même langage, comme
« pour attester l'unité et la simplicité du plan de l'univers
« et rendre encore plus manifeste cet ordre immuable qui
« préside à toutes les causes naturelles. »

C'est avec cette hauteur de vue et ce style noble et sévère que le discours préliminaire de la *Théorie de la chaleur* est écrit d'un bout à l'autre. Peu de lecteurs se sont arrêtés à ce chef-d'œuvre qui précède les exercices algébriques du beau livre de Fourier; ce n'est pas autrement que Buffon, Laplace et Cuvier exposaient leurs théories immortelles, et Fourier nous prouve une fois de plus que nos génies les plus illustres dans les sciences ont, pour la plupart, été de grands écrivains.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps sur son *Analyse des Equations déterminées*, publiée en 1831, par son ami M. Navier de l'Institut. C'est le développement des méthodes qui ont servi à édifier sa *Théorie de la chaleur*.

Nous dirons seulement que ce travail fut une des premières préoccupations de sa jeunese; qu'il fut commencé à Auxerre, alors que Fourier n'avait pas dix huit ans et qu'il paraît avoir été l'origine des relations d'estime et d'attachement qu'il ne cessa d'entretenir avec Monge, Lagrange et Bertholet (1).

(1) Nous reproduisons un certificat de Roux, ancien professeur de mathématiques à Auxerre, cité par M. Navier, au sujet de ce mémoire : « Je soussigné, ancien professeur de mathématiques et
« de physique au collége d'Auxerre, certifie que ce mémoire sur
« l'algèbre, composé de 14 feuillets, est écrit de la main de M.
« Bonnard, ancien professeur de mathématiques à l'École mili-

Nous ne reviendrons pas non plus sur ses recherches de statistique pour le département de la Seine et sur son rapport sur les tontines et les caisses d'assurances qui ont servi de guide aux compagnies aléatoires, si multipliées depuis un demi-siècle, Tous ces travaux sont autant de témoignages de son esprit pénétrant et de ses idées éminemment pratiques.

Il paraît que la poésie ne lui fut pas étrangère, malgré l'austérité de ses méditations ordinaires. Nous trouvons dans le bulletin de la Société des sciences de l'Yonne un souvenir de l'honorable président actuel, M. Challe, que nous sommes heureux de reproduire ici :

« Fourier n'était pas seulement un grand mathématicien, c'était aussi un esprit charmant, plein de finesse et d'enjouement. Je me souviens d'avoir entendu dire dans mon enfance par ses anciens amis dom Laporte et notre excellent professeur de cinquième, M. Amé, qu'il faisait des vers avec une merveilleuse facilité et qu'il excellait dans la poésie légère. Parfois, à la fin de la classe, ce bon M. Amé faisait trève à l'austérité de *Quinte-Curce* ou du *Selectæ* pour nous raconter avec une piquante bonhomie des anecdotes de sa jeunesse et

« taire d'Auxerre, décédé en 1819 ; qu'à mon retour de l'école
« normale en 1795, il me le montra, en me parlaut avec admira-
« tion de son auteur M. Fourier, son ancien élève qui professait
« alors l'analyse à l'École polytechnique, et qui l'avait composé,
« me dit-il, étant à peine âgé de 18 ans ; et il ajouta qu'une copie
« un peu plus soignée de cet écrit avait été envoyée à Paris
« en 1787.

« Auxerre, le 26 mars 1826.

« Signé : Roux. »

nous réciter quelques unes de ces pièces de vers de Fourier dont le souvenir vague m'est resté dans l'esprit comme des modèles de grâce et de bon goût.» (Bulletin de la Société des sciences, tom XII, p. 133)

Les contemporains de Fourier étaient devenus rares après 1830, surtout à Auxerre. Le culte de sa mémoire semblait s'y affaiblir. Cependant quelques fidéles lui restaient encore. Ceux qui fréquentaient à cette époque la bibliothèque de la ville y rencontraient presque toujours un jeune homme pâle, maladif, mais ardent à l'étude, qui passait ses journées à feuilleter le grand ouvrage sur l'Egypte; il prenait des notes, et son assiduité à la bibliothèque aussi bien que sa persévérance à se tenir debout devant le grand pupitre où sont casés les volumes de l'expédition de 1798, provoquaient l'étonnement en même temps que le respect de tous les habitués. Ce mystérieux personnage était M. Gau de Gentilly. A sa mort, on trouva dans son testament un legs de 4000 fr. destiné à élever un buste à Fourier dans une des salles de la bibliothèque. Il voulait ainsi reconnaître le plaisir qu'il avait éprouvé à étudier les antiquités égyptiennes dans le grand ouvrage auquel notre illustre compatriote attacha son nom. Cette libéralité fut le point de départ d'une souscription à laquelle s'empressèrent de contribuer les corps savants de Paris, les conseils généraux du département de l'Yonne et de l'Isère, et de tous les hommes amis de la science, Une commission composée de MM. Jomard, Champollion-Figeac, Larabit, Mauger, Châtelet et Roux et constituée par la ville d'Auxerre, fut chargée à Paris de centralier les fonds dont l'importance permit bientôt d'ériger une statue au lieu d'un simple buste.

L'exécution en fut confiée à un jeune artiste originaire

d'Auxerre, Edme-Nicolas Faillot, sculpteur, qui mourut quelques semaines après l'inauguration de son œuvre pendant l'épidémie de choléra qui décimait Paris et différentes contrées de la France, en 1849.

Fourier est représenté en costume d'académicien, dans l'attitude de la méditation ; il tient à la main un cahier de ses calculs mathématiques. Sur le socle de la statue sont sculptés des bas-reliefs qui rappellent deux des principaux événements de sa vie : l'un représente la mort de Kléber et Fourier prononçant son éloge funèbre ; l'autre nous le montre préfet de l'Isère et ordonnant le désséchement des marais de Bourgoin.

Son inauguration eut lieu le 4 mai 1849, dans le jardin des Plantes, à l'ancienne bibliothèque Notre-Dame la Dehors, en présence des autorités du département et de la ville. L'académie des Sciences y fut représentée par M. Roux, le célèbre chirurgien de l'Hôtel-Dieu, compatriote et ami de Fourier, qui prononça un discours très remarquable par l'abondance des détails biographiques et par l'élévation des idées (1).

Nous espérons, en achevant ce travail, qui ne se recom-

(1) Nous empruntons ces détails au Bulletin de la société des sciences de l'Yonne (t. III, page 119 et suivantes), où l'on trouvera d'amples renseignements sur la cérémonie et le résumé des discours qui ont été prononcés par plusieurs membres de l'assistance. Par suite de la construction du palais de justice sur l'emplacement de Notre-Dame-la-Dehors, la statue de Fourier a été transportée dans le petit jardin botaniquc connu sous le nom de Cour de la comédie. Nous espérons qu'elle sera dotée plus tard d'un square plus confortable et plus en harmonie avec le mérite de la statue et surtout avec celui de son héros.

mande que par de patientes investigations, n'avoir omis rien d'essentiel en ce qui touche la vie publique et privée de Fourier. Nous espérons également que certaines préventions qui semblaient subsister encore dans quelques esprits au sujet de son rôle politique dans l'Yonne, n'auront plus leur raison d'être. Nous pensons enfin que l'on ne confondra plus le Fourier d'Auxerre avec le Fourier de M. Victor Hugo ; que le nôtre, quoi qu'en dise le poète, n'a jamais cessé d'être célèbre et que sa gloire durera autant que ses immortels ouvrages.

NOTES ADDITIONELLES.

A.

Paris, ce 28 Ventôse, l'an III de la
République Française.

Je m'adresse à toi, mon cher Bonard, pour connaitre plus distinctement ce qui se passe à mon sujet dans la commune d'Auxerre on ne m'en a rien écrit encore. J'apprends d'une manière vague que je suis accusé et condamné dans ses sections; quelque désagréables que soient ces détails, il m'importe cependant d'en être informé. On veut absolument que l'abbé d'Avigneau soit au nombre de mes dénonciateurs et j'entends toutes sortes de contes à ce sujet. Je n'ajouterai jamais foi à de pareilles sottises, et ce qui rend tout ceci incroyable encore, c'est qu'on me présente, dit-on, comme un dilapidateur et un ivrogne. Assurément, je ne ferais que rire de tout cela, si je ne savais à quel excès peut se porter la vengeance armée de l'autorité des factions.

Je te prie de me faire parvenir quelques détails qui puissent m'aider à apprécier ces dénonciations et à les prévenir s'il est nécessaire. J'attends de ton amitié ce triste service.

Je sais que les assemblées de section, dans la séance de décadi

dernier, ont arrêté que je serais dénoncé en leur nom et qu'elles demandent en même temps mon exclusion de l'école normale. A qui cette denonciation doit-elle être adressée? Sur quels motifs l'a-t-on appuyée ? Quelle en a été la forme, et quelle suite a-t-elle eue jusqu'ici ? Je te prie de me satisfaire sur ces points. Tu y ajouterais, si tu le veux, une notice de la discussion qui a précédé cet arrêté pris, à ce que l'on m'assure, dans les quatre sections. Cette délibération me parait peu régulière, car devant qui pense-t-on porter la dénonciation ? Penserait-on que je suis dans le cas de la la loi du 5 ventôse ? Mais elle ne m'est nullement applicable. Je ne suis ni destitué ni comptable. Si je pouvais me considérer comme ayant été destitué, ce ne pourrait être que par la lettre de l'ancien comité de salut public qui ordonnait de m'arrêter, mais avant le 9 thermidor. Au reste, l'effet de cette loi est suspendu. Mais d'un autre côté, étant attaché à un établissement national et d'une manière toute particulière par le gouvernement au collége de France, il n'y a que des faits matériels qui puissent me nuire et qui les trouvera ces faits ? qui peut me reprocher un acte qui ne soit point autorisé par les lois ? J'imagine bien qu'on ne me demandera aucun compte des dossiers, à moins que ce ne soit des miens, ni du sang que j'ai fait couler, ni du vin que j'ai bu.

C'est donc de la terreur que j'ai inspirée. Ma foi, je ne vois pas que j'en aie trop fait éprouver aux êtres les plus faibles, aux femmes. Et si j'en avais cru quelques unes, elles me paraissaient disposées à d'énormes sacrifices.

Au reste, mes adversaires peuvent s'en reposer sur ma conscience et je suis jugé par elle beaucoup plus rigoureusement qu'ils ne le feraient eux-mêmes. Qu'ils tiennent pour certain que je n'ai rien fait d'arbitraire et qui n'émane d'une loi. C'en est assez pour que je ne puisse pas être inquiet dans tout bon gouvernement. Mais ce n'est peut-être pas assez pour moi-même. Aussi je puis ajouter que mon cœur n'a jamais été le complice du mal que les circonstances ont pu produire. J'ai fait volontairement ce que j'ai cru juste et utile à la cause que j'ai embrassée. Le reste, je ne l'ai point empêché, mais souvent je ne le pouvais pas sans courir à une perte assurée. Je devais, dira-t-on, m'y exposer plutôt

que de tolérer l'injustice et de lui servir d'instrument; cela peut être vrai, mais du moins que je ne sois blâmé que par ceux qui l'eussent fait à ma place.

Il n'y a dans Auxerre qu'un seul homme qui soit en droit de me haïr, c'est Moreau que tu connais ; j'ai contribué indirectement à son arrestation, mais je l'ai fait en public et j'ai refusé de délibérer contre lui. Peu de temps après, c'est moi qui l'ai fait mettre en liberté. Loin de me repentir de cette dénonciation, je la ferais encore, parce qu'un homme de cette sorte doit être dévoilé. Excepté cet individu, je puis attester sur ce qu'il y a de plus sacré que je n'ai contribué en aucune manière à l'arrestation de qui que ce soit, que ceux qui ont éprouvé cette disgrâce doivent l'attribuer aux circonstances et qu'il y a plusieurs personnes qui me doivent la tranquillité dont elles ont toujours joui. Au reste, je crois fermement qu'il y a des moments de danger public où de pareilles mesures sont légitimes. Comme je ne puis me dissimuler à moi-même que j'ai fait à peu de chose près tout ce qui était possible sans un péril certain, j'ai l'âme parfaitement tranquille et c'est beaucoup.

Je suis, comme tu le sais, très disposé à prendre une extrême inquiétude ; aussi tous ces bruits m'ont-ils beaucoup affecté cependant, en y réfléchissant, je t'avoue que je ne vois pas que mes ennemis puissent réussir, car je serai soutenu ici par des personnes fort en crédit.

J'avais envie d'écrire à la section où se trouvait mon domicile, de la Fraternité je crois ; j'aurais présenté ma justification en peu de mots, et si on l'eut jugée convenable, j'aurais obtenu la faculté de me rendre pour quelques jours à Auxerre, pour me disculper en personne.

Crois-tu qu'il soit convenable de faire cette proposition ou d'adresser une lettre à l'Assemblée? Je suis tout prêt à faire cette démarche ; tu me marqueras si tu le crois utile, ainsi que les points surlesquels il faudrait appuyer et qui paraissent avoir fait le plus d'impression.

(*Extrait du bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, année 1858. t. XII, p. 121 et suiv.)

La conservation de cette lettre et de la note ci après est due à

M. Alphonse Bonard d'Auxerre, fils de M. Bonard, ancien professeur de mathématiques à l'école militaire, puis au collége d'Auxerre, premier maitre et ami de Fourier. M. Alphonse Bonard y joignit dix autres lettres et en fit don à la bibliothèque de la ville. Elles ont été insérées dans le bulletin de la société des sciences de de l'Yonne, par les soins et avec d'intéressants commentaires de M. Challe, président de la compagnie.

Notes sur l'école normale et les personnes attachées à cet établissement.

B.

L'école normale tient ses séances au jardin des plantes, dans un emplacement médiocre de forme circulaire; le jour ne vient que du haut ; les élèves, qui sont très nombreux, y sont rangés sur les gradins d'un amphithéâtre fort élevé ; il ne peut y avoir de place pour tous, et tous les jours il y en a un bon nombre qui trouvent la porte fermée; si l'on est dans le cas de sortir pendant la séance, on ne peut plus rentrer. Les élèves seuls y sont admis sur la présentation de leurs cartes à l'officier de garde ou au factionnaire. Il y a cependant quelques exceptions en faveur d'un petit nombre de citoyens dévoués et de plusieurs femmes. Au fond de la salle et dans une enceinte séparée par une grille, sont assis plusieurs savants de Paris et les professeurs. En face et sur un plancher un peu plus élevé, sont trois fauteuils pour les professeurs qui ont à parler et pour leurs adjoints. Derrière eux, et sur un second plancher plus élevé sont les deux représentants du peuple Lakanal et Delyère, avec le costume des députés en mission. La séance s'ouvre à onze heures lorsqu'un des députés arrive ; des applaudissements nombreux se font entendre dans ce moment et lorsque le professeur prend sa place. Les leçons sont presque toujours interrompues et terminées par des applaudissements. Les élèves gardent leur chapeau, le professseur qui parle est découvert ; trois quarts d'heure ou une heure après, un second professeur lui succède, puis un troisième et l'huissier annonce que la séance est levée. Les noms des professeurs sont con-

nus parmi les gens de lettres qui assistent aux séances ou aux conférences. J'ai remarqué Cousin, Lalande, Brisson, le libraire Pancouke, plusieurs professeurs du lycée. Plusieurs sont amenés dans les voitures nationales ou avec les députés: les professeurs ne viennent pas autrement.

Voici quelques détails sur les professeurs : ces minuties paraîtront superflues, mais je les écris parce que les journaux n'en rendent pas compte. Lagrange, le premier des savants d'Europe, paraît avoir de cinquante à soixante ans : il est cependant plus jeune; il a dans les traits de la dignité et de la finesse dans la physionomie; il paraît un peu grêlé ou pâle ; sa voix est très faible à moins qu'il ne s'échauffe ; il a l'accent italien très marqué et prononcé les s comme les z. ; il est très modestement vêtu en noir ou en brun ; il parle très familièrement et avec quelque peine, il a dans la parole l'embarras et la simplicité d'un enfant. Tout le monde voit bien que c'est un homme extraordinaire, mais il faut l'avoir vu pour y reconnaître un grand homme. Il ne parle que dans les conférences, et il y a telles de ses phrases qui exciteraient la risée. Il disait l'autre jour : « Il y a encore sur cette matière beaucoup de choses importantes à dire, mais je ne les dirai pas. » Les élèves, dont la plupart sont incapables de l'apprécier, lui font assez peu d'accueil, mais les professeurs le dédommagent.

Laplace, qui est, ainsi que lui, professeur d'analyse, avait été nommé à Melun élève de l'école normale, il avait accepté ; le gouvernement a réparé cette erreur administrative. Laplace est au premier rang parmi les savants, il est connu dans l'Europe pour excellent géomètre, physicien et chimiste ; il paraît assez jeune, a la voix faible, mais nette ; il parle avec précision, mais non pas sans quelque difficulté : il est d'un extérieur assez agreable et vêtu fort simplement ; il est d'une taille moyenne. L'instruction mathématique qu'il donne n'a rien d'extraordinaire et est fort rapide.

Haüy, ci devant abbé, est d'une simplicité et d'une modestie fort extraordinaires ; il n'est pas vieux, son costume est encore à peu près celui d'un homme d'église; il a en outre refusé de prêter le serment. Il a la voix très nette, se fait parfaitement enten-

dre et parle avec beaucoup d'élégance et de facilité. Il est impossible de s'exprimer en meilleurs termes. On assure qu'il sait de mémoire sa leçon ; il paraît qu'il en lit une partie, ce qu'il n'est pas toujours aisé de distinguer, car les professeurs sont éloignés et ils ont toujours leurs cahiers sous les yeux. Il est tellement timide que si quelqu'un prend la parole pour lui demander un éclaircissement, il se brouille et répond mal ou ne répond point du tout. Ce n'est pas qu'il ne soit fort instruit, et s'il ne brille pas comme les deux premiers par le génie, il a du moins tout l'éclat de la méthode et l'appareil de la démonstration la plus élégante.

D'Aubenton est un vieillard cassé que l'on porte pour ainsi dire au fauteuil, il lit et parle alternativement; il n'est entendu de personne. Il y a quelques répétitions dans ses leçons, mais elles sont remplies de raison et de science. Il n'y a point eu de naturalistes plus complétement et plus sagement instruits. Il a dans la parole un ton de bonhomie qui ajoute au respect qu'il inspire.

Bertholet est le plus grand chimiste que nous ayons, soit en France, soit chez les étrangers ; il n'est pas âgé et d'un extérieur assez ordinaire. Il ne parle qu'avec la plus extrême difficulté, hesite et se répète dix fois dans une phrase et paraît embarrassé dans ses moindres détails d'une expérience. Son cours n'est compris que de ceux qui étudient beaucoup ou qui savent déjà, c'est pour cela qu'il déplaît à la grande majorité. Son cours est un assemblage de dissertations utiles, très sages et très savantes, il il a assez de peine à se faire entendre.

Monge a la voix forte, il est actif, ingénieux et très savant. Comme on le sent, il excelle dans la géométrie, la physique et la chimie; la science dont il donne des leçons est infiniment curieuse et il l'expose avec toute la clarté possible. On trouve même qu'il est trop clair ou plutôt que sa méthode n'est pas assez rapide. Il donnera des leçons particulières de pratique. Il parle très familièrement, avec précision le plus souvent. Il n'est pas seulement recommandable pour ses hautes connaissances, on le dit très estimable sous tous les rapports publics et privés; son extérieur est fort ordinaire.

Thouin est un naturaliste très instruit ; il est maintenant dans la Belgique, où le gouvernement emploie ses talents.

La Harpe est fort connu, parle avec beacoup d'élégance et de goût ; il n'a pas le ton de charlatanerie qu'on peut reprocher à quelques autres, mais il a le ton goguenard et tranchant ; il parle sans avoir l'air gêné et a la voix fort nette. Littérateur très-savant, il ne fait point parade de science, ne la montre qu'à propos, ne cherche pas, comme d'autres, à vanter son art plus que tous les autres, et se fait écouter avec plaisir par les gens de bon goût. Il s'est montré partisan déclaré, comme on peut le voir dans son programme, et ne sera approuvé en cela que de la multitude. La persécution injuste qu'il dit avoir éprouvée n'est pas un excuse suffisante, car il faut être tolérant, même à l'égard de ceux qui ne le sont pas toujours. Au reste, je trouve qu'il est de tous les professeurs celui qui parle le mieux.

Volney est un homme assez jeune et fort bien vêtu, grand, d'un extérieur très agréable. Je connais peu ses écrits. Il parle avec facilité et en termes extrêmement choisis ; sa parole est lente, et il semble s'y complaire. Si les connaisseurs ne sont pas flattés sous le rapport du goût, ils sont du moins étonnés par l'éclat de la diction. Il a voulu remplir son cours de trop de philosophie, et au milieu de ces accessoires brillants, l'objet principal de l'instruction disparaît.

Sicard est connu comme instituteur des sourds et muets. Petit de taille, encore jeune, il a la voix forte, distincte et timbrée. Il est ingénieux, intéressant, actif, et sait comment occuper une grande assemblée. Il plait à la multitude, qui l'applaudit à tout rompre. Il vante son art, sa méthode et ses principes, et parle à tout propos de l'homme de la nature, qu'il prétend être le sourd et muet. C'est un homme de beaucoup d'esprit sans génie, qui paraît fort sensible et qu'au fond je crois modeste, mais qui a été séduit par je ne sait quel système de grammaire, qu'il prétend être la clef des sciences. Il parle souvent, longtemps et avec emphase, il a dans l'accent et dans la diction quelque chose de capricieux. Son projet de grammaire, qui a quelques côtés brillants, est un des plus fous que je connaisse. Cependant on parle de l'adopter et même de le prescrire dans les écoles de la République. Si on en vient là, nous aurons de quoi rire.

Du reste, Sicard est rempli de zèle et de patience et donne l'exemple de toutes les vertus, mais il est fou : et cela me fait songer qu'il plaît aux femmes, quoique petit et assez laid.

Mentelle est connu à Auxerre. Ses leçons sont extrêmement familières et n'ont rien qui soit digne de l'établissement ; il converse passablement, autant que j'en puis juger, car je ne l'écoute presque jamais,

Buache est un géographe très renommé, qui parle fort mal et indique quelquefois de la science.

Garat est un homme assez jeune, d'une taille médiocre et d'un extérieur assez agréable. Il a la voix forte, le ton animé et très oratoire. Sa parole est forte et éloquente. Il a moins de goût que La Harpe, mais plus de chaleur, de vivacité. Quant au fond, je lui trouve ses idées un peu exaltées : il ne parle rien moins que de perfectionner l'organisation humaine et d'ouvrir des routes jusqu'ici inconnues à l'esprit humain. Il vante beaucoup et presque exclusivement Bacon, Locke et Condillac, dont il est admirateur enthousiaste. Au reste, il faudrait être injuste pour refuser à Garat des talents supérieurs et extraordinaires ; c'est, après La Harpe, celui que j'aime le mieux entendre parler.

OUVRAGES DE FOURIER

Mémoire sur la Révolution générale des Équations algébriques, (*Décade Egyptienne* an VI).

— Note sur un projet de machine mue par la force du vent, qu'on pourrait employer pour arroser les terres. (*Décade id.*)

— Recherches sur les Oasis. (Décade de l'an VII, p. 150).

— Rapport sur l'aqueduc qui porte les eaux du Nil au château de Kain. Il détermine le temps de construction de ce monument et en fait la description, ainsi que des machines qui y sont employées. (*Décadi*, même année).

— Recherches sur la Mécanique générale. 1re partie (*Id. ibid*) 2e partie (id) 6 et 26 frimaire.

— Recherches sur la méthode d'Illumination. (Décade).

— Démonstration d'un nouveau Théorème de l'Algèbre. (Décad 11 messidor.)

— Tableau des Révolutions et des mœurs en Egypte. (*Courrier d'Egypte*, 24 vendémiaire, an IX.)

— Sur l'Analyse indéterminée. (*id.* 6 nivôse an IX).

— Rapport sur les recherches à faire dans l'emplacement de l'ancienne Memphis et dans toute l'étendue de ses sépultures. (*Courrier d'Egypte*, numéros 104 et 106)

— Préface de la description de l'Egypte. (1er volume du grand ouvrage sur l'Egypte).

— Mémoire sur la Balistique. (t. II du *Journal de l'école polytechnique.*)

— Rapport sur les établissements appelés *Tontines.* (Paris, 1821.)

— Théorie analytique de la Chaleur. (Paris, 1822).

— Rapports sur les progrès des sciences mathématiques (1822-1829.)

— Eloges de Delambre, de W. Herschell, de Bréguet, de Charles. (1823-26).

— Recherches statistiques sur la ville de Paris, 4 vol. (1823-1829.)

— Analyse des équations déterminées (Paris, 1831) ouvrage posthume publié par M. Navier de l'Institut.

— Plusieurs articles biographiques sur des géomètres célèbres ont été fournis à la biographie universelle de Michaud par Fourier.

P.-S. — Nous devons, en terminant, témoigner notre gratitude à M. Challe, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, qui nous a fourni de précieuses indications sur Fourier, à M. le général de Marcilly, qui nous a fait parvenir une notice peu connue, par Barginet de Grenoble, et à M. Pierre Larousse qui a bien voulu nous communiquer le manuscrit de l'excellent article sur Fourier qu'il a composé pour son dictionnaire universel.

E. D.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

DEUXIÈME PARTIE.

SCIENCES NATURELLES

VINGT-CINQUIÈME VOLUME

TOME V DE LA 2e SÉRIE.

1871.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1871.

II.

SCIENCES NATURELLES.

DE LA PISCICULTURE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Par M. BERT.

Nous transcrivons ici la lettre de M. Paul Bert adressée au mois d'avril de l'année dernière aux personnes qui dans ce département s'intéressent aux développements de l'industrie naturelle. Les tristes événements qui se sont passés à cette époque ont pu la faire perdre de vue. Elle se trouvera ainsi rappelée au souvenir des membres de notre société.

« Dans la préface de mon *Catalogue des Animaux vertébrés du département de l'Yonne* (1), publiée en 1864, j'in-

(1) *Catalogue méthodique et raisonné des animaux vertébrés* qui vivent à l'état sauvage dans le département de l'Yonne, avec la clef des genres et la diagnose des espèces. In 8°, 145 pages, 2 planches. — Paris, chez V. Masson; Auxerre, chez Perriquet, imprimeur.

diquais l'importance que présenterait une étude approfondie de la distribution des poissons dans les divers cours d'eau et canaux qui arrosent ce département. L'intérêt de cette étude, évident aux yeux du naturaliste, se révèle même au point de vue pratique.

« En effet, si l'on veut s'occuper un jour de la pisciculture, et du repeuplement de nos rivières dévastées, il faudra connaître d'abord à fond les espèces de poissons qui se plaisent dans les divers cours d'eau, sous peine de commettre de grossières et coûteuses erreurs.

« J'ai déjà rassemblé sur cette question des documents nombreux et intéressants. Mais elle est de celles que sont impuissants à résoudre les efforts d'un seul homme. La multiplicité des renseignements à recueillir nécessite le concours d'observateurs nombreux, habiles, connaissant bien les espèces de poissons et très au courant des constatations qui ont pu être faites dans les localités qu'ils habitent.

« C'est dans ces conditions que, connaissant votre compétence dans ces questions, je m'adresse à vous, Monsieur et très honoré compatriote. Je vous envoie un tableau, sorte de questionnaire, dans les colonnes duquel je vous prie de vouloir bien inscrire tous les renseignements que vous avez constatés vous-même, ou qui vous sont parvenus de source sûre. Ce me sera à la fois un devoir et un plaisir, dans la publication de mon travail, d'indiquer la part que je devrai à votre utile coopération.

« Veuillez me permettre de vous faire quelques observations à propos des diverses indicationns dudit tableau :

« Vous voudrez bien, d'abord, inscrire à la place indiquée : 1° votre nom avec votre adresse ; 2° le nom de la rivière ou du ruisseau sur lequel ont porté vos observations, en spécifiant

de quel point en aval, à quel point en amont, vous avez constaté les faits que vous me communiquerez. Je vous prie de ne pas négliger les plus petits cours d'eau, où peuvent être faites des rencontres fort intéressantes. Il ne faut pas non plus oublier les étangs.

« La première colonne contient l'énumération des poissons qui ont été trouvés à ma connaissance, dans le département de l'Yonne. Si vous avez constaté quelque espèce qui n'y soit point portée, je vous prie instamment de combler cette lacune, en me donnant à ce sujet les plus minutieux détails. Prière également d'ajouter dans cette colonne le nom vulgaire sous lequel le poisson est connu dans la localité.

« La deuxième colonne est destinée à indiquer quelques caractères distinctifs pour certaines espèces difficiles à reconnaître les unes des autres. S'il vous restait quelques doutes, je vous prie d'en inscrire les motifs dans la sixième colonne, et je vous serais fort reconnaissant si vous pouviez conserver dans de l'esprit de vin, pour que je puisse plus tard l'examiner, un échantillon de l'espèce pour vous douteuse.

« Dans la troisième colonne, vous voudrez bien inscrire, en face du nom de la première colonne, l'une des mentions suivantes : *Je l'ai vu*, ou bien *je sais qu'on le prend*, ou bien *je n'en ai jamais entendu parler*, ou enfin *je suis sûr qu'on n'en prend jamais*. Vous indiquerez en même temps si l'espèce est très-rare, rare, commune ou très-commune.

« Quatrième colonne : Indiquer les endroits où se rencontrent en plus grande abondance les diverses espèces, si elles préfèrent les eaux profondes, courantes, claires, etc.

Cinquième colonne : Son titre l'explique suffisament ; il sera bon d'indiquer si les passages sont réguliers tous les ans ou

n'ont été constatés que de loin en loin, si leur abondance est ou n'est pas à peu près constante, etc.

« Sixième colonne: Observations diverses, je vous serai obligé d'enregistrer dans cette colonne tout ce qui vous paraîtra intéressant, à propos de chaque espèce: il serait surtout très-important de signaler le cas où une espèce est devenue rare après avoir été abondante, et surtout la cause présumée de ce changement (canalisation, nettoyage des rivières, établissements d'usines, de barrages, etc.) C'est encore là que vous pourrez enregistrer vos observations sur le lieu et l'époque de la fraye, sur la taille extraordinaire de certains individus, sur des mortalités singulières, etc. Pour les petits cours d'eau, indiquer si en aval du lieu d'observation se trouve quelque barrage qui interrompe d'une manière complète et permanente la communication avec la rivière où le cours d'eau va se jeter.

« Je vous adresse deux exemplaires dudit tableau. Je vous serais très-obligé d'inscrire de suite, sur l'un d'eux, tous les renseignements qui sont bien présents à votre mémoire et de me le retourner le plus tôt possible. Vous garderiez l'autre pour compléter à loisir les observations qui vous sembleraient douteuses encore .

« Vous voudriez bien m'envoyer les tableaux à l'une des deux adresses suivantes :

« *Monsieur le docteur Paul BERT, à Auxerre*

« Ou — — *à la Sorbonne, Paris.*

« J'ose espérer, Monsieur et très honoré compatriote, que votre concours dévoué ne me fera pas défuut. et je vous prie d'agréer, avec mes remerciements, l'expression de ma considération très distinguée.

« P. BERT,

« Professeur à la faculté des Sciences de Paris.»

Voici le texte du tableau qui accompagnait la lettre de M. Bert :

1° Nom et adresse de l'observateur?

2° Nom du cours d'eau, du canal, de l'étang, auxquels se rapportent les observations?

3° Indication des points extrêmes en aval et en amont entre lesquels ont été prises les observations?

I *Noms des Espèces de Poissons.*	II *Caractères distinctifs.*
1. Carpe	
2. Bouvière	Ressemble à une petite carpe longue de 4 à 5 centim. Mais 12 rayons seulement à la nageoire dorsale, tandis que la carpe en a 19 ou 20
3. Barbeau ou ***Barbillon***	
4. Goujon	
5. Tanche	
6. Véron	
7. Brême ordinaire ou ***grande Brême***	Plus de 25 rayons à la nageoire derrière l'anus
8. Brême bordelière ou ***petite Brême***	Moins de 25 rayons à la nageoire anale
9. Gardon	
10. Meunier ou ***Chevaine*** ou ***Rotisson***	
11. Vandoise	Quelquefois confondue avec le précédent ; a la tête beaucoup plus petite et étroite
12. Rotengle	La nageoire dorsale commence en arrière des ventrales et non au-dessus comme chez le Gardon et la Vandoise. Œil très rouge
13. Ablette	Dos vert ; une seule rangée de points à la ligne latérale.
14. Spirling ou Louvotte	Dos olivâtre ; la ligne latérale porte deux rangées de points
15. Chondrostôme (1) nase ou nez	Museau épais et aplati en avant. Environ 60 écailles à la ligne latérale

(1) Ce poisson, qui était autrefois inconnu dans l'Yonne, à Auxerre, y a soudain apparu depuis quelques années en quantités notables.

16. Loche franche	Corps arrondi ; pas d'épine au-dessous de l'œil
17. Loche de rivière	Corps aplati ; une petite épine mobile sous l'œil
18. Alose	
19. Brochet	
20. Saumon	
21. Truite commune	
22. Épinoche (1)	3 épines sur le dos
23. Épinochette (2)	8 à 10 épines sur le dos
24. Chabot ou Têtard	
25. Perche	
26. Perche grémille ou goujonnière	
27. Lotte	
28. Anguille (3)	
29. Esturgeon	
30. Lamproie de rivière (4)	De 30 à 40 centimètres de longueur ; les deux nageoires dorsales séparées
31. Lamproie sucet	De 15 à 25 centimètres ; les deux nageoires dorsales continues
32. Lamproyon ou Chatouille (5)	Pas de dents

III. *Existent-ils dans la rivière observée ? Sont-ils communs ou rares ?*

IV. *Dans quels endroits se tiennent-ils de préférence ?*

V. *Sont-ils de passage ? Époques de la montée, de la descente ?*

---

(1) Comme il existe un grand nombre d'Epinoches et d'Epinochettes, souvent nommées Epingales, il serait fort à désirer que l'observateur conservât dans de lesprit de vin quelques-uns des individus qu'il aurait observés.

(2) Indiquer les variétés rencontrées, désignées par les pêcheurs sous les noms de large bec, bec allongé, etc.; dire également si l'on en prend de très petites et à quelle époque de l'année.

(3) La prend-on à toutes les époques de l'année ?

(4) Le nom de Chatouille est quelquefois donné également au Sucet. Au reste, on sait que e Lampryon ou Lamprillon est le jeune âge de la Lamproie sucet.

DU BUTTAGE

OU DE LA PLANTATION DES ARBRES

EN BUTTES OU MONTICULES.

Par M. CH. DE KIRWAN.

Au premier abord, planter un arbre semble la chose la plus simple du monde. Faire un trou en terre, y introduire les racines du jeune plant en lui conservant la position verticale; remettre ensuite dans le trou la terre qu'il a fallu enlever pour le creuser, n'est-ce pas là tout le secret de l'opération?

Non seulement là n'est pas tout le secret, mais encore, réduite à ces termes vagues, la pratique d'une plantation peut être détestable et, bien loin de préparer la reprise du végétal, amener au contraire son dépérissement et sa mort.

La manière de creuser les trous, la forme, les dimensions à leur donner, le mode d'introduction de la terre autour des racines, le tassement du sol; avant même ce travail, le choix des jeunes arbres, les précautions à prendre pour leur arrachage, ainsi que leur conservation entre le moment de la sortie de terre et celui de la mise à demeure, voilà autant de points dont l'importance est majeure pour le succès d'une plantation.

Mais il est de ces cas particulièrement difficiles où l'observation la plus rigoureuse de toutes les règles basées sur la

théorie comme sur la pratique, est insuffisante à assurer la réussite d'une opération de ce genre.

Supposons par exemple un terrain saturé d'eau et sans écoulement possible, un fonds marécageux. Du moment qu'un sol contient, à dose plus ou moins forte, un excès d'humidité, il est facile de concevoir qu'il y aura toujours inconvénient à à ce que les racines des arbres nouvellement plantés plongent dans l'intérieur de ce terrain, d'autant plus imprégné d'eau en excès que la profondeur atteinte par ces racines sera plus grande (1). (fig. 1 et 2).

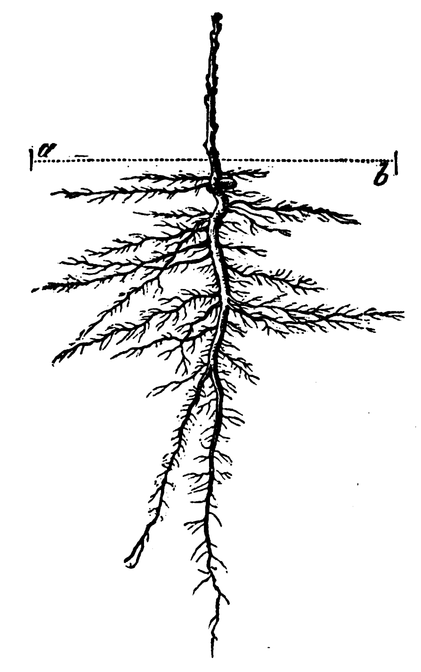


Fig. 1. — Plant de un an extrait d'une pépinière.

(1) La ligne ponctuée *a b* marque la hauteur à laquelle les plants, d'après lesquels ont été dessinées les figures intercalées

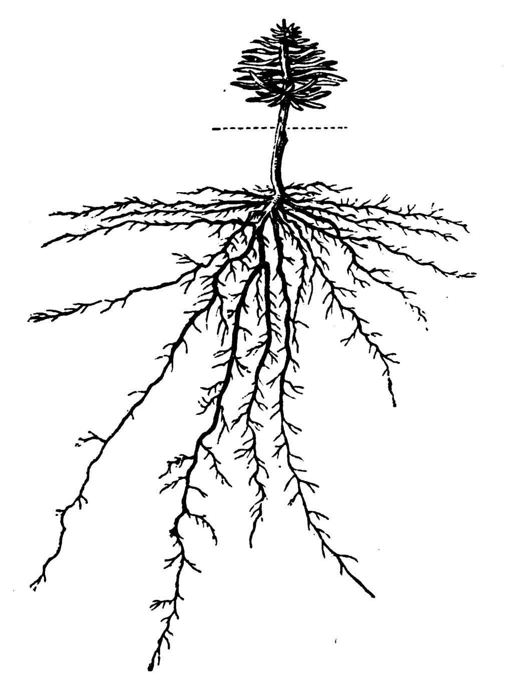


Fig. 2. — Sapin de deux ans repiqué d'un an.

Les essences même qu'on peut appeler *aquatiques* parce qu'elles se plaisent dans des terres de cette nature, courront le risque que leurs organes souterrains, avant de s'être rendus maîtres du sol et d'avoir pu commencer à s'en assimiler les éléments, ne pourrisent plus ou moins au contact de cette

dans le texte, se trouvaient enfouis, soit, les premiers, dans le sol de la pépinière où ils avaient été semés (fig. 1, 2, et 3), soit les autres (fig. 4 bis et suiv.), dans les buttes formées sur leurs racines lors de leur plantation.

eau, lors même qu'on en aurait taillé et rogné les racines à la manière indiquée par la figure 3.

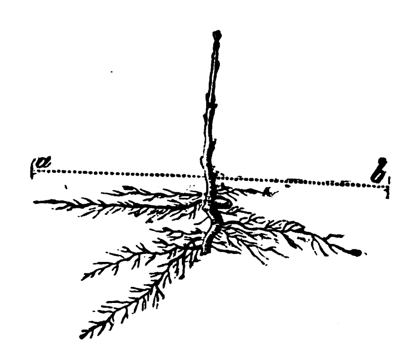


Fig. 3. — Le jeune plant de la figure 1 après la taille des racines.

Mais comment planter des arbres sans introduire immédiatement leurs racines dans l'intérieur du sol? Ne vaudrait-il pas autant prétendre faire de l'équitation sans monter à cheval ou bien nager sans se mouiller? N'est-ce pas là, en un mot, un vain paradoxe ou une mauvaise plaisanterie?

Point; et le problème est d'une solution facile.

On peut planter sans creuser la terre et en se contentant de poser le jeune arbre à même sur le sol. Là ne se borne pas, assurément, l'opération; tel est du moins son principe, et l'on voit du premier coup de quel avantage doit être ce système pour la plantation des lieux, entre autres, où règne un excès d'humidité.

Autour des racines de l'arbre doit s'élever un monticule de terre de bonne qualité, bien divisée, ou mieux d'un compost ou terreau végétal préparé à cet effet. Ce monticule, formé de manière à assurer l'équilibre de la tige, sera ensuite soigneusement recouvert avec des mottes de gazon, compactes,

taillées pour envelopper exactement la butte, depuis le collet de la racine jusqu'à la base même du monticule.

Ces agencements bien exécutés, l'assiette du plant sera solide, autant au moins que si le végétal eut été mis dans un trou, et sa reprise mieux assurée. On en verra plus loin les raisons.

Mais comme il y a mille manières, dont beaucoup sont mauvaises, de creuser une petite fosse et de la combler ensuite après y avoir introduit les racines d'un jeune arbre, autrement dit de faire une plantation par le procédé ordinaire, il peut y avoir aussi un grand nombre de façons, dont une seule bonne, de planter par la méthode qui vient d'être indiquée.

Cette méthode s'appelle *Buttage, plantation en buttes* ou bien encore *procédé Manteuffel*, du nom du baron de Manteuffel, grand-maître des forêts de Saxe, qui l'a popularisée et répandue en Allemagne.

L'opération comprend trois parties distinctes :

1° La préparation du terreau végétal ou du compost destiné à la formation des buttes ;

2° La mise en place des plants, ou le buttage proprement dit ;

3° Le recouvrement des buttes ou monticules.

I

PRÉPARATION DU TERREAU.

S'il ne s'agissait que d'une plantation de peu d'importance et ne comprenant par exemple qu'un petit nombre de brins à grouper dans l'angle d'un jardin, cette première partie de l'opération n'existerait pas, ou plutôt se confondrait avec les

travaux généraux qui incombent au jardinier : un bon jardinier, en effet, doit toujours avoir quelques mètres cubes disponibles de terreau formés avec les débris végétaux, feuilles mortes, mauvaises herbes, plantes fanées, etc, provenant de l'entretien même du jardin. C'est là un terreau frais et léger, assez et point trop substantiel, qui convient particulièrement aux jeunes arbres.

Mais si l'on veut opérer, sur une grande échelle, procéder, je suppose, à un repeuplement forestier, il faut préparer son terreau d'avance et dans des conditions qui n'entraînent que la moindre dépense possible. Il n'est pas nécessaire que la terre qu'on aura préparée renferme toute les qualités du terreau proprement dit ; il suffit, et cette condition est d'ailleurs importante, qu'elle réunisse à un ameublissement complet les meilleures conditions de fertilité que l'on puisse réaliser à peu de frais.

Pour cela faire on déterminera, au moyen de quelques sondages, ceux des emplacements du terrain à planter ou de ses abords, dont le sol est de meilleure qualité et le moins pierreux. On enlèvera à la houe le gazon, la bruyère et autres végétaux recouvrant ces emplacements et on les mettra à part. Après avoir convenablement pioché les parties ainsi dénudées on enlèvera à la pelle la terre ainsi ameublie pour la ranger en une sorte de bourrelet le long de la petite excavation produite par son enlèvement ; après l'épierrement et le nettoiement au rateau de ce bourrelet, on étalera sur lui une partie des touffes de bruyère et des mottes de gazon que l'on frappera à plusieurs reprises avec le dos d'un rateau de manière à en détacher le terreau naturel adhérant aux racines. On mélangera cette deuxième couche avec la première. Le tout sera mis en un tas sur lequel on brûlera les

gazons, bruyères, etc.; les cendres seront ensuite mêlées aussi bien que possible avec la terre que l'on disposera finalement en monceaux affectant la forme des mètres de pierres cassées le long des routes.

M. de Manteuffel veut que chaque monceau comprenne environ de un à deux mètres cubes : il recommande de procéder à cette préparation du compost autant que possible dans les mois d'août et de septembre précédant le printemps où la plantation doit avoir lieu. A cette époque, dit-il, le temps est sec et chaud, ce qui permet de travailler facilement la terre, les plaques de gazon et de bruyère se dessèchent complétement et se dépouillent aisément de la terre qu'elles contiennent; enfin les racines et autres résidus brûlent avec plus de facilité (1).

La confection de chaque monceau de compost cubant deux mètres représente la journée d'un bon ouvrier au fait de la besogne. La quantité de terreau à employer varie avec les plants eux-mêmes. Pour des brins d'arbres résineux, (pins, sapins, épicéas, etc.) âgés de 2 ans, 10 décimètres cubes suffisent; de hautes tiges de chêne en réclament soixante. Ainsi un tas de deux mètres peut servir à butter 200 brins résineux de deux ans ou environ 33 hautes tiges de chêne.

II

MISE EN PLACE DES PLANTS OU BUTTAGE PROPREMENT DIT.

Trois règles importantes seront ici soigneusement observées.

(1) L'*Art de planter* par le baron de Manteuffel, traduit de l'allemand par Stumper et Gouët. Paris, J. Rothschild, éditeur.

1° *Les racines doivent être placées à même sur le tapis végétal du sol*, c'est-à-dire en contact immédiat avec les plantes herbacées qui le recouvrent. Quand celles-ci seront enfermées sous le petit monticule qui s'élèvera autour des racines, elles ne tarderont pas à se décomposer et à pourrir : de là un dégagement de chaleur moite et une production d'éléments organiques assimilables, particulièrement propres à entretenir le chevelu autour des racines et à préparer le développement de celles-ci. Enlever ces plantes herbacées ou les séparer du plant par une couche de terre interposée, ce serait priver le jeune arbre d'une source de nourriture très riche (fig. 4).



Fig. 4. — Section verticale d'une butte enlevée dans une plantation de deux ans, exécutée dans un sol imperméable, glaiseux, pauvre en humus et tapissé de bruyères (Baron de Manteuffel : *L'Art de planter*). — *a*, le niveau du sol. — *b*, le lit de détritus végétaux recouvert par la butte. — *c*, le terreau dont la butte avait été formée.

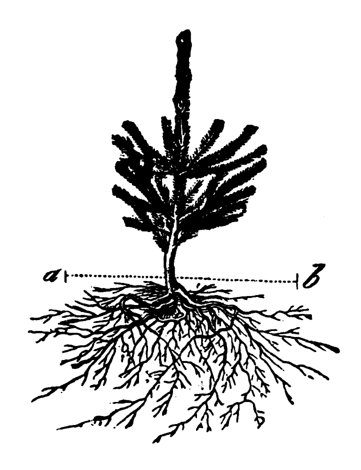


Fig. 4 *bis*. — Autre plant (Pin Sylvestre) après deux ans de buttage, mais qui, n'ayant pas été soumis à une section verticale comme le précédent, a conservé intactes toutes ses racines. En le comparant au plant représenté par la figure 5, p. 20, on voit que ces racines se sont développées au point d'avoir déjà pénétré dans le sol formant la base et le support de la butte.

2° *Toute violence sur les racines doit être évitée et ces organes ne doivent être courbés que le moins possible.*

La seconde de ces deux prescriptions, infiniment plus facile à remplir dans un buttage que dans une plantation en trous, ne demande ici que de l'attention et du soin. Elle a pour but d'éviter de contrarier ou de ralentir le mouvement de la sève, et en même temps elle oblige l'ouvrier à répartir les racines dans l'intérieur de la butte, aussi régulièrement qu'il peut être désirable.

Il est également facile de ne pas violenter ces organes, ce qui déchirerait leurs délicats tissus et compromettrait ou dé-

truirait leur vitalité. C'est du reste principalement pendant la déplantation et l'émondage des brins à planter que cette prescription réclame une observation plus ponctuelle.

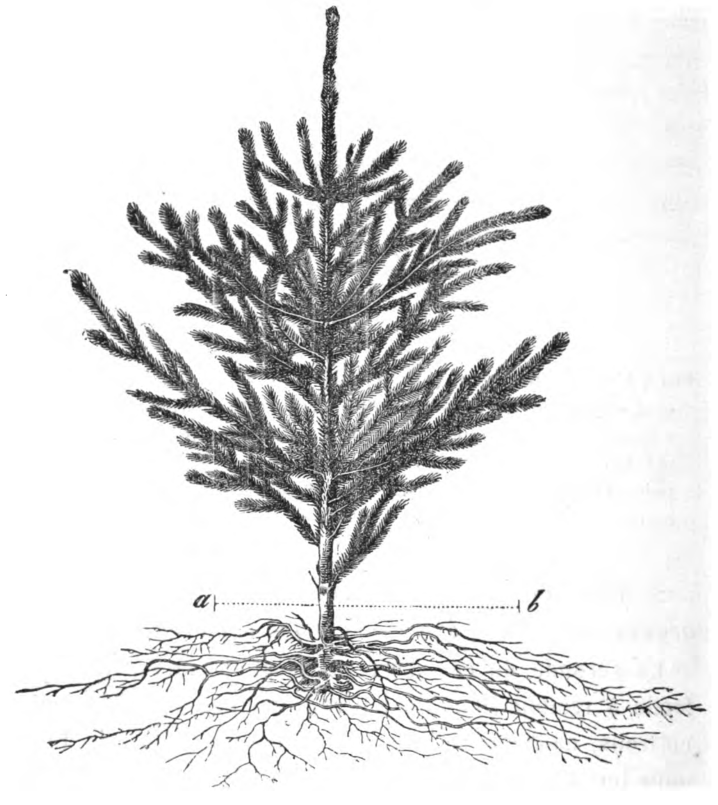


Fig. 4 *ter*. — Le même arrivé à la fin de la quatrième année. Les racines se sont développées et étendues de toutes parts, bien au-delà des dimensions de la butte.

3° *Enfin, il faut éviter avec grand soin de comprimer la terre autour des racines, et généralement de tasser les buttes.*

Il n'en est plus ici, comme dans les plantations par trous : le tassement du sol est alors une condition nécessaire de solidité et de non-dessèchement des racines par l'action trop directe de la chaleur solaire. Les monticules, dans la plantation en buttes, sont hermétiquement recouverts de mottes de gazon qui en assurent la solidité et y maintiennent la fraîcheur : nous le verrons plus loin. Les tasser artificiellement nuirait, en pure perte, à la régularité du tassement naturel et pourrait empêcher la libre émanation des sucs provenant de la décomposition des herbes enfouies sous la butte.

La première chose à faire pour réaliser l'exacte observance de ces règles, c'est d'établir d'abord, au moyen de cordeaux, l'emplacement des lignes de plants. De mètre en mètre ou de deux mètres en deux mètres, suivant l'espacement adopté, des nœuds ou autres marques sont faits sur les cordeaux, et la terre est ensuite apportée et déposée en tas près de chaque nœud ou marque, suivant la quantité réglée d'avance.

Si l'on ne tenait pas à une extrême régularité dans l'alignement des plants, on pourrait, au lieu d'employer des cordeaux, se contenter d'espacer les buttes à l'aide d'un bâton ou d'une perche coupée à la longueur convenable et qu'on alignerait à simple vue au fur à mesure des dépôts de terreau.

Pour placer le plant et asseoir ses racines sur le gazon même, on écartera avec la main la terre du centre de la butte, de manière à dégager entièrement le tapis végétal sur une largeur telle que les organes souterrains, régulièrement écartés, puissent tous y reposer à plat (fig. 5). Le plant étant tenu par une des mains de l'ouvrier, celui-ci saupoudrera de l'autre les racines avec du terreau bien émietté, et ne refer-

mera la butte que quand leurs interstices seront parfaitement comblés.

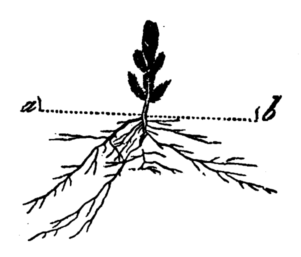


Fig. 5. — Plant de deux ans (pin) pris en pépinière pour être butté.

III

RECOUVREMENT DES BUTTES.

Nous disons à dessein *recouvrement* des buttes et non pas *gazonnement*. Le gazonnement suppose de l'herbe placée de manière à pouvoir croître et maintenir sa végétation et sa verdure. Au cas particulier, cette végétation aurait le grave inconvénient d'absorber les éléments nutritifs contenus dans la butte, et d'affamer le jeune plant.

Les mottes de gazon dont on se servira pour recouvrir le petit monticule, doivent être placées *l'herbe en dessous*. On les déposera de telle sorte qu'elles enveloppent hermétiquement la butte sans laisser aucun intervalle ni le long des parois *ni autour du collet*, ni surtout à la base. De toutes les formes à donner à ces mottes, celle qui paraît préférable est la forme en croissant, parce qu'elle laisse moins de prise, en cas de sécheresse, au retrait des bords. On recouvre en premier lieu le côté nord de la butte, ensuite le côté sud, afin que s'il se produit quelque fissure pendant l'été, celle-ci se trouve ombragée par le rebord de la motte méridionale.

Si le gazon faisait défaut, on y suppléerait par des plaques taillées dans le tapis serré que forment souvent en forêt la bruyère, la myrtille, l'airelle. Cette ressource même venant à manquer, on couvrirait les buttes avec de la mousse serrée et retenue soit par des pierres plates, soit par une couche de terre ordinaire, étendue par dessus.



L'avantage d'un tel procédé pour planter les terrains tourbeux et marécageux, où l'humidité est toujours plus ou moins en excès, cet avantage est évident et ne demande pas de démonstrations. Les jeunes arbres plantés au-dessus de la zône immergée n'auront pas à souffrir de cet excès, et s'ils appartiennent à des espèces appropriées à de tels terrains, les racines ne pénétreront dans la couche marécageuse que lorsque déjà elles se seront rendues maîtresses de la terre assainie qui les entoure.

Mais dans toutes espèces de terrains, compactes ou légers, arides ou forts, la plantation par buttes donne des résultats excellents. Si la première idée en a été suggérée à notre Duhamel par la difficulté même d'employer avec succès tout autre procédé dans les sols saturés d'eau, M. le baron de Manteuffel, qui a le premier fait application de cette méthode sur une grande échelle, déclare s'en être servi dans tous les terrains, *excepté dans les terres tourbeuses ou marécageuses* où il ne s'est pas trouvé avoir des plantations à faire. Partout, du reste, un succès certain a couronné ses travaux. comme l'indique la comparaison des figures qui précèdent et de celles qui suivent (fig. 6, 7 et 8), toutes exécutées d'après nature (1).

(1) Ces figures proviennent d'un ouvrage allemand précédemment cité, dont l'éditeur Rothschild a donné, sous le titre de

Il resterait à expliquer en quoi consiste l'avantage de ce système sur la plantation par trous, dans les cas autres que ceux des terrains saturés d'humidité. Il resterait aussi à prévenir les objections qui peuvent s'élever dans l'esprit du lecteur quant à la solidité des sujets ainsi plantés et sur la question d'augmentation des frais de main-d'œuvre qui semblent, au premier abord, devoir résulter de la confection et du recouvrement des buttes.

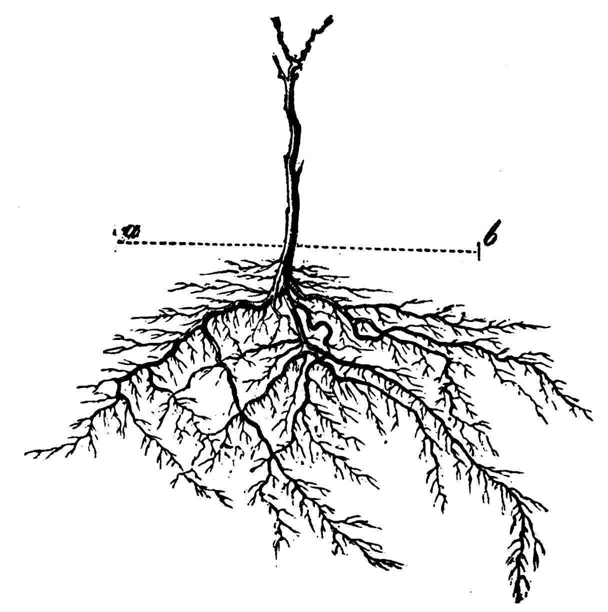


Fig. 6. — Plant de chêne après un an de buttage en sol graveleux, découvert, exposé au midi et sujet à se dessécher.

L'Art de planter, une excellente traduction formant un petit volume in-18. — L'auteur affirme que les figures dont son travail est orné sont toutes d'une scrupuleuse exactitude. Elles sont généralement à l'échelle de 1/12e de la grandeur naturelle, excepté les trois dernières réduites au 1/8e.

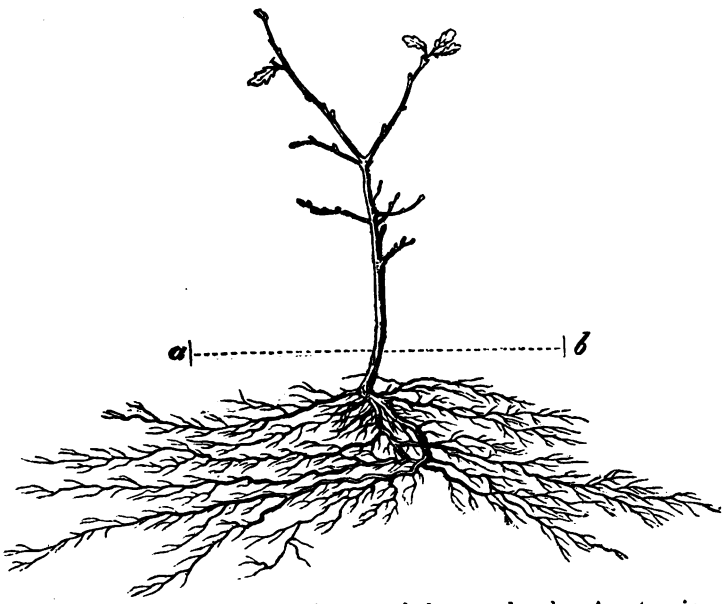


Fig. 7. — Plant de chêne après deux ans de buttage dans le même terrain.

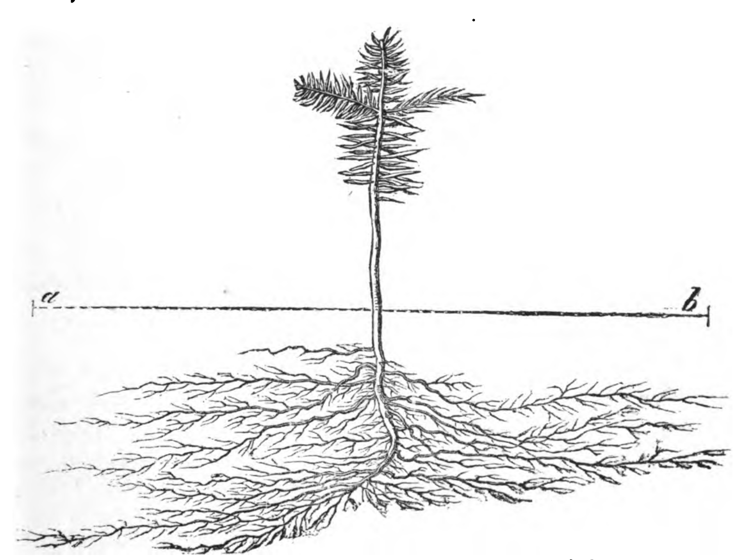


Fig. 8. — Plant de sapin de deux ans, après un an de buttage.

Ces considérations, qu'il ne serait possible d'introduire dans la présente notice qu'en donnant à celle-ci des proportions supérieures à celles du cadre que nous nous sommes tracé, pourront faire, ultérieurement, l'objet d'un nouvel entretien.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

TROISIÉME PARTIE.

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

VINGT-CINQUIÈME VOLUME

TOME V DE LA 2e SÉRIE.

1871.

MEMBRES DU BUREAU.

	MM.
Président	A. Challe.
Vice-Présidents	A. Chérest.
	G. Cotteau.
Vice-Président honoraire	M. Quantin.
Secrétaires	H. Monceaux.
	A. Savatier-Laroche
Archiviste	E. Lorin.
Trésorier	Ch. Joly.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1871.

III.

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

Mars, Mai, Juin.

SÉANCE DU 26 MARS 1871.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion (4 décembre 1870), M. le président dépose, au nom de M. le trésorier, les comptes de l'exercice de 1870. L'examen de ces comptes est renvoyé à une commission composée de MM. Dondenne, Métairie et Savatier-Laroche.

M. Chérest, vice-président, présente ensuite au nom du bureau les prévisions du budget pour l'année 1871. Les chiffres de ces prévisions sont adoptés par la société.

RECETTES.		PRÉVISIONS DU BUDGET DE 1871.		
§ I. Soldè de compte 1870	1	Reliquat au 31 décemb.	»	»
§ II. Produits ordinaires.	2	Cotis. des m. et diplôm. pour l'année 1871. .	2400	»
	3	Cotis. arriérées . . .	240	»
§ III. Publications , . .	4	Produits des publicat.	100	»
§ IV. Capitaux placés. .	5	Arr. de rentes 4 1/2 .	200	»
§ V. Recettes diverses .	6	Allocation du Ministre.	»	
	7	Subv. du Conseil gén.	1000	»
	8	— de la ville. . . .	300	»
	9	Intérêts de l'emprunt de 6000 f. gar. p. la vil.	300	»
	10	Recettes imprévues. . .	»	»
		Total des recettes. .	4340	»

DÉPENSES.		PRÉVISIONS DU BUDGET DE 1871.		
§ I. Passif.	1	Reliquat passif au 31 décembre 1870 . .	818	50
§ II. Publications . .	2	Frais de publ., 2 pl. .	1621	50
§ III. Frais de bureau .	3	Frais de bureau et d'affranchissement .	300	»
	4	Fr. de recouvr. et cp[te]	100	»
	5	Garçon de salle . .	300	»
§ IV. Jetons de présence	6	Acquisition et rachat de jetons	200	»
§ V. Collections . . .	7	Entretien du Musée et publ. des catalogues	600	»
§ VI. Dépenses diverses.	8	Intérêts de l'emprunt	300	»
	9	Dépenses imprévues.	100	»
		Total des dépenses.	4340	»

Nominations. — MM. Mengel, professeur de philosophie au collége d'Auxerre et Teilleux, directeur-médecin en chef à l'Asile d'aliénés, présentés à la dernière séance, sont élus membres titulaires de la société.

Présentation. — M. Frédéric Rétif est présenté comme membre titulaire par MM. Challe et Cotteau ; il sera statué sur cette nomination conformément au règlement.

Election d'un secrétaire. — M. Ch. Lepère, l'un des secrétaires, ayant donné sa démission, il est procédé à son remplacement par voie d'élection. 38 membres prennent part au vote ; M. A. Savatier-Laroche ayant obtenu 20 voix, est proclamé secrétaire de la société pour le temps de l'exercice des autres membres du bureau.

Dons au Musée. — M. Chérest, directeur du Musée, énumère les différents dons faits au Musée depuis quelque temps. Il présente notamment différents objets placés sous les yeux de l'assemblée.

1° Une statuette gallo-romaine, représentant une femme tenant un petit enfant ; cette statuette a été trouvée dans les fouilles du chemin de ceinture.

2° Un lion en grès de Saint-Amand et Saint-Vrain.

3° Une beurrière, provenant des fabriques de Nevers.

4° Un pot en terre, genre anglais, provenant d'une fabrique qui a existé pendant un certain temps à la Charité-sur-Loire (Ces 3 objets ont été envoyés par notre collègue M. Grasset).

5° Un obus à mèche, lancé sur Auxerre par les batteries prussiennes le 20 décembre 1870 et tombé dans le jardin Villot, rue des Grands-Jardins.

6° Une pièce du comté de Châteaudun (type chartrain),

remontant au XIIe siècle environ, trouvée à Auxerre et donnée par M. Mignot-Pradier.

7o Une pièce turque moderne (1/2 roupie), trouvée à Auxerre et donnée par M. Poubeau.

Lectures. — La société entend ensuite deux lectures, l'une de M. Challe à propos de la *Légende de saint Germain*; l'autre de M. Chérest, attirant l'attention des érudits sur différents ouvrages imprimés qui se trouvent à la bibliothèque d'Auxerre et sont jusqu'ici restés à peu près inconnus par suite de leur mélange avec d'autres pièces de moindre importance.

— La séance est terminée par des observations de M. Dondenne père sur les changements plus ou moins heureux des noms de rues qui s'opèrent de temps en temps. Une discussion s'engage à ce sujet et plusieurs membres expriment le vœu de voir donner aux rues dont les noms ne se rattachent à aucun souvenir historique, les noms des enfants d'Auxerre qui sont pour le pays un titre à l'illustration.

SÉANCE DU 21 MAI 1871.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Après cette lecture, M. le président énumère les ouvrages parvenus au bureau à titre d'échange ou de dons, et il cite parmi ces ouvrages la seconde édition des *Recherches sur l'histoire d'Auxerre*, dont l'auteur, M. Leblanc d'Avau, a bien voulu enrichir la bibliothèque de la société.

— Les différents dons faits au Musée sont également énumérés par M. le président et la liste en est transcrite immédiatement sur le registre d'entrée du Musée.

Nomination. — M. Frédéric Rétif, présenté à la dernière séance, est admis parmi les membres titulaires.

Présentation. — M. de Commines de Marcilly, général de génie en retraite à Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Challe et Quantin.

— M. Ch. Lucas, architecte à Paris, est également présenté comme membre titulaire par MM. Challe et Grasset.

Il sera statué sur ces nominations conformément au règlement.

Rapport de la commission des comptes. — M. Dondenne, au nom de la commission des comptes, donne lecture de son rapport, qui sera publié dans le Bulletin.

Les conclusions de la commission sont adoptées par la société.

Communication. — M. Lucas, architecte à Paris, présent à la séance, donne lecture à l'assemblée d'une notice historique concernant la place Vendôme et la colonne triomphale qui y était érigée et que vient de renverser le vandalisme à jamais exécrable de la Commune de Paris.

— M. Challe, en présentant les dessins de la pierre tombale de Robert Fouché, notaire et paroissien de Saint-Eusèbe, et de la pierre fondamentale de l'église Saint-Loup, donne lecture de la notice envoyée en même temps par M. Eugène Daudin et qui sera insérée au Bulletin.

— M. Hébert, professeur de géologie à la Sorbonne, donne lecture d'une note qu'il a préparée sur les divers étages de la craie dans le département de l'Yonne, qu'il vient

d'étudier dans ces derniers jours. Ce travail est destiné au Bulletin de la société.

— M. Challe donne lecture à son tour d'une notice descriptive et interprétative du curieux chapiteau à figures, ordre corinthien et de la grande époque romaine, que possède le Musée d'Auxerre. Ce travail sera publié dans le Bulletin.

— M. Bert signale ensuite le passage considérable de saumons qui a lieu dans l'Yonne, à Auxerre, en ce moment. Il rappelle que les saumons quittent la Seine à Montereau, évitent la Vanne, l'Armançon et le Serein et quittent l'Yonne à son tour pour remonter la Cure où ils vont opérer la ponte. Après avoir examiné les causes probables de l'émigration considérable de cette année, il fait appel aux pêcheurs et aux riverains des cours d'eau du département en les engageant à noter et à faire connaître les faits concernant l'histoire naturelle des poissons qui pourront venir à leur connaissance. M. Bert termine sa communication en présentant un questionnaire destiné à être envoyé à toutes les personnes que ces questions intéressent. Ce questionnaire comprend l'étude des diverses espèces de poissons qui fréquentent les cours d'eau et les étangs de l'Yonne.

— La séance est terminée par une communication de M. Mignot-Pradier qui rappelle l'existence d'*Assignats* municipaux, ou billets de confiance de la première révolution, dans les divers départements, et en signale de semblables dans le département de l'Yonne. Ce fait n'avait point été noté jusqu'alors en ce qui concerne notre département, et les personnes qui posséderaient quelques-unes de ces pièces sont invitées à les communiquer à la Société.

Après cette communication, la séance est levée.

SÉANCE DU 18 JUIN 1871.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE, PRÉSIDENT.

A une heure la séance a été ouverte et le procès-verbal de la précédente séance a été lu et adopté.

Dons. — M. le président annonce qu'il a été fait hommage à la société : 1° d'un numéro de la *Revue savoisienne*, de la société florimontaine d'Annecy; — 2° par l'auteur, M. Bonissent, de l'*Essai géologique* sur le département de la Manche; — du Bulletin de la société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, tome IX, année 1870.

Sont donnés à la société:

Par M. Mignot-Pradier: Une boucle gallo-romaine et un cachet de la commune de l'Abergement, datant de la première République ;

Par M. Saffroy: Un modèle d'escalier de bois en forme de vis ;

Par M. Adrien Badin: Une pyrite des terrains crétacés;

Par M. Piétresson : Une monnaie de cuivre de la compagnie des Indes-Orientales ;

Par M. Bécardit: Une monnaie de cuivre du cardinal de Bourbon, connu sous le nom de Charles X, pièce qu'on rencontre rarement de ce métal, mais assez souvent en argent ;

Par M. Poubeau : Un livre de prières, laissé lors de l'invasion par un soldat prussien. Ce livre, imprimé à Berlin, porte qu'il contient les prières catholiques à l'usage de l'armée prussienne ;

Par M. Mignot-Pradier: Divers objets de terre cuite; — Tête de la divinité la Mort: — Rosace; — Flûte et deux terminaisons d'instruments de musique des Aztecs, trouvés dans une grotte de la montagne qui domine la plaine de Scamella, près Orizaba (Mexique).

— M. de Smyttère offre à son tour une fort belle empreinte du sceau de Iolande de Flandres, fille de Robert de Cassel, et comtesse de Bar, de Longueville, dame de Cassel et de la Puisaye au XIVe siècle.

— M. de Smyttère met sous les yeux des membres de la société le sceau en bronze qui a produit cette empreinte et il donne d'intéressantes explications sur ce sceau, recherché par lui depuis longtemps et qu'il a retrouvé dans les mains de M. Rigaut, entrepreneur à Auxerre, qui lui-même l'avait découvert dans les travaux de terrassement d'un chemin de fer près de Chateaulin en Bretagne. M. de Smyttère fait espérer que le musée auxerrois n'aura pas seulement l'empreinte, mais qu'il se réserve de le gratifier ultérieurement du sceau, précieux par sa belle conservation et par le fini de son travail.

Lectures. — M. le président lit, au nom de M. Eugène Daudin, une notice sur deux figures du monument de la Jucunde, qui fait partie du musée lapidaire d'Auxerre. M. Daudin a joint à la notice le dessin des deux figures qui seront reproduites par le Bulletin.

— Une lettre de M. Victor Petit à M. le président fait connaître qu'il viendra bientôt habiter Auxerre et nous permet ainsi, d'espérer, dit M. le président, le concours le plus utile et le plus assidu de sa part aux travaux de la société.

— M. le président donne lecture d'une notice faite par

lui, il y a quelqnes années, au sujet du passage et de la réception à Sens, le 23 messidor an V, de l'ambassadeur de la Porte Ottomane près la République française.

— M. Dondenne père, au sujet de quelques explications données dans la notice de M. Challe sur les journaux sénonais pendant la révolution, parle du rôle politique qu'aurait eu le journal l'*Accusateur public*, aussi édité à Sens. Il demanderait que les collections départementales s'efforçassent d'avoir le recueil complet des journaux de ce temps, qui contiennent de précieux documents historiques. Au sujet de l'ambassadeur ottoman, M. Dondenne, interrogeant les souvenirs de membres de sa famille, croit pouvoir affirmer que cet ambassadeur aurait été reçu à Auxerre dans une maison dite maison de Sainte-Pallaye, qui aurait appartenu à la famille de Lacurne de Sainte-Pallaye et serait aujourd'huî celle de Madame veuve Théophile Lesseré, au bas de la rue Dampierre. M. Dondenne insiste pour qu'on vérifie si cette maison a été réellement habitée par l'historien Lacurne de Sainte-Pallaye et alors il demanderait à la société de réclamer près des administrateurs de la ville pour que le nom de Lacurne de Sainte-Pallaye soit substitué, pour l'appellation de la rue, à celui de Dampierre, personnage historique qui ne se rattache par rien aux traditions de la localité.

— M. Marie croit devoir expliquer, uniquement à titre de renseignement, que la maison dont vient de parler M. Dondenne, appartenait à l'époque de la révolution à l'un des membres de sa famille, M[me] Sapey, veuve du receveur des finances du district.

A trois heures et demie la séance a été levée.

Je suis robert foucher
q la mort vint toucher
selon droict de nature
Tout nud me fault marcher
En attendāt ma chair
qui gist en pourriture
Riēs nay fors pō armure
Foy baptesme merite
Et la passion dure
de ihs qui est seure
pō me sauluer tout cōpte
quelq oraison petite
dōnez moy mes amys
vre fin est escripte
par la mort q vo' cite
Au poict ou dieu ma mys

mil v^c xxxij
iij^e de ianuier
au dard tres
furieux
de la mort cheu
ne sceut le
trespasse
q cy gist soubz
la lame
qescat in pace
et auec dieu
soit lame

Aug. Daudin, del. et lith.

Dalle tumulaire de Robert Foucher.

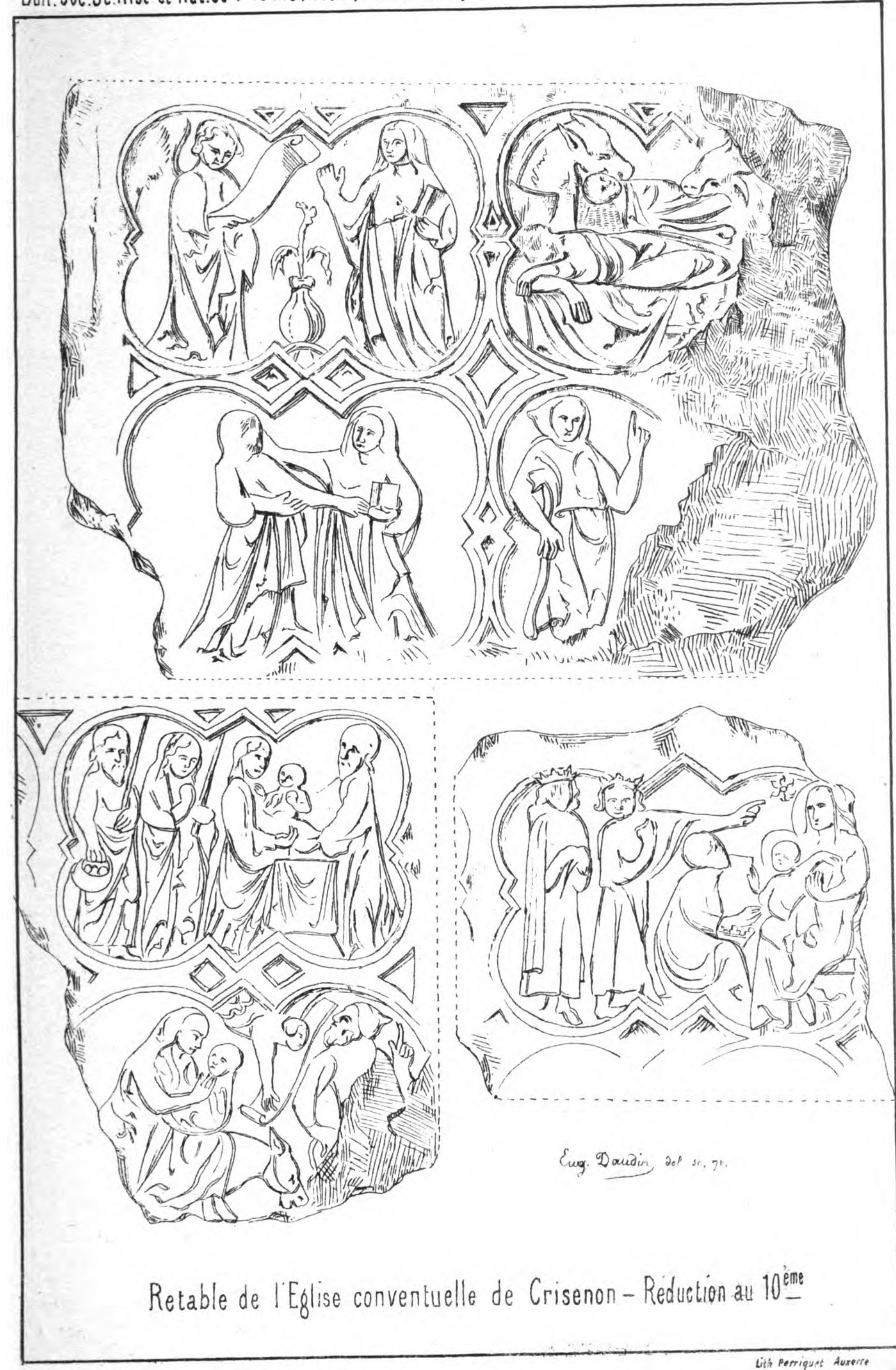
Jhesus maria
15 41

Lan mil v^c xli le iii iour
dapuril ceste p̄sēte a este
cōstruicte pō seruir de fōdemēt
pō ce p̄sēt oeuure p Pierre
darthe Sire thoulard z Marte
lemy rousseau p̄uiseurs de ceās

Sire thoulard.

Pierre fondamentale de l'Église de St Loup — Réduction au 10ème
Spécimen de l'Inscription de cette pierre.

Lith. Perriquet. Auxerre



Retable de l'Eglise conventuelle de Crisenon – Réduction au 10ème

Lith Perriquet Auxerre





Eug. Daudin del. 10.71.

Chapiteau gallo-romain à figures — Réduction au 10ème.

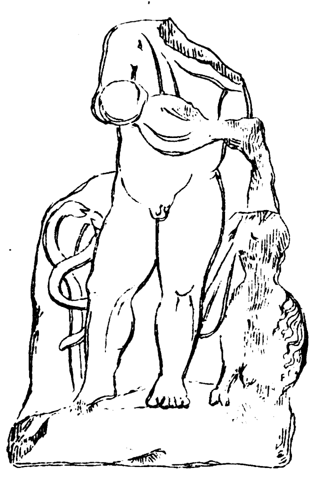


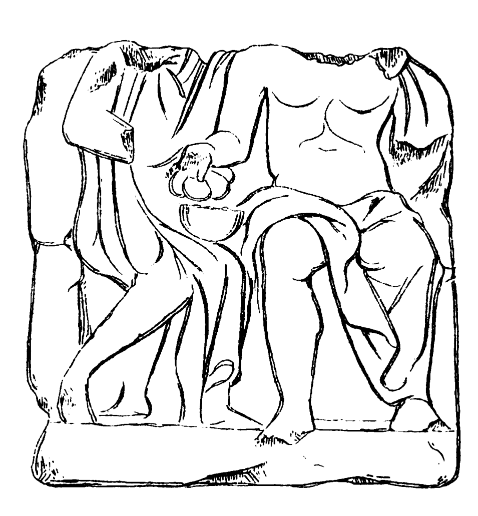


Eug. Dondin del. sc. 71.

Chapiteau gallo-romain à figures — Réduction au 10.ème

Lith. Perriquet, Auxerre





Eug. Dardin del. sc. 71.

DIVINITÉS TUTÉLAIRES GALLO-ROMAINES

au 5ème d'exécution



MONUMENT DE JUCUNDE

réduction au 10ème

Juillet, Août, Novembre.

SÉANCE DU 16 JUILLET 1871.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance de juin est lu et adopté après une observation de M. Dondenne, qui insiste pour qu'il soit procédé à la vérification des titres anciens de la maison Lesseré, pour savoir si cette maison a réellement appartenu à l'historien Lacurne de Sainte-Pallaye.

Correspondance. — La correspondance contient une lettre de Dom Germain, supérieur du couvent de la Pierre-qui-Vire, invitant le Président de la Société et les Membres qui voudraient se joindre à lui, à assister à la consécration solennelle de l'église du couvent, qui aura lieu le 25 juillet prochain.

— M. le Directeur de l'Observatoire de Paris adresse une circulaire concernant l'établissement de l'*Atlas physique de la France*, dont l'exécution est entreprise par l'administration de l'Observatoire avec le concours de tous les savants de province qui voudraient envoyer des communications.

M. le président donne lecture de cette circulaire importante, dans laquelle on trouve tous les détails nécessaires



pour l'établissement des différentes cartes de cet atlas, qui se composera de six sections principales intéressant :

1° L'Etat politique et administratif de la France ;

2° La description géologique ;

3° La climatologie ;

4° L'agronomie ;

5° L'industrie ;

6° La population.

— M. Challe invite les membres de la Société à coopérer à ce grand travail, qui soulève des questions du plus haut intérêt et s'adresse à tous les goûts comme à toutes les spécialités.

— La corespondance imprimée contient différents Bulletins envoyés à titre d'échange, ainsi que les brochures adressées par M. Ch. Lucas, membre de la Société, nouvellement admis.

— M. le Président s'arrête quelques instants sur la *Revue des Sociétés savantes* de 1870, qui contient deux articles intéressant l'archéologie du département de l'Yonne. Il est question dans le premier d'une communication faite au comité des travaux historiques par M. Amé, notre collègue, aujourd'hui architecte du département du Cantal, à Aurillac. M. Amé a relevé 15 inscriptions appartenant aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles (1501-1788) sur des cloches du département de l'Yonne. Il serait désirable que M. Amé voulût bien faire part de son travail à la Société.

M. Amé a également relevé certain nombre d'inscriptions tumulaires.

— Dans le second travail signalé par M. le Président, il est question de deux reliquaires de l'église Saint-Germain

d'Auxerre, qui avaient été remis aux Anglais après la prise d'Auxerre, en 1359, en garantie de la rançon des habitants. Lors du règlement de la rançon ces reliquaires ne purent être rendus, ayant été dérobés par deux gentilshommes franc-comtois.

C'est dans les actes relatifs au rachat de ces deux pièces aux auteurs du vol que se trouve la description de celles-ci, description que M. le Conseiller Simonnet de Dijon a transcrite et fait connaître, et que le Comité a publiée dans la *Revue des Sociétés savantes.*

Notre savant Lebeuf avait déjà analysé ces pièces dans son ouvrage sur Auxerre, et elles existent en original dans les archives du département.

Présentations. — M. le docteur Eugène Petit, récemment établi à Pont-sur-Yonne, est présenté comme membre titulaire par MM. Lorin et Monceaux.

Dons. — Les différents dons parvenus au Musée de la part de MM. Mignot, Marquet, Durville et Yver sont énumérés et leur inscription est faite immédiatement sur le registre d'entrée du Musée, dont un extrait sera publié à la fin de l'année.

Communications. — M. le docteur de Smyttère soumet à l'Assemblée les scrupules qui lui sont survenus à propos du sceau de Iolande de Flandres, qu'il a présenté à la dernière réunion. M. Servais, auteur de travaux estimés sur le Barrois, a écrit à M. de Smyttère qu'on fabrique aujourd'hui des sceaux du moyen-âge, et qu'il faut s'assurer de l'exactitude de la trouvaille et de l'authenticité du sceau.

M. de Smyttère ne croit pas que l'origine de la trouvaille puisse être soupçonnée, et quant au sceau lui-même, il le fait passer de nouveau sous les yeux des membres de la Société.

Après un nouvel examen, ce sceau est considéré comme parfaitement authentique.

— M. le Président fait ensuite lecture à l'Assemblée du rapport suivant, sur un travail que M. Brodier, chef de la division des communes à la préfecture, a bien voulu soumettre à l'appréciation de la Société. Ce travail a rapport à l'état de l'instruction primaire dans le département de l'Yonne et aux développements qu'elle y a reçus pendant les quarante dernières années.

M. Brodier nous a communiqué un vaste et très intéressant travail qu'il a entrepris sur la situation de l'instruction primaire :

En France ;

Dans le département de l'Yonne ;

Dans chacun des arrondissements de ce département ;

Dans chacun des cantons de chaque arrondissement ;

Dans chacune des communes de chaque canton.

Ce travail constate d'abord l'état de cette instruction dans chacune de ces circonscriptions en 1828 ; puis les progrès réalisés de 1828 à 1838, de 1838 à 1848, de 1848 à 1858, et de 1858 à 1868. Et il met ensuite en lumière les causes extérieures qui ont pu exercer une influence, soit favorable, soit contraire, sur les développements de l'instruction, tant dans le département pris dans son ensemble, que dans chacun de ses arrondissements, de ses cantons et enfin de ses communes. Ces causes sont l'état d'agglomération ou d'éparpillement de la population, le nombre des écoles, leur distance des sections habitées de leur territoire, la division ou la concentration de la propriété foncière, constatées par le nombre des cotes de chaque circonscription, la quantité moyenne des cotes par habitant, et la contenance moyenne de chaque cote.

Les documents auxquels il a emprunté ces résultats sont :

D'abord les statistiques officielles publiées par M. le ministre de l'intérieur ;

Puis les tableaux de tirage militaire dans le département, opération dans laquelle les jeunes gens appelés doivent déclarer s'ils savent lire et écrire, ou lire seulement, ou s'ils sont complètement illettrés ;

Ensuite les tableaux du recensement de la population en 1866.

Enfin les rapports annuels de l'administration académique et de celles des contributions directes, des ponts et chaussées et du service vicinal.

Il a distribué les résultats fournis par ces documents divers en deux cent douze cartes et tableaux graphiques :

Savoir :

Quatre pour l'ensemble de la France.

Trente-un pour le département.

Sept pour chaque arrondissement.

Quatre pour chacun des trente-sept cantons.

Chaque canton a, dans ce grand travail :

1° Un tableau graphique et statistique, indiquant pour la période de 1828 à 1869, d'après la proportion constatée des conscrits illettrés, les progrès obtenus chaque année dans le canton et dans chacune de ses communes.

2° Une carte topographique du canton, avec l'indication de chaque commune et de ses voies de communication.

3° Une carte et tableau statistique indiquant la classification de chaque commune, d'après la proportion constatée par le recensement de 1866, des personnes sachant lire et écrire.

4° Un tableau de renseignements statistiques, pour servir à l'étude des causes qui peuvent, dans chacune des communes, exercer de l'influence sur le dévoloppement de l'instruction.

A l'aide de ces documents si multipliés et si complets on peut voir d'un simple coup d'œil quel est l'état de l'instruction primaire en France, puis dans le département de l'Yonne, dans chacun de ses arrondissements, chacun de ses cantons, chacune de ses communes ; quels progrès y ont été obtenus dans chacune des trois dernières années, ce qui reste encore à faire dans chacun d'eux, pour arriver à ce que chaque habi-

tant sache lire et écrire, et les facilités ou les obstacles que chaque arrondissement, chaque canton ou chaque commune a pu rencontrer pour accélérer ou retarder ce désirable progrès.

Si nous voulons connaître l'état des choses sous ces divers rapports, en France, dans l'Yonne, dans l'arrondissement d'Auxerre et dans notre ville elle-même, en voici un résumé :

En 1833, date où commencent pour l'ensemble de la France les renseignements recueillis, la proportion des conscrits complétement illettrés était de 48, 83 pour cent. En 1868, elle n'était plus que de 21 pour cent.

Le département de l'Yonne tient la vingt quatrième place dans la série des départements les plus instruits de la France. En 1828, le nombre des conscrits complètement illétrés y était de 50,16 pour cent. Il n'est plus en 1869 que de 9,31 pour cent. Les progrès dans ce département l'emportent donc beaucoup sur ceux de l'ensemble de la France. Néanmoins le nombre des illettrés dans la population de tout âge y était encore, selon le recensement de 1866, de 28,63 pour cent.

L'arrondissemcnt d'Auxerre ne vient que le troisième dans l'ordre des arrondissements de l'Yonne, au point de vue du degré d'instruction révélé par les tableaux du tirage. Il y est primé par ceux de Tonnerre et de Sens. Le nombre des conscrits illettrés, qui y était en 1828 de 46,95, n'y est pourtant plus que de 10,59 pour cent en 1868. Et à ne considérer que les résultats fournis par le recensement de 1866, il n'est que le quatrième. Avallon, qui passe avant lui, ne compte en population illettrée que 34,26 pour cent, tandis qu'Auxerre en compte 34,38.

Les deux cantons d'Auxerre ne viennent que le douzième et le treizième dans l'ordre des cantons du département, selon les indications du tirage de 1868, et seulement les dix-septième et dix-huitième dans l'ordre du recensement de 1866. Et parmi les cantons de l'arrondissement, ils n'ont que les quatrième et cinquième places selon les tableaux du tirage, et seulement les cinquième et huitième selon le recensement de 1866. Le nombre des conscrits illettrés est encore de 638,

dans le canton ouest, et de 6,92 dans le canton est. Mais il faut ajouter qu'il était en 1828 de 53,24 dans chacun de ces deux cantons, qui ne venaient que les septième et huitième dans l'ordre des cantons de l'arrondissement.

Et dans l'ordre des communes du canton est, selon le recensement, la ville d'Auxerre n'a que la troisième place après Champs et St-Bris; et, dans celui du canton ouest, elle est primée par Vallan, et ne vient qu'en second rang.

Si donc nous avons fait à Auxerre de grands progrès depuis 1828, il nous en reste encore à faire. Et, malgré la gratuité de l'enseignement introduite dans notre ville depuis plus de cinquante ans, nous ne sommes pas même au niveau de quelques communes rurales de nos cantons, qui n'ont pas d'écoles gratuites.

Ces simples rapprochements suffiront pour montrer et l'étendue de la tâche qu'avait entreprise et qu'a si bien accomplie M. Brodier, et la haute utilité des renseignements qu'il y a condensés et qui seront si précieux à la fois, et pour les administrations départementales et municipales, et pour toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès de l'enseignement.

Le Conseil général du département, auquel ces documents seront sans doute produits, ne peut manquer d'en témoigner sa satisfaction à leur auteur qui y a consacré tant de soins attentifs et de laborieuses recherches. Vous regretterez de ne pouvoir en faire autant puisque vous n'avez pas de prix de statistique à décerner. Mais nous vous proposons d'émettre le vœu que le Conseil général veuille bien ordonner l'impression et la publication aux frais du département de cet excellent et si utile travail.

Conformément aux conclusions de l'honorable rapporteur, la Société émet le vœu que le Conseil général veuille bien ordonner l'impression et la publication aux frais du département de l'excellent et utile travail de M. Brodier; et M. le secrétaire est chargé d'adresser à M. le préfet une copie du rapport et de la délibération de la Société.

— M. Dondenne, à la suite de la discussion engagée à ce sujet, a émis le vœu que le prix de statistique fondé par M. le baron Chaillou des Barres fût distribué. Les formalités nécessaires de publication n'ayant point été accomplies cette année, il n'y a pas lieu de distribuer ce prix cette année, mais il est probable qu'un prix sera décerné en juillet 1872, conformément au vœu de l'ancien président de la Société.

M. le Président est prié de s'entendre avec les membres du bureau pour l'établissement du programme et des conditions de concours qui seront soumis ultérieurement à l'approbation de la Société.

Après cette décision la séance est levée.

SÉANCE DU 13 AOUT 1871.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance de juillet est lu et adopté sans observation.

Correspondance manuscrite. — Après cette lecture, il est donné connaissance d'nne lettre de Mme la marquise de Blocqueville, par laquelle cette dame, toujours désireuse de donner à la Société des marques de sympathie, annonce l'envoi de nouveaux dons pour le Musée.

M. le Président est chargé de remercier Mme la marquise de Blocqueville de sa munificence, qui ne tarit pas.

— Il est donné lecture également d'une lettre de notre collègue, le docteur Duché, d'Ouaine, lequel regrette de ne pouvoir assister à la séance, car il avait plusieurs questions à soumettre à la Société. Il prépare en ce moment un mé-

moire sur notre compatriote Joseph Fourier, et il désirerait savoir des membres de la Compagnie quelle est la liste exacte des ouvrages publiés par l'illustre mathématicien, comme aussi quels sont les Mémoires contemporains qui se sont occupés déjà de sa biographie.

— M. Dondenne, répondant à cette question, dit qu'il est à sa connaissance que M. V. Cousin a publié vers 1834 ou 1835 un Mémoire sur Fourier. Arago a publié, de son côté, deux volumes d'Eloges académiques, et certainement l'un de ces volumes doit contenir l'éloge académique de Fourier.

Correspondance imprimée. — Il est donné connaissance à l'Assemblée des divers ouvrages parvenus au bureau pendant le mois.

M. Challe signale parmi ceux-ci deux savants mémoires offerts par M. le général de Commines de Marsilly, notre nouveau collègue. Le premier de ces mémoires est intitulé : *Recherches mathématiques sur les lois fondamentales du monde physique.*

Le second prend pour titre : *Recherches mathématiques sur les lois de la matière.*

— M. Berthuel a envoyé également une brochure intitulée : *Le Mal et son Remède.*

— M. Ernest Dubois, fils de notre collègue de Sens et professeur de droit à la faculté de Nancy, adresse à la Société une brochure intitulée : *Réforme et liberté de l'enseignement supérieur et en particulier de l'enseignement du droit.*

Dons au Musée. — Des dons de médailles anciennes et d'objets intéressant l'archéologie locale sont faits par MM. Challe, Chérest, Mignot, Monceaux et Prévost. Ces dons

seront inscrits sur les registres d'entrée du musée, dont un extrait sera publié dans le Bulletin, à la fin de l'année.

Nominations. — M. le docteur Petit, de Pont-sur-Yonne, présenté à la dernière séance, est admis parmi les membres titulaires.

Présentations. — M. Ernest Dubois, professeur à la faculté de droit de Nancy, est présenté comme membre correspondant par MM. Challe, Quantin et Monceaux.

— M. Berthuel, pasteur protestant à Arbois (Jura), demande à échanger son titre de membre titulaire contre celui de correspondant.

Lecture. — M. Challe, président de la Société, donne lecture d'une notice qu'il a préparée d'après les souvenirs d'une excursion dans les Pyrénées. Cette notice, analyse rapide d'une fête locale accompagnée de représentations théâtrales en plein vent, donne sur les mœurs des habitants du pays basque des détails qui intéressent vivement l'Assemblée. Le Mémoire de M. Challe, intitulé : *Une pastorale au pays basque*, sera inséré au Bulletin, sur la demande des Membres présents.

Après cette lecture la séance est levée.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1871.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le Président donne communication de la correspondance manuscrite.

M. le Ministre de l'Instruction publique donne avis qu'il a

accordé à la Société, comme précédemment, une allocation de 500 francs.

— M. le préfet de l'Yonne écrit également à la Société et donne avis à M. le Président, qu'il a accueilli favorablement les demandes des Membres du bureau tendant à obtenir pour M. le docteur Rabé, membre de la Société, l'autorisation de chasser en tout temps les oiseaux de passage, dans le but de compléter la collection du Musée départemental.

Des lettres seront adressées à M. le Ministre ainsi qu'à M. le Préfet pour les remercier de leur bienveillance.

— M. le Bibliothécaire de la préfecture de police et M. le Bibliothécaire du Louvre écrivent pour solliciter de la Compagnie les livres en double ou les ouvrages édités par elle, dont elle pourrait disposer ; ces ouvrages viendraient aider à reconstituer les belles bibliothèques détruites pendant la guerre civile. Ces deux lettres sont renvoyées à M. l'Archiviste de la Société, lequel est chargé de choisir les livres qui pourront être envoyés.

— M. Daudin, Membre de la Société, écrit qu'il a entrepris de reproduire par le crayon toutes les sculptures intéressantes de la Cathédrale d'Auxerre ; il offre de publier dans le Bulletin la série de ces dessins qui sont faits non pas seulement au point de vue artistique, mais avec tout le soin et l'exactitude rigoureuse qu'exige l'archéologie. La Société, sur la proposition de M. Challe, décide que des remerciements seront transmis à M. Daudin pour son offre précieuse.

A ce propos, M. Dondenne exprime le désir de voir la Société entreprendre le moulage des bas-reliefs de la Cathédrale, que l'intempérie, le vent du midi et l'action du temps dégradent tous les jours de plus en plus. M. Challe rappelle

que la même idée avait été déjà émise il y a douze ans, lors de la tenue du Congrès à Auxerre, par un artiste distingué, devenu depuis l'abbé Deligand. Une somme de 100 à 150 francs pourrait être utilement consacrée à ces moulages, et on aurait ainsi la reproduction exacte de ces belles sculptures, au moins dans l'état actuel.

Correspondance imprimée. — La correspondance imprimée, outre l'échange de divers Bulletins, contient encore :

1° Une notice sur les bas-reliefs du XIIIe siècle de l'église de La Charité, par notre collègue M. Grasset ;

2° Des notes archéologiques sur l'Espagne par M. Ch. Lucas, également membre de la Société.

M. de Smyttère offre en même temps le tirage à part de la notice qu'il vient de publier au Bulletin.

Décès d'un Membre. — M. le Président annonce à la Société la mort de notre collègue Victor Petit, enlevé prématurément à la science et à ses amis. M. Victor Petit, tout à la fois artiste et archéologue distingué, tenait en grande estime l'institution de la Société, aux travaux de laquelle il coopérait souvent. Le Bulletin et l'Annuaire attesteraient, s'il en était besoin, la fécondité de sa plume et de son crayon. Il avait entrepris une description générale du département de l'Yonne, travail gigantesque, puisqu'il s'agissait de dessiner et de décrire tout ce que peut contenir d'intéressant chaque commune au point de vue pittoresque et archéologique. Malheureusement, la partie qui comprend l'Avallonnais est seule terminée, et il est probable que cette œuvre à laquelle l'auteur avait pensé toute sa vie, va rester inachevée. M. Victor Petit a laissé en mourant un dernier souvenir à ses collègues de l'Yonne. Par son testament, il

nous a légué un exemplaire du magnifique ouvrage édité par lui il y a plusieurs années et qui a pour objet la description des beaux châteaux des bords de la Loire.

Nominations. — MM. Ernest Dubois et Berthuel, présentés à la dernière réunion, sont admis comme membres correspondants.

Présentations. — M. Gillet, inspecteur des écoles primaires à Dreux, est présenté comme membre correspondant, par MM. U. Richard, Moreau et Robin. Il sera statué sur cette nomination à la prochaine séance de la Société.

Dons. — M. le Président énumère différents dons faits par Mme Gruer, de Fontaines, et MM. Mignon, Michon, Challe et Perriquet. La liste de ces dons est inscrite immédiatement sur le registre d'entrée du Musée.

M. Challe rappelle en même temps que Mme la marquise de Blocqueville lui a adressé pour le Musée différents objets, précieux tant par leur valeur intrinsèque que par leur mérite artistique. Ces objets, déposés dans une vitrine spéciale où les Membres de la Sociéié pourront les examiner, se composent de riches bijoux, bagues, boucles d'oreilles et d'un panier en filigrane d'argent, de fabrication chinoise et d'un travail remarquable.

Lectures. — M. de Kirwan a la parole ensuite pour donner lecture de la notice qu'il a été prié de préparer sur M. le comte de Montalembert.

— Après cette lecture, on entend celle d'une notice biographique sur M. Le Maistre, de Tonnerre, par M. Quantin, vice-président honoraire.

Cette dernière lecture termine la séance.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Au 31 décembre 1871.

AISNE. Chateau-Thierry. Société historique et archéologique de Château-Thierry, fondée en 1864.

— Laon. Société académique de Laon, fondée en 1850.

— Soissons. Société archéologique et historique de Soissons, fondée en 1847.

— Saint-Quentin. Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin, fondée en 1825.

Saint-Quentin. Comice agricole de Saint-Quentin.

— — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, fondée en 1869.

ALGÉRIE. Société de Climatologie algérienne, rue Bruce, 7, à Alger.

— Constantine. Société archéologique de la province de Constantine.

ALLIER. Moulins. Société d'émulation du département de l'Allier, fondée en 1845.

ALPES-MARITIMES. Nice. Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

— Cannes. Société des Sciences naturelles, des Lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.

ARDÈCHE. Privas. Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche.

AUBE. Troyes. Société d'agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, fondée en 181

BAS-RHIN. Strasbourg. Société des Sciences naturelles de Strasbourg, fondée en 1829.

— STRASBOURG. Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin.

BOUCHES-DU-RHONE. MARSEILLE. Société de Statistique de Marseille, fondée en 1827.

— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

CALVADOS. CAEN. Société Linnéenne de Normandie, fondée en 1823.

— CAEN. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, fondée en 1682.

— CAEN. Annuaire de l'Institut des Provins, à Caen.

— CAEN. Congrès scientifique de France, à Caen.

— — Association normande, annuaire des cinq départements de la Normandie.

— — Société française d'archéologie à Caen.

CAEN. Société des Antiquaires de Normandie.

CHARENTE. ANGOULÊME. Société archéologique et historique d'Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE. SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély, fondée en 1863.

LA ROCHELLE. Académie de La Rochelle,

— — Société des Sciences naturelles.

CHER. BOURGES. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher. (Ancienne Commission historique).

COTE-D'OR. DIJON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, fondée en 1725.

— DIJON. Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, fondée en 1831.

— DIJON. Société d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

— SEMUR. Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

DOUBS. BESANÇON. Société d'émulation du Doubs, à Besançon, fondée en 1840.

— MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.

EURE-ET-LOIR. Société Dunoise d'archéologie, d'histoire, des Sciences et des Arts, à Châteaudun.

FINISTÈRE. BREST. Société académique de Brest, fondée en 1858.

GARD. NIMES. Académie du Gard, fondée en 1682.

GIRONDE. Bordeaux. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, fondée en 1662.

— Bordeaux. Société linnéenne, fondée en 1818.

— — Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.

HAUTE-GARONNE. Toulouse. Société archéologique du Midi de la France, fondée en 1831.

— Toulouse. Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, fondée en 1746.

— — Société d'histoire naturelle de Toulouse, fondée en 1866.

HAUTE-LOIRE. Le Puy. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce, fondée en l'an xi.

HAUT-RHIN. Colmar. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1859.

HAUTE-SAONE. Vesoul. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.

— — Commission d'Archéologie et des Sciences historiques de la Haute-Saône, à Vesoul.

HAUTE-SAVOIE. Annecy. Société Florimontane d'Annecy, fondée en 1851.

HAUTE-VIENNE. Limoges. Société archéologique et historique du Limousin.

HÉRAULT. Montpellier. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

ILLE-ET-VILAINE. Rennes. Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, constituée en 1846.

— Rennes. Société des Sciences physiques et naturelles d'Ille-et-Vilaine, fondée en 1861.

JURA. Poligny. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, fondée en 1859.

LOIR-ET-CHER. Vendôme. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme.

— Blois. Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.

LOIRE. Saint-Etienne. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, reconstituée en 1856.

LOIRE-INFÉRIEURE. NANTES. Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, fondée en 1798.

— NANTES. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, fondée en 1845.

LOIRET. ORLÉANS. Société archéologique de l'Orléanais, fondée en 1848.

LOZÈRE. MENDE. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts, de la Lozère, fondée en 1819.

MAINE-ET-LOIRE. ANGERS. Société académique de Maine-et-Loire, fondée en 1857.

— ANGERS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, fondée en 1818.

— ANGERS. Société linnéenne de Maine-et-Loire, fondée en 1852.

— ANGERS. Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, fondée en 1840.

MANCHE. CHERBOURG. Société des Sciences naturelles, fondée en 1852.

— CHERBOURG. Société académique de Cherbourg, fondée en 1755.

— SAINT-LÔ. Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche.

MARNE. CHALONS-SUR-MARNE. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, fondée en 1798.

— VITRY-LE-FRANÇOIS. Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François.

MEURTHE et MOSELLE. NANCY. Société d'Archéologie lorraine, fondée en 1848.

— — Académie de Stanislas, fondée en 1750.

MORBIHAN. VANNES. Société polymatique du Morbihan, fondée en 1862.

NIÈVRE. NEVERS. Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, fondée en 1852.

NORD. DOUAI. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, fondée en 1799.



— DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, fondée en 1851.

— LILLE. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, fondée en 1801.

— LILLE. Commission historique du département du Nord.

OISE. BEAUVAIS. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

PAS-DE-CALAIS. ARRAS. Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, fondée en 1817.

— BOULOGNE-SUR-MER. Société académique de l'arrond. de Boulogne-sur-Mer, fondée en 1864.

— SAINT-OMER. Société des Antiquaires de la Morinie, fondée en 1831.

PUY-DE-DOME. CLERMONT-FERRAND. Académie des Sciences et Lettres de Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

RHONE. LYON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

— LYON. Société d'Agriculture de Lyon.

— — Société littéraire de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE. AUTUN. Société éduenne, fondée en 1836.

— CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône, fondée en 1844.

— MACON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon, fondée en 1805.

SARTHE. LE MANS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, fondée en 1761.

SAVOIE. CHAMBÉRY. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, constituée en 1820.

— CHAMBÉRY. Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

SEINE. PARIS. Société d'Anthropologie de Paris.

— — Société botanique de France.

— — Société entomologique de France.

— — Société géologique de France.

— — Société des Antiquaires de France.

— — Société française de Numismatique et d'Archéologie, fondée en 1866.
— — Association scientifique de France.
— — Société philotechnique de Paris.
— — Société parisienne d'Archéologie et d'Histoire, fondée en 1865.
SEINE-INFÉRIEURE. Rouen. Société d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie, fondée en 1790.
— Rouen. Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, fondée en 1865.
— Le Havre. Société havraise d'Études diverses.
SEINE-ET-MARNE. Meaux. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux, fondée en 1761.
— Melun. Société d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne, fondée en 1864.
SEINE-ET-OISE. Versailles. Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise.
SOMME. Abbeville. Société d'émulation d'Abbeville, fondée en 1797.
— Amiens. Société des Antiquaires de Picardie, fondée en 1836.
— — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Somme, fondée en 1750.
— — Société linnéenne du Nord de la France, fondée en 1866.
TARN. Castres. Société littéraire et scientifique de Castres.
VAR. Draguignan. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var, établie en 1811.
— Draguignan. Société d'Études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
— Toulon. Société académique du Var.
VAUCLUSE Apt. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, fondée en 1863.
VIENNE. Poitiers. Société des Antiquaires de l'Ouest, fondée en 1834.
— Poitiers. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, fondée en 1789.
VOSGES. Épinal. Société d'émulation des Vosges, établie en 1824.

YONNE. AUXERRE. Société médicale de l'Yonne, fondée en 1844.
— — Société centrale d'Agriculture de l'Yonne, établie en 1857.
— — Comice agricole et viticole de l'arrondissement d'Auxerre.
— AVALLON. Société d'Études d'Avallon, établie en 1860.
— JOIGNY. Société d'Agriculture de Joigny, établie en 1846.
— SENS. Société archéologique de Sens, établie en 1844.

Sociétés étrangères.

ANGLETERRE. MANCHESTER. Litterary and philosophical Society of Manchester.
AUTRICHE. BRUNN. (Moravie). Société des naturalistes de Brünn.
— VIENNE. Société impériale de géographie.
— — Institut géologique impérial et royal d'Autriche.
BELGIQUE. LIÈGE. Institut archéologique liégeois.
— MONS. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.
— — Cercle archéologique de Mons.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. ALBANY N. Y. — N. Y. State Cabinet of Natural History.
— BOSTON, MASS. — Boston Society of Natural History.
— CAMBRIDGE, MASS. — American Association for Advence of Science.
— CHICAGO, ILL. — Academy of Sciences.
— MONTREAL, CAN. — Natural History Society.
— NEW-ORLÉANS, LA. — New-Orleans Academy of Sciences.
— NEW-YORK. — New-York Lyceum of Natural History.
— PHILADELPHIA, PD. — Academy of Natural Sciences.
— PORTLAND, ME. — Natural History Society.
— SAN FRANCISCO, CAL. — Cal. Academy of Natural Sciences.
— SAINT-LOUIS, MO. — Academy of Sciences.
— WASHINGTON, D. C. — National Academy of Sciences.
— — Smithsonian Institution.

L'Association Smithonienne se charge de la distribution des ouvrages adressés aux Sociétés des Etats-Unis. Nos publications lui sont adressées sous son couvert et remises à Paris, à l'adresse de M. G. Bossange, libraire, quai Voltaire, 25.

NORWÉGE. CHRISTIANIA.

SUÈDE. STOCKHOLM. Académie royale des Sciences de Stockholm.

Les ouvrages à l'adresse de cette Académie sont placés sous le couvert de MM. Samson et Wallin, de Stockholm, qui les reçoivent eux-mêmes par l'intermédiaire de M. Otto Lorenz, libraire, 3 bis, rue des Beaux-Arts, à Paris.

SUISSE. GENÈVE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

— LAUSANNE. Société vaudoise des Sciences naturelles.

— NEUCHATEL. Société des Sciences naturelles de Neuchâtel.

Établissements publics recevant le Bulletin.

COTE-D'OR. DIJON. La Bourgogne (Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Yonne). Revue provinciale mensuelle sous la direction de M. Alb. Albrier, fondée en 1868.

SEINE. PARIS. L'année géographique, par M. Vivien de Saint-Martin.

— — Revue des Sociétés Savantes des départements, publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique.

PARIS. Bibliothèque nationale.

— Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle.

— Bibliothèque de l'Institut.

— Ministère de l'Instruction publique.

— Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, au ministère de l'instruction publique.

AUXERRE. Bibliothèque populaire.

— Bibliothèque de la Ville.

— Bibliothèque du Collége.

— Bibliothèque de l'École normale.

— Bibliothèque du Petit-Séminaire.

— Bibliothèque des Frères des Écoles chrétiennes.

AVALLON. Bibliothèque de la Ville.

DIJON. Bibliothèque de la Faculté.

— Rectorat de l'Académie de Dijon.

JOIGNY. Bibliothèque de la Ville.

PONTIGNY. Bibliothèque des Prêtres de Pontigny.

SAINT-LÉGER DU FOUCHERET. — Bibliothèque du monastère de la Pierre-qui-Vire.

SENS. Bibliothèque de la Ville.

TONNERRE. Bibliothèque de la Ville.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE

AU 31 DÉCEMBRE 1871.

Membres d'honneur.

Président : M. le Préfet de l'Yonne.
Membres : Monseigneur l'Archevêque de Sens.
M. le Maire d'Auxerre.
M. l'Inspecteur de l'Académie.

Membres titulaires. (1)

MM.

1868. Angenoust Paul, vice-président du Conseil de préfecture, à Auxerre.
1863. Ansault Pascal, licencié en droit, juge de paix à Chablis.
1865. Armandot, propriétaire, à Auxerre.
1867. Ballon, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Nîmes.
1865. Barat fils, à Auxerre.

(1) Le signe * avant le nom indique les membres fondateurs; les chiffres placés en regard rappellent l'année de réception de chaque membre,

1867. **Bardin**, professeur au collége, à Avallon.

1870. **Baudiot**, principal clerc à Toucy.

1868. **Bazin**, propriétaire, à Fumerault, commune de Saint-Aubin-Châteauneuf (Yonne).

1862. **Beau**, curé de Vermenton.

1864. ***Belgrand**, ingénieur en chef, à Paris, rue de l'Université, 29.

1847. **Belin**, pharmacien, à Auxerre.

1858. **Benoit**, conseiller à la Cour d'appel, à Paris, rue Joubert, 45.

1855. **Bert** Paul, professeur de physiologie à la Faculté des Sciences, à Paris, rue Guy La Brosse, 9.

1852. **Bertin**, propriétaire, à Joigny.

1858. **Bichet**, curé à Champigny.

1857. **Bigault** Amédée, négociant, à Auxerre.

1868. **Billaut** (l'abbé), curé doyen de Saint-Julien-du-Sault.

1868. **Bioche**, secrétaire de la Société géologique, rue Taranne, 10, à Paris.

1847. **Blin**, professeur au Collége, à Auxerre.

1863. **Bogard** (de), ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.

1857. **Bondy** (comte de), ancien préfet de l'Yonne, ancien pair de France, à Paris, 7, marché d'Aguesseau, et au château de la Barre, arrondissement du Blanc (Indre).

1849. **Bonneville**, ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.

1865. **Bonneville** fils, étudiant à Auxerre.

1847. ***Bontin** (de), conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Paris, rue d'Assas, 8, et au château de Bontin.

1862. **Boucher de la Rupelle** (comte Henri), trésorier payeur général, à Tulle (Corrèze).

1855. **Boucher de la Rupelle** (vicomte Paul), procureur de la République, à Auxerre.

1859. **Boucheron**, agent-voyer central, à Auxerre.

1867. **Boullay**, président du tribunal à Constantine.

1865. **Breuillard** fils, docteur en médecine à Avallon.

1856. **Brincard** (baron), membre du conseil général, 4, rue Castellane, à Paris.

1865. **Cabasson**, avoué, à Auxerre.

1848. **Campenon**, docteur en médecine, à Tonnerre.

1852. **Challan-Belval**, percepteur. à Aisy.

1847. **Challe**, ancien membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre.

1850. * CHALLE Edmond, ancien sous-préfet, à Auxerre.
1866. CHALLE Jules, avoué à Auxerre.
1861. CHALLE Léon, sous-intendant militaire adjoint, à Grenoble.
1861. CHALLE Paul, à Charny.
1870. CHANVIN aîné, capitaine de la garde mobile, à Chablis.
1865. CHARLOT, juge d'instruction, à Auxerre.
1856. CHENET Eugène, sous-chef à l'administration centrale des domaines, 53, rue d'Assas, à Paris.
1848. CHEREST, avocat, conservateur du Musée, à Auxerre.
1858. CLAUDE Victor, vérificateur des poids et mesures, à Auxerre.
1850. CLERMONT-TONNERRE (Duc de), membre du Conseil général de l'Eure, au château d'Ancy-le-Franc.
1862. COLLETTE, capitaine en retraite, percepteur à Saint-Sauveur.
1847. COLLIN, inspecteur des écoles primaires, à Tonnerre.
1870. COMMINES DE MARCILLY (le général de), à Auxerre.
1868. COSTE, docteur en médecine, maire de Saint-Julien-du-Sault.
1847. *COTTEAU Gustave, membre de la Société géologique de France, juge à Auxerre.
1868. COTTEAU Edmond, ancien contrôleur des contributions, à Châtel-Censoir.
1863. COUROT, docteur en médecine à Auxerre.
1868. COURTIAL, géomètre, à Champigny.
1868. DEJUST Emile, docteur en médecine, à Auxerre.
1850. DÉLIGAND, avocat, membre du Conseil général, à Sens.
1862. DEMADIÈRE (baron), vice-président honoraire du tribunal civil à Auxerre.
1868. DEMAY Charles, propriétaire, à Auxerre.
1869. DENORMANDIE Ernest, avoué, à Paris, 42, boulevard Malesherbes.
1869. DESSIGNOLLE, Prix Jules, conducteur des Ponts et chaussées, à Auxerre.
1859. DESSIGNOLLE, instituteur à Bléneau.
1868. DESMAISONS, sous-ingénieur, à Auxerre.
1863. DE SMYTTÈRE, docteur en médecine, officier de l'Instruction publique, à Auxerre.
1849. DEVILLE, docteur en médecine, à Villeneuve-sur-Vanne.
1847. *DÉY, conservateur des hypothèques, à Laon (Aisne).
1864. DILLON Charles-Auguste, capitaine de cavalerie en retraite, commissaire de surveillance administrative au chemin de fer, à Tonnerre.

1857. Dionis des Carrières, docteur en médecine à Auxerre.

1847. *Dondenne, ancien professeur, à Auxerre.

1862. Dondenne fils, architecte, à Auxerre.

1867. Dorlhac, directeur de l'Ecole normale, à Auxerre.

1848. Duché Emile, docteur en médecine, secrétaire général de la Société de médecine de l'Yonne, à Ouaine.

1861. Estampes (comte Th. d'), au château de Montigny, près Charny (Yonne).

1870. Flandin, substitut, à Auxerre.

1850. Fleutelot Henri, propriétaire, à Auxerre.

1870. Fontaine (Louis de), propriétaire, à Fontaine près Sens.

1861. * Fortin, archiprêtre de la cathédrale, à Auxerre.

1847. Foucard, opticien, à Auxerre.

1860. Fosseyeux, ancien notaire à Cravant.

1849. * Frémy, gouverneur du Crédit foncier et du Crédit agricole, à Paris, rue Neuve-des-Capucines, 17.

1854. Frontier, ancien conducteur principal des ponts et chaussées, à Magny-sur-Yonne.

1847 *Gallois, conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Paris, rue de Verneuil, 11.

1863. Gallot Charles, imprimeur, à Auxerre.

1868. Gallot, inspecteur des Forêts, à Auxerre.

1859. Gandrille, propriétaire, au château de Saint-Sauveur.

1866. Gelez Marin, lieutenant-colonel d'infanterie en retraite, à Noyers.

1861. Gigot Albert, préfet du Loiret, à Orléans.

1862. Glaize Etienne, pharmacien, à Auxerre.

1860. Goureau, colonel du génie en retraite, à Santigny, par Guillon (Yonne), et à Paris, place du Marché-Saint-Honoré, 26.

1863. Grand d'Esnon (baron William) au château d'Esnon (Yonne).

1866. Grasset, conservateur du musée à Varzy (Nièvre).

1858. Grenet, docteur en médecine, à Joigny, président de la Société de médecine de l'Yonne.

1861. Gromas, pharmacien, à Toucy.

1819. Guichard Victor, membre de l'Assemblée nationale, à Soucy (Yonne).

1863. Guinot, médecin, à Lézinnes.

1857. Havelt (baron du), ancien membre du Conseil général, au château des Barres, commune de Sainpuits.

1870. Hélie, docteur en médecine, maire de Saint-Florentin.
1847. Hermelin, docteur en droit, ancien juge de paix, à Saint-Florentin.
1848. Hottot, ancien sous-préfet, à Avallon.
1862. Jarry, ancien conseiller de préfecture, à Paris, 31, rue Tronchet.
1865. Jobert Eugène, maire d'Arces.
1865. Joly Charles, receveur municipal à Auxerre.
1865. Joly (l'abbé Flormond) rue de Varennes-Saint-Germain, 56.
1850. Jossier, ancien secrétaire de la mairie de Joigny, à Auxerre.
1869. Kirwan (Charles de), sous-inspecteur des Forêts, à Auxerre.
1862. Labosse, docteur en médecine, à Nitry.
1849. Lambert, avocat, à Auxerre.
1855. Lambert fils, à Tanlay.
1847. *Larabit, ancien sénateur, rue Belle-Chasse, 21, à Paris.
1867. Lanier, libraire, à Auxerre.
1858. Lasnier, instituteur communal, à Auxerre.
1847. *Laurent-Lesseré, propriétaire à Auxerre.
1865. Laurent, inspecteur primaire, à Ajaccio (Corse).
1849. Leblanc Léon, propriétaire, à Paris-Montmartre, rue Girardon, 13.
1847. *Leblanc d'Avau, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Auxerre.
1847. *Lechat, chef de division à la préfecture de l'Yonne, à Auxerre.
1866. Lefébure Eugène, employé des postes, à Chevillon près Charny.
1869. Leclère, banquier, à Auxerre.
1860. Lefèvre, docteur en médecine, à Auxerre.
1858. Lepère fils, avocat, membre de l'Assemblée nationale, à Auxerre.
1862. Longlas, intendant militaire en retraite, à Auxerre.
1851. Lorière (Gustave de), géologue, au château de Chevillé, par Brulon (Sarthe).
1862. Loriferne, pharmacien, à Sens.
1847. Lorin, architecte, à Auxerre.
1850. Louvois (marquis de), à Ancy-le-Franc.
1871. Lucas Charles, architecte, boulevard Denain, 8, à Paris.
1870. Mandaroux, agent-voyer à Tonnerre.
1851. Marie, juge au tribunal civil, à Auxerre.
1861. Marquot (l'abbé), curé d'Aisy.

1868. **Martin**, secrétaire de l'inspection académique, à Auxerre.

1865. **Massot**, maire d'Auxerre.

1865. **Mercier**, ancien négociant, à Auxerre.

1861. **Métairie**, président du tribunal civil, à Auxerre.

1865. **Milliaux**, notaire honoraire, à Auxerre.

1871. **Mengel**, professeur au lycée d'Evreux

1870. **Mignot-Pradier**, négociant à Auxerre.

1861. **Monceaux** Augustin, licencié ès-lettres, professeur au collége d'Auxerre.

1857. **Monceaux** Henri, pharmacien, secrétaire de la Société de médecine de l'Yonne, à Auxerre.

1868. **Montreuil**, ancien maire de Tonnerre.

1864. **Moreau**, maître-adjoint à l'École normale, à Auxerre.

1860. **Moutheau**, ancien juge de paix, à Auxerre.

1870. **Moussu**, juge suppléant à Auxerre.

1861. **Munier**, officier d'instruction publique, ancien principal du collége, à Auxerre.

1851. **Passepont**, artiste peintre, à Auxerre.

1852. **Peltier**, instituteur communal, à Auxerre.

1865. **Perdu**, chef de section du chemin de fer d'Auxerre à Nevers ; à Mailly-le-Château.

1866. **Périllieux** Louis-Jules, ancien membre du conseil municipal de Paris, 50, avenue de Saxe, et à Noyers (Yonne).

1855. **Perriquet** Eugène, avocat à la Cour de Cassation, 29, rue Bonaparte, à Paris.

1855. **Perriquet** Gustave, imprimeur, à Auxerre.

1864. **Péron**, sous-intendant militaire-adjoint, à Montauban.

1858. **Petit** Ernest, ancien élève de l'École des mines, à Veausse, commune de Châtel-Gérard.

1871. **Petit** Eugène, docteur en médecine, à Pont-sur-Yonne.

1857. **Piéplu**, architecte du département, à Auxerre.

1863. **Piétresson**, ancien notaire, à Auxerre.

1864. **Piétresson Saint-Aubin**, docteur en médecine, à Saint-Sauveur.

1864. **Piochard de la Brulerie**, à Saint-Florentin, et à Paris, 147, boulevard Saint-Michel.

1869. **Poitou** (l'abbé), curé de Béru.

1861. **Populus**, docteur en médecine, à Coulanges-la-Vineuse.

1864. **Pougy**, ancien conseiller de préfecture, à Seignelay.

1847. ***Poubeau**, ancien pharmacien, à Auxerre.

1852. Prot, inspecteur des écoles primaires, à Avallon.

1861. Précy aîné, à Chassy.

1847. Quantin, archiviste du département et bibliothécaire de la ville, correspondant du ministère de l'instruction publique, etc., à Auxerre.

1857. Quignard (l'abbé), 2e vicaire de Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, à Paris, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 179.

1869. Rabé, docteur en médecine, à Maligny.

1869. Ragobert, juge suppléant, à Auxerre.

1857. Rampont-Lechin, directeur général des postes, à Paris,

1869. Rathier, membre de l'Assemblée nationale, à Chablis.

1857. Raudot, membre de l'Assemblée nationale à Orbigny, près Avallon.

1852. Ravin Eugène, pharmacien, directeur du jardin botanique d'Auxerre.

1862. Remacle Lucien, avocat, à Auxerre.

1871. Rétif Frédéric, inspecteur des domaines, à Auxerre.

1866. Rétif, vice-président, à Auxerre.

1850. Ribière, préfet de l'Yonne, à Auxerre.

1857. Richard, ancien libraire, à Auxerre.

1847. *Ricordeau, docteur en médecine, à Auxerre.

1847. *Ricordeau (l'abbé), curé de Fleury.

1870. Rigaud, entrepreneur à Paris.

1861. Roché Louis, docteur en médecine, à Toucy.

1859. Rochechouart (comte de), propriétaire, au château de Vallery.

1856. Roguier (l'abbé), curé de Saint-Eusèbe, à Auxerre.

1855. Rouillé, imprimeur, à Auxerre.

1862. Rousseau, ancien notaire, à Auxerre.

1862. Roux Anatole, propriétaire, à Paris, 14, Avenue de la reine Hortense.

1870. Roux, architecte à Auxerre.

1547. *Sallé, ancien pharmacien, à Auxerre.

1855. Salmon, avocat, à Paris, 1, rue de Lyon.

1848. Salomon, ancien avoué, à Saint-Florentin.

1870. Sauzet, substitut à Lyon.

1862. Sonnié-Moret, propriétaire, à Clamecy.

1860. Savatier-Laroche fils, avocat, à Auxerre.

1861. Sirot, secrétaire de la Société d'Agriculture, à Joigny.

1867. Soufflot Jules, ancien administrateur des messageries nationales, à Paris, rue de Rivoli, 288.

1856. Tambour Ernest, avocat à la Cour de Cassation, à Paris, rue Bonaparte, 12.
1869. Tanlay (marquis de), 13, rue de Lille, à Paris.
1850. Tartois, ancien directeur des mines, à Senan.
1871. Teilleux, directeur de l'asile d'aliénés, à Auxerre.
1861. Textoris, ancien membre du Conseil général, au château de Cheney.
1847. *Tonnellier, président honoraire du tribunal civil à Auxerre.
1869. Tonnellier, docteur en médecine, à Auxerre.
1866. Vaujoly (Pierre de), propriétaire, à Neuvy-Sautour, et à Moulins (Allier), rue de la Comédie.
1858. Viault (l'abbé), curé de Pailly.
1863. Vincent Emile, à Auxerre, 6, rue des Consuls, maire à Brion.

Membres libres.

1859. Billiaut, instituteur, à Dracy.
1868. Brun, professeur, à Auxerre.
1857. Guérin, instituteur, à Serrigny
1857. Meunier, sculpteur, à Vézelay.
1864. Michou, chef d'institution, à Saint-Florentin.
1853, Mouillot, instituteur, à Tanlay.
1857. Robin, maître-adjoint à l'école normale, à Auxerre.

Membres correspondants. (1)

1859. Angelon, docteur en médecine, à Dieuze (Meurthe).
1863. *Artigues, docteur en médecine, à Nice (Alpes-Maritimes).
1863. Aspol, docteur en médecine.
1870. Albrier, directeur du journal *la Bourgogne*, à Dijon.
1861. *Barranger (l'abbé), curé de Villeneuve-le-Roi-sur-Seine (Seine-et-Oise).
1855. Baudiot (l'abbé), curé de Dun-les-Places.
1869. *Bayle, professeur de paléontologie à l'Ecole des Mines.
1866. *Beltrémieux Edouard, membre de la Société géologique de France, conservateur du Musée de La Rochelle.

(1) Le signe * avant le nom indique les membres correspondants qui reçoivent le Bulletin et paient une cotisation.

1855 *Bénard,

1861. Bertherand, docteur en médecine, à Poligny (Jura).

1870 Berthuel Jean-Baptiste, pasteur, à Arbois (Jura.)

1866. *Bioche,

1849. Blanche Isidore, vice-consul de France à Tripoli de Syrie.

1865. *Bonissent, géologue, au Percq (Manche), par Carentan.

1858. Boreau, pharmacien, directeur du jardin botanique, président de la section des Sciences de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

1856. Bulliot Gabriel, membre de la Société Eduenne, à Autun (Saône-et-Loire).

1856. Bure (de), président de la Société d'Emulation, à Moulins.

1867. * Cailletet. pharmacien, à Charleville (Ardennes).

1861. Cambuzat, ingénieur en chef de la navigation, à Paris.

1855. Carlet Joseph, ingénieur à Saulieu (Côte-d'Or).

1865. Chateau, conducteur des ponts et chaussées, à Auxerre.

1861. Cochet (l'abbé), conservateur du Musée, à Rouen.

1861. Constant-Rebecque (de), président de la Société des Sciences de Poligny (Jura).

1854. Coquand, professeur de géologie, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

1849. Coutant, membre de plusieurs Sociétés savantes, aux Riceys (Aube).

1857. Crosnier, proto-notaire apostolique, vicaire-général de l'évêché. à Nevers.

1857. Dantin, chef d'escadron d'état-major, en Algérie.

1863. Daudin Eugène, à Auxerre.

1863. Davout (le général), duc d'Auerstadt

1864. Delaplace (Monseigneur), évêque du Tche-Kiang (Chine).

1852. *Delente, docteur en médecine, cité d'Orléans, au Grand-Montrouge (Seine).

1862. Dessignolles Gustave, chimiste, à Paris.

1863. *Desnoyers,

1866. Doucet Camille, membre de l'Académie française, à Paris.

1852. Drouet, conseiller de préfecture, à Dijon.

1865. Dubois, juge de paix à Haroué (Sarthe).

1871. Dubois, Ernest, professeur à la Faculté de droit de Nancy.

1847. Dupin, docteur en médecine, à Ervy (Aube).

1857. Duplès-Agié, archiviste-paléographe, à Paris, rue Saint-Dominique, 28.

1864. *Ebray,

1869. Falconnier, sculpteur, à Paris, rue Saint-Ferdinand, 22, aux Ternes-Paris.

1859. Flandin, conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Saint-Père-sous-Vézelay.

1863. *Franchet,

1849. Frémy Charles, docteur en médecine, à Paris, rue de Berlin, 9.

1857. Fromentel (de), membre de la Société géologique de France, de la Société linnéenne de Normandie, docteur en médecine à Gray (Haute-Saône).

1847. Garnier, archiviste du département, à Dijon.

1852. Gaudry Albert, membre de la Société géologique de France, à Paris, rue Taranne, 12.

1869. *Gauthier, professeur au lycée, à Marseille, 7, boulevard du Nord.

1854. Germain-de-Saint-Pierre, docteur en médecine, à Paris.

1859. Gigot Léon, docteur en médecine, à Levroux (Indre).

1871. Gillet, inspecteur des écoles primaires, à Dreux.

1847. Girard de Cailleux, ancien inspecteur du service des aliénés de la Seine, à Paris.

1851. Girardot (baron de), ancien secrétaire-général de la préfecture, à Nantes.

1871. Gillet, inspecteur primaire à Dreux.

1854. Grenier, professeur de botanique, à Besançon (Doubs).

1858. Guéranger Edouard, chimiste, au Mans.

1868. *Guérin-Devaux Paul, juge suppléant à Châteaudun (Indre).

1850. Guérin-Menneville, directeur de la *Revue zoologique*, à Paris, rue des Beaux-Arts, 4.

1844. *Guerne (baron de), administrateur du Musée, à Douai (Nord).

1865. *Guinault, professeur de physique à l'Ecole normale de Cluny.

1848. *Hébert, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, à Paris, rue Bréa, 25.

1861. *Jeandet Abel, docteur en médecine, à Verdun-sur-Saône.

1870. Joly Henri, professeur à la Faculté des lettres de Dijon.

1862. Jouan, sculpteur à Rouen.

1863. Lancia di Brolo (le duc),

1867. *Lenoir François, archiviste du matériel du chemin de Lyon, à Paris, 1, rue de Lyon.

1847. LEYMERIE, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, à Toulouse, rue des Arts, 15.

1848. LONGPÉRIER (De) conservateur du Musée du Louvre, rue de Londres, 50, à Paris.

1859. *LONGUEMAR (Letouzé de), ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

1867. *LORET-VILLETTE, pharmacien à Sedan (Ardennes).

1866. *LORIOL (Perceval de) Charles-Louis, membre de la Société géologique de France, à Genève (Suisse).

1863. *MABILE, licencié ès-lettres, professeur au Lycée de Bastia (Corse).

1863. MARCHAND (le docteur Léon), rédacteur de la *Revue médico-chirurgicale*, à Paris.

1865. MARCHANT Louis, docteur en médecine, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Dijon.

1848. MICHELIN, membre de la Société géologique de France, à Paris.

1855. MIGNARD, membre de l'Académie, à Dijon.

1853. MISSERY (De) conservateur des Forêts, à Troyes.

1861. *MOUGENOT,

1861. OGIER DE BAULNY, membre de la Société entomologique de France, à Coulommiers (Seine-et-Marne).

1849. D'ORBIGNY Charles aide-professeur au Muséum d'histoire naturelle, membre de la Société géologique de France, à Paris.

1858. PASSY Antoine, membre de la Société géologique de France, à Paris.

1862. PICHARD Claude, ancien maire d'Auxonne.

1867. * PICTET François Jules, membre de l'Institut, professeur à Genève (Suisse).

1864. *POULAIN, maître-adjoint à l'École normale de Bourges (Cher).

1863. *POUY, commissaire-priseur, à Amiens.

1847. *PRISSET, numismate, à Dijon.

1866. *PRIVÉ Clément, ancien employé des ponts-et-chaussées, à Auxerre.

1852. *PROTAT, membre de l'Académie de Dijon, à Brazey-en-Pleine.

1866. *RAJAT,

1852. RAULIN Victor, professeur de géologie à la Faculté des Sciences à Bordeaux.

1852. Ray Jules, pharmacien, membre de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

1857. Rousseau, docteur en médecine, directeur-médecin en chef de l'asile départemental de Dôle (Jura).

1869. * Roussel, docteur en médecine, 26, rue des Fossés Saint-Jacques à Paris.

1860. Rousselot, inspecteur des Forêts, à Mâcon.

1848. Roy, ingénieur des mines, à Paris.

1866. Sacy (Silvestre de), membre de l'Académie française, à Paris.

1865. *Salomon, employé au chemin de fer, à Saint-Etienne (Loire).

1868. Saporta (comte de), à Aix.

1861. Servais, à Châtillon-sur-Seine.

1860. Soland (Aimé de), président de la Société linnéenne de Maine-et-Loire, à Angers, 32, rue de l'Hôpital.

1848. Soultrait (comte Georges de), percepteur-receveur, membre de l'Académie de Lyon.

1863. Spiers père, à Oxford (Angleterre).

1863. *Vibraye (marquis de), correspondant de l'Institut, au château de Cheverny (Eure-et-Loire); à Paris, rue de Varennes-Saint-Germain, 56.

1852. Vignon, directeur du dépôt des Cartes au Ministère des travaux publics, à Paris.

1870. *Villetard de la Guérie, ancien avocat-général, à Limoges (Haute-Vienne).

1864. Vivien de Saint-Martin, géographe, quai Bourbon, 15, à Paris.

Membres décédés pendant l'année 1871.

1850. Bréard, médecin-vétérinaire, à Villeneuve-l'Archevêque (Yonne).

1851. Leberton, médecin, à Sergines.

1858. Petit Victor, artiste dessinateur, à Melun,

QUATRIÈME PARTIE.

—

I.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XXVe VOLUME, 5e DE LA 2e SÉRIE.

TABLE ALPHABÉTHIQUE DES AUTEURS

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE XXVe VOLUME.

I. — *Histoire et archéologie.*

II. — *Sciences.*

Bert. — Pisciculture, lettre circulaire, 3.

De Kirwan. — Du buttage ou de la plantation des arbres en buttes ou monticules.




Princeton University Library
32101 076523669

